TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 818

— SAMEDI 10 NOVEMBRE 1979

Le gouvernement israélien décide l'expulsion de Cisjordanie du maire de Naplouse

LIRE PAGE 3



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Tarif des abonnements page 28

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

L'aggravation de la crise entre Téhéran et Washington

Un précédent inacceptable

L'affaire des otages américains, détenus à Téhéran depuis maintenant six jours, inquiète de plus en plus la communauté internationale. Celle-ci ne peut accepter qu'un gouvernement, quel qu'il soit, tolère ou encourage ce genre de pratiques, encore plus quand elles visent des représentants diplomatiques. Or, malgré les explications embarrassées et passablement confuses qui sont prodiguées à Téhéran, la responsabilité de l'imam Khomeiny paraît totale : peut-être n'a-t-il pas ordonné la prise d'assaut de l'ambassade américaine ; il ne fait aucun doute, en revanche, que le maître de l'Iran a repris à son compte cette initiative et veut l'exploiter pour humilier les Etats-Unis et assouvir une vieille vengeance à l'égard du chah.

Ne pas condamner de tels procédés reviendrait à rendre impossible toute vie internationale ; les conventions de Vienne, qui régissent l'immunité diplomatique et consulaire et que l'Iran, à notre connaissance, n'a pas dénoncées, sont formelles : le pays hôte est totalement responsable de la sécurité des agents diplomatiques qu'il a acceptés sur son sol, quitte à les expulser en cas de rupture des relations ou si ces agents sont déclarés « personae non gratae ». A de très rares exceptions près, ces règles ont été observées par tous les régimes, même les plus révolutionnaires. L'affaire de l'ambassade américaine de Téhéran constitue, de ce point de vue, un très grave précédent qu'aucun pays ne peut accepter. Aussi bien les Neuf ont-ils décidé d'effectuer une démarche auprès des autorités iraniennes pour rappeler ces points essentiels.

M. Sadr, le nouveau ministre iranien des affaires étrangères, rejette la responsabilité de la crise sur les Etats-Unis : selon lui, ils ont défié le régime islamique en acceptant sur leur territoire l'ancien souverain iranien. Peut-être les Américains ont-ils, en effet, commis une maladresse. Mais peut-on affirmer sérieusement qu'ils ont été particulièrement prévenants à l'égard de leur ancien protégé ? Ce n'est que parce qu'il était atteint d'un cancer que le chah a été admis dans un hôpital newyorkais. Imaginer que M. Carter puisse le livrer au nouveau régime iranien relève de l'inconscience totale : en dehors de toute considération morale, une telle capitulation reviendrait à un véritable suicide politique pour le président, qui doit bien tenir compte d'une opinion de plus en plus montée.

Plus sérieuse est l'idée, lancée par l'entourage du chah luimême, d'un retour de l'ancien souverain au Mexique. Encore faudrait-il que les médecins jugent que leur patient est transportable et que les autorités iraniennes donnent clairement leur accord à ce troc sordide. Les perpétuelles volte-face de l'imam Khomeiny, surtout soucieux, semble-t-il, d'exacerber l'anti-américanisme de ses ouailles, commandent la plus grande prudence. L'ayatollah ne s'est-il pas opposé à l'arrivée à Téhéran de deux négociateurs américains après que certains de ses collaborateurs eurent donné le feu vert à cette venue ? Et M. Arafat, qui a proposé ses bons offices, non sans arrière-pensées politiques pourtant, paraît lui-même éprouver beaucoup de difficultés à se faire accepter.

Les rancœurs historiques du peuple iranien à l'égard des Etats-Unis sont sans doute justifiées. Elles n'excusent en rien cependant le recours à la prise d'otages dans le règlement des différends internationaux. De ce point de vue, l'affaire de Téhéran constitue une grave régression.

• Le président Carter annule son voyage au Canada
• L'initiative d'un règlement sur les otages revient aux États-Unis

nous déclare le responsable des affaires étrangères en Iran

La situation demeure confuse à Téhéran où les négociations visant à obtenir la libération des otages détenus depuis le dimanche 4 novembre par les étudiants islamiques dans l'ambassade des Etats-Unis sont toujours dans l'impasse. A Washington, le président Carter a fait savoir qu'il annulait, pour « suivre de près les efforts entrepris en vue de la libération des otages, la brève visite qu'il devait entreprendre ce vendredi 9 au Canada. Ses deux émissaires, MM. Ramsey Clark et William Miller, sont toujours à Istanbul, où ils auraient eu, selon des informations non confirmées, des entretiens avec des représentants de l'O.L.P.

Dans une interview qu'il a accordée à notre envoyé spécial Eric Rouleau, M. Beni Sadr, membre du Conseil de la révolution chargé des affaires étrangères a déclaré : « L'initiative de mettre fin à cette crise revient aux Etats-Unis. »

Les étudiants islamiques de l'ambassade des Etats-Unis ont, pour leur part, exclu jeudi toute négociation avec Washington, même par l'intermédiaire des Palestiniens. Ils ont déclaré, au cours d'une conférence de presse, que rien ne pourrait se faire « tant que les Etats-Unis continuent de refuser l'extradition de l'ex-chah pour qu'il soit jugé par un tribunal révolutionnaire ». *Ils ont refusé que les journalistes s'entretiennent avec les otages, mais ont fait savoir qu'un médecin appartenant à la Croix-Rouge iranienne avait été autorisé à examiner les otages et avait constaté qu'ils étaient tous en bonne santé. Vers midi, ils ont fait sortir de l'ambassade un homme qui avait les yeux bandés et les mains liées derrière le dos et l'ont exhibé pendant cinq minutes devant une foule passablement excitée.*

Les étudiants ont d'autre part exigé du ministère des affaires étrangères de livrer l'« espion Bruce Laingen, chargé d'affaires américain », réfugié depuis mercredi dans les bâtiments du ministère. Aucune suite ne semble avoir été donnée à cette requête.

Un « document secret » *du département d'Etat adressé à M. Laingen a été présenté aux journalistes. Daté du 2 août 1979, il montre l'intention du gouvernement américain d'accueillir, sur sa demande, le souverain déchu auquel, dit le document qui a été jugé authentique par les journalistes américains présents,* « nous devrions dire clairement que nous ne tolérerons aucune activité contre-révolutionnaire *(aux Etats-Unis)* susceptible de violer la loi américaine ». *Ce même document évoque la nécessité, avant même que toute initiative en vue de l'accueil de l'ancien souverain soit prise, de renforcer les mesures de sécurité de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran.*

L'agence officielle Pars a, d'autre part, confirmé que le gouvernement iranien avait dénoncé lundi dernier les traités de défense qui liaient l'Iran à l'U.R.S.S. et aux Etats-Unis, et donnaient théoriquement le droit à ces deux pays d'intervenir en Iran si ce pays était agressé. Le traité avec l'U.R.S.S. avait été conclu en 1921 et celui avec les Etats-Unis en 1959.

De notre correspondant

Washington. — Bien que la crise avec Téhéran soit toujours dans l'impasse et qu'aucun élément nouveau ne soit attendu dans l'immédiat, M. Carter a décidé, jeudi 8 novembre, d'ajourner le voyage qu'il devait entreprendre ce vendredi au Canada. Son porte-parole s'est empressé de mettre en garde contre la « *sérieuse erreur* » qui consisterait à voir dans cette décision le signal d'un changement de situation ou de tactique de la part des Etats-Unis. On tient ici à éviter tout geste de nature à irriter davantage l'imam Khomeiny, ou à lui faire croire que de nouvelles mesures sont envisagées. En réalité, la Maison Blanche n'a rien à opposer. Les deux options concevables, sinon réalisables (une extradition du chah ou un sauvetage en force des otages de Téhéran) ayant été écartées dès le premier jour, on s'est rabattu sur la négociation par le canal d'étrangers, amis ou neutres.

Aucun résultat n'a été encore obtenu, bien que la filière la plus prometteuse, celle de l'O.L.P., soit loin d'être épuisée. Des indications contradictoires ont été communiquées jeudi sur le résultat des efforts de la centrale palestinienne. Pendant que les étudiants de Téhéran faisaient savoir qu'ils refusaient sa médiation, un porte-parole de l'O.L.P. à Washington assurait au contraire que les autorités iraniennes font « *bon accueil aux idées et opinions* » des émissaires palestiniens à Téhéran. Il a été aussi rapporté que l'O.L.P. exigeait une certaine forme de reconnaissance, voire de « *mandat* », américain avant de se lancer dans cette entreprise. Ce fait a été démenti par M. Findley, un représentant républicain, qui sert de contact officieux avec la centrale palestinienne, mais le gouvernement n'en a pas moins été conduit à faire une nouvelle entorse à sa doctrine de non-relation avec elle. M. Ramsey Clark, l'émissaire malchanceux de M. Carter, a rencontré ses représentants à Ankara, conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée ici d'avoir « *toutes les conversations qu'il estimerait nécessaires à l'accomplissement de sa mission* ». M. Vance a rendu pour sa part un hommage indirect à l'O.L.P. en remerciant jeudi « *tous les gouvernements et autres* » qui ont offert leur assistance. L'organisation palestinienne fait visiblement partie de ces « *autres* ».

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

Sciences de la vie et société

Un important rapport va être remis au président de la République par MM. Gros, Jacob et Royer

MM. François Gros, professeur au Collège de France, directeur général de l'Institut Pasteur, François Jacob, professeur au Collège de France, prix Nobel, et Pierre Royer, professeur à l'Université Paris-V, conseiller pour la recherche biologique et médicale à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique, doivent remettre lundi 12 novembre, au président de la République, le rapport que celui-ci leur avait demandé il y a près d'un an sur les conséquences sociales et industrielles du développement de la biologie sous tous ses aspects (microbiologie, biologie moléculaire et cellulaire, « manipulations génétiques »).

Intitulé « Sciences de la vie et société », ce rapport de trois cents pages, qui sera publié mardi 13 novembre par la Documentation française, fait notamment l'inventaire des conséquences importantes que l'essor de cette science relativement jeune pourrait avoir dans des domaines aussi variés que la médecine, l'énergie, l'agriculture ou l'océanographie, et notamment en permettant la production de substances nouvelles ou en modifiant les processus actuels de fabrication.

Dans une série de deux articles, dont nous commençons aujourd'hui la publication, Xavier Weeger fait une première analyse de l'impact possible du développement de la biologie, en montrant notamment quels peuvent être les atouts de la France dans ce domaine.

L'ère de la biologie triomphante

I. — Techniques anciennes et nouveaux outils

par XAVIER WEEGER

« *La biologie de notre temps est triomphante* », écrivait dans ces colonnes, il y a plus de cinq sans, le professeur Jean Bernard. Et Pierre Thuillier, dans un article plus récent de *la Recherche* (mars 1979), de renchérir en demandant : « *les biologistes vont-ils prendre le pouvoir ?* » Cette question visant les prétentions de sociobiologistes à suggérer, sur des bases « scientifiques », une nouvelle philosophie morale et politique peut être élargie à l'heure où il est bon ton de prophétiser qu'après l'ère des physiciens va bientôt sonner celle des biologistes.

La mode est aujourd'hui à la biologie : nul ne saurait aujourd'hui ignorer les retombées probablement fantastiques — et plus sûrement largement imprévisibles — de cette science jeune sous sa forme moderne (et dont c'est justement la physique qui a permis la naissance). Sans aller jusqu'à des considérations philosophiques sur la vie de nos sociétés ou sur l'avenir de l'espèce, il est sans doute nécessaire de faire aujourd'hui, sur le plan scientifique, technique et industriel, le point sur ce que peuvent nous réserver ces « biotechnologies » dont on dit qu'elles devraient envahir, à la fin de ce siècle, ou au début du suivant, l'appareil de production de nos sociétés.

La naissance de la biologie moderne date d'environ vingt-cinq ans, quand deux chercheurs britanniques, Watson et Crick — bientôt récompensés par le prix Nobel — élucidaient la structure de la longue molécule en « double hélice » dans laquelle est inscrit le code génétique d'une manière commune à tous les êtres vivants.

(Lire la suite page 26.)

LE GLISSEMENT

par ANDRÉ FONTAINE

« *Le vent d'Est*, disait Mao, en 1957 après le succès du Spoutnik, *l'a définitivement emporté sur le vent d'Ouest.* » Ses successeurs se garderaient bien d'employer un pareil langage, ce qui était espoir étant devenu chez eux crainte. Mais Hua Guofeng aura rapporté d'Europe quelques éléments de nature à le rassurer. Les forces conservatrices qui constituent le plus sûr appui de la Chine paraissent pour le moment presque partout en progrès dans le monde occidental. Ce n'est pas à dire que les séductions de l'Ouest aient beaucoup de chance de percer ou de repousser un « rideau de fer » plus blindé que jamais. Mais le fait est, déjà constaté lors des élections européennes, que la bise qui souffle sur nos sociétés désenchantées ne les pousse pas précisément vers la gauche.

Il n'y a plus un seul gouvernement à participation comuniste dans le monde occidental et assimilé, alors qu'il y a quelques années on citait à satiété à ce propos l'exemple de la Finlande, de l'Islande et celui, moins convaincant du point de vue de la stabilité, du Portugal. Il n'y a plus qu'un seul cabinet socialiste à la fois homogène et majoritaire : celui de Bruno Kreisky, en Autriche. Celui de M. Joergensen, au Danemark, demeure « monocolore », comme disent les Italiens, mais il n'est toujours pas majoritaire : si les élections du 23 octobre dernier ont un peu élargi son assiette parlementaire, elles ont surtout été marquées, comme dans tous les pays nordiques, par l'avance des conservateurs. En Norvège, aussi, le gouvernement est travailliste, homogène et minoritaire, mais il ne fait que se survivre à luimême, ayant subi une sévère défaite aux élections municipales et départementales des 16 et 17 septembre.

Les socialistes, ou sociaux-démocrates, ont perdu le pouvoir au cours des dernières années ou des derniers mois en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, au Portugal, en Suède, en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Israël, et tout récemment en Turquie. S'ils y participent encore en Belgique et en Suisse, ils en ont été écartés au Luxembourg. En Italie, où les communistes ont reculé de quatre points aux dernières élections, le nouveau président du conseil démo-chrétien, M. Cossiga, voué au départ à n'être qu'un « *balneario* », un intérimaire pour les vacances, affermit tout doucement son pouvoir, et l'on commence à parler sérieusement d'une réforme constitutionnelle destinée à renforcer l'exécutif.

(Lire la suite page 9.)

AU JOUR LE JOUR

DE LA FAMILLE

Tante Yvonne, qui vient de s'éteindre neuf ans après et un jour avant le grand Charles, n'aimait pas l'Elysée, où elle campait comme dans un logement de jonction de ville de garnison. Ses toilettes, ses goûts et sa silhouette évoquaient ce quelque chose de suranné et de naïf venu de la nuit des vieux pays, et elle apportait à l'histoire que son mari vivait avec un grand « H » ce parfum de pain de ménage indispensable aux dessins des images d'Epinal.

Non, décidément, tante Yvonne n'était ni moderne ni brillante, mais, à son départ, cette France profonde dont on parle tant lui aura reconnu un air de famille.

BERNARD CHAPUIS.

«MAMAN A CENT ANS», UN FILM DE CARLOS SAURA

Franco est mort rions un peu

La maison, les paysages qui l'entourent, sont les mêmes que dans *Anna et les Loups* en 1972. Les personnages, les acteurs qui les jouent sont les mêmes aussi, mais ils ont pris de l'âge et la vieille mère hydropique de la tribu bourgeoise va fêter son centième anniversaire. Elle a perdu un de ses fils, José, qui aimait tant l'uniforme, et Anna, la gouvernante anglo-saxonne, a été priée, avec son mari, Antonio, qu'on ne connaissait pas encore, à cet anniversaire, comme si rien ne s'était passé autrefois.

Maman a cent ans n'est pas la suite d'*Anna et les Loups*. C'est un autre film, avec des gens connus et quelques autres, un autre film où l'on se rend compte que l'Espagne a changé depuis la mort de Franco (au fait, quand donc était-ce ?) parce que Carlos Saura ne traque plus les démons de l'hypocrisie, des frustrations sexuelles, d'une société immobilisée dans le carcan moral d'une dictature sénile. Il libère, joyeusement, une fantaisie inattendue, il raille un monde qui est devenu anachronique et, s'il y a de la noirceur dans son humour, c'est pour faire éclore des gags incongrus.

Les loups de la famille ne sont plus que des toutous pelés qui se cassent les crocs sur l'indestructible reine mère. Elle a survécu à Franco, elle survivra à leurs intrigues. Les pièges du parc n'attrapent qu'une botte vide. Anna n'est plus une victime expiatoire. C'est parce qu'elle a trop tiré à elle la couverture du lit que son mari la trompe, avec Natalia, la fille aînée, belle et sans complexes, de Juan, libidineux ramolli, et de Luchi, chipie obsédée par l'argent. Fernando, en rupture de mysticisme, essaie vainement de voler en deltaplane et la centenaire descend du plafond sur un fauteuil-escarpolette avant de tomber en syncope, fausse joie pour ceux qui guignent les restes de sa fortune et la croient vraiment empoisonnée.

Carlos Saura a cessé — le temps de ce film ? — de mêler la réalité et les fantasmes, l'hier et l'aujourd'hui. Il a raconté, au présent, une histoire tragi-comique faisant exploser en éclats de rire une cellule familiale, un ordre caduc. C'est tout à fait réussi.

JACQUES SICLIER.

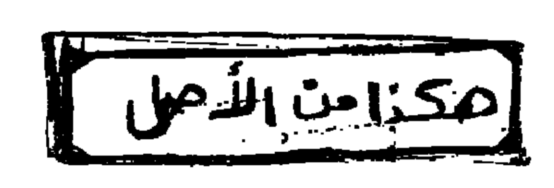
Lire page 29 un entretien avec le réalisateur.

Mme MARGUERITE YOURCENAR CANDIDATE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Lire page 29.







Le Monde

idées

LES INTELLECTUELS

VUES ET REVUES par YVES FLORENNE

L'imagination hors pouvoir

LA modernité n'est pas très moderne : elle a plus d'un siècle. Elle fut inventée, nommée par cet antiprogressiste singulier qui, en toute chose, précédait son temps : c'est pour la peinture que Baudelaire avait créé le mot « modernité ». Paul Thibaud lui rend donc un hommage tout naturel en traitant de l'art à la fin de ce numéro d'*Esprit*, dont la peinture n'est certes pas l'objet principal (1). S'il y a une « *difficulté d'être moderne* », elle dépasse l'artiste et atteint tout homme. Aussi, la formule, qui paraphrase Fontenelle, pourrait-elle servir d'épigraphe à *Esprit* : il s'agit bien, pour qui vit le présent, d'une grande difficulté d'être, tout court.

C'est pourquoi le mot « modernité » qu'on retrouve au centre de cette recherche — avec sa coloration « siècle passé », sa résonance esthétique et morale — emplit insuffisamment l'idée, la réalité de temps modernes, de monde moderne, de destin moderne : formidable bouleversement technologique et ses risques mortels ; accélération, dilatation, contraction du temps, de l'événement, de l'espace qui soumettent l'organisme psychique à rude épreuve ; vide spirituel accru par l'effondrement des idéologies comme des religions; surgissement d'une interrogation multiple, angoissée, pressante, dominée par la quête d'une raison d'être. Et dérisoire incapacité de toutes les politiques à y répondre et même à l'entendre. Si, du moins, elles convenaient que, pour une bonne part, ce n'est pas leur affaire ! Alors, demande *Esprit* : « *Que penser, que dire, qu'imaginer ?* » Trente intellectuels, tous universitaires (sauf un : Pierre Schaeffer qui représente donc à lui seul, et comme par surcroît, quelque chose de la musique et de l'écriture littéraire), pensent, imaginent et disent.

Constantin Castoriadis revient, pour en préciser le sens, sur *Socialisme ou Barbarie*. Il rappelle aussi que l'histoire est « *le domaine du risque et de la tragédie* ». Rien n'est donc plus vain, illusoire, débile que de réclamer un système institutionnel qui soit, d'avance, une garantie contre tout drame et même tout risque : une assurance pour la vie. Quant au premier terme de sa célèbre alternative, tout ce que dit Castoriadis exprime assez ce qu'est pour lui le socialisme et ce qu'il ne saurait être. Sa critique des mythes n'épargne pas le marxisme et moins encore, évidemment, le marxisme prétendu ou sa prétendue pratique : « *Dans ces partis, ce n'étaient ni les ouvriers ni les intellectuels qui dominaient et dominent (...), mais l'« apparatchik » (...), un demi-analphabète comme Thorez en France ou Zachariadis en Grèce. Il existait dans la IIIe Internationale à peu près un seul intellectuel : Lukàcs. Il n'y était rien. Staline, qui écrivait des choses infantiles, y était tout.* » Propos transparent pour signifier que Staline est toujours tout et Lukàcs toujours rien.

Le contraire de l'anarchie gérée

Claude Lefort montre qu'il n'est de démocratie que dans la démocratie permanente : contestation, revendication, remise en cause, quête perpétuelle de sa propre légitimité; mais non moins le contraire de cette « *espèce d'anarchie gérée* » où nous nous complaisons et qui la détruit. En deux cent cinquante pages, même denses, on ne peut que poser les questions, ouvrir les perspectives. Mais tous leurs aspects sont évoqués : les médias, l'écologie, l'autogestion, le disco, la créativité, la création, la femme, la fête... Voilà donc bien quelque chose — et substantiel — de ce qu'il faut « *penser, imaginer et dire* ». Mais que *faire ?*

Rien encore, peut-être. Modestement, honnêtement, Louis Dumont le déclare à ceux qui attendent, la bouche ouverte, des recettes pour une nouvelle cuisine politique et sociale facile à digérer : lui ne prétend pas, ne désire pas avancer un « *projet positif* » une « *solution* ». Quoi donc, alors ? « *Et s'il s'agissait plutôt, et peut-être pour longtemps, de* réfléchir ? »

C'est le travail de l'intellectuel. Fatigant. Le lecteur un peu saturé de spéculation pure et de « science humaine », et qui aspire à une bouffée de concret familier où il retrouve à humer ses poisons et ses délices, renvoyons-le à Jacques Julliard dont l'analyse ne va pas sans une verve polémique excitante. Son propos étant de démonter sous nos yeux la « logique partisane », il aperçoit un objet exemplaire dans le parti socialiste. Il y a dix ans encore, il eût choisi le parti communiste, mais celui-ci, désormais, « *est intellectuellement un cadavre, et politiquement un mort en sursis* ». Le médecin n'a donc plus rien à faire avec lui, la dissection étant prématurée. Le bon malade est l'autre grand parti de gauche. Mais quel diagnostic ! « *Néo-mollettisme, digne pendant du néo-stalinisme* », « *opportunisme* », « *nationalisme* », « *fétichisme* » (de l'union avec le « *mort en sursis* »), « *anti-intellectualisme* »; et pis, foyer contagieux auquel aucune intelligence ne résiste : « *Quel rapport entre les ouvrages d'Attali et sa contribution à la politique économique du P.S.? Comment un homme comme Jacques Delors, dont l'imagination sociale est une des toutes premières de ce pays, peut-il être littéralement stérilisé dès qu'il est absorbé par la mécanique d'une organisation ?* »

Ne perdons pas de vue que cette descente en flammes ne vise pas *une* organisation mais, à travers elle, prise comme type, *toutes* les organisations dites politiques. Postulat : « *La gauche, le socialisme n'appartiennent à personne, pas même à leurs actuels bénéficiaires.* » Conclusion : « *Le parti autogestionnaire reste à inventer, qui renoncerait enfin à être le prince, fût-ce collectif, pour devenir le serviteur.* »

Tout cela dit, pensé, imaginé, faut-il se fier aux intellectuels en tant que tels ? Castoriadis le déclare sans fard : « *Ce n'est pas parce que quelqu'un est informaticien, spécialiste de telle branche de la biologie, de la topologie algébrique ou de l'histoire des Incas, qu'il a quelque chose de particulier à dire sur la société.* » Et même aux grands intellectuels ? Sinon à leurs aveux. Tel celui-ci, de Sartre, qu'*Esprit*, justement rappelle : « *Toute ma vie, j'ai combattu pour l'avènement d'une société dans laquelle je n'avais pas envie de vivre.* » Abnégation ou masochisme ? Le pire châtiment pour les architectes (des intellectuels, en principe) d'aujourd'hui, ce serait de les obliger à habiter (ils n'ont garde) ce qu'ils construisent. Il n'y a que trop de gens occupés à bâtir — et malheureusement pas dans leur tête — un avenir inhabitable. Alors, à qui se fier ?

Faire (2), revue socialiste, assez peu orthodoxe pour considérer le « *projet socialiste* » comme « *inquiétant* », aborde le « *pouvoir intellectuel* » en mettant « *en débat* » Régis Debray, son livre et sa dénonciation d'une « *médiocratie* » qui « *monopolise* » ce pouvoir. Bernard Pingaud y expose la nécessité d'un « *secteur protégé* » — protégé du marché, mais communiquant avec lui — pour toute création de l'esprit. « *En décidant de « libérer » le prix du livre,* écrit-il, *M. Monory a abattu la dernière et fragile barrière qui s'opposait à la transformation définitive de l'œuvre écrite (« littéraire » ou non) en marchandise.* »

D'où la fin, à terme, de la littérature proprement dite, au sens le plus large : tout ce qui vaut d'être écrit. Plus d'écrivains : des « fournisseurs » ; plus de créateurs de pensée : des fabricants de prêt-à-penser ; plus de critiques (c'est déjà en bonne voie) : d'illustres Gaudissarts à la table d'hôte audiovisuelle. Ou : la « *médiocratie* » par les médiacraties. Les plus simples moyens d'ordre économique peuvent donc permettre de faire l'économie du « pouvoir intellectuel », ce « gaspi ».

Et puis quoi ! le pouvoir intellectuel n'est-il pas au pouvoir ? Regardez-les donc les hommes du pouvoir politique, quel qu'il soit : ils sont tous, et toujours, en France du moins, des intellectuels alignés. Bien entendu, vous ne les voyez pas moins à la tête — c'est le mot — de la plus large part de l'opposition. D'ailleurs comment le pouvoir et le contre-pouvoir y échapperaient-ils : tout le monde est intellectuel.

Mais d'où vient, alors, que tout se passe comme si les intellectuels l'étaient de plus en plus faiblement à mesure qu'ils entrent en politique ? (Question que J. Julliard formule brutalement : « *La politique rend-elle idiot ?* ») L'actualité remet en évidence un exemple éclatant : pourquoi y a-t-il une différence si sensible entre la pensée politique de M. Kissinger universitaire, et la contribution politique de M. Kissinger secrétaire d'Etat ? *Esprit* répond, en somme : parce que cela que les politiques appellent politique, déclarent politique, discourent comme politique, prennent, de bonne foi, pour la politique, n'est justement pas la politique. De là à penser que la politique est une chose trop sérieuse pour être laissée aux professionnels de la politique...

La trahison des clercs

Le pouvoir intellectuel, s'il n'est pas une illusion d'intellectuels, il est dans l'intellect, et nulle part ailleurs. Tout le propos d'*Esprit* n'est-il pas de s'essayer à montrer que l'imagination, la pensée créatrice, le vrai discours politique, la capacité d'affronter et de *com-prendre* toute « modernité », sont partout, hors ce qu'on appelle « le pouvoir », — lequel est répandu bien au-delà du gouvernement au pouvoir : dans toutes les instances et organisations dites « politiques », comprises celles qui se défendent de l'être.

Hélas ! ceux qui détiennent le « pouvoir intellectuel » ou pourraient y prétendre n'aspirent que trop souvent au moindre débris de pouvoir tout court. Etrange attrait, qui consiste à troquer intelligence contre impuissance, vues à longue portée contre myopie. Ceux-là qu'on a appelés les clercs commencent déjà de trahir rien qu'en trahissant leur nostalgie. Flaubert, lui, n'a jamais dit qu'il aurait voulu être M. Giscard d'Estaing. Ni, d'ailleurs, rêvé d'être M. Mitterrand (pour exercer un certain pouvoir en attendant mieux, celui-ci n'est pas moins un bon écrivain), ou M. Marchais, ou M. Homais. Mais Flaubert — de quelque nom qu'il se nomme, fût-ce Chateaubriand — est-il un intellectuel ?

(1) N° 9-10, 320 pages, 35 F., 18, rue Jacob, 6e.
(2) N° 47, 15 F, 48, rue Sainte-Anne, 2e.





Une vérole nationale

par GABRIEL MATZNEFF

DANS *Apothéose du déracinement*, Chestov formule cette remarque, en apparence humoristique et en réalité implacable : « *Pourvu qu'il ait du talent, l'écrivain peut tout se permettre dans ses livres (uniquement dans ses livres). Mais dans la vie, l'écrivain ne peut pas trop se laisser aller, afin qu'on ne devine pas qu'il dit la vérité sur lui-même dans ses livres.* »

L'écrivain qui indispose, qui irrite, qui suscite innocemment les inimitiés, c'est celui dont la vie répond à la doctrine. Si scandaleuse qu'elle puisse être, une œuvre née de l'imagination de son auteur ne gêne personne. En revanche, dès lors qu'un écrivain ne nourrit pas ses livres de ses fantasmes, mais de ses actes, il devient suspect. Quand les gens l'invitent à dîner, ils envoient leurs enfants coucher chez la tante Ursule.

Cela est fort étrange, car c'est le contraire que l'on attendrait. Seuls les livres où l'auteur s'est *brûlé* tout entier méritent d'être écrits et valent d'être lus. Chaque écrivain véritable peut dire avec Goethe : « *Je n'ai jamais fait autre chose que tirer parti de ce que j'ai vécu.* » Et il semble que le public devrait opérer aisément la distinction entre une œuvre naturelle et une œuvre fabriquée, entre les auteurs qui *sont* et ceux qui *paraissent*, entre ceux qui écrivent avec le sang de leur cœur et ceux qui ne font qu'orchestrer les thèmes au goût du jour.

Or, il n'en est rien. Non seulement les gens ne sont pas dégoûtés par cette littérature en béton armé qui envahit les librairies, mais ils en redemandent. Les gens ne souhaitent pas être éveillés, ils souhaitent être dupés. Plus que jamais, les imposteurs ont la cote. Pourtant, la fonction de l'écriture est d'éveil et de discernement ; elle est politique, et donc subversive. L'écriture est un contre-pouvoir, le pouvoir en question n'étant pas nécessairement l'appareil de l'Etat, mais les stéréotypes en vogue, les idées reçues. Nous devons être des maîtres d'irrespect. Si minime que soit l'influence qu'il exerce, un écrivain véritable est un libérateur, c'est-à-dire quelqu'un qui aide son public à prendre ses distances avec le brouhaha unanime.

L'important n'est pas d'être un intellectuel, mais d'être un spirituel et un sensuel, d'avoir le sens de l'incarnation. Nous n'avons pas à démontrer, mais à montrer. Nos livres n'ont pas à proposer une théorie de l'existence, mais un style de vie. Ce qui est fécond, c'est l'expérience vitale. Les idées, les concepts, c'est très secondaire. En France, hélas ! nous célébrons bizarrement le culte du discours abstrait. L'intelligence scolastique est notre vérole nationale.

L'atlantisme culturel

par DOMINIQUE GALLET (*)

UN des dangers les plus pernicieux qui menacent notre indépendance nationale, mais dont on parle beaucoup moins que du « matraquage » de l'OPEP, est la réputation culturelle anglo-américaine dans de nombreux secteurs de la vie française.

Quant on parle, c'est souvent pour ironiser sur ceux qui s'obstinent à défendre la langue française et son rayonnement dans le monde ou pour les assimiler à des puristes poussiéreux. Et pourtant, cette véritable colonisation culturelle que subit la France est devenue un des plus efficaces instruments d'aliénation depuis qu'elle dispose de toutes les ressources d'une télévision entièrement livrée au bon plaisir du « show business » et aux kilomètres de pellicule des productions américaines à bon marché. Cette pénétration en France se fait aussi par d'importantes participations de capitaux anglo-américains dans les grands réseaux de distribution des films, comme dans de nombreux journaux, revues ou maisons d'édition.

La pénétration de cette influence culturelle américaine n'est pas seulement due à la formidable puissance des moyens dont disposent les Etats-Unis, elle est aussi favorisée par la politique menée par les dirigeants de notre pays. Le peu d'intérêt évident du pouvoir pour les affaires culturelles, son impuissance à venir en aide à la création et à la diffusion culturelles, en est la première cause. A cette carence s'ajoute une cause plus profonde qui tient à l'idéologie des technocrates giscardiens, dont l'obsession est de plaquer sur nos traditions nationales une décalcomanie de la société américaine.

Cet esprit d'abandon, ce véritable atlantisme culturel des pouvoirs publics frise quelquefois la complicité. N'a-t-on pas vu un ministre de la culture giscardienne déclarer : « *Je me considère comme un ambassadeur de la culture américaine en France.* » ? Ou, comme l'a déjà dénoncé dans *le Monde* Michel Jobert, un haut fonctionnaire français répondre en France, en anglais, à des questions de journalistes français. Ou le chef de l'Etat lui-même reléguer la langue française au niveau d'un patois local en s'exprimant en anglais devant la presse internationale le jour de son élection à la magistrature suprême comme pendant la plupart de ses entretiens internationaux ?

Le mauvais exemple venant de haut, on assiste en France à un processus de plus en plus inquiétant d'abandon de la langue française au profit de l'anglo-américain. Ce processus touche un grand nombre d'entreprises se développant grâce à l'Etat, des chambres de commerce, certaines administrations et sociétés nationales, et même l'éducation nationale.

Capitulation

Les exemples frappants foisonnent. Ainsi, l'utilisation exclusive de l'anglais dans les manuels de vol du Concorde sur les lignes d'Air France. La protestation des pilotes de ligne a heureusement obligé la direction d'Air France à les remplacer par des manuels en français. Ou une grande école d'ingénieurs qui s'apprête à acheter des cassettes télévisions en anglo-américain au Massachusetts Institute of Technology pour enseigner à ses élèves certaines techniques.

Le phénomène de capitulation face à l'hégémonie culturelle anglo-américaine a pris une nouvelle dimension depuis certaines décisions adaptées par le ministère de l'éducation nationale. Ainsi il a été décidé de doter les lycées et les collèges d'un total de dix mille micro-ordinateurs pour familiariser les jeunes Français avec cet instrument de plus en plus indispensable dans le monde moderne. Jusque-là, rien que de tout à fait normal. Mais l'affaire devient incroyable quand on apprend que les experts du ministère ont constitué une commission mixte « éducation-industrie » qui devait déterminer quelle langue serait utilisée par les jeunes Français pour dialoguer avec ces ordinateurs. Et la décision vient d'être prise d'utiliser non seulement le français simplifié L.S.E. mais aussi le « basic american » ! Alors que le Québec vient de décider l'utilisation exclusive du français par un vote massif de son Assemblée, et alors même que l'Italie vient de rendre obligatoire par une loi l'utilisation de l'italien dans l'informatique, l'anglo-américain va réussir le tour de force de s'imposer dès leur plus jeune âge aux lycéens français ! On croit rêver.

Tous ceux qui luttent pour l'indépendance et le rayonnement de la France doivent prendre conscience de la gravité de cette politique globale de démission culturelle du pouvoir giscardien, politique qui renforce l'impérialisme économique, financier et militaire américain, en transformant progressivement notre peuple en auxiliaire inconscient de la domination qu'il subit.

Mais ils doivent aussi prendre conscience que cet atlantisme culturel nuit directement aux positions de la langue française dans le monde. Comment, par exemple, protester efficacement contre la décision scandaleuse de la Commission économique européenne d'interdir l'usage du français dans son programme informatique, si nous ne balayons pas devant notre porte ?

Un fait particulièrement significatif de cette politique d'abandon des pouvoirs publics vient nous confirmer dans notre inquiétude : le Haut Comité de la langue française est sans rapporteur général depuis le départ, à l'issue de son mandat, de Michel Bruguière il y a maintenant six mois. Des rumeurs de démantèlement de cet instrument officiel efficace pour la défense et l'expansion de la langue française circulent même de plus en plus ouvertement.

Alors que le prince Norodom Sihanouk s'exprime en français devant les Nations unies pour plaider la cause de son peuple ; alors que le président Senghor demande à la trentaine de nations francophones de se concerter étroitement pour, dans une époque en pleine révolution technologique, aboutir à un « nouvel ordre culturel mondial », rejetant l'uniformisation appauvrissante anglo-américaine ; alors que la langue française dispose d'importants atouts pour être demain une langue de communication internationale privilégiée en Europe et dans le tiers-monde, sans être pour autant le « cheval de Troie » de l'impérialisme d'un bloc, la France giscardienne a honte de sa langue nationale, ne croit pas à son rôle international et brade, dans ce domaine comme dans tant d'autres, les intérêts du peuple français et de l'ensemble de la communauté des nations francophones.

C'est pourquoi nous ne pouvons que nous interroger avec cette journaliste libanaise qui écrit dans la revue *Culture française* (n° 4 décembre 1978) : « *Même si nous nous tournons particulièrement aujourd'hui vers la France, nous savons cependant que la langue française appartient aussi à toutes les communautés qui y ont recours, notamment comme moyen de résistance ou d'affirmation nationale face à la tentative d'uniformisation universelle de la civilisation anglo-saxonne, principalement en Europe et dans le tiers-monde. La grande originalité, la grande richesse de la francophonie, et donc sa chance pour l'avenir, c'est sa diversité ; c'est de proposer aux peuples une langue internationale commune qui favorise le développement de leurs identités culturelles. (...) La question que nous posons pour le Liban se pose en fait pour l'ensemble de la francophonie : pourrons-nous encore compter sur la France pour réaliser ces objectifs ?* »

La langue française aura-t-elle à se défendre demain malgré la France giscardienne ?

(*) Président du club Gaullisme et Prospective.

Psychologie en miettes

Schopenhauer se promenait un dimanche à Dresde dans une serre de jardins publics très fréquentée. S'étant arrêté devant une plante exotique, il s'interrogeait à mi-voix : « Que veux-tu me dire, ô plante, avec tes formes bizarres ? Quelle est la volonté qui se manifeste ici par ces couleurs éclatantes, par ces feuilles si gracieusement découpées ? »

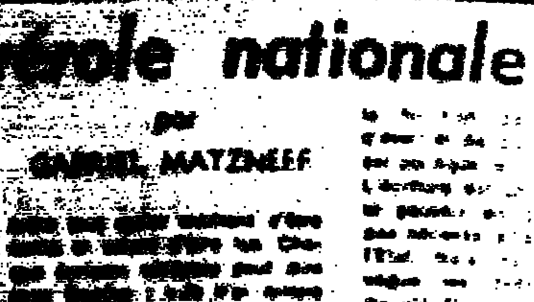
Un des gardiens, frappé par son attitude et le prenant pour un fou, le suivit de près pendant toute sa promenade. Vers la sortie, il lui demanda qui il était. « Mon brave, *répondit Schopenhauer d'un ton solennel,* si vous pouviez me le dire, je vous serais bien reconnaissant. »

On l'a souvent relevé, mais le fait demeure fort troublant : aucune civilisation, aucune autre culture — historique ou exotique — n'a jamais disposé d'autant d'instruments d'identification et, par conséquent, d'homogénéisation de la société. Or aucune n'a connu pareille crise d'identité.

⁂

Pour la sagesse orientale, une vie est un acte sans acteur. Aussi considère-t-elle le fou qui a perdu l'esprit comme une parodie du sage qui a transcendé l'ego. Si l'un est paranoïaque, l'autre est métanoïaque.

ROLAND JACCARD.



nationale

par GABRIEL MATZNEFF

culturel

Le Monde

étranger

LA TENSION ENTRE L'IRAN ET LES ÉTATS-UNIS

L'initiative de mettre fin à la crise revient à Washington

nous déclare M. Bani Sadr

De notre envoyé spécial

Téhéran. — « *La France devrait cesser de se comporter à notre égard comme si l'Iran était encore une chasse gardée américaine.* » M. Abol Hassan Bani Sadr, qui nous tient ces propos quelques heures après sa désignation à la tête de la diplomatie iranienne, est bien connu en France pour y avoir séjourné plus de quinze ans. Et c'est avec une émotion teintée d'humour qu'il égrène ses souvenirs d'« éternel étudiant ».

« *Je n'ai jamais osé soutenir ma thèse de doctorat d'Etat que je préparais sous la direction du professeur Balandier de crainte d'être expulsé de France. En effet, j'aurais perdu le seul prétexte dont je disposais pour obtenir le renouvellement de ma carte de séjour. Je vivais dans la hantise. Etiqueté « dangereux » à la préfecture, je devais me présenter régulièrement à un bureau spécial situé à Créteil, où un policier, l'œil sévère, m'intriguait en me disant souvent : « Attention, » M. Bani Sadr, vous êtes sur » orbite ». Renseignements pris, j'apprenais que, dans le jargon de mon interlocuteur habituel, cela signifiait que je pourrais être expulsé d'un moment à l'autre...* »

M. Bani Sadr n'est plus sur orbite. Membre du conseil de la révolution, conseiller écouté de l'imam Khomeiny, il a depuis le jeudi 8 novembre la haute main sur huit ministères de caractère économique, outre celui des affaires étrangères. Agé de quarante-six ans, son comportement et son aspect de naguère ont peu varié : démarche lente, front large et dégagé, visage ovale, yeux mi-clos mais regard attentif. La mine impassible, M. Bani Sadr s'exprime en français d'une voix monocorde.

« *La France*, nous dit-il, *ne semble pas avoir compris que nous cherchons à nous libérer de la tutelle des Etats-Unis, d'une manière générale des visées hégémoniques des super-puissances. L'attitude de la France me laisse perplexe. Depuis notre révolution, elle agit comme si elle s'attendait à des privilèges en récompense du service qu'elle a rendu à l'imam Khomeiny en l'accueillant chez elle. Cela ne constitue pas une politique digne de ce nom. Nous attendons autre chose d'elle. Le général de Gaulle, qui menait lui-même une politique d'indépendance nationale, nous aurait compris.* »

— En annulant de nombreux contrats conclus sous le régime du chah avec des entreprises françaises, n'est-il pas vrai que vous avez infligé à la France des dommages relativement plus élevés que ceux qu'ont subi les Etats-Unis ?

— *Les entreprises qui devaient nous fournir des centrales nucléaires — dont nous n'avions d'ailleurs nul besoin — sont à moitié américaines par leur financement. Le projet de métro de Téhéran était luxueux, trop coûteux et ambitieux. Nous sommes à la recherche d'un moyen de transport simple, pratique et peu onéreux pour une ville destinée à rétrécir. Téhéran est une ville monstrueuse, parasitaire, qui absorbe à elle seule la moitié de la consommation nationale et grève abusivement le budget de l'Etat. Nous la dépeuplerons en créant en province des unités de production industrielles et agricoles.* »

» *Nous attendons, disais-je, autre chose de la France : des matières premières, des produits intermédiaires, de la technologie, des termes d'échanges égalitaires qui nous permettraient tout à la fois de transformer notre économie et de nous dégager de l'emprise des super-puissances. Si l'Europe et le Japon devaient suivre notre exemple, se libérer des multinationales dominées par les Etats-Unis, se tourner résolument vers le tiers-monde, ils deviendraient plus vite encore les partenaires privilégiés de l'Iran.* »

La France pourrait devenir notre principal fournisseur d'armements

Evoquant le marché d'armements, M. Bani Sadr est catégorique : « *La France pourrait devenir notre principal fournisseur. Nous ne voulons plus d'armes américaines, qui constituent l'un des instruments du pouvoir hégémonique de Washington.* » Et il ajoute, malicieusement : « *Même si l'on peut accuser la France d'ambitions dominatrices, elle n'a pas les moyens de les réaliser.* »

La « *conquête de l'indépendance nationale* » décidée par l'imam Khomeiny et le Conseil de la révolution sera désormais la pierre angulaire, le « *moteur* » de la politique iranienne, tant dans le domaine des affaires étrangères que sur le plan intérieur.

● *La nature et les structures de l'armée* seront radicalement modifiées afin de la libérer de la mainmise américaine. Ses dimensions, son organisation, sa formation technique, son encadrement, son idéologie, devraient marquer une rupture définitive avec les anciens tuteurs. « *L'armée ne devrait plus être un instrument de répression à l'intérieur ni un gendarme à l'étranger.* »

● *Le système monétaire et le commerce extérieur* qui « *enchaînent l'Iran au marché capitaliste international seront remaniés fondamentalement. Une monnaie indépendante du dollar, la diversification des échanges orientés non sur la consommation mais sur le développement, en particulier de petites unités de production dans les campagnes plutôt que dans les villes, seront parmi les principaux objectifs de la nouvelle République* ».

● *L'épuration massive de l'appareil bureaucratique de l'Etat* est indispensable à la politique d'indépendance. « *Un million de fonctionnaires, souvent inefficaces ou corrompus, absorbent la totalité de nos ressources pétrolières. L'objectif devrait être de transférer quatre fonctionnaires sur cinq au secteur productif* », déclare M. Bani Sadr.

« *Les réformes intérieures demeureraient vulnérables aussi longtemps que l'on n'aurait pas affaibli et tenu en échec l'impérialisme américain sur le plan mondial*, ajoute le chef de la diplomatie iranienne. *Nous avons donc décidé de mettre en œuvre une politique étrangère active, dirigée globalement contre l'hégémonie des deux superpuissances, mais tout particulièrement contre notre principal ennemi, celui avec lequel nous sommes en état de confrontation permanente. Nous nouerons des rapports privilégiés avec les peuples musulmans et arabes, avec les Palestiniens, avec l'Europe, si encore celle-ci le veut ou le peut, avec les gouvernements vraiment anti-impérialistes, rapports que nous souhaitons consolider par des liens économiques.* »

« En attendant, quelles étapes prévoyez-vous dans l'épreuve de force engagée avec les Etats-Unis ? Envisagez-vous la rupture des relations diplomatiques, un embargo sur le pétrole ?

— *De telles mesures sont pour l'instant prématurées. Ayant déclenché la crise en accueillant un criminel — l'ex-chah — sur leur territoire, l'initiative de mettre un terme à cette crise revient aux Etats-Unis. Ils ne veulent pas nous rendre le chah vivant, car si nous devions juger ce tyran il ferait éclater par ses révélations le scandale du siècle, le régime corrompu et sanguinaire que les Américains ont mis en place pour mieux piller notre pays. Nous avons d'ailleurs décidé, hier, de publier les documents des archives secrètes qui sont tombées en notre possession.*

— Ne croyez-vous pas que votre cause serait mieux servie si vous épargniez la vie des otages, et, mieux encore, si vous les libériez ?

— *Contrairement à ce que l'on a prétendu, il n'est pas question de les exécuter. Leur libération dépend des Etats-Unis. En l'état actuel des choses, aucun gouvernement iranien quel qu'il soit ne serait en mesure de prendre une telle décision unilatéralement. Les étudiants se sont emparés de l'ambassade américaine sans consulter les autorités du pays, ni l'imam, ni le Conseil de la révolution, ni le gouvernement, lesquels les ont approuvés par la suite. En outre, ils bénéficient dans le pays, et à juste titre, d'une prodigieuse popularité. Il faudrait, dans l'intérêt de toutes les parties concernées, que le président Carter prenne sans tarder une initiative susceptible de donner satisfaction aux Iraniens.*

— Si le gouvernement provisoire assumé par le Conseil de la révolution devait céder la place dans environ deux mois à un cabinet issu d'élections, comment espérez-vous résoudre en un laps de temps si bref tous les problèmes que vous avez évoqués ?

— *Le Conseil de la révolution a décidé, selon les recommandations de l'imam Khomeiny, de travailler comme si son mandat était éternel et de répandre le bien comme si nous devions disparaître dès le lendemain.* »

ERIC ROULEAU.

Il y a toujours plus « révolutionnaire » que soi...

De notre envoyé spécial

Téhéran. — « L'imam Khomeiny : non ! » *La manchette barre la première page d'un journal téhéranais. Les mass media répètent à satiété que l'Iran ne négociera pas de quelque manière que ce soit la libération des otages. Les Etats-Unis n'ont plus qu'à s'incliner et à extrader le chah. Le quotidien* Joumhouri Islami *rapporte, avec une satisfaction évidente, les termes d'une manchette parue dans le* « journal sioniste » *de Tel-Aviv* Maariv : « Une super-puissance prise en otage. »

Au cours de la conférence de presse tenue jeudi soir par les occupants de l'ambassade américaine, une vive altercation a opposé le porte-parole des étudiants islamiques au représentant de l'agence palestinienne Wafa. Démentant le projet d'une médiation de l'O.L.P., le porte-parole iranien avait déclaré :

« Nous n'avons jamais eu le moindre contact avec l'O.L.P. ou avec M. Arafat, qui a observé le silence sur notre initiative *[l'occupation de l'ambassade]*. Nous suivons la ligne tracée par l'imam Khomeiny. Nos frères palestiniens, Arafat lui-même, rendraient justice à leur cause s'ils suivaient l'exemple de l'imam en refusant toute négociation. »

Le représentant de l'agence de presse de l'O.L.P., livide, interjecte : « C'est incroyable ! Vous parlez comme si M. Arafat était un gamin. C'est un président, ne l'oubliez pas ! » *Après un brouhaha général et des échanges de vifs propos, le porte-parole des étudiants rétablit le calme en déclarant :* « Vous avez mal compris. Une mauvaise traduction sans doute. Nous avons le plus grand respect pour M. Arafat et pour la lutte de nos frères palestiniens. »

Auparavant, un membre du Conseil de la révolution, répondant à notre question, s'étonne : « Une médiation de l'O.L.P. ? Ah, oui ! Ce sont les Américains qui nous la proposent... »

Des Palestiniens ont enfin trouvé des interlocuteurs plus « révolutionnaires » *qu'eux...*

E. R.

Téhéran réduit de 5 % ses ventes de pétrole aux compagnies

L'Iran a annoncé à ses principaux clients qu'il allait réduire ses livraisons de pétrole de 5 % au dernier trimestre de 1979. BP, Shell, Exxon, Gulf Oil, Ashland Oil, ont été averties de la décision iranienne le 8 novembre. Déjà la veille, les treize compagnies japonaises qui achètent du brut iranien avaient subi la même mesure rétroactive au 1er octobre.

Le porte-parole d'Ashland Oil n'a cependant pas hésité à déclarer : « *Nous sommes encouragés par cette nouvelle, car elle semble vouloir dire que les Iraniens ont l'intention de continuer leurs exportations.* »

Les compagnies américaines se demandent si cette décision résulte de difficultés techniques ou de la volonté d'accroître les ventes directes au comptant où le baril se négocie actuellement au-dessus de 40 dollars, soit pratiquement le double du prix officiel.

Les exportation iraniennes, qui atteignent 3,3 millions de barils par jour selon les autorités de Téhéran, ne seraient en fait, selon les milieux pétroliers, que de 2,5 millions de barils.

Toujours en Iran, une explosion a détruit le 8 novembre une partie de l'oléoduc d'Abadan à Téhéran qui alimente la capitale iranienne en produits pétroliers, a annoncé la radio nationale. Les dégâts ont pu être réparés immédiatement.

Les difficultés énergétiques suscitent de nombreux commentaires.

● A PARIS, M. André Giraud, le ministre de l'industrie, a déclaré avoir « *des doutes sur le fait que les engagements pris par les pays industrialisés à Tokyo soient observés par tous* ». Le ministre français s'est refusé à citer des noms de pays, mais a précisé qu'il ne s'agissait pas des Etats-Unis. L'Allemagne fédérale, les Pays-Bas et le Japon, qui n'hésitent pas à acheter sur les marchés libres à des prix spéculatifs, étaient vraisemblablement visés par les propos de M. Giraud.

● A VARSOVIE, le quotidien *Zycie Warszawy* écrit le 8 novembre : « *L'OPEP fait ce qu'elle veut. Elle dicte sa loi au monde. Le monde reçoit les coups qu'elle lui porte, sans être capable de les rendre.* » S'il est naturel que les pays de l'OPEP « *profitent de leur privilège* », il faut se rendre compte, conclut le quotidien, que « *leur manque de modération risque de se terminer en grave catastrophe* ». Preuve s'il en est que les pays du Comecon, qui ont accru leurs achats de pétrole OPEP de 17 % en 1979, sont aussi touchés par le renchérissement du brut. — *(A.F.P., Reuter.)*

M. Carter annule son voyage au Canada

(Suite de la première page.)

La seule solution, à la rigueur concevable, serait un départ du chah, non pas vers l'Iran (l'immense majorité des Américains serait profondément choquée par une telle décision, même si la vie des soixante Américains de l'ambassade devait en dépendre), mais vers un autre pays pour y poursuivre son traitement médical. Or l'ancien souverain iranien est sorti de son silence jeudi pour faire précisément une telle suggestion. Un communiqué diffusé par son porte-parole à New-York affirme que le chah « *s'est dit prêt à quitter les Etats-Unis dans l'espoir de faire libérer les soixante et un Américains retenus en otage en Iran* ». Cependant, ajoute le même communiqué, « *ses docteurs maintiennent très fermement leur position qu'un patient dans son état ne peut quitter l'hôpital sans risquer sa vie* ». Le malade a en effet des sondes dans la vésicule, et une tumeur grossissante au cou exige une intense radiothérapie.

De toute manière, l'évacuation du chah dans ces conditions serait très choquante aussi pour l'opinion, et le gouvernement se refuse apparemment à prendre l'initiative à ce sujet. Il n'est d'ailleurs nullement garanti que l'imam Khomeiny s'en contenterait, puisqu'aussi bien, comme le note un observateur, « *son souci dominant est d'assouvir sa vengeance contre le chah beaucoup plus que de gouverner l'Iran* ».

Contenir les réactions de la rue

Dans l'immédiat, les responsables de Washington se préoccupent de contenir les réactions de l'Américain moyen, dont le sens national est mis à rude épreuve. De violentes discussions sont signalées sur divers campus entre des Américains et des étudiants iraniens, dont le nombre, curieusement n'a pas été affecté par la chute du chah : les quelque cinquante mille étudiants iraniens (dont 273 élèves dans les écoles militaires) constituent aujourd'hui le plus fort contingent étranger aux Etats-Unis. Quatre mille trois cents d'entre eux font l'objet d'une procédure d'expulsion depuis qu'un contrôle ordonné par le ministère de la justice en janvier dernier a fait apparaître qu'une très grande proportion ne poursuit en fait aucune étude. Mais ces procédures d'expulsion s'étendent sur des années, et le gouvernement n'entend pas modifier actuellement sa politique sur le sujet, de peur d'aggraver encore la crise.

C'est dans le même esprit que M. Carter a fait annuler l'autorisation de manifester qui avait été précédemment accordée à des organisations d'étudiants iraniens à Washington. Ceux-ci entendaient protester devant la Maison Blanche et le Congrès contre le séjour du chah aux Etats-Unis. Or, le moindre accrochage avec la police ou la population aurait pu avoir des répercussions fâcheuses sur le sort des otages de Téhéran, que l'on dit déjà sérieusement malmenés et menacés par leurs gardiens.

En revanche, le président n'a pas les pouvoirs d'endiguer le flot de paroles vengeresses qui coule des tribunes du Congrès, ni d'empêcher les manifestations de boycottage. Le Syndicat des ouvriers du transport, affilié à l'A.F.L.-C.I.O., a décidé de ne plus assurer l'entretien technique des avions d'Iran Air : un appareil de cette compagnie a dû quitter jeudi l'aéroport Kennedy de New-York pour se faire servir à Montréal. Du côté gouvernemental une seule mesure analogue a été prise : le Pentagone suspendra ses livraisons de pièces de rechange pour le matériel militaire américain en Iran, après la dernière livraison du genre qui a été expédiée dimanche dernier.

Les répercussions de la crise sur la campagne électorale ont été limitées jusqu'à présent. Seul le candidat Kennedy s'en est pris directement à l'administration pour s'être insuffisamment préparée à de tels incidents et n'avoir pas tenu en réserve un « *programme d'urgence* ». M. Connally a recommandé, pour sa part, l'expulsion des Iraniens arrêtés au cours de manifestations anti-américaines. Enfin, M. Kissin-américaines. Enfin, M. Kissinger a invité ses compatriotes à garder leur calme et à soutenir le gouvernement dans cette crise, quitte à « *examiner quand ce sera fini les raisons pour lesquelles des dirigeants étrangers croient possible de traiter les Etats-Unis de cette manière.* »

MICHEL TATU.

LA LETTRE DE LA NATION : que dit la France ?

« *Le gouvernement français a pris la responsabilité, non pas seulement d'abriter l'ayatollah Khomeiny — ce qui était conforme aux droits de l'homme — mais de lui permettre une action politique dont les effets sont à la fois contraires aux mêmes droits de l'homme et catastrophique pour l'économie occidentale en général et française en particulier.*

» *Que dit aujourd'hui le gouvernement français devant ce qui se passe en Iran ? Rien. Pourrons-nous vivre longtemps ainsi ? C'est peu probable. Le gouvernement lui-même n'arrive plus à ronronner en se grattant les aisselles. Tout dérange la tranquillité des certitudes qu'il assène pour avoir la paix.* »

PIERRE CHARPY.

ISRAËL

Le gouvernement décide l'expulsion de Cisjordanie du maire de Naplouse

De notre correspondant

Jérusalem. — Le gouvernement israélien a décidé l'expulsion de l'une des principales personnalités politiques des territoires occupés, M. Bassam Chaka, maire de Naplouse depuis les élections municipales de 1976, qui ont donné une très large majorité aux sympathisants de l'O.L.P. dans toute la Cisjordanie.

M. Chaka est accusé d'avoir justifié le recours au terrorisme contre Israël lors d'une discussion orageuse avec le général Matt le 6 novembre. Selon les propos qui lui ont été prêtés dans la presse israélienne — d'après une version fournie par les militaires — et qui ont déclenché une tempête de protestations dans la plupart des milieux politiques en Israël, le maire de Naplouse aurait « *approuvé* » l'attentat commis en mars 1978 par un commando palestinien sur l'autoroute Tel-Aviv-Haïfa. Trente-sept personnes avaient été tuées dans cet attentat qui avait directement provoqué, en représailles, l'invasion du Sud-Liban par l'armée israélienne.

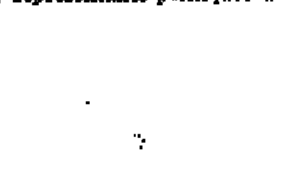
Des menaces de réactions

La mesure d'expulsion ne devrait pas être immédiate, car la femme du maire de Naplouse avait déposé préalablement jeudi une requête devant la Cour suprême israélienne. Dans un arrêt provisoire, un juge a ordonné que les motifs de l'expulsion soient d'abord présentés devant la Cour par le ministre de la défense qui est responsable de l'administration militaire dans les territoires occupés. Par ailleurs, quelques heures plus tôt, la plupart des maires de Cisjordanie et divers représentants politiques de la région s'étaient réunis à Naplouse pour déclarer leur « *solidarité* » avec M. Chaka. Ils ont menacé de déclencher une grève au cas où la moindre sanction serait prise contre le maire de Naplouse, et ils ont surtout précisé que les conseils municipaux étaient prêts à démissionner en bloc.

Dans la requête présentée à la Cour suprême, Mme Chaka a souligné que les propos de son mari avaient été « *falsifiés à dessein et isolés de leur contexte dans le but de nuire à sa réputation et de provoquer sa destitution* ». Elle a ajouté que les révélations qui ont été faites « *font partie d'une campagne orchestrée contre les maires patriotes qui s'opposent au projet d'autonomie* ». Mme Chaka a expliqué que son mari, au cours d'une discussion sur les origines de la résistance des Palestiniens à l'occasion avait exprimé sa « *compréhension* » des motifs qui avaient poussé à l'action les auteurs de l'attentat de mars 1978, mais qu'en aucun cas il ne s'était « *identifié* » à eux. Mme Chaka a enfin rappelé que les propos incriminés avaient été tenus lors d'un échange de vues qui n'avait pas de caractère officiel ni public.

L'éditorial du quotidien *Haadetz* a repris ce vendredi matin cet argument pour affirmer que, en pareil cas, M. Chaka ne pouvait être accusé « *d'incitation à la violence* », selon les termes employés par ceux qui réclamaient les plus sévères sanctions. Le journal *Haaretz* désapprouve la mesure d'expulsion et fait valoir qu'une fois de plus Israël se place dans une situation très délicate, et ne mesure pas les réactions qui peuvent avoir lieu en Cisjordanie et à l'étranger.

FRANCIS CORNU.



ASIE

LE JAPON FACE A SA MODERNITÉ

IV. — Stabilité et créativité

Au terme d'une série d'articles consacrés à la société japonaise (« le Monde » des 7, 8 et 9 novembre), Philippe Pons s'interroge sur les possibilités de créativité de cette société et les types de résistance auxquels elle a donné naissance.

De notre correspondant PHILIPPE PONS

Tokyo. — Le Japon pourra-t-il maintenir l'originalité de son système socio-économique ou le processus de modernisation tend-il à gommer les différences ? Le problème auquel il semble être confronté est celui de l'intégration des évolutions sociales. Il doit mettre au service de la production les forces déviantes ou centrifuges pour éviter qu'elles ne la perturbent.

D'abord au sein de l'entreprise. Pour pallier le relatif relâchement des liens entre l'employé et l'entreprise (évolution dans l'emploi à vie, la notion de travail, les motivations, etc.), les employeurs tendent à renforcer les mécanismes de prises de décision par consensus et de participation au niveau de la production qui dynamisent les sentiments d'appartenance au groupe. Avec une belle unanimité, tout technocrate de passage au Japon s'extasie sur le fameux système de décision par consensus (*ringi*) : la formule de demande de décision est censée circuler de bureau en bureau jusqu'au président. Il suffit d'aller sur le terrain pour s'apercevoir du côté quelque peu formel du *ringi*. Il est d'abord à noter que, contrairement à une idée reçue, il n'a jamais empêché le principe d'autorité de jouer. En outre, le *ringi*, qui est souvent utilisé pour entériner une décision déjà prise, vise avant tout à une apparence d'unanimité, ce qui facilite la mise en application de la décision, empâtant d'entrée de jeu toute contestation puisque chacun se croit concerné. Cela dit, le patronat s'est toujours opposé à une représentation ouvrière dans les bureaux de direction ; tout au plus existe-t-il des consultations régulières sur les questions de santé et de conditions de travail. Une participation réelle est d'ailleurs réclamée depuis 1977 par le parti socialiste. Certains syndicats l'ont mis à leur programme...

Les programmes « Zéro Defect »

Avec le développement des technologies et de l'automation, le problème du « consentement » de l'employé se pose en des termes nouveaux et particulièrement au niveau de l'atelier. Depuis qu'a commencé un changement dans les critères de définition des salaires (la qualification tendant à l'emporter sur l'ancienneté), ont été renforcés les mécanismes de participation au sein des équipes — une dizaine de personnes, conviées à améliorer, sur le tas, la routine de la production et qui parfois sont à l'origine d'innovations importantes. Ces groupes fonctionnent en mêlant habilement des techniques de gestion occidentale et japonaise. « *Il s'agit de conjuguer des motivations individuelles — en augmentant les possibilités pour l'ouvrier d'améliorer ses qualifications — et des motivations de groupe* », explique le professeur Takamiya. Ce système fonctionne en particulier dans les groupes de contrôle de la qualité (*jishu kanri*, en abréviation JK). Ceux-ci se forment en principe spontanément autour d'un contremaître ou d'un ouvrier expérimenté. A la fin des années 60, il n'y en avait guère plus d'un millier. Ils sont 87 540 en 1978 et, si l'on compte les ouvriers engagés dans des programmes comme « *zero defect* », etc., on estime qu'un salarié sur huit fait partie de micro-organismes destinés à améliorer la production et à renforcer la cohésion sur le lieu de travail.

La première motivation pour l'ouvrier, c'est d'avoir une chance de développer ses qualifications : « *zei in keiei* », faire de chacun un cadre ; la seconde, comme on le souligne chez Toyota, c'est de lui donner le sentiment, en lui confiant un travail plus sophistiqué, qu'il est « *confronté à un défi* ». Mais ce taylorisme à la japonaise s'arrête là. Il s'agit d'éviter de stimuler un individualisme qui peut finir par bloquer les chaînes. Il n'y a pas de relation directe entre la productivité et les augmentations de salaires : le sentiment de réussite pour le groupe tend donc à prévaloir. Plus que le salaire immédiat, ce qui motive l'ouvrier c'est la possibilité de faire carrière — avec à la clé une rémunération plus élevée.

Historiquement, la pratique de stimulation des ouvriers — décrite notamment par Tekiji Kobayashi dans un chef-d'œuvre de la littérature prolétarienne d'avant-guerre *Kani Kosen (le Bateau usine des crabes)* — avait surtout pour but de bloquer les fusions horizontales. Il s'agit peut-être moins aujourd'hui d'user de pratiques coercitives que d'engager les ouvriers dans une compétition volontaire entre groupes qui, pour chacun d'entre eux, intègre la hiérarchie, en l'occurrence le chef d'équipe. La forme extrême de cette compétition est, par exemple, le système de « Yoi *don* », expression employée pour le départ des courses : « *Prêt ? Partez !* »), récemment décrite par l'organe du P.C., *Akahata*.

La participation est-elle vraiment volontaire, comme l'affirme le patronat ? Dans la plupart des cas, selon les ouvriers que nous rencontrons en dehors de leur lieu de travail, la direction prend l'initiative de créer des groupes de contrôle de qualité. Les petites brochures ouvrières révèlent, d'autre part, combien sont pesantes les pressions de l'environnement et de la hiérarchie pour participer, en plus des heures de travail, aux discussions sur la productivité.

Le second niveau auquel fonctionnent les mécanismes d'intégration est plus idéologique. Une tentative en vue d'une sorte de « réarmement moral » se développe d'abord dans l'enseignement (réintroduction des arts martiaux à l'école) mais aussi dans les entreprises où existent déjà, depuis plusieurs années, des stages pour l'enseignement de ce qu'il et convenu d'appeler l' « esprit » japonais (*seishin*), matière bannie des lycées après 1945. L'association pour les stages industriels a pris en charge ce type d'enseignement qui va de la méditation zen aux tests d'endurance en passant par l'initiation aux valeurs traditionnelles. Le système va s'enrichir en avril d'une nouvelle institution avec l'Ecole Matsushita pour les futurs dirigeants. Fondation qui a coûté 32 millions de dollars, cette école accueillera une trentaine de personnes, âgées de vingt et un à vingt-huit ans, pour un cursus de trois ans au cours duquel sera versée une indemnisation d'un montant égal au salaire d'un débutant dans le secteur privé. L'enseignement (fait par des moines bouddhistes, des maîtres de la cérémonie du thé, des experts en problèmes de défense, et des banquiers...) comprendra des stages à la campagne ou dans les usines. On reconnaît là la leçon que le fondateur du plus important groupe de l'électronique mondiale a retenue de Mao auquel il voue une admiration sans borne. A quatre-vingt-quatre ans, M. Matsushita, qui a fondé sa firme en 1918, a pour grand dessein de « *façonner l'homme* », et compte, grâce à son école, remédier au « *chaos moral* » du Japon. Exemple extrême, et quelque peu pathologique, de paternalisme. On aurait assurément tort de faire de Matsushita l'archétype de l'entreprise japonaise. L'initiative, qui a pour modèle l'école fondée au dix-neuvième siècle par Shoin Yoshida pour former les jeunes samouraïs confrontés au défi occidental, n'en est pas moins révélatrice d'un courant profond de retour aux sources de la « japonicité ».

Il n'y a certes pas lieu de juger de la légitimité du désir de maintenir des valeurs traditionnelles, même si, sur le plan intellectuel, on peut mettre en doute une démarche qui tend à nier que la société — en l'occurrence industrielle — crée ses propres valeurs. En revanche, on peut, sur le plan politique, s'interroger sur les conséquences de cette « nipponisation éclairée » ; il n'est pas exclu qu'elle tende à raviver des tendances xénophobes et nationalistes pour colmater des brèches dans le consensus social. Ce type de réactions a été véhiculé par la presse en 1976-1977 lors du différend commercial du Japon avec ses partenaires industrialisés. Dans un pays où déjà on se méfie des Japonais formés à l'extérieur, où les étrangers sont en puissance des fauteurs de troubles (par exemple les « boat people »), ont besoin quoiqu'ils fassent d'un garant, et ne peuvent être professeur à part entière dans une université, on peut se demander si tout renforcement de l'idée d'unicité du Japon ne risque pas de stimuler un nationalisme excessif, comme le note le sociologue américain Vogel dans un livre qui salue pourtant les succès du Japon (1).

Pour conjurer ce risque s'élèvent des voix souhaitant une ouverture plus grande de la société. Tel est par exemple le sens du livre que vient de publier M. Kogane, de l'Agence de planification, *Nihon Daínino Kaikoku (la Seconde Ouverture du Japon)*. « *Respecter les traditions, c'est une chose, au demeurant bonne,* nous dit-il, *mais cela ne dispense pas d'autres actions, et surtout n'est ni une fin en soi ni un remède miracle. S'accrocher à des valeurs sans tenir compte de l'environnement est dangereux.* »

Le système d'éducation en question

Le problème qui se pose au Japon est paradoxalement la trop grande capacité à capter, recycler et, par conséquent, intégrer les déviances sociales, tout ce que Marcuse appelle du « *négatif* ». En cherchant à figer les rapports humains dans un carcan de valeurs anciennes nées dans un environnement différent, en étouffant les conflits dans une prétendue « harmonie », le Japon risque d'autre part d'entretenir une violence latente — dont le terrorisme ici, comme en Allemagne, est une manifestation, — mais aussi de tuer dans l'œuf toute créativité. L'absence de créativité — qui n'a rien à voir avec l'innovation technologique, domaine où le Japon est en pointe — est devenue l'une des préoccupations majeures de beaucoup de responsables et d'intellectuels. Le Japon, en fait, démontre qu'il n'y a peut-être aucune corrélation entre une société qui est capable, avec le succès que l'on sait, d'intégrer sans cesse plus de technologie dans son système de production et la création.

La plupart de nos interlocuteurs mettent en cause le système éducatif. Celui-ci a des mérites : il s'étend à toutes les couches de la population ; il est de haut niveau, et forme de bons citoyens. Mais il a aussi ses inconvénients : annihilant toute singularité par le développement des tests, il apprend certes aux jeunes à se déplacer comme des bancs de poissons, mais ne favorise guère l'initiative. D'autre part, en raison de sa compétitivité extrême son contenu est moins un savoir qu'une technique pour passer des examens. Les employeurs surtout se plaignent du manque de « professionnalisme » des jeunes diplômés. Pour pallier ces faiblesses, les entreprises assument une partie de la formation. Toyota doit ainsi prochainement créer près de Nagoya son propre collège universitaire qui sera ouvert à tous, et pas seulement à ses futurs employés.

Pour l'instant, le Japon n'a aucune avance décisive dans les connaissances scientifiques. M. Marc Dupuis, ancien conseiller scientifique à Tokyo, souligne certes que « *le Japon est parvenu au niveau mondial dans une grande majorité de domaines : dans certains, il est même en tête* » (2). Comme, par exemple, en microbiologie. Mais la recherche de base demeure très liée aux demandes de l'industrie, une « inféodation » que dénonçaient les étudiants en 1968-1969. Selon M. Ishizaka, directeur de l'Agence de la science et des technologies industrielles, « *la recherche de base est encore insuffisante et dans bien des domaines embryonnaire : l'un des meilleurs exemples est le petit nombre de prix Nobel japonais. Nous avons mis du temps à capter la science occidentale ; nous l'avons améliorer, mais sans parvenir jusqu'à présent à créer un environnement stimulant pour l'invention* ». Bien qu'aucun projet n'ait été rendu public, la réforme de l'enseignement est à l'ordre du jour. Mais une génération de savants peut-elle naître d'un décret ?

Le Japon est-il donc une « société bloquée » ? Industrialisation écrasante, reproduction des inégalités travesties en participation, pertes des appartenances, éclatement des communautés, tendances anomiques diluées seulement par l'utopie de la technique salvatrice : le verdict ne reflète qu'à demi la réalité. Si l'on change de perspective, afin de ne pas s'en tenir aux idéologies dominantes fonctionnant par couples (tradition-innovation et stabilité-enrichissement) le Japon apparaît aussi comme un terrain où agissent en profondeur un certain nombre de forces porteuses de changements, de « *créativité* » affirme la sociologue Tsurumi. La rapidité même de l'industrialisation et la forme d'organisation sociale qui prévaut au Japon, en bloquant la formation d'un mouvement ouvrier puissant, a peut-être conduit les Japonais à faire passer plus rapidement qu'ailleurs, le conflit social de l'espace de production sur un autre terrain : au « *cœur de la vie* ».

Les « Mouvements de citoyens »

Ce type de résistance ne se forme pas contre une sorte de macro-pouvoir abstrait, mais s'organise contre la domination d'une multitude de petits pouvoirs qui régentent la vie quotidienne. En effet, ces « *appareils de pouvoir* », selon la terminologie de Touraine (3), asservissent la demande au lieu d'y répondre, façonnent les normes, détruisent l'environnement. C'est sans doute au Japon que se sont manifestés de la manière la plus systématique, depuis le début de la décennie, des « *mouvements de citoyens* » (4). Les valeurs nouvelles qu'ils véhiculent ont donné lieu au redémarrage d'un certain nombre de mécanismes de fusion horizontaux existant antérieurement dans les villages (c'est le cas de la lutte des paysans contre l'aéroport de Narita, par exemple).

Ces mouvements ont plusieurs caractéristiques : d'abord, ils sont radicalement isolés de l'espace de production. Les ouvriers n'y participent pas ou luttent parfois aux côtés de l'usine polluante comme dans le cas de Minamata). Ensuite, souvent, ils sont animés par des femmes. Selon Mme Tsurumi, « *les femmes, parce qu'elles ont été marginalisées, infériorisées par le système, ont sans doute, davantage que les hommes, aliénés dans une société de compétition, de capacités de résistance* ».

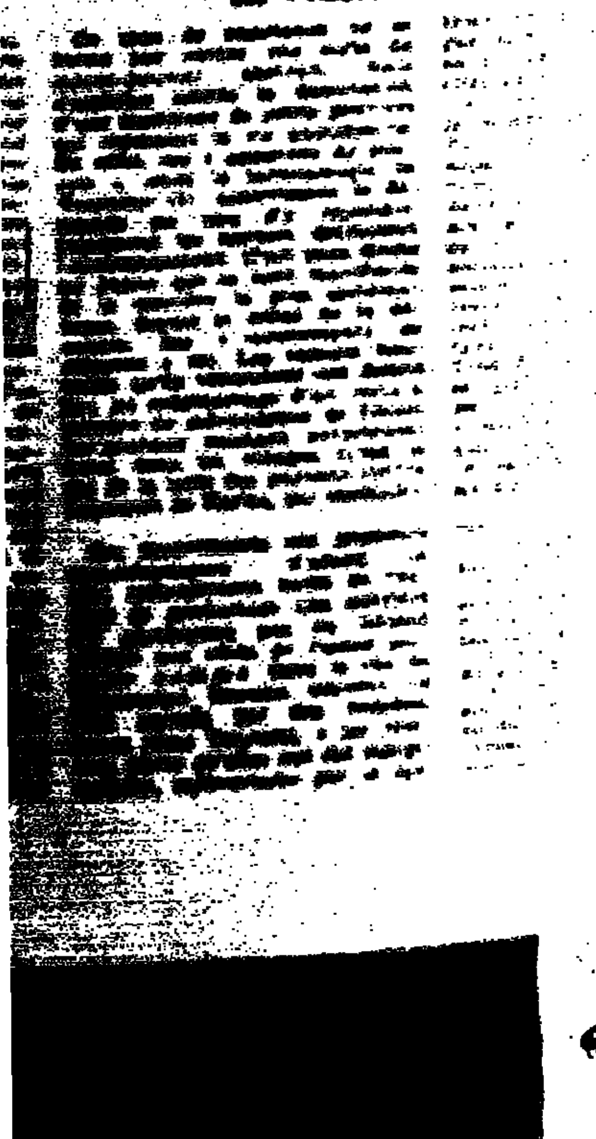
« *Il ne s'agit en rien de refuser la modernisation mais d'en infléchir et d'en rectifier les effets négatifs* », souligne Mme Tsurumi ; « *Les derniers arrivants dans la course au développement sont sortis si vite du féodalisme qu'ils ont conservé des pratiques sociales qu'ailleurs l'industrialisation a balayées. Ces « pesanteurs » historiques sont peut-être leur chance de créer un nouveau type de rapports sociaux* ». Tout évolue très vite au Japon, se plaît-on à dire, en voyant les usines surgir comme des « *bambous après la pluie* ». Pourquoi ce qui vaut pour les usines ne vaudrait-il pas aussi pour la société ?

FIN

(1) Ezra F. Vogel, *Japan as number one* (Harvard University Press).
(2) Marc Dupuis, *la Recherche scientifique et technique au Japon*. Problèmes politiques et sociaux. Documentation française, n° 361.
(3) Alain Touraine, *la Voix et le Regard* (Seuil, 1978).
(4) Les mouvements de citoyens sont notamment décrits par Augustin Berque dans *le Japon, gestion de l'espace et changement social* (Flammarion).

A SA MODERNITÉ

et créativité



ASIE

MM. KISSINGER ET NIXON ET L'INTERVENTION AMÉRICAINE AU CAMBODGE

« Une tragédie sans importance »

de William Shawcross

Quelle a été l'étendue des responsabilités de l'ancien président Nixon et de M. Kissinger dans la destruction du Cambodge ? Pour « *tenter* » de répondre à cette question et montrer comment les deux hommes se sont servis du pouvoir, William Shawcross a enquêté pendant trois ans et rassemblé une documentation exceptionnelle. Le fruit de ses recherches a été *Sideshow*, un ouvrage publié en avril en Grande-Bretagne (1) et qui a fait assez de bruit pour contraindre M. Kissinger à remanier plusieurs passage de ses Mémoires (2), lancés à grands renforts de publicité voici quelques semaines. En dépit de ses lacunes, notamment de plusieurs coupures dans le texte original, la traduction en français du livre de Shawcross, *Une tragédie sans importance*, constitue le témoignage le plus précieux, — et le mieux documenté, — sur la tragédie du Cambodge contemporain et sur ses ingrédients américains.

La thèse de William Shawcross, ancien correspondant de guerre du *Sunday Times* en Indochine, s'accroche à une idée-force. Il n'a pas pu prouver — et le reconnait — que Washington a été directement impliqué dans le coup d'Etat fomenté en mars 1970 contre le prince Sihanouk, point de départ apparent de l'entrée en guerre d'un pays qui, jusqu'à cette date, avait été épargné, à l'exception de quelques zones isolées sur la frontière du Vietnam du Sud, par le formidable conflit vietnamien. Mais il démontre que MM. Kissinger et Nixon ont subordonné le sort du Cambodge aux besoins de leur calendrier de retrait des troupes américaines du Vietnam. Le Cambodge, pays « *sans importance* », aura été l'otage de la stratégie du désengagement américain au Vietnam.

La défense de M. Kissinger a surtout porté sur deux points. D'une part, l'ancien secrétaire d'Etat soutient que les bombardements aériens américains au Cambodge, avant la chute de Sihanouk, n'ont constitué qu'une riposte limitée et ponctuelle à l'utilisation, par les Nord-Vietnamiens, des zones limitrophes du Vietnam du Sud où ces derniers avaient aménagé leurs « sanctuaires ». En 1969, le prince Sihanouk ne s'en était pas indigné et, de toute façon, ces zones n'étaient pas habitées par des Khmers. D'autre part, dans la version définitive de ses Mémoires, il s'insurge contre le « *bizarre* » argument qui aurait fait de la victoire des Khmers rouges, en 1975, le produit de « *cinq ans d'efforts, pour leur résister, de la part des Américains et des Cambodgiens* » (3).

Laissons de côté le deuxième point puisque Shawcross n'a jamais porté une telle accusation. Le premier ignore — ce qui se comprend — le raisonnement selon lequel le conflit risquait fort de sortir des frontières vietnamiennes quand les Nord-Vietnamiens et leurs protégés ou compagnons de route « sudistes » se sont heurtés à un contingent militaire étranger fort, dans le Sud, de cinq cent quarante mille Américains, de quarante mille Sud-Coréens et de seize mille Australiens, appuyés par le complexe aérien et logistique le plus important de tous les temps, avec ses ramifications à Guam, en Thaïlande et aux Philippines. L'extension des pistes Ho-Chi-Minh au Laos, avec leurs bases et leurs débouchés de l'Est cambodgien, a été le fruit d'une série de décisions, notamment américaines, qui se sont inscrites dans la droite ligne de la non-application, approuvée alors par Foster Dulles, des accords signés à Genève en 1954. A l'époque, il est vrai, M. Nixon n'était que le vice-président des Etats-Unis.

Les rapports de l'état-major

Réduire, comme l'a fait M. Kissinger, la chute de Sihanouk au « *faux pas* » d'un « *agile funambule* » est faire bien peu de cas d'un événement qui s'est inscrit dans la logique de l'intervention américaine. Ecrire que les bombardements, en 1969, des « sanctuaires » nord-vietnamiens au Cambodge ont contraint l'adversaire à « *revenir au Vietnam* » — et non à s'enfoncer au Cambodge — est une affirmation qui contredit, comme le souligne Shawcross, les rapports de l'état-major américain qui, à l'époque, s'est inquiété exactement du contraire. Enfin, des rapports officiels américains, cités également par Shawcross, indiquent que des Cambodgiens vivaient dans les zones de « sanctuaires » communistes vietnamiens et que les bombardements américains « secrets » ne les ont pas toujours épargnés.

Même si le conteur de cette « *tragédie sans importance* » n'est pas un familier de l'environnement khmer — ce « sourire » derrière lequel peut se cacher tant de violence, — ce qui semble voilé par l'apparente soumission d'un peuple vaincu de longue date — et menacé par deux empires voisins, la Thaïlande et le Vietnam, pleins de vitalité — ne lui a pas échappé. Shawcross replace ainsi dans son contexte la façon dont le petit Cambodge a été happé par une guerre dont le sens lui paraissait bien lointain. Ce mauvais sort fait à un pays marginalisé — qui n'a pu que servir de champ de bataille aux autres — est confirmé par l'attitude de la Maison-Blanche et du département d'Etat : à en croire les documents cités par Shawcross, les rapports de l'état-major américain, de la C.I.A. et de diplomates sur le terrain, si fondés soient-ils, n'intéressent Washington — et, en particulier, M. Kissinger — que dans la mesure où ils servent le dessein du repli. M. Kissinger n'en tient compte que quand il y a matière à exploitation. La frustration des Américains chargés d'appliquer sa politique sur le terrain lui importe peu.

Les Etats-Unis entretiendront ainsi, pendant cinq ans, des divisions mal équipées, mal payées et mal commandées, lesquelles tiendront lieu de « République » khmère. Jusqu'à la fin, ils bafoueront l'autorité de Sihanouk, M. Kissinger ayant choisi de traiter ce dernier par le mépris. En 1970, il faut le répéter, le pouvoir du prince était beaucoup plus contesté par des militaires comme Lon Nol et des revanchards comme Sirik Matak avides de tous les trafics — y compris, quand il le fallait, avec les Vietcongs — que par l'insurrection de quelques centaines de maquisards « Khmers-Vietminh » ou Khmers rouges que Hanoï s'efforçait de tenir en laisse. La culbute — dans la guerre d'abord, dans l'inconnu ensuite et dans l'horreur enfin — s'est produite non parce que Washington en avait ainsi décidé, mais parce que les responsables américains, à commencer par M. Kissinger, n'en faisaient pas grand cas. Pays pauvre, pauvre pays... c'est à ce dossier, également, que William Shawcross offre sa contribution jusqu'à présent irremplaçable.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(*) *Une tragédie sans importance, Kissinger, Nixon et l'anéantissement du Cambodge*, par William Shawcross. Balland France-Adel, 1979, 438 pages.

(1) *Sideshow, Kissinger, Nixon and the Destruction of Cambodia*, André Deutsch, Londres, 1979, 467 pages.

(2) *Henry Kissinger à la Maison Blanche, 1968-1973*, Fayard, 736 pages. Voir la chronique de Jacques Amalric et l'entretien de l'auteur avec André Fontaine dans *le Monde* du 26 octobre.

(3) Cf. *The International Herald Tribune* du 1er novembre.

CORRESPONDANCE

LES POINTS DE VUE DE DEUX ANCIENS PREMIERS MINISTRES

M. Penn Nouth : le peuple khmer est à l'agonie

Nous avons reçu de M. Penn Nouth, ancien premier ministre du prince Sihanouk et ancien chef du GRUNK (gouvernement royal d'union nationale du Kampuchéa, qui regroupait Khmers rouges et sihanoukistes), et résidant actuellement à Pékin, un appel en faveur de ses compatriotes frappés par la faim et la maladie, dont nous publions ci-dessous les principaux passages.

Le peuple cambodgien est menacé d'extinction, d'une part, par les confrontations armées sur son propre territoire et, de l'autre, par la famine et les maladies. Il est constamment exposé aux intempéries et vit sans hygiène élémentaire. A l'heure actuelle, la famine et les maladies tuent plus que les balles et les bombes. Elles frappent essentiellement la population civile non combattante et les enfants. Les combattants et cadres des deux régimes, certainement mieux nourris, sont moins menacés. Ils sont les bénéficiaires privilégiés, sinon les seuls, des aides humanitaires encore insuffisantes.

Les Vietnamiens se félicitent même de la mort massive de ces malheureux Cambodgiens, qui leur évite de commettre le crime de génocide contre le peuple khmer, dont ils souhaitent l'extinction afin de faciliter leur annexion. Le vice-ministre vietnamien des affaires étrangères Phan Hien ne vient-il pas, en effet, devant la présente Assemblée générale des Nations unies, de déclarer avec cynisme qu'il n'y a pas de famine au Cambodge !

Quant au régime Pol Pot, honni et rejeté, il est et reste celui d'auto-génocide de son propre peuple. Les témoignages des réfugiés le confirment.

Dès lors, il ne faut pas trop s'étonner que le régime Heng Samrin, mis en place par les Vietnamiens, et celui de Pol Pot cherchent constamment à entraver l'action des organisations humanitaires (H.C.R., UNICEF, Croix-Rouge internationale, etc.) en invoquant et en faisant valoir des arguments politico-juridiques. Les deux régimes cherchent à tirer avantage politique de la famine, cependant que la mort par le manque de nourriture n'arrête pas son ravage en attendant que les parties en conflit veuillent accepter une solution proposée par les hautes instances humanitaires. Il est à craindre, dans ces conditions, que d'ici deux à trois mois, il ne reste plus de cette population civile non combattante, estimée à environ deux millions d'habitants, que quelques centaines de milliers de loques humaines, impropres à tout travail utile.

La conscience mondiale peut-elle rester insensible à ce désastre d'une dimension nationale ? Peut-elle accepter qu'une nation qui laisse à l'humanité une part importante de patrimoine culturel périsse ainsi sous ses yeux à cause de l'ambition criminelle de quelques individus ? Faut-il accepter que la criminelle volonté de ces ambitieux triomphe de celle manifestée par le monde de sauver le peuple khmer de l'extermination et de l'extinction voulues par eux ?

Il y a bien eu, tout récemment encore, une mobilisation de la conscience mondiale contre les crimes de l'ex-empereur Bokassa, de l'ex-Empire Centrafricain, et de l'ex-président Amin Dada, d'Ouganda.

Pourtant les crimes de ces deux dictateurs ne sont rien par rapport à ceux des deux régimes actuels qui se disputent le pouvoir au Cambodge (...).

Un peuple en danger réel et actuel d'extinction par la famine et la maladie, conséquences des ambitions criminelles et barbares de deux régimes en lutte, semble mériter d'être assisté et sauvé, quels que puissent en être le prix et les moyens. La parole et les solutions à prendre appartiennent évidemment à la communauté mondiale, en premier lieu à l'Organisation des Nations unies. Le malheureux peuple cambodgien n'a d'autre planche de salut que cette communauté mondiale. Il est reconnaissant pour les grands et innombrables efforts tentés jusqu'ici par elle pour le sauver.

M. Sim Var : la volonté hégémonique de Hanoï n'est plus à démontrer

M. Sim Var, ancien conseiller de l'Union française, ancien premier ministre du prince Sihanouk et membre du « Conseil des sages » du Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.) nous écrit de son côté :

Au moment où l'O.N.U., après avoir fait la sourde oreille pendant plus de quatre ans malgré l'holocauste des populations indochinoises, vient enfin de réunir une conférence internationale sur le scandaleux problème des réfugiés cambodgiens. Nombreux sont les représentants officiels de gouvernements ou de partis politiques européens qui se sont évertués, dans des déclarations ou des articles de presse plus ou moins fracassants, à suggérer des mesures strictement humanitaires pour mettre fin à l'exode de ces damnés de la terre.

Mais toutes ces bonnes âmes évitent soigneusement d'aborder le problème de fond, comme si toutes ne veulent faire nulle peine, même légère, au Vietnam qui a pourtant provoqué cet exode, prétendant fallacieusement que la cause de ce mouvement était due à une guerre de trente ans qui lui a été imposée par des colonialistes français et américains.

En admettant que cette accusation soit fondée, que faut-il penser alors de la conquête du Laos et du Cambodge faite par une nation qui se plaint des difficultés internes ? Le moins que l'on puisse en dire, c'est que Hanoï se moque éperdument de ces prétendues difficultés internes, lesquelles, si toutefois elles existaient réellement, ne pourraient avoir été provoquées que par des conquêtes coloniales. Mais ce qui est renversant, c'est que d'anciennes puissances coloniales volent au secours de ce Vietnam dont la volonté d'hégémonisme n'est plus à démontrer, se bousculant devant sa porte pour lui apporter des aides économiques ou humanitaires comme si elles voulaient se donner bonne conscience. (...)

C'est pourtant la terreur érigée en système de gouvernement par ce colonialisme moderne qui a provoqué et provoquera toujours l'exode de ces populations vers l'étranger pour avoir la vie sauve, car un tel système n'est pas fait pour les retenir dans leurs pays.

Certes, Hanoï prend volontiers ces réfugiés pour de la racaille incapable, paraît-il, de s'adapter aux nouveaux régimes mis en place dans les pays conquis. Mais Hanoï se garde bien d'ouvrir les frontières, sachant bien que si celles-ci venaient à s'ouvrir, non seulement cette prétendue racaille, mais tout le reste des populations indochinoises se ruerait en masse vers l'extérieur.

En effet, pour ne parler que du Cambodge, les méthodes radicales de terreur employées par les dirigeants du régime dans ce pays ont déjà causé la perte de 50 % de la population qui s'élevait encore à six millions d'habitants à la chute de Phnom-Penh en avril 1975.

Voilà la vraie cause du mal dont souffrent ces damnés. Tant qu'on se bornera à prendre des mesures humanitaires — qui ne sont après tout que des palliatifs sans grande efficacité — au lieu d'extirper ce mal à sa racine, il y aura toujours des gens qui braveront la mort pour sauver leur vie à l'étranger.





ASIE

LES RÉFUGIÉS INDOCHINOIS

Le rythme d'arrivée de Laotiens en Thaïlande s'est ralenti depuis septembre

L'armée thaïlandaise a bombardé, jeudi 8 novembre, un camp de maquisards nationalistes Khmers Sereï appartenant au Mouvement de libération nationale du Kampuchéa (Molinaka) et où se trouvent des dizaines de milliers de *réfugiés*. Selon le Molinaka, il y a eu 90 morts. Ce bombardement a eu lieu à la suite d'un incident entre soldats thaïlandais et Khmers Sereï, au cours duquel un soldat thaïlandais avait été tué.

D'autre part, selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.), 6 742 Vietnamiens et Laotiens ont fui leur pays en octobre, parmi lesquels 3 260 « boat people » ; au cours de la même période, 25 894 réfugiés ont quitté les pays d'Asie du Sud-Est pour être réinstallés de manière définitive dans des pays tiers. Le nombre total des réfugiés indochinois dans la région s'élève actuellement à 322 757 personnes (dont 164 239 en Thaïlande, 61 591 à Hongkong, 42 881 en Malaisie et 40 715 en Indonésie) ; ce chiffre ne comprend toutefois pas les fugitifs khmers qui se sont réfugiés en Thaïlande depuis un mois et qui sont plus de 200 000.

Enfin, on annonce à Bangkok de source officielle que 8 soldats laotiens et 6 maquisards anticommunistes ont été tués jeudi au cours d'une fusillade sur le Mékong. - (Reuter, A.F.P.)

De notre envoyé spécial

Nong-Khai. — Alors que, plus au sud, les Cambodgiens franchissent la frontière par dizaines de milliers, rares sont ici les réfugiés à traverser le Mékong qui sépare le Laos de la Thaïlande. Depuis septembre, le flot qui avait amené — en quatre ans — cent cinquante mille réfugiés laotiens en Thaïlande semble s'être tari. Il apparaissait pourtant bien que, au vu des chiffres du premier semestre, 1979 verrait battre le record, établi en 1978, de dix-huit mille deux cent vingt-trois réfugiés pour ce seul camp de Nong-Khai, situé à proximité de Vientiane. Avec ses trente-quatre mille habitants, ce camp est d'ailleurs devenu la deuxième « ville » laotienne.

Les autorités thaïlandaises, comme les organisations humanitaires, sont discrètes sur ce phénomène. Les responsables laotiens du camp sont à peine plus loquaces. Ce sont certains réfugiés qui nous ont dévoilé le fin mot de l'histoire : les Laotiens ne viennent plus parce qu'ils sont, pour la plupart, refoulés dans *leur pays d'origine par la police* thaïlandaise. Aux termes d'un accord conclu en août avec Vientiane — qui s'est engagé en contrepartie à ne plus soutenir les communistes thaïlandais, — nombre de fuyards auraient été remis au Pathet-Lao. Plus grave encore, certains « indésirables » qui se trouvaient dans les camps ont aussi été refoulés et des réfugiés craignent que, profitant de ce que l'attention est tournée vers les « boat people » et les Khmers, les cas de refoulement n'augmentent (1).

Le poids des Vietnamiens

Ceux qui ont eu la chance de passer à travers les patrouilles des deux bords sont incarcérés par la police. S'ils ont de la famille dans un camp, si celle-ci est prévenue à temps, ils ont droit de la rejoindre. On note parmi les réfugiés de ces derniers mois une augmentation des anciens partisans du régime en place. *Ils seraient environ une* cinquantaine, pour la plupart de jeunes soldats. Deux cadres importants ont traversé le Mékong : en août : le rédacteur en chef du quotidien du parti populaire révolutionnaire, *Siang Pasasom*, et de l'agence de presse officielle Khaosan Pathet Lao, M. Sisana Seynanouvong, accompagné par plusieurs personnes, et qui est parti discrètement pour la Chine ; en mai, un haut fonctionnaire, lui aussi membre du parti, et soupçonné d'être « prochinois » ou « *antivietnamien* », avait fuit Vientiane.

Nous avons pu parler longuement à ce fonctionnaire, bien qu'il ait voulu, pour des raisons de sécurité, conserver l'anonymat. Proche parent d'une ancienne personnalité neutraliste, spécialiste en affaires économiques, il était membre du mouvement révolutionnaire laotien depuis l'âge de dix-huit ans et était entré au parti en 1965. Il affirme qu'il existe une réelle opposition à la politique provietnamienne du régime, y compris parmi les sept membres du bureau politique et les vingt-neuf membres du comité central du P.P.R.L., ce qui aurait entraîné des purges dans le parti, l'armée et l'administration.

C'est en 1968 que, selon lui, cette politique serait apparue au grand jour, avant d'être confirmée officiellement en 1970 par le second congrès du parti. Le premier avait eu lieu en 1951, alors que les statuts prévoient qu'il doit avoir lieu tous les cinq ans.

Le P.P.R.L. n'a toujours pas réussi à devenir un parti de masse avec ses quelque vingt-trois mille membres. Son incapacité à encadrer la population, ainsi que celle de l'administration, vidée de sa substance par le départ des réfugiés et des fonctionnaires envoyés en « samana » (le mot laotien pour « séminaires » c'est-à-dire camp de « rééducation »), et la faiblesse *numérique de l'armée (vingt-cinq* mille soldats) expliquent le rôle que jouent les dizaines de milliers de militaires, d' « experts » ou de « conseillers » de Hanoï. Selon ce transfuge, ils contrôleraient tous les rouages du pays.

Les fugitifs, prochinois ou non, racontent les mêmes histoires. Notre homme ne semble toutefois pas prêt, comme le rédacteur en chef du *Siang Pasason* ou de nombreux maquisards méos (ou hmongs) à partir pour la Chine afin de poursuivre la résistance contre les Vietnamiens. Il préférerait plutôt aller aux Etats-Unis ou en France, car, autant que l'idéologie, l'attrait de la société de consommation l'a poussé à fuir. Il résume cet état d'esprit par un seul mot thaï, « sanuk » *(qui* signifie s'amuser, prendre du plaisir : « *Je ne suis pas un communiste, je veux une maison, un voiture, de l'argent, bien manger, des habits* », dit-il.

Un exilé sur dix habitants

Des avenues rectilignes divisent le camp de Nong-Khai, avec ses boutiques, ses restaurants, ses églises, ses ateliers. Dans les paillotes de chaume numérotées, on rencontre aussi des cadres de l'ancien régime royal ou neutraliste, y compris certains qui se sont enfuis des « samana » où ils avaient été envoyés en 1975 ou 1976.

L'un d'eux, M. Nouheng Ratanavong, ancien procureur du roi à Vientiane, a été affecté dans un camp de bûcherons de la province de Phong-Saly pendant trente-deux mois. Aucun cours de formation politique ou de propagande ne lui a été donné pendant tout ce temps, et sa seule activité a été ce qu'il appelle le « *travail forcé* ». Pas de procès, pas de jugement : on lui a seulement dit : « *Si vous êtes progressiste, vous serez libéré tout de suite.* » Il a préféré feindre des maux de ventre, se faire évacuer sur Vientiane et passer le Mékong avec sa famille. Il dit avoir eu plus de chance que ceux qui ont tenté de fuir : « *Tous ceux qui ont été rattrapés ont été tués* », affirme-t-il. Il a fait une demande pour aller en France.

Nombreux sont les Laotiens qui ont demandé, ou qui souhaiteraient, demander asile à la France. Mais, leur sort n'étant pas aussi dramatique que celui des Vietnamiens ou des Khmers, ils n'attirent pas assez l'attention des organismes humanitaires ou des moyens d'information et ne suscitent pas assez la pitié. Pourtant, on estime qu'environ un Laotien sur dix a fui son pays (la moitié d'entre eux s'étant fondus dans la population thaïlandaise et les autres étant allés dans les camps) et, jusqu'au récent exode khmer, ils représentaient l'immense majorité des réfugiés admis en Thaïlande : 84 % au début d'octobre. Parmi les réfugiés indochinois de Thaïlande, 26 % seulement de Laotiens avaient trouvé asile dans des pays tiers, contre 72 % de Vietnamiens et 39 % de Khmers.

La longue attente d'un visa

Les Laotiens sont les grands *perdants* de l'exode *qui a suivi la* deuxième guerre d'Indochine. Moins débrouillards, moins qualifiés, n'ayant eu, pour fuir, qu'à traverser un fleuve que l'on peut presque franchir à pied pendant la saison sèche, ils risquent d'attendre encore longtemps une terre d'asile. Certaines familles se trouvent écartelées, une partie vivant, par exemple, en France, et les autres, lassés d'attendre une autorisation de partir ou un visa, ayant accepté une offre d'hébergement américaine, australienne ou canadienne. Devant le faible nombre des places offertes, nombreux sont ceux qui, bien qu'acceptés par la France, croupissent depuis des mois dans les camps. Sur le terrain, les dix mille visas accordés par la France au cours du second semestre de cette année ne représentent que cent ou deux cents places mensuelles pour les Laotiens.

Sur la route menant de Nong-Khai à Bangkok, on passe par le bourg de Sikhiu, qui a servi longtemps de lieu de détention pour les Vietnamiens résidant en Thaïlande, et où l'on a regroupé les réfugiés vietnamiens arrivés par terre. Dans un secteur du camp, les Thaïlandais ont installé plus de cent prisonniers de guerre et déserteurs vietnamiens capturés le long de la frontière khmère. Il est pratiquement impossible de visiter Sikkiu. A notre requête, il a été répondu au ministère de l'intérieur : « *Il n'y a rien à voir là-bas, ce n'est qu'un simple camp de concentration* ». Il ne semble pas, pour le moment, que, contrairement à certaines rumeurs, les transfuges de Hanoï risquent d'être extradés vers le Vietnam, après avoir été interrogés par les les services spéciaux. Il nous a, en revanche, été dit, de source bien informée, que quatre d'entre eux, qui avaient obtenu l'asile au Canada, n'ont pas été autorisés à partir par les Thaïlandais, pour des raisons de « *sécurité* ».

PATRICE DE BEER.

(1) Bankok vient d'ouvrir officiellement ses frontières aux réfugiés indochinois, en particulier cambodgiens. Il est encore trop tôt pour savoir si ces mesures ont été appliquées le long de la frontière laotienne.

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* remettra à une œuvre conduisant des actions d'aide en faveur des réfugiés les 50 000 dollars (soit un peu plus de 200 000 F), accompagnant la médaille Nansen, qui vient de lui être décernée au nom de la France *(le Monde* du 9 novembre).

● *Le cargo français Ile-de-lumière* pourrait être le premier navire autorisé à se rendre à Phnom-Penh par le Mékong, dont Hanoï et le régime khmer provietnamien ont autorisé l'usage la semaine dernière, a-t-on appris à Bangkok. L'*Ile-de-lumière*, qui aura à son bord un seul médecin, le docteur Kouchner, transportera mille tonnes de nourriture. Ce bateau était auparavant utilisé comme navire-hôpital et soignait les « *boat people* ». — *(A.F.P.)*





AMÉRIQUES

Etats-Unis

M. Jerry Brown a annoncé sa candidature à la Maison Blanche

Vingt-quatre heures après le sénateur Edward Kennedy, et près d'un mois avant le président Carter, qui ne devrait annoncer sa candidature que le 4 décembre, M. Jerry Brown, gouverneur démocrate de Californie, s'est lancé officiellement jeudi 8 novembre, à Washington, dans la course à la Maison Blanche.

« *C'est David contre Goliath. Je n'ai ni les grands pouvoirs d'un président sortant ni les atouts extraordinaires du sénateur du Massachusetts.* » M. Edmund Gerald (« Jerry ») Brown, jeune gouverneur de Californie, qui fit jadis son noviciat chez les jésuites et qui est un adepte du bouddhisme Zen, a analysé ses chances avec lucidité en présentant sa candidature. Les sondages auprès des électeurs démocrates le placent, en effet, loin derrière MM. Kennedy et Carter. Les experts politiques attachent, certes, peu d'importance aux sondages effectués un an avant l'élection, et on peut assister aux retournements les plus inattendus. Mais M. Brown ne se fait pas d'illusions excessives sur ses possibilités d'obtenir l'investiture du parti démocrate à la convention qui se tiendra en août prochain à New-York, et encore moins d'entrer à la Maison Blanche en novembre 1980.

Pourquoi participe-t-il donc à la course ? Sans doute d'abord en raison d'un impératif politique universel, mais qui s'applique particulièrement à lui : ne pas se faire oublier. Il s'agit de se placer en vue de l'élection présidentielle de 1984 ou de 1988. A quarante et un ans, M. Brown a l'avenir devant lui...

Le gouverneur de Californie espère, d'autre part, s'il ne se débrouille pas trop mal dans un certain nombre de *primaires, pouvoir* jouer un rôle d'arbitre à la convention de New-York. En ce sens, sa candidature, pourtant attendue, est une mauvaise nouvelle pour le sénateur Kennedy. Le gouverneur a, en effet, intérêt — en dehors de toutes considérations philosophiques — à favoriser le président sortant, qui, dans le meilleur des cas, ne peut exercer qu'un second mandat. M. Kennedy, en revanche, s'il était élu, serait vraisemblablement pour huit ans à la Maison Blanche.

Ces froides considérations ne sont certainement pas absentes de l'esprit du gouverneur, qui, malgré ses allures d'original ascétique, a tous les réflexes d'un animal politique. M. Brown a cependant été conforme à son personnage en faisant suivre l'annonce de sa candidature de quelques propos insolites — ou prophétiques, — comme on voudra, sur l'exploration de l'espace et l'avenir de la Terre. Il a affirmé, faisant allusion à son manque de moyens financiers (par rapport à ses concurrents), qu'il ferait au besoin sa campagne « *en bus ou en auto-stop* ». Déjà, lorsqu'il avait été élu gouverneur, il avait refusé d'habiter la *résidence luxueuse construite par son* prédécesseur, M. Ronald Reagan (actuellement candidat à l'investiture du parti républicain), et s'était installé dans un trois-pièces, où il couchait sur un matelas à même le sol. De même, il avait refusé la limousine officielle et le « jet », qui font partie des prérogatives de sa fonction.

Il est difficile de classer politiquement M. Brown. Son hostilité farouche aux compagnies pétrolières et à l'énergie nucléaire, son souci de l'environnement, son dévouement indéniable à la cause des minorités, principalement des *Chicanos* (Américains d'origine mexicaine), son amitié pour César Chavez ou Jane Fonda, en font un « ultra libéral ». Mais sa *gestion des finances californiennes* a été très conservatrice, et il n'a pas hésité à monter — un peu tard mais avec une grande énergie — dans le train de la « révolte des contribuables ». Il a été favorable à la « proposition 13 », qui a limité singulièrement les impôts fonciers en Californie, et il défend le projet d'un amendement à la Constitution obligeant le gouvernement fédéral à présenter un budget en équilibre. Comment peut-on à la fois diminuer les impôts et augmenter les programmes sociaux pour les plus défavorisés ? M. Brown ne s'est pas, jusqu'à présent, vraiment expliqué sur cette contradiction.

Fils de « Pat » Brown, qui fut lui-même gouverneur de Californie de 1959 à 1966 et devint célèbre en éliminant M. Nixon, qui en 1962, après son échec devant John Kennedy, convoitait le Capitole de Sacramento, M. « Jerry » Brown est né le 7 avril 1938 à *San-Francisco. C'est à trente* ans, après une crise mystique, qu'il entre dans la politique, en se situant à l'extrême gauche. Il sait pourtant utiliser les relations forgées par son père et est élu de justesse gouverneur en novembre 1974. S'étant lancé très tard dans les primaires pour l'élection présidentielle de 1976, il avait pourtant devancé M. Carter dans les trois Etats où il était en concurrence avec lui. On avait alors commencé à évoquer sérieusement l'idée d'un « destin national » pour ce jeune homme, que le *Wall Street Journal* traitait pourtant de façon assez méprisante de « *Savonarole au petit pied* ».

DOMINIQUE DHOMBRES.

Bolivie

Déposé le 1er novembre

M. WALTER GUEVARA NE RENONCE PAS A LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

La Paz *(A.F.P.)*. — Déposé le 1er novembre par le coup d'Etat du colonel Alberto Natusch Busch, M. Walter Guevara a, le jeudi 8 novembre, réaffirmé avec force devant le Congrès qu'il « *n'avait pas renoncé, et ne renoncerait jamais, à ses fonctions de président constitutionnel de la République bolivienne* ». Devant une quarantaine de parlementaires, M. Guevara a sommé les forces armées de réintégrer leurs casernes, afin de « *laisser le peuple poursuivre le processus démocratique auquel il a déjà tant sacrifié* ».

Le quorum n'ayant pas été réuni, cette séance parlementaire, qui était la première depuis la réouverture du Congrès par les nouvelles autorités militaires, a été ajournée.

La plupart des formations politiques boliviennes — le Mouvement nationaliste révolutionnaire (M.N.R.) de M. Paz Estenssoro, le Mouvement nationaliste révolutionnaire de gauche (M.N.R.I.) de M. Hernan Siles Suazo, le parti démocrate-chrétien, le parti socialiste et le Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) — ont exigé que le colonel Alberto Natusch Busch « *renonce à la présidence* ». Pour leur part, l'Action démocratique nationaliste (A.D.N.) de l'ex-président Hugo Banzer et la phalange socialiste bolivienne ont demandé que l'officier ne participe pas au gouvernement.

La vie redevient normale à La Paz. Les transports publics fonctionnent et les écoles ont rouvert. Les communications internationales ont été rétablies. Pourtant l'état de siège était toujours maintenu le 8.

Officiellement, le coup d'Etat a provoqué la mort de 87 personnes, et fait plus de 300 blessés. Selon l'Assemblée bolivienne des droits de l'homme, il y aurait eu, depuis le 1er novembre, 120 morts, 420 blessés et 100 disparus.

Canada

Les anglophones réagissent avec modération aux propositions constitutionnelles du Québec

De notre correspondant

Montréal. — Une semaine après la publication du Livre blanc sur la souveraineté-association, les milieux politiques canadiens continuent de réagir négativement mais avec une certaine modération aux propositions constitutionnelles présentées par le Québec.

Dans un rare élan d'unanimité, les premiers ministres des quatre provinces de l'Ouest ont fait une déclaration commune. Ils estiment que « *la souveraineté-association n'est ni dans l'intérêt économique de l'Ouest canadien ni dans l'intérêt plus large des Canadiens dans leur ensemble* ». Ils affirment cependant reconnaître le droit du Québec à l'autodétermination, à condition, *toutefois*, que le « oui » recueille... 90 % des suffrages exprimés lors du référendum qui permettra aux Québécois, en mai ou en juin prochain, d'accorder ou de refuser à leur gouvernement provincial le mandat de négocier avec le gouvernement fédéral « *une entente d'égal à égal* ».

Pourquoi 90 % des suffrages exprimés et non la majorité simple ? Le premier ministre de Colombie britannique, M. William Bennett, a dit : « *51 % des suffrages, ce n'est pas 51 % de la population.* »

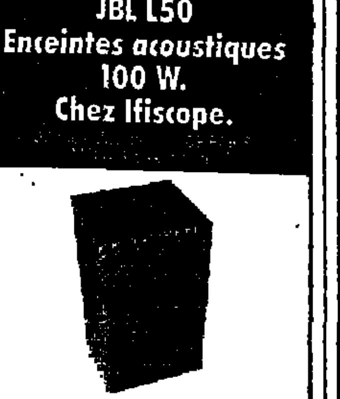
Dans l'hypothèse (« *improbable* », a-t-il dit) où le Canada anglais serait obligé d'entamer des négociations avec le Québec pour mettre sur pied une association économique, les provinces de l'Ouest ne seraient pas disposées à conclure avec leurs partenaires québécois des accords préférentiels sur la fourniture de pétrole et de gaz dont elles détiennent le monopole de la production dans l'ensemble du Canada actuel.

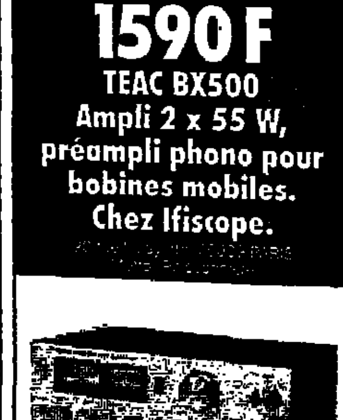
Les provinces de l'Ouest ont cependant fait savoir qu'elles n'avaient pas l'intention d'intervenir dans la campagne du référendum. Elles se félicitent d'ailleurs de l'attitude du premier ministre conservateur, M. Joe Clark, qui, tout en qualifiant le projet québécois d' « *absolument inacceptable* », a adopté un ton résolument conciliant à l'égard du Québec.

L'opposition libérale, dirigée par l'ancien premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a reproché à M. Clark d'être « *prêt à négocier le démembrement du pays* ». Pour sa part, le premier ministre de la plus riche et de la plus peuplée des dix provinces canadiennes, l'Ontario, a demandé au gouvernement fédéral de présenter de nouvelles propositions constitutionnelles dans le cadre fédéral. M. William Davis, qui appartient au parti conservateur, comme le *premier ministre* canadien, a annoncé, par ailleurs, son intention de faire campagne pour le « non » au référendum, et de se rendre même au Québec si on l'y invitait. Selon M. Davis, « *la survie du Canada français est inexorablement liée à la survie d'une entité politique plus large, dans laquelle les deux réalités culturelles centrales, anglaise et française, sont elles-mêmes indispensables pour la survie de la nation* ». Le projet de souveraineté-association, ajoute-t-il, ne peut que favoriser « *la création d'une mentalité de ghetto* ».

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque a réagi durement aux propos tenus par M. Davis, qu'il a accusé de vouloir créer un climat de « *panique* ». Constatant par ailleurs que « *c'est l'Ontario qui profite le plus de l'actuel régime fédéral et de la minorisation du Québec à l'intérieur de ce régime* », M. Lévesque s'est dit étonné de voir M. Davis s'intéresser à la survie de la culture française au Québec alors qu'il refuse de créer des écoles pour la minorité francophone vivant en Ontario.

BERTRAND DE LA GRANGE.



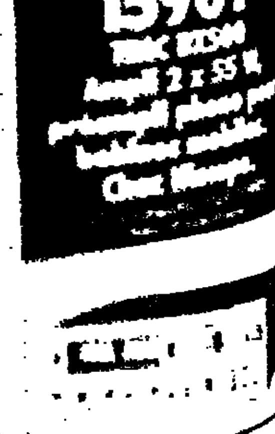


...n a annoncé sa candidature
la Maison Blanche

Canada

Les anglophones réagissent avec modéra... aux propositions constitutionnelles du Qu...

1850 F



DIPLOMATIE

Le gouvernement néerlandais veut réduire les plans de l'OTAN pour la modernisation des armes nucléaires

De notre correspondant

Amsterdam. — Le gouvernement néerlandais a décidé, jeudi 8 novembre, qu'il était impossible de négocier avec l'Union soviétique la limitation des armes nucléaires (SALT. 3) sans que l'OTAN se soit elle-même prononcée sur la modernisation et le stationnement de nouvelles armes nucléaires, a déclaré M. Van der Klaauw, ministre des affaires étrangères devant le Parlement de La Haye. M. Scholten, ministre de la défense, a dit qu'il soutiendrait les « *points de vue* » de son parti, le C.D.A. (démocrate-chrétien), et qu'il essaierait de convaincre les autres membres de l'OTAN de ne pas prendre de décision sur le stationnement d'armes nucléaires lors du Conseil atlantique de Bruxelles, en décembre, mais de n'approuver que le « développement » de ces armes.

Ces déclarations suivaient un débat de deux jours sur l'éventuelle implantation en Europe de nouvelles armes nucléaires de l'OTAN. Le C.D.A., principal parti de la coalition, a confirmé son « *oui, mais...* » (*le Monde* du 2 novembre). Ses députés ont cependant convaincu M. Schoelten de demander au Conseil atlantique la réduction du nombre des engins en Europe.

« En échange »

Le C.D.A. est donc d'accord pour la modernisation, mais voudrait « *en échange* » que des armes « *démodées* » soient retirées. Les démocrates-chrétiens insistent sur le fait que cinq cent soixante-douze fusées nucléaires, comme l'envisage l'OTAN, fourniraient une capacité de destruction excessive et qu'un nombre bien inférieur « *suffirait* ». Le parti libéral, qui fait partie du gouvernement, a légèrement modifié sa position. Il ne donne plus son soutien total au plan de l'OTAN et s'est rapproché du C.D.A. Dans son discours devant le Parlement, M. Van der Klaauw a répété que le gouvernement néerlandais considère la ratification de SALT 2 comme étant de grande importance pour une décision définitive au sujet de la modernisation. Sans cette ratification, il n'y aura pas de SALT 3, ni la possibilité donc de limiter, ou mieux encore de supprimer, les armes nucléaires dans la « zone grise » européenne. Pour l'instant, les sociaux-démocrates et les petits partis de la gauche s'opposent totalement au plan de l'OTAN.

MARC BLAISSE.

La réduction des forces en Europe

L'OTAN A MIS AU POINT UNE SÉRIE DE PROPOSITIONS POUR RÉPONDRE A M. BREJNEV

L'OTAN met actuellement au point « *un ensemble de propositions* » pour répondre à l'offre du président Brejnev, le 6 octobre à Berlin-Est, de retirer d'Europe vingt mille hommes et mille chars, et de limiter le déploiement des armes atomiques en Europe. Ces propositions, qui ont été examinées par le conseil des représentants permanents de l'OTAN, jeudi 8 novembre à Bruxelles, devraient être rendues publiques peu avant le Conseil atlantique de décembre, qui décidera de la modernisation de l'arsenal nucléaire de l'alliance en Europe.

Elles portent essentiellement sur trois points :

● Le retrait de mille têtes atomiques américaines du théâtre européen si l'alliance adopte, comme généralement escompté, un plan de modernisation de ses forces atomiques en Europe.

● De nouvelles propositions destinées à relancer les négociations M.B.F.R. de Vienne sur la réduction des forces en Europe. Selon les indications données à Washinton et Bonn, cette « *proposition simplifiée pour une première phase* » consiste à retirer d'Europe trente mille soldats soviétiques et treize mille soldats américains. Ce retrait serait accompagné de déclarations d'intention engageant à des réductions ultérieures.

● Enfin, des propositions portant sur un ensemble de « mesures de contrôle » dans le cadre des M.B.F.R. — *(A.F.P.)*

● *M. Gromyko,* ministre soviétique des affaires étrangères, se rendra en visite à Madrid du 19 au 21 novmebre. — *(A.F.P.)*

NOMINATIONS D'AMBASSADEURS

M. de La Chevalerie au Japon

Le *Journal officiel* de samedi 10 novembre publiera la nomination de M. Xavier Daufresne de La Chevalerie comme ambassadeur au Japon en remplacement de M. Louis Dauge.

[Né en 1920, diplômé de l'Ecole des sciences politiques, engagé en 1940 dans les Forces françaises libres, M. de La Chevalerie est entré en 1944 au commissariat aux affaires étrangères, à Alger. Il a été ensuite en poste à Washington, à Changhaï, à Manille, à la direction d'Asie de l'administration centrale, à Delhi, à Beyrouth, à Londres et à Tunis. Directeur de cabinet de M. Georges Gorse, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1961), puis ministre de la coopération (1962), il est ensuite conseiller à Rabat, puis directeur de cabinet du général de Gaulle, président de la République (1967), ambassadeur à Mexico (1969), à Dakar (1973) et simultanément dans plusieurs pays d'Afrique occidentale. Il était ambassadeur à Ottawa depuis 1977.]

M. Maurice Robert au Gabon

Le même *J.O.* publie la nomination de M. Maurice Robert comme ambassadeur au Gabon en remplacement de M. Maurice Delauney.

[*Le Monde* du 26 octobre a publié la biographie du colonel Maurice Robert, ancien chef de service au SDECE. *C'est à cette nomination que faisait allusion M. Couve de Murville dans son discours de mercredi 7 novembre devant l'Assemblée nationale, protestant contre « *la confusion des genres* » et le fait que l'on puisse affirmer que le nouvel ambassadeur ait été « *désigné sur la demande du président du Gabon* ».]

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL ITALIEN A PARIS DIMANCHE

M. Francesco Cossiga, président du conseil italien, est attendu à Paris, dimanche 11 novembre, pour les entretiens annuels franco-italiens.

M. Cossiga sera reçu le lendemain, lundi, par le président Giscard d'Estaing pour un tête-à-tête, qui sera suivi d'un entretien élargi avec M. Barre et M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat, chargé des affaires européennes.

Ces entretiens seront suivis d'un déjeuner à l'Elysée. Le président du Conseil italien s'entretiendra le soir, à 19 heures, avec M. Barre, qui le recevra ensuite à dîner. Il quittera Paris le 13 dans la matinée.

M. Hunt, porte-parole de l'Elysée, a souligné que cette visite est la première qu'effectue en France M. Cossiga depuis qu'il est président du Conseil et qu'elle précède le Conseil européen de Dublin. Ces entretiens franco-italiens, qui n'auront pas d'ordre du jour, porteront surtout sur les problèmes européens et sur les questions bilatérales.

EUROPE

Italie

TROIS « AUTONOMES » ARRÊTÉS EN POSSESSION DE MISSILES SOL-AIR

(De notre correspondant.)

Rome. — Trois « autonomes » romains ont été arrêtés, le jeudi 8 novembre, par les carabiniers dans une petite ville proche de Chieti (Abruzzes). Ils étaient en possession de deux missiles sol-air. Parmi eux, Daniele Pifano, employé au service de radiologie du grand hôpital de Rome, le Policlinico. Cet ancien étudiant en médecine, âgé de trente-trois ans, est l'un des chefs de l'autonomie ouvrière à Rome. Les autres inculpés travaillent dans le même établissement. Il s'agit d'un médecin, Giorgio Baumgartner, vingt-neuf ans, et d'un employé, Giuseppe Luciano, trente-trois ans. C'est la première fois que des armes de cette importance sont saisies chez des terroristes présumés en Italie.

De son côté, la police a découvert une « base » terroriste, le mercredi 7 novembre, à Saluzzo, près de Cueno. Trois personnes recherchées depuis longtemps pour activités subversives — Claudio Vito, Elena Vento et Massimo Lorimer — ont été arrêtées. Une quatrième a réussi à s'enfuir. La « base » contenait des armes, des munitions et de nombreux documents. — R. S.

Pologne

SOIXANTE-DEUX MINEURS ONT TROUVÉ LA MORT, EN UN MOIS, DANS LES BASSINS DE SILÉSIE.

Varsovie *(A.F.P.)*. — Les vingt mineurs bloqués, depuis le 30 octobre, par 200 mètres de profondeur au fond de la mine Silesia, en Haute-Silésie, ont été retrouvés morts par les équipes de sauvetage, a-t-on appris, jeudi 8 novembre, au ministère des mines de Varsovie.

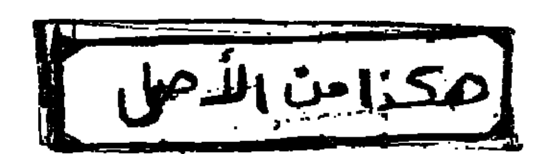
La catastrophe, provoquée par l'incendie d'un tapis roulant, avait déjà fait deux morts. Il s'agit de la troisième en un mois dans les bassins de Silésie, et le bilan global est de soixante-deux morts.

Le 2 octobre, sept mineurs avaient été tués lors d'une brutale éruption de gaz dans une mine de Walbrzych (Basse-Silésie). Le 10 octobre, un « coup de poussier » avait fait trente-trois morts à Bytom (Haute-Silésie).

La Pologne est le quatrième producteur mondial de charbon. La cadence d'extraction, qui ne cesse de s'accroître, avait atteint dans le courant du mois d'octobre, selon une dépêche de l'agence officielle PAP, le rythme de 640 000 à 645 000 tonnes par jour. Pour la première fois cette année, l'extraction de houille en Pologne franchira le cap des 200 millions de tonnes. Quelque 40 millions de tonnes sont destinées à l'exportation. L'objectif de 245 millions de tonnes a été fixé pour l'année 1985.







EUROPE

Allemagne fédérale

Le procès de Cologne est mené avec « une fermeté clairvoyante » estime Me Serge Klarsfeld

Le procès de trois des principaux responsables allemands de la déportation des juifs français se poursuit à Cologne. Pendant sept audiences, l'ancien colonel S S Herbert Martin Hagen a été interrogé. La mémoire lui a fait défaut, soit qu'il s'agisse de reconnaitre sa signature sur des documents où elle figure, soit pour expliquer son rôle auprès du général S S Karl Oberg. Herbert Hagen a affirmé qu'il n'en était que le traducteur.

Mais Me Serge Klarsfeld a fait état de correspondances où M. René Bousquet, secrétaire général de la police française, évoquait « la folie » de Hagen, ou d'autres, émanant de responsables S S affirmant que Hagen était en réalité la « tête pensante » de Oberg.

Les débats progressent et, selon une déclaration de Me Klarsfeld, rapportée par l'A.F.P., « vont à l'essentiel grâce à la fermeté clairvoyante du président ». Une cinquantaine de personnes, dont certaines portent l'insigne « Juif de France », suivent les audiences.

Au cours de l'audience du 8 novembre, l'assistance a bruyamment applaudi une intervention de l'avocat est-allemand Friedrich-Karl Kaul, représentant la partie civile de R.D.A. Le débat a été interrompu. Et Me Serge Klarsfeld a reproché à Me Kaul de chercher à exploiter ce procès à des fins politiques et personnelles. « Me Kaul, a-t-il dit, ne vise qu'à indisposer le juge Fassbender (président du tribunal), qui est un homme intègre. »

Le président a repris vertement Hagen, qui s'était permis de sourire après avoir été confronté à l'une des nombreuses contradictions entre ses souvenirs actuels et ses déclarations ou écrits passés.

C'est vers le 20 novembre, après l'interrogatoire de Kurt Lischka, que seront entendus les premiers témoins français. — (A.F.P.)

« Heinrichsohn ? Un bon maire si gentil avec les enfants... »

A l'occasion du procès de trois des principaux responsables de la déportation de juifs de France (Lischka, Hagen et Heinrichsohn), les réactions des quelque trois mille habitants de Burgstadt (Bavière) ont été recueillies par la deuxième chaîne de télévision.

Des personnes interrogées, 20 % ont estimé que Ernst Heinrichsohn, leur maire, ancien collaborateur de l'Office central des questions juives à Paris, condamné à mort par contumace en France, était parfaitement digne d'être maire et l'avait prouvé par ses réalisations au fil des années.

Ce fut aussi l'avis de personnes trop jeunes pour avoir été compromises d'une façon quelconque sous le régime nazi. La patronne d'un café mit carrément en doute les témoignages selon lesquels Heinrichsohn aurait éprouvé une sorte de satisfaction sadique à sélectionner et « embarquer » pour les camps les enfants juifs de France. « Je ne peux pas le croire, car, à chacune de ses visites, il ne manque pas de caresser les joues de mon fils ou de lui apporter une friandise », dit-elle.

Même écho chez les représentants politiques. L'un des dirigeants régionaux de la C.S.U. a répondu par l'affirmative à la question de savoir si l'ancien membre de la Gestapo de Paris était réellement l'homme le plus apte à diriger les affaires municipales de Burgstadt. Pour sa part, un représentant de l'opposition social-démocrate de la ville affirma tout ignorer du passé du maire et n'avoir jamais eu le temps d'étudier la documentation sur l'activité des responsables de la déportation des juifs de France.

Seul un pharmacien de Burgstadt a déclaré ne pas partager les vues de ses concitoyens, mais il a refusé de s'expliquer plus en détail de crainte, a-t-il dit, de perdre une partie de sa clientèle.

La même attitude fut sensible chez un groupe de très jeunes gens, lycéens pour la plupart. Ils firent comprendre qu'ils avaient leurs propres idées sur la question, mais ils évitèrent de prendre nettement position, de peur, comme l'a dit l'un d'eux, d'« avoir des ennuis dans nos familles ou de nous couper de nos relations ».

Le reportage a été diffusé il y a quelques jours, à une heure de moyenne écoute, mais il n'a guère suscité de réactions. Le président de la communauté juive de Berlin exprima bien sa vive préoccupation, mais les quotidiens de toutes tendances n'y ont consacré aucun commentaire. — (A.F.P.)

Le verdict prononcé en février contre Me Croissant va être examiné en cassation par la Cour fédérale

De notre correspondant

Bonn. — La Cour fédérale de Karlsruhe doit se prononcer, le 14 novembre, sur les pourvois en cassation, présentés aussi bien par la défense que par l'accusation, contre le verdict du tribunal de Stuttgart, qui, le 16 février, a condamné Me Klaus Croissant à trente mois de prison (*le Monde* du 19 février 1979). En fait, les délibérations de la semaine prochaine seront surtout consacrées à la demande du parquet qui vise à obtenir une aggravation de la peine prononcée contre l'avocat.

Si le pourvoi de l'accusation était rejeté, Me Croissant devrait, en principe, être libéré vers le 5 janvier. Compte tenu de la détention provisoire, il aura en effet accompli la totalité de sa peine. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'il bénéficie des mesures de clémence qui, dans *l'Etat du Bade-Wurtemberg, interviennent* traditionnellement à l'occasion des fêtes de Noël. Encore les autorités judiciaires ouest-allemandes n'ont-elles pas jusqu'ici fait preuve de beaucoup de souplesse à l'égard *de Me Croissant, puisque celui-ci* aurait normalement dû être mis en liberté après l'exécution des deux tiers de sa peine.

Une procédure accessoire — mais très importante pour l'intéressé — *concerne la prolongation de son* passeport. La convention franco-allemande sur l'extradition prévoit, en effet, que, après sa libération, le condamné doit bénéficier d'un délai de trente jours, durant lesquels il *peut de nouveau se rendre* à l'étranger avant que les autorités judiciaires ne soient en mesure d'engager contre lui de nouvelles poursuites. Or la justice française, lorsqu'elle s'est prononcée pour l'extradition de Me Croissant dans la République fédérale, n'a pas accepté tous les chefs d'accusation formulés à son encontre.

En théorie, du moins, il est donc possible que l'on envisage ici d'engager contre l'avocat une seconde procédure lui reprochant d'avoir été « *membre d'une association terroriste* », crime qui peut entraîner jusqu'à dix ans de prison. Rien, toutefois, ne saurait être entrepris *dans cette direction* avant que Me Croissant ne se soit vu accorder les moyens de quitter la République fédérale. Le tribunal administratif de Stuttgart a, certes, considéré, le 18 octobre, que la municipalité ne pourrait pas refuser la prolongation du passeport de l'avocat, mais ce jugement n'est pas encore exécutoire et peut encore faire l'objet d'un appel. Jusqu'ici, donc, Me Croissant n'est pas assuré que, même après sa sortie de prison, il disposera des *documents nécessaires pour quitter* légalement la R.F.A., s'il le désire.

JEAN WETZ.

[Mes Robert Badinter, Jean-Denis Bredin, Joe Nordmann, J.-J. de Félice, M.-F. Schmidlin et Philippe Waquet, avocats français de Me Klaus Croissant, indiquent, dans un communiqué, que seul le pourvoi du parquet fera l'objet des débats du 14 novembre. Ils redoutent que celui de Klaus Croissant ne reste limité « à une procédure écrite, non débattue oralement en audience publique ».

Les avocats rappellent d'autre part leur lettre de protestation à M. Raymond Barre contre « les violations flagrantes de la convention franco-allemande d'extradition », et notamment le fait que Me Croissant ne puisse sortir du territoire allemand après sa libération.

Ils invitent « tous ceux que préoccupe le sort de Me Croissant » à adresser des télégrammes de protestation aux autorités françaises et allemandes.]

Grande-Bretagne

Mme Thatcher condamne un film de la B.B.C. sur le terrorisme irlandais

De notre correspondant

Londres. — Les relations entre le gouvernement conservateur et la B.B.C., souvent difficiles, sont de nouveau tendues. Approuvée par la grande majorité des députés, et notamment par M. Callaghan, leader de l'opposition travailliste, Mme Thatcher a vigoureusement condamné jeudi 8 novembre les activités de l'équipe de « Panorama » — un des meilleurs et des plus populaires magazines d'actualité de la B.B.C. — en Irlande du Nord.

Le premier ministre a demandé l'ouverture d'une enquête sur les conditions dans lesquelles cette équipe aurait coopéré activement ou passivement avec les terroristes de l'IRA dans le village de Carrickmore en Irlande du Nord. Selon les informations publiées dans des journaux de Belfast et de Dublin, l'équipe de la B.B.C. aurait « mis en scène » le contrôle de ce petit village de quatre cents habitants par un groupe de terroristes déployant leurs armes les plus modernes (mitrailleuses, mortiers, fusils de précision...), bloquant la circulation, fouillant les maisons, s'entretenant familièrement avec les habitants et pratiquant des exercices d'ordre serré dans les rues. Ce « contrôle » du village, qui aurait duré trois heures, ne prit fin qu'à la demande de l'équipe de « Panorama », jugeant qu'elle avait suffisamment tourné.

Cette version de l'affaire est totalement démentie par la B.B.C. Certes, dans un premier communiqué publié avant sa propre enquête, la « Corporation », après avoir indiqué que le programme ne serait pas diffusé, admettait que l'équipe semblait avoir contrevenu aux règles qui imposent à son personnel de consulter l'autorité supérieure avant de procéder à un tournage en Irlande impliquant la participation de terroristes.

Un problème de déontologie

Mais plus tard, la B.B.C. précisait que les quatre membres de l'équipe de « Panorama » s'étaient rendus à Carrickmore à la suite d'un coup de téléphone anonyme leur signalant qu'ils y trouveraient un « *sujet intéressant* ». Le communiqué de la B.B.C. souligne bien que l'équipe ne fut pas informée de ce qui allait se passer et ne demanda pas à l'IRA l'autorisation de tourner. Il précise encore que le tournage dura seulement onze minutes, montrant *une dizaine de terroristes* arrêtant la circulation mais sans armes. Aucune conversation n'eut lieu entre l'IRA et l'équipe de tournage, précise encore le communiqué. L'armée tout en qualifiant le tournage de « *honteux* », a cependant confirmé la version de l'affaire donnée par la B.B.C.

Sans attendre les explications, Mme Thatcher avait sans hésiter *accepté la version de la collusion* entre l'IRA et la B.B.C., colportée par les journaux irlandais. De son côté, M. Callaghan souligna que le devoir des médias était de rapporter les nouvelles mais non de les « *monter* ».

L'enquête permettra peut-être d'élucider certains points encore obscurs. A s'en tenir au communiqué de la B.B.C., il semble que l'équipe de « Panorama » animée par un réflexe professionnel, et à la recherche du sensationnel, ait été dupée par l'IRA, désireuse de monter une opération de propagande. Mais l'équipe n'aurait-elle pas dû communiquer l'information reçue au téléphone aux services de sécurité ? La loi de 1976 sur la prévention du terrorisme n'impose une telle obligation que s'il s'agit d'informations qui pourraient amener à l'arrestation d'un terroriste. Elle n'a jamais été évoquée contre les représentants des médias.

Néanmoins pour le *Daily Telegraph*, l'équipe de « Panorama » s'est conduite de manière « *abominable* », et son action aurait pu mettre des vies en danger et, en tout cas, servir la propagande ennemie. L'affaire pose un problème de déontologie, comme les *journalistes français en ont* connu à l'époque de la guerre d'Algérie. Le Syndicat des journalistes a protesté contre les allégations fausses des journaux irlandais qui, à son avis, ont mis en cause la liberté d'expression de la B.B.C. et l'intégrité professionnelle de ses journalistes. En tout cas, la rapidité avec laquelle Mme Thatcher et ses amis, et dans une certaine mesure M. Callaghan, ont critiqué la B.B.C. sans attendre la moindre confirmation des *rapports* de presse, confirme la méfiance des milieux politiques et notamment des conservateurs envers la B.B.C., suspectée de compter dans ses rangs un nombre substantiel de gauchistes et même de révolutionnaires.

HENRI PIERRE.

● *Le gouvernement britannique et la direction de la B.B.C. ont* trouvé une solution pour sauvegarder les émissions de la radio en sept langues étrangères, dont le français, l'italien et l'espagnol, a-t-on appris, jeudi 8 novembre, à Londres.

Le gouvernement avait décidé une réduction importante des services extérieurs de la radio britannique (*le Monde* des 4 et 5 novembre). Il entend, en effet, faire des coupes dans les dépenses publiques. Grâce à une nouvelle répartition du budget de la B.B.C., certaines émissions étrangères vont pouvoir se poursuivre. — *(A.F.P.)*

Irlande

Nouveau revers du parti de M. Lynch aux élections partielles

De notre correspondant

Dublin. — Après une première défaite écrasante aux élections municipales et européennes en juin, le gouvernement de M. Lynch (Fianna Fail), allié du R.P.R. à l'Assemblée européenne, vient de subir un nouveau revers aux deux scrutins partiels du 7 novembre. Le parti principal de l'opposition, Fine Gael, centriste, membre du groupe démocrate-chrétien à l'Assemblée européenne, à la surprise générale, a remporté les deux sièges, celui de la ville de Cork ainsi que celui de Cork Nord-Est, dans le sud du pays.

Ce résultat n'a pas de conséquences graves pour le gouvernement, avec quatre-vingt-quatre sièges sur cent quarante-quatre du Parlement. Mais une telle défaite dans sa propre ville où il avait obtenu 60 % des voix aux élections législatives de 1977, est particulièrement inquiétante pour M. Lynch en visite aux Etats-Unis.

Le grand vainqueur est le chef du parti Fine Gael, M. Garret Fitzgerald, ancien ministre des affaires étrangères dans le gouvernement de coalition précédent. Pour M. Fitzgerald, successeur de M. Cosgrave qui a donné sa démission à la suite de la défaite écrasante du parti en 1977 (quarante et un sièges sur cent quarante-quatre), c'était la première occasion de sonder l'opinion sur l'efficacité de la nouvelle image dynamique de centre gauche qu'il essaie de projeter. Ce résultat lui servira certainement d'atout dans sa *confrontation avec la vieille* garde conservatrice au sein du parti.

Le pourcentage des voix obtenues dans la ville industrielle de Cork a augmenté de 11 %, tandis que celui de Fianna Fail est tombé *de 59 à 37 %* des voix. Selon M. Fitzgerald, son parti, avec un tel apport de voix au scrutin de 1981, serait en mesure d'administrer seul le pays pour la première fois depuis cinquante ans.

JOE MULHOLLAND.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● LE TOTAL DES REFUGIES AFGHANS AU PAKISTAN *s'élève à 223 000, a indiqué,* jeudi 8 novembre à Genève un communiqué du haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés qui estime à environ 9 000 le nombre des personnes originaires d'Afghanistan *qui se réfugient chaque* semaine au Pakistan. D'autre part, un des dirigeants de la rébellion musulmane contre le régime pro-soviétique du président Amin a affirmé jeudi, à Rome, que 4 millions d'habitants du centre de l'Afghanistan sont menacés d'extermination par le froid et la famine, l'hiver ayant déjà débuté alors qu'aucune récolte n'a eu lieu cette année en raison des affrontements actuels. — *(A.F.P.)*

Brésil

● LES METALLURGISTES DE SAO PAULO, en grève depuis le 28 octobre, ont décidé, le *jeudi 8 novembre, de mettre* un terme à leur mouvement revendicatif. En revanche, les métallos de Guarulhos, dans la banlieue de Sao Paulo, ont voté la poursuite de la grève. Les syndicats demandaient une augmentation de salaire de 83 %, des hausses de 56 % à 67 % ont été obtenues, selon les catégories. — *(A.F.P.)*

Cameroun

● LE PRESIDENT AHMADOU AHIDJO a procédé, jeudi 8 novembre, à un remaniement *ministériel. Conseiller* du chef de l'Etat, M. Guillaume Bwele a été nommé ministre de l'information et de la culture. Le ministre des finances, M. Marcel Yondo, est remplacé par le président des chemins de fer camerounais, M. Gilbert Ntang.

Pakistan

● LE GENERAL EN RETRAITE ASGHAR KHAN, chef de l'Istiqlal Tehrik, *parti centriste*, a lancé, de la prison où il est actuellement détenu (*le Monde* du 19 octobre), un appel à la grève générale en invitant les Pakistanais à suspendre toute activité le 17 novembre, date à laquelle devaient se dérouler les élections générales dont le général Zia Ul Haq a, le 16 octobre, décidé l'ajournement.

Portugal

● M. MARIO SOARES, secrétaire général du parti socialiste portugais, a présenté, le jeudi 8 novembre, le programme que son parti entend appliquer s'il remporte les élections législatives du 2 décembre. M. Soarès a annoncé que les socialistes lutteraient en priorité contre la hausse du coût de la vie, le chômage et la pénurie de logement. Ils mettront en place un système de sécurité sociale et augmenteront les allocations des personnes âgées et des titulaires de pensions.

Roumanie

● M. FRANÇOIS MITTERRAND est arrivé jeudi 8 novembre à Bucarest pour une visite à l'invitation de M. Nicolas Ceausescu, chef de l'Etat et du parti roumains.

Suède

● HUIT RESSORTISSANTS *POLONAIS* ont été arrêtés mercredi 7 novembre par la police suédoise qui les soupçonne d'espionnage. Ces arrestations ont eu lieu dans la région de Tidaholm, à 200 kilomètres au sud-ouest de Stockholm, où ces huit personnes, dont quatre femmes, venaient de louer une maison de campagne. — *(A.F.P.)*

Tchécoslovaquie

● LE MINISTERE TCHECOSLOVAQUE des affaires étrangères a protesté la semaine dernière auprès des chefs des missions diplomatiques des Etats-Unis, de Suède et de Norvège contre les prises de position de leurs gouvernements sur la récente condamnation des six membres du VONS, a-t-on appris le jeudi 8 novembre à Prague de source diplomatique. Les ambassadeurs de France, du Canada, de Belgique, des Pays-Bas et d'Italie ont été convoqués pour le même motif, mais ces entretiens n'ont pas revêtu un caractère de protestation, précise-t-on de même source.

Yougoslavie

● LE MARECHAL TITO A REÇU LE MINISTRE CHINOIS des affaires étrangères, le jeudi 8 novembre, à Bugojno (Bosnie). M. Huang Hua, qui se trouvait en visite officielle en Yougoslavie depuis mardi, a notamment informé le chef de l'Etat yougoslave du déroulement et des résultats de la tournée européenne de M. Hua Guofeng. Il devait quitter ce vendredi Belgrade pour Bucarest. — *(Reuter.)*

LE GLISSEMENT

(Suite de la première page.)

Au Canada, enfin, la victoire du conservateur Joe Clark a mis un terme au long règne de Pierre-Elliott Trudeau, qui, pour n'être pas socialiste mais libéral, ne s'en situe pas moins, de toute évidence, bien plus « à gauche » que lui.

Est-ce fini ? On va voter, l'an prochain, dans deux des principaux pays du monde réputé libre : les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne. Dans le premier nommé, le bruit fait autour de la candidature Kennedy occulte quelque peu dans le public l'éventualité d'une victoire républicaine. Il ne faut pourtant pas se dissimuler que le président sortant, quel qu'il soit, dispose entre autres atouts, pour obtenir l'investiture, du soutien de la toute-puissante « machine » de son parti.

Rien n'assure donc que « Teddy » l'emportera sur lui à la Convention chargée de désigner le candidat démocrate. Y parviendrait-il qu'il lui faudrait alors compter avec la vieille hostilité du Sud, Texas compris, à sa famille, ce qui suffit à rendre très aléatoire son succès dans la course à la Maison Blanche. Quant à M. Carter, si on lui laisse tenter à nouveau sa chance, il faudrait une sorte de miracle, avec l'indice de popularité qu'il connaît actuellement, pour qu'il ne perde pas des voix par rapport à 1976... Or il s'en est fallu d'un cheveu — très exactement de quelques milliers de voix dans l'Illinois et à Hawaï — qu'il ne soit battu cette fois-là. Le retour d'un républicain — et donc, qu'il s'agisse de M. Connally, de M. Reagan ou de M. Ford, d'un conservateur — demeure donc une hypothèse qu'on ne peut pas ne pas prendre en considération.

En Allemagne occidentale, le maintien de M. Schmidt à la chancellerie est étroitement lié à la manière dont jouera la barrière des 5 % des suffrages en dessous de laquelle la loi électorale retire à une formation politique toute représentation parlementaire. Si les écologistes franchissent la barrière, comme ils viennent de le faire aux élections du Land de Brême, c'est autant que perdront les sociaux-démocrates. Et si les libéraux, leurs alliés obligatoires, qui laissent des plumes dans la plupart des consultations, devaient, quant à eux, rester en deçà de ladite barrière, le président Carstens — lui-même successeur C.D.U. d'un libéral — n'aurait plus qu'à appeler à la chancellerie le bon M. Strauss.

Rien n'est joué, bien entendu, mais cette perspective présente suffisamment de plausibilité pour:

a) Que les sociaux-démocrates allemands, qui ne sont pas moins divisés, entre une gauche radicale et une droite tout juste réformiste, que leurs camarades britanniques ou français, fassent taire provisoirement leurs rivalités ;

b) Que les Soviétiques et leurs alliés de Berlin-Est multiplient les gestes pour encourager M. Schmidt, avocat de plus en plus déclaré de la détente, malgré son appui au déploiement des armes de théâtre : les derniers en date sont la libération du contestataire Rudolf Bahro et le ralliement de la R.D.A. à l'heure « européenne », ce qui a, entre autres, pour effet de faciliter la réception par ses citoyens des programmes de la TV de l'Ouest;

c) Que ces mêmes Soviétiques ménagent cependant de manière frappante M. Strauss, dont ils ont une peur bleue. Sans doute se disent-ils qu'il leur faudra peut-être dans quelques mois traiter avec lui, puisque, aussi bien, la République fédérale est aujourd'hui le pays qui contribue le plus à maintenir à flot l'économie des pays de l'Est ;

d) Que M. Hua Guofeng, accueilli en visite officielle à Bonn, aille passer trois jours à Munich avec le rival de M. Schmidt. Comme dit une personnalité d'outre-Rhin citée par *Newsweek*, les Chinois ne connaissent les noms que de trois Allemands : Marx, Engels et Strauss.

Les amis de Pékin

L'antisoviétisme affiché du leader bavarois fait de lui, comme nul n'en ignore, le favori de Pékin, tout comme Mme Thatcher, à laquelle il s'apparente par plus d'un trait : origines modestes, énergie indomptable, anticommunisme à tous crins, foi dans les destinées du monde libre et de la libre entreprise, adhésion aux valeurs et aux recettes traditionnelles. Que ce type de personnage, dont est assez proche, en fin de compte un Connally, fasse actuellement recette n'est pas pour surprendre. Si nous en avions un sous la main en France, il est probable que, les scandales aidant, il jouirait d'une cote fort enviable dans les sondages d'opinion. Car, dans les périodes de crise économique et morale comme celle que nous traversons, les peuples ont tendance à faire confiance, plus qu'aux esprits subtils et aux premiers de la classe, à des gens qui leur tiennent un langage simple, pour ne pas dire simpliste, qui savent donner en toute occasion une impression de décision et d'autorité. Les Français ne font pas exception, qu'on a vus tant de fois, par le passé, s'emballer pour le sauveur du moment.

La « dame de fer » du 10 Downing Street, dont on se gaussait tant avant les élections — « *le pire avec Maggie,* disaient les esprits forts, *c'est qu'elle y croit* », — est chaque jour un peu plus populaire auprès de ses concitoyens. Et l'on ne saurait surestimer, dans l'enthousiasme que déchaîne le pape sur son passage, le poids de la solidité et de la détermination qui émanent de sa personne, au point que seules des minorités osent, en fin de compte, déplorer l'aspect très conservateur, précisément, de son enseignement sur la famille et sur les mœurs.

Réaction et social-démocratie

Le glissement vers la droite ne se produit pas seulement d'un parti vers un autre. Dans tous les partis centristes ou démo-chrétiens de la Communauté européenne s'affirme de plus en plus une tendance ouvertement réactionnaire, à laquelle la nouvelle droite vient à point nommé proposer son idéologie pseudo-scientifique. Et le spectre de la social-démocratie, qui revêt pour la France les traits souriants de Michel Rocard, hante les nuits des intégristes du marxisme.

Regardons ce qui se passe chez les socialistes espagnols. Au printemps, leur leader, Felipe Gonzalez, avait démissionné, faute d'avoir pu faire renoncer le congrès du parti à la référence marxiste. Il vient d'être réélu secrétaire général par 85,9 % des voix contre 6,9 seulement à son opposant de gauche, qui l'accuse de vouloir conduire le P.S.O.E. sur la « voie de Godesberg » — ainsi nommée par référence au congrès au cours duquel les sociaux-démocrates allemands ont abandonné le marxisme. Les Espagnols n'en sont pas là, mais ils ne considèrent plus officiellement le marxisme que comme un « *instrument* », (parmi d'autres), « *d'analyse et de transformation de la réalité sociale* ». Et d'affirmer: « *Le parti accueille les diverses contributions, marxistes et non marxistes, qui ont aidé à faire du socialisme la grande alternative libératrice de notre temps.* »

On retrouve une inspiration voisine dans le préambule ajouté par François Mitterrand au projet socialiste adopté le 25 octobre par le bureau exécutif du P.S. et par la commission spéciale constituée pour rédiger ce projet autour de Jean-Pierre Chevènement. « *Non seulement nous récusons tout dogme maître du monde et des consciences... mais encore nous laissons aux nôtres le soin d'aller aux sources socialistes de leur préférence...* »

La suite du propos ne peut que souligner encore un peu plus les divergences avec le parti communiste, qu'il s'agisse de la critique de la « *société industrielle* » qui, « *communiste ou socialiste, se ressemble plus qu'elle ne diffère* », de la mise sur le même plan des deux super-puissances ou de l'option européenne. Edmond Maire, de son côté, accuse le P.C., au Club de la presse, d'avoir une politique « *parfaitement irresponsable* », n'ayant d'autre but que de lui redonner sa place prédominante. On est loin décidément du programme commun.

Aussi bien la dégradation de l'union de la gauche s'étend-elle progressivement aux municipalités dont elle a le contrôle. Voir Aix-en-Provence. Et le déclin du militantisme de gauche, voire des adhésions, est de notoriété publique, qu'il s'agisse du P.C. ou du P.S.

Il en va de même des organisations syndicales. On n'a pas pu ne pas être très frappé de ce qui vient de se passer à British Leyland, où les travailleurs, passant outre aux consignes de leurs délégués et du Trade Union Congress, ont approuvé au scrutin secret le plan de sauvetage de l'entreprise présenté par la direction, qui comportait pourtant, entre autres, vingt-cinq mille licenciements étalés dans le temps.

Rien, bien entendu, n'est jamais définitivement joué. On a déjà, dans le passé, constaté de pareils retours du pendule — ainsi au début des années 1970, avec l'arrivée au pouvoir d'hommes comme MM. Nixon, Pompidou et Edward Heath — qui ont été suivis de poussées en sens inverse. Au Japon, les dernières élections ont entraîné, à la surprise générale, un très net recul du parti conservateur, au pouvoir depuis trente ans, et une nette avance des communistes. Au Portugal, le président Eanes professe une idéologie nettement tiers-mondiste, son premier ministre a beau être, comme Mrs Thatcher, une femme et une chrétienne convaincue, elle n'en a pas moins le cœur tout à fait à gauche. En Autriche, au Danemark, en Italie, ailleurs encore, les socialistes ont légèrement amélioré leurs positions électorales.

En Grande-Bretagne, où la détérioration de la situation économique est très avancée — c'est le seul pays occidental où l'on attend pour l'an prochain une *diminution* de la production, — l'action menée par le gouvernement ne peut porter ses fruits, si elle les porte, qu'à relativement long terme : *plusieurs années*. Lui laissera-t-on la possibilité de les cueillir ?

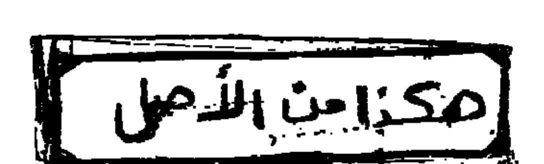
En France, les derniers sondages tendent à montrer que la guerre acharnée menée par le parti communiste contre le parti socialiste ne suffira pas nécessairement à assurer la réélection de M. Giscard d'Estaing en 1981 et moins encore la victoire de la majorité aux législatives de 1983.

Enfin, la contrepartie du glissement à droite est la radicalisation d'une fraction de la gauche, comme l'ont mis en lumière les succès des radicaux et de l'extrême gauche aux élections italiennes, aussi bien que la poussée des amis de Tony Benn au sein du Labour Party. On pourrait bien voir, une fois les élections de 1980 passées, un phénomène analogue se produire au sein du S.P.D. ouest-allemand.

Reste qu'une fois de plus se vérifie cette constatation que la crise économique, le chômage, l'inflation ont beau mettre en lumière l'impuissance, les inconséquences, l'insuffisance du système capitaliste, ils ne poussent pas nécessairement la petite minorité qui, en se portant d'un côté ou de l'autre, détermine en fin de compte le résultat des consultations électorales à favoriser l'accès au pouvoir de ceux qui n'ont cessé de dénoncer les maux de ce système.

Après tout, c'est la crise de 1929, dont on vient de célébrer le cinquantenaire, qui a engendré le nazisme. *A contrario*, on peut juger significatif que ce soit dans le pays où le capitalisme s'est jusqu'à présent le mieux adapté à la nouvelle crise, à savoir le Japon, que la droite ait subi un net recul. Un petit quelque chose nous dit tout de même qu'il faudrait davantage, et même beaucoup plus, qu'une poussée à droite de l'électorat, pour assurer la pérennité de la société libérale, qu'elle soit « avancée » ou pas...

ANDRÉ FONTAINE.



L'examen du budget de l'agriculture par les députés : les

« Passable, mais peut mieux faire » : c'est en gros l'impression qui se dégage de la discussion sur le budget de l'agriculture de l'Assemblée nationale. L'U.D.F. soutient avec mollesse son ministre, le R.P.R. reste dans l'expectative. Les socialistes, par la voix de M. Joxe, démolissent les auto-satisfecit de M. Méhaignerie, mais, par celle de M. Huguet, reconnaissent qu'une inflexion favorable est donnée avec l'accroissement des crédits d'équipement. Le parti communiste, enfin, toujours soucieux d'être à la pointe des revendications paysannes, celles des producteurs de vin, de lait et de mouton, s'intéresse visiblement plus à la dimension européenne du débat qu'au budget proprement dit.

C'est qu'en réalité les esprits sont ailleurs. Ils sont d'abord à Strasbourg, où l'Assemblée européenne vient d'adopter des textes, qui, s'ils étaient appliqués, auraient des effets directs sur la politique agricole nationale. L'ensemble des parlementaires français s'y est opposé. Comment des désaccords pourraient-ils se manifester à Paris, alors qu'à Strasbourg le « parti français » rivalise avec nos partenaires européens ? C'est le premier paradoxe de ce débat. Le second est affaire de calendrier : ce budget tire sa logique des options de la loi d'orientation agricole, dont les députés n'ont pas encore été saisis. Difficile d'inventer l'accompagnement quand la phrase musicale n'est pas encore écrite. Il apparaît enfin peu logique aux parlementaires d'exprimer des avis sur le chapitre des industries agro-alimentaires, en présence du seul ministre de l'agriculture, qui est en fait dessaisi de ce secteur. M. le secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires est absent, et M. Joxe le fait remarquer.

M. Méhaignerie a, pour son budget 1980, des ambitions limitées. Il dégage quatre priorités. C'est-à-dire que parmi les crédits d'équipement augmentent ceux consacrés au remembrement, à l'hydraulique et à la forêt. La recherche agronomique est aussi particulièrement bien lotie. Il colmate les voies d'eau, dont l'ouverture lui avait été reprochée lors de la précédente discussion budgétaire : la subvention au BAPSA et l'enveloppe de la bonification d'intérêt ne représentent plus que 56 % du budget, contre 57,3 %. Ce budget est volontaire, mais de là à en faire un « bon budget », il y a une

Jeudi 8 novembre, l'Assemblée nationale a examiné les crédits du budget de l'agriculture, qui s'élèvent à 25,3 milliards.

M. BISSON (R.P.R.), rapporteur spécial de la commission des finances pour les dépenses ordinaires, insiste sur une nécessaire modernisation de l'agriculture : *« Si, dans les conditions actuelles des échanges internationaux, les exportations agricoles ne compensent pas, et de loin, le déficit pétrolier il n'en demeure pas moins que nous nous devons d'exploiter au maximum les avantages dont nous disposons. »* Il rappelle que la taille moyenne des exploitations est de 24 hectares et déclare que le développement de la production va se heurter à *« un environnement extérieur hostile : sous la pression conjuguée des organisations de consommateurs et du gouvernement britannique, on assiste à une mise en cause des mécanismes actuels de la politique agricole commune »*. Il assure que les mesures proposées *« pour mettre fin au déséquilibre du marché laitier risquent de remettre en question le maintien d'une grande partie des 550 000 producteurs de lait français »*.

M. JOXE (P.S.), rapporteur spécial pour les dépenses en capital, souligne que trois actions seulement bénéficient d'une certaine priorité : le remembrement, les travaux hydrauliques et la forêt. Il déclare que l'exode rural se poursuit et que les grandes exploitations *« de type capitaliste se renforcent »*. De 1970 à 1977, explique-t-il, *« les 5 000 plus grosses exploitations agricoles françaises ont réussi à acquérir 103 000 hectares, et ceci malgré tout un dispositif législatif qui devait empêcher les cumuls »*. L'endettement de l'agriculture, affirme-t-il, croît plus vite que celui de nos principaux partenaires de la C.E.E. ; *« la politique agricole commune est, avant tout, une politique destinée à favoriser le renforcement des grandes exploitations du nord de l'Europe »*, ajoute-t-il. Se fondant sur une enquête de l'INSEE, le député assure qu'un relèvement important des revenus les plus faibles résoudrait une partie des problèmes d'excédents, et indique en conclusion : *« A la veille d'une échéance électorale importante, les agriculteurs, comme cela a été le cas depuis vingt ans, vont faire l'objet de tentatives de séduction. Certaines nominations récentes annoncent le début de ces opérations. »* (N.D.L.R. : M. Joxe évoque la nomination de M. Debatisse au secrétariat d'Etat à l'agriculture.)

M. GOLDBERG (P.C.), rapporteur spécial pour les marchés agricoles, fait état d'observations adoptées par la commission des finances : le gouvernement doit s'opposer à la remise en cause des mesures qui permettent au FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) de soutenir le marché des produits laitiers ; le gouvernement doit refuser d'appliquer l'arrêt de la Cour européenne de justice condamnant al France pour avoir maintenu son régime protégeant l'élevage ovin. Les production déficitaires (lapins, truffes, miel, produits forestiers, etc...) doivent bénéficier d'actions de relance, sous forme de subventions et de prêts.

M. DESANLIS (U.D.F.), rapporteur pour avis de la commission de la production pour les dépenses ordinaires, observe que les agriculteurs, *« comme les autres Français, ressentent péniblement leur dépendance à l'égard de décisions dont ils ne comprennent pas tous les ressorts et qui pourtant influencent directement leur mode et leur niveau de vie »*.

M. HUGUET (P.S.), rapporteur pour avis de la commission de la production pour les dépenses en capital, note *« une priorité indiscutable »* en ce qui concerne, notamment le remembrement. *« Cette croissance des crédits,* explique-t-il, *devrait permettre de remembrer 400 000 hectares en 1980, au lieu de 320 000 en 1979. »*

M. BROCARD (U.D.F.), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, insiste sur l'importance de l'enseignement pour le développement de l'agriculture, sur *« sa qualité, sa compétitivité »*.

M. JOUVE (P.C.), rapporteur spécial de la commission des finances pour le BAPSA (budget annexe des prestations sociales agricoles), déclare que les exploitants acquitteront en 1980 des cotisations proportionnellement plus lourdes pour une protection sociale inchangée. *« En effet,* précise-t-il, *ces cotisations progressent de 22 %, alors que le BAPSA ne croît que de 13,73 %. » « La protection sociale des exploitants agricoles,* note le rapporteur, *reste inférieure à celle des salariés : pas d'indemnité journalière, des pensions d'invalidité dérisoires, des retraites qui sont presque toujours inférieures au minimum vieillesse. »*

M. GENG (U.D.F.), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, note que les agriculteurs victimes d'un accident ou d'une longue maladie *« sont obligés de faire appel aux services de remplacement et ne peuvent obtenir aucun remboursement des frais engagés »*.

M. BIZET (App. R.P.R.), rapporteur pour avis de la commission de la production, observe que le volume du BAPSA représente une fois et demie le total des dotations du ministère de l'agriculture. *« Il s'agit donc,* constate-t-il, *d'une charge considérable, qui, à terme, pourrait devenir écrasante. »*

M. PASTY (R.P.R.) : une crise grave

Dans la discussion générale, M. BENOIST (P.S., Nièvre) rappelle que le budget de l'agriculture progresse de 13,6 %, c'est-à-dire moins vite que l'ensemble du budget (14,3 %). S'adressant au ministre de l'agriculture, il indique : *« Vous ne cachez plus aux agriculteurs ce qui les attend : la disparition d'un nombre croissant d'exploitations que vous jugez insuffisamment compétitives, en fonction de calculs sur la valeur ajoutée effectués par vos services et dont vous donnez une présentation pour le moins tendancieuse »*. Il souligne qu'il y a actuellement dans le régime agricole un retraité pour un cotisant, alors que le rapport *« est de un pour trois dans le régime général »*.

M. PASTY (R.P.R., Creuse) évoque le vote intervenu mercredi à Strasbourg réduisant les dépenses budgétaires consacrées au soutien du marché laitier, et déclare : *« Ce vote ouvre une crise grave au sein des institutions européennes. »* Il ajoute que deux conceptions de l'agriculture s'affrontent au sein de la communauté : *« Celle des Etats maritimes tournés vers le commerce international (...) et celle des pays continentaux et de l'Irlande pour lesquels l'agriculture représente un élément essentiel de leur puissance économique. (...) L'attitude actuelle des responsables de la communauté,* affirme-t-il, *est révélatrice de leur incapacité à choisir entre ces deux conceptions. »* Il demande que soient rétablies à l'intérieur de la communauté les conditions *« d'une concurrence normale reposant sur les principes fondamentaux de la libre circulation des produits, de la préférence communautaire et de la solidarité financière »*.

M. LAJOINIE (P.C., Allier) se demande si l'augmentation de 22 % des cotisations sociales *« ne prépare pas une orientation qui consisterait à priver de toute protection sociale les petits exploitants ou à majorer abusivement leur contribution financière »*. Il dénonce le vote intervenu à Strasbourg, qui s'inscrit, selon lui, *« dans la politique européenne d'abaissement de l'agriculture française »*. Il déclare, à propos de la nomination du secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires : *« Il est douteux que, par-delà l'opération politicienne consistant à nommer au gouvernement, pour services rendus, l'ancien président de la F.N.S.E.A., l'installation de M. Debatisse puisse créer beaucoup d'illusions sur les vertus de votre politique agricole et agro-alimentaire. »*

M. JOXE (P.S.) : et M. Debatisse ?

M. JOXE (P.S., Saône-et-Loire) déclare que certains services du ministère de l'agriculture ont été transférés au premier ministre qui les a délégués à un secrétaire d'Etat. *« Nous examinons ainsi certains crédits,* indique-t-il, *en l'absence de l'autorité gouvernementale compétente. Il est tout à fait paradoxal que M. Debatisse ne soit pas là. »*

M. MAYOUD (U.D.F., Rhône) parle aussi de la politique européenne : *« Il nous faut une politique agricole commune plus solide, plus saine, qui n'oppose pas les agricultures nationales mais les développe, qui ne sclérose pas les progrès économiques mais les suscite, qui ne se renferme pas sur elle-même mais conquière des marchés extérieurs. C'est dans cet esprit que l'élargissement prendra tout son sens et évitera à certaines régions d'en subir de plein fouet les effets les plus nocifs. »*

M. BRANGER (N.I., Charente-Maritime) se préoccupe de la mise en valeur des marais qui couvrent 80 000 hectares, en Charente-Maritime.

M. CAMBOLIVE (P.S., Aude) insiste sur la dégradation continue du revenu agricole.

M. CHAMINADE (P.C., Corrèze) évoque *« la crise profonde et globale »* que connaît l'enseignement agricole et dénonce la stagnation des investissements.

M. STASI (U.D.F., Marne) souligne la nécessité de développer les moyens techniques pour maîtriser la fertilité des sols et déclare que la biomasse est *« l'une de nos plus solides espérances en matière d'énergie de remplacement pour la prochaine décennie »*. Il se préoccupe également du financement des aides familiales et du retard pour le paiement des primes attribuées aux éleveurs.

M. Gilbert FAURE (P.S., Ariège) déclare que la politique des parcs naturels est de moins en moins crédible et affirme que l'indemnité spéciale montagne demeure *« parfaitement injuste »*.

M. Bernard DESCHAMPS (P.C., Gard) note que dix mille entreprises agro-alimentaires ont disparu depuis 1962 et, s'adressant au ministre de l'agriculture, ajoute : *« Vous voulez privilégier le développement de quelques productions de haut de gamme à forte valeur ajoutée »*.

M. Robert-Félix FABRE (U.D.F., Hérault) se préoccupe de l'agriculture méditerranéenne. A ce sujet, il évoque l' *« équilibre précaire des exploitations viticoles »* et déclare que les *« désordres monétaires »* ont conduit à *« un nouvel accroissement des importations de vins italiens »*.

M. PISTRE (P.S., Tarn) réclame des crédits supplémentaires pour les SAFER du Sud-Ouest et demande quand le gouvernement tiendra *« ses engagements »* à l'égard du plan Sud-Ouest.

M. HUNAULT (N.I., Loire-Atlantique) suggère la création d'une société foncière et d'aménagement rural départemental. M. TOURNÉ (P.C., Pyrénées-Orientales) dénonce *« des importations abusives »* de produits agricoles en provenance d'Italie ou de Grèce. M. REVET (U.D.F., Seine-Maritime) souligne l'importance de l'enseignement agricole et indique qu'il est temps *« de faire la clarté »* dans le domaine de la fiscalité agricole.

M. BAYOU (P.S., Hérault) s'exprime contre des opérations d' *« arrachage »* dans le Midi, destinées, selon lui, *« à faire de la place aux vins espagnols »*.

M. BALMIGERE (P.C., Hérault) développe le même sujet et affirme que la France *« doit renoncer aux directives de la C.E.E. »* M. DELPRAT (N.I., Yonne) déclare que les éleveurs *« ne supportent plus de voir le prix de la viande stagner à la production »* et souhaite qu'une politique de l'élevage soit définie.

M. BAYLET (app. P.S., Tarn-et-Garonne) propose plusieurs mesures, comme l'élargissement du recours au fermage, *« l'élargissement de manière radicale du rôle des SAFER »*, l'amélioration du statut et de la qualité de vie de la femme d'agriculteur.

M. MÉHAIGNERIE : nous ne sommes pas responsables des excédents

M. MEHAIGNERIE, ministre de l'agriculture, indique que, sur le plan des échanges extérieurs, l'année 1979 sera marquée par une nette amélioration de la balance commerciale de produits agricoles et alimentaires, puisque le solde passera de un milliard pour 1978 à cinq milliards environ. Les prix agricoles, poursuit-il, *« ont eu un effet modérateur sur le coût de la vie, puisque leur indice n'a progressé que de 8,5 % contre 12,1 % pour les produits manufacturés et 11,5 % pour les services »*. Il ajoute : *« Nous n'avons pas à rougir de résultats qui se comparent favorablement à ceux de nos partenaires européens, y compris dans le domaine de l'élevage. »* Evoquant le vieillissement de la population agricole, il explique que la difficulté n'est pas de trouver des jeunes, mais de disposer de terres libres. *« Deux cent mille agriculteurs âgés de plus de soixante-cinq ans continuent à exploiter »*, précise-t-il, pour garder la libre disposition de leurs terres et éviter le statut du fermage. Il déclare sur le même sujet que l'indemnité viagère de départ (I.V.D.) sera portée à quinze mille francs au 1er janvier.

A propos de la politique communautaire et du vote obtenu à Strasbourg, mercredi 7 novembre, il déclare : *« Je me félicite de l'accord unanime que les parlementaires français ont manifesté la nuit dernière. L'élaboration et l'application de la politique agricole commune n'entrent pas dans les attributions de l'Assemblée européenne et les dépenses du FEOGA ont le statut de dépenses obligatoires. (...) Dans ce dossier laitier, ne donnons pas l'impression que nous sommes assiégés. Ce n'est pas nous qui sommes responsables des excédents. Notre contribution dans le domaine laitier est de 795 millions de francs et nous n'en recevons en retour que 573. (...) Nous sommes prêts à accepter un vrai débat sur les dépenses laitières, à condition qu'on en voie bien l'origine. Il est absurde de produire du lait dans les usines à soja du nord de la C.E.E. ! Nous avons fait la politique agricole commune pour soutenir l'exploitation familiale, non l'industrie. (...) » « Je suis prêt,* ajoute-t-il, *à accepter la taxe de coresponsabilité à condition qu'elle soit progressive et que les fonds soient utilisés pour apporter une solution du problème des troupeaux allaitants. »*

M. LAJOINIE (P.C.) indique : *« Vous acceptez donc une partie de la décision de l'Assemblée européenne, à savoir la prise en charge des excédents. »* Le député demande si le gouvernement opposera le droit de veto de la France au conseil des ministres des Neuf.

Le ministre affirme ensuite : *« La C.E.E. n'a pas l'intention de dépenser 10 ou 20 milliards de plus pour soutenir le marché du lait : la politique agricole commune y perdrait tout intérêt. »*

Evoquant le « dossier du mouton », M. Méhaignerie souligne : *« Les organisations de consommateurs donnent raison à d'autres pays. Il est trop facile de prendre une position devant les producteurs, une autre devant les consommateurs. »*

A propos du BAPSA, il souligne que quatre cent mille agriculteurs bénéficient actuellement d'un régime de protection sociale complet pour moins de 2 500 francs par an. Au sujet des calamités agricoles, il note : *« Les pertes indemnisables seront désormais calculées non plus seulement par référence à la perte de la culture sinistrée, mais aussi par rapport au produit brut global de l'exploitation. »*

M. Méhaignerie retrace ensuite

UN DÉBAT SUR LA POLITIQUE AFRICAINE AU MOIS DE DÉCEMBRE

M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée, qui a été reçu jeudi matin 8 novembre par M. Barre, a indiqué, à sa sortie de l'hôtel Matignon, que le gouvernement acceptait le principe d'un débat parlementaire sur sa politique africaine. Ce débat pourrait avoir lieu dans le courant de décembre.

LE BUDGET ET LES INSTITUTIONS

Le R.P.R. fait un accueil très réservé à la proposition de M. Barre

Invité par le chef de l'Etat à faire en sorte que la procédure adoptée par l'Assemblée nationale dans le déroulement de la discussion budgétaire ne contrevienne pas aux lois constitutionnelles (« le Monde » du 2 novembre), M. Raymond Barre a reçu, jeudi 8 novembre, à l'hôtel Matignon, MM. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., et Roger Chinaud, président du groupe U.D.F., en présence de M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement.

Il a examiné avec eux les moyens de surmonter le désaccord qui oppose le gouvernement au R.P.R. à propos du montant des économies budgétaires réclamées par les députés gaullistes. Le premier ministre a proposé la constitution d'un groupe de travail « comprenant des représentants des deux formations de la majorité autour du ministre du budget qui serait chargé d'ici à la fin de la discussion budgétaire, à l'Assemblée nationale, de dégager des propositions d'économies ».

M. Labbé a fait un accueil très réservé à cette proposition. Il a indiqué notamment que le groupe R.P.R. était « prêt à examiner dans le détail les propositions d'économies qui seraient faites par le gouvernement », mais qu'il appartenait à celui-ci, et non aux députés, de « prendre l'initiative » de ces propositions.

Entre M. Raymond Barre et le R.P.R., le dialogue de sourds se poursuit. Le premier ministre a réaffirmé son refus de répondre favorablement à la demande d'économies de 2 milliards de francs formulée par le groupe gaulliste, du moins telle que cette demande est présentée par celui-ci. L'hôtel Matignon souligne, en effet, que *« le gouvernement particulièrement attentif à toutes les économies possibles dans les dépenses de l'Etat avait présenté un budget dans lequel la progression du train de vie de l'Etat était strictement contenue »*. Or, le R.P.R. persiste à juger dérisoire le montant des économies proposées par le gouvernement (200 millions de francs).

M. Barre a renvoyé une nouvelle fois la balle dans le camp gaulliste. *« Si la majorité de l'Assemblée nationale demandait qu'un effort supplémentaire d'économies soit réalisé, le gouvernement avait toujours indiqué qu'il souhaitait répondre favorablement à cette demande et qu'il était prêt à mettre à la disposition des parlementaires tous les éléments d'information dont ceux-ci avaient besoin pour apprécier l'ampleur et les conséquences des économies qu'ils proposeraient »*, indique-t-on à l'hôtel Matignon. Autrement dit : si les députés gaullistes pensent que d'autres économies peuvent être réalisées, qu'ils disent lesquelles. C'est *« dans cet esprit »*, précise-t-on dans l'entourage de M. Barre, que le premier ministre préconise la constitution d'un groupe de travail du même type que celui qui avait permis le 18 septembre dernier de parvenir à un accord de principe sur la réforme de la taxe professionnelle (*le Monde* du 25 septembre).

A défaut de céder sur le fond, M. Barre s'attache à faire preuve de souplesse dans la forme et s'emploie ainsi à préparer la voie d'un compromis.

« Nous renvoyons la balle au gouvernement »

Si l'on en juge par les premières réactions du R.P.R., cette initiative ne paraît pas assurée de succès. Si M. Chinaud, au nom du groupe giscardien, s'est immédiatement déclaré prêt à participer « dès la semaine prochaine » au groupe de travail préconisé par l'hôtel Matignon, M. Labbé, en revanche, a affirmé que la proposition de M. Barre n'était pas de nature à modifier la position des députés gaullistes. *« Nous sommes ouverts à la concertation et nous sommes prêts à examiner dans le détail les propositions qui seraient faites par le gouvernement, mais en aucun cas nous ne pouvons prendre d'initiatives en ce domaine, car il ne saurait y avoir de transfert de responsabilités,* a-t-il indiqué. *Nous renvoyons la balle au gouvernement. »*

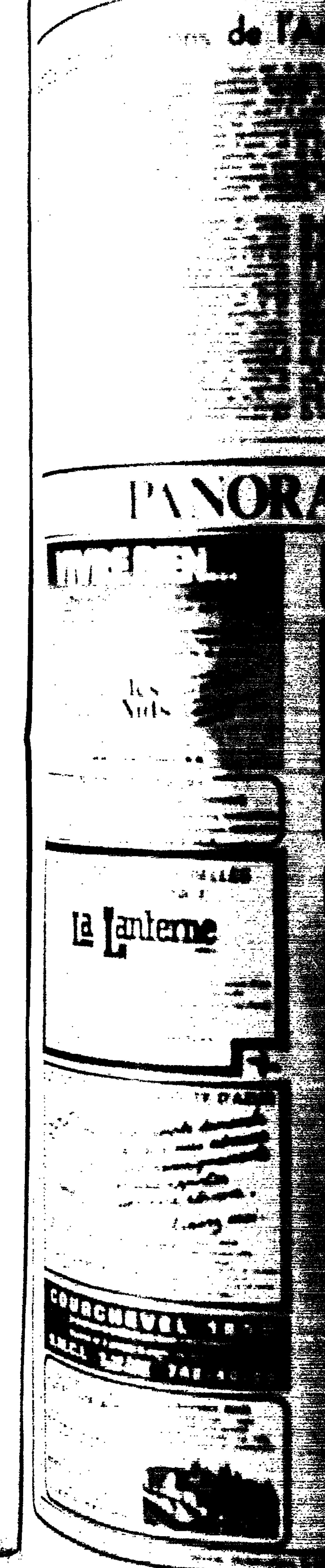
Avant d'accepter toute discussion sur la répartition des économies, le groupe R.P.R. souhaite que le gouvesrnement prenne l'engagement de principe de lui donner satisfaction dans le collectif budgétaire qui devra être examiné en 1980. M. Labbé affirme que son groupe sera d'autant plus « ferme » que sa demande revêt « un caractère symbolique ». Les députés gaullistes estiment d'ailleurs que M. Barre leur fait une mauvaise querelle quand il leur rétorque notamment que les administrations doivent être informées avant le 1er janvier 1980 du montant exact de leurs crédits et que c'est au Parlement et non au gouvernement de proposer, chapitre par chapitre, les économies à réaliser. M. Labbé note que la procédure proposée aujourd'hui par son groupe a été adoptée à six reprises par le Parlement depuis 1958 (en 1962, 1963, 1969, 1971, 1972 et 1974).

Pour l'instant, le chef du gouvernement ne parvient donc pas à reprendre la maîtrise de la discussion budgétaire et son autorité sur le Parlement, déjà battue en brèche par le rejet du barème de l'impôt sur le revenu, ne sort pas restaurée de ses entretiens avec les représentants du R.P.R., bien qu'il leur ait accordé satisfaction à deux reprises en quarante-huit heures en ayant accepté mardi l'organisation d'un débat sur la sécurité sociale, puis jeudi un débat sur la politique de la France en Afrique noire.

M. Barre, qui n'avait pas manqué de se prévaloir des résultats des élections européennes pour justifier la continuité de son style politique, semble avoir sous-estimé la volonté de résistance du groupe gaulliste, résistance renforcée par le climat de suspicion créé par l' *« affaire Boulin »*. *« Nous sommes très sensibles à l'appel à la dignité du débat démocratique qui a été lancé par le président de la République, mais cette dignité doit s'étendre aussi aux circonstances parlementaires,* déclarait, jeudi soir, M. Labbé. *Notre groupe ne veut pas dramatiser, mais il n'entend pas reculer. Si le gouvernement recourt au vote bloqué, c'est lui qui déclenchera une épreuve de force. »*

A l'hôtel Matignon, où depuis longtemps les velléités du R.P.R. ne trompent plus personne, on persiste à penser que l'initiative du premier ministre devrait permettre d'aboutir à « une solution ». M. Barre en tout cas, lui non plus, n'entend pas céder.

ALAIN ROLLAT.



par les députés : les

M. MÉHAIGNERIE : nous ne sommes pas responsables des excédents

échos des décisions de l'Assemblée européenne

marge : selon la Fédération des exploitants, pour une même base 100 en 1973, les crédits de fonctionnement sont montés, en francs constants, à 125,1 en 1979, puis à 128,1 en 1980. Ceux consacrés au BAPSA à 153 et 156,7. Par contre, les crédits d'équipement, ceux qui sont porteurs de valeur ajoutée, dans la mesure où ils sont collectifs et ne se diluent pas dans l'aide au revenu, ont chuté de 100 à 63,1 en 1979. 1980 marque un arrêt dans la chute, et l'indice remonte légèrement à 63,7. Pas de quoi crier au miracle.

Emu par le vote de Strasbourg, le groupe gaulliste demande un débat sur l'avenir de la politique agricole commune et s'interroge : l'Europe veut-elle avoir une vocation agricole, oui ou non ? Il constate, comme les socialistes et les communistes, qu'en France la question est également posée : le discours présidentiel de Vassy, où la formule de l'agriculture « pétrole vert » de la France a fait florès, a fait naître des espérances sans doute trop grandes à l'examen des faits. De fait, le budget de l'agriculture progresse moins que celui de l'État dans son ensemble.

Le R.P.R. critique celles des priorités retenues qui ne sont pas de nature à réduire le déséquilibre entre les régions et les revenus des agriculteurs. Mais, surtout, ces priorités ne sont pas assez nombreuses. M. Pasty cite les aides aux industries agro-alimentaires, les bâtiments d'élevage et l'élevage en général avec les crédits nécessaires à la génétique, à la prophylaxie et au troupeau allaitant. Un syndicat de salariés, la Fédération de l'agriculture de la C.F.D.T., s'était plaint de la stagnation des crédits de fonctionnement du ministère, qui empêchera, selon elle, l'administration de terrain de faire correctement son travail. D'autres ont souhaité d'autres priorités encore. Une question se pose : si tout le monde est prioritaire à l'arrêt du bus, qui passe le premier ? Faut-il donner au « pétrole vert » de la France des moyens pour son extraction qui seront retirés ailleurs ? L'opposition n'y verrait sans doute pas d'inconvénient. Mais la majorité aurait-elle soudain la volonté de faire coïncider les discours avec les faits ?

JACQUES GRALL.

les grandes lignes de son budget et précise notamment que le problème de l'enseignement agricole n'est pas d'ordre législatif, mais il ajoute : *« Je prépare une directive portant sur cinq ans concernant l'enseignement, la formation professionnelle, la recherche et le développement. »* Enfin, le ministre de l'agriculture annonce un programme complémentaire de 320 millions de francs qui permettra d'engager 600 millions de travaux en plus pour l'électrification rurale.

La séance est ensuite consacrée à la procédure des questions-réponses entre les députés et le ministre de l'agriculture ; quatre-vingt-huit questions sont successivement posées.

Dans ses réponses, M. Méhaignerie indique que les crédits affectés aux prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs passeront de 2 milliards de francs à 2,4 milliards de francs. Le ministre, interrogé à plusieurs reprises sur l'aide à l'enseignement agricole privé, déclare que le régime d'agrément institué par la loi Guermeur va être appliqué de manière à favoriser les formations techniques, étant entendu qu'*« il n'y aura pas de suppression de filières correspondant à un besoin et où l'on enregistre un recrutement »*. Il souligne, d'autre part, que les crédits de l'aide à l'enseignement agricole privé augmenteront de 31 %.

Au sujet des prestations sociales agricoles, le ministre indique que les cotisations versées par les agriculteurs se montent à un total de 7 milliards de francs, pour 36 milliards de francs de prestations. Quant au revenu agricole, M. Méhaignerie indique que, dans la période 1970-1978, la moyenne des prix à la production a augmenté de 8 % et la moyenne des prix de détail de 9,8 %, ce qui, compte tenu des hausses de salaires, de charges sociales et d'impôts locaux que supportent les entreprises de transformation et de commercialisation, est un écart faible.

Le ministre précise que l'aide aux producteurs de lait, calculée en ECU pour 100 kilos de lait, atteint une moyenne de 3,7 dans la C.E.E., de 7 en Belgique, de 5,3 en R.F.A., de 2,5 en France, de 4,3 en Irlande, de 0,3 en Italie, de 5,5 aux Pays-Bas, de 2,1 au Royaume-Uni et de 5 au Danemark.

L'Assemblée repousse deux amendements socialistes tendant à déplacer des crédits en faveur de l'installation des jeunes dans le Sud-Ouest et de l'aide aux départements touchés par des incendies de forêts cet été. Sur ce dernier point, le secrétaire d'État, M. FOUCHIER, indique que le gouvernement proposera un effort supplémentaire lors de la seconde délibération du projet de loi de finances. Les députés repoussent également, par 286 voix contre 199, un amendement communiste tendant à réduire certains crédits pour protester contre les poursuites dont font l'objet les directeurs de coopérative qui ont refusé d'acquitter la taxe de coresponsabilité laitière.

A propos d'un amendement socialiste visant à augmenter l'aide à domicile en milieu rural, M. Méhaignerie indique qu'une réunion des responsables concernés aura lieu dans le mois qui vient et que des mesures seront prises rapidement. Au sujet d'un amendement de M. PASTY (R.P.R.), le ministre se déclare favorable au principe de la taxation des terres incultes, mais non sous la forme d'une réintroduction de ses terres dans le calcul de l'assiette des cotisations sociales. Il envisage la soumission de ces terrains à la contribution sur le foncier non bâti, mesure qui pourrait figurer dans le projet de loi d'orientation. L'amendement socialiste est rejeté, celui de M. Pasty est retiré.

M. REVET (U.D.F.) accepte également de retirer deux amendements tendant à ôter le bénéfice du Fonds national de solidarité aux agriculteurs retraités qui continuent d'exploiter plus de 3 hectares, cette mesure s'appliquant au 1er juillet 1981. Le ministre indique que cette « question importante » doit être étudiée à l'occasion de l'examen du projet de loi d'orientation.

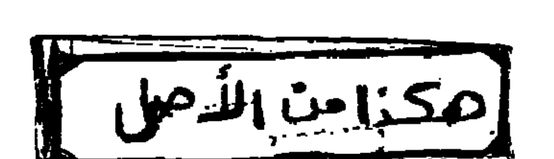
Les différents crédits du budget de l'agriculture ayant été adoptés, la séance est levée vendredi à 2 h. 19.



LAURENT ZECCHINI.

POUR VOS PREMIÈRES LUNETTES

LEROY OPTICIEN



POLITIQUE

La loi de programmation militaire au Sénat

M. Bourges : notre technologie égalera celle des États-Unis et de l'U.R.S.S.

Le Sénat a discuté, jeudi 8 novembre, le rapport sur l'exécution et l'actualisation de la loi de programmation militaire adoptée en 1976. Cette loi, a rappelé le ministre de la défense, couvre la période 1977-1982 et prévoit que, à mi-parcours, le gouvernement déposera un bilan débouchant sur une étude prospective.

L'analyse faite en 1976, en fonction de la situation internationale de l'époque, vaut-elle toujours ? Oui, répond M. Yvon BOURGES. Ainsi, estime-t-il, le fondement même de notre politique de sécurité, qui est la dissuasion nucléaire, n'a pas à être soumis à un nouvel examen. Après avoir présenté les implications militaires de cette politique de sécurité, comme il l'avait fait devant l'Assemblée nationale, le ministre de la défense conclut : *« Nous proposons de fixer l'évolution des crédits pour les trois années à venir par rapport à la progression de la part du budget de la défense dans le produit intérieur brut marchand. Le P.I.B.M. correspond à l'ensemble des valeurs ajoutées (T.V.A. incluse) des biens et services ; il représente 88 % environ du P.I.B. Mieux que le budget de l'Etat, il traduit l'évolution de la richesse nationale, permet une appréciation plus significative du montant du prélèvement opéré sur celle-ci au profit de la défense, garantit le maintien du pouvoir d'achat des armées sans compromettre les objectifs de développement économique et de progrès social. »*

La part du buget de la défense par rapport au P.I.B.M. a marqué depuis trois ans une progression de 0,09 %, qui restera celle des années 1980 à 1982.

Pour le rapporteur, M. GENTON (CNIP, Cher), les premiers résultats de la loi de programmation apparaissent favorables. Face à l'*« expansionnisme soviétique »* et à son armement atomique, le rapporteur regrette toutefois l'absence d'une organisation européenne de la défense et souligne le danger d'une démobilisation psychologique de la nation.

M. LONGEQUEUE (P.S. Haute-Vienne) reconnaît les progrès accomplis, notamment dans l'armée de terre, mais signale le cas des « oubliés » : appelés dont le prêt reste bloqué depuis quatre ans et gendarmes dont l'effectif n'augmente pas comme prévu. Il dénonce aussi le *« statut clandestin »* réservé aux objecteurs de conscience.

M. VOILQUIN (R.I., Vosges), insiste sur le passif laissé par les précédentes lois de programme et le *« développement harmonieux »* de notre défense que l'on constate depuis que ce passif a été apuré.

M. MACHEFER (P.S., Yvelines) pense qu'il n'est pas prudent de compter, pour la défense de nos communications maritimes, sur nos alliés atlantiques. *« Or,* déclare-t-il, *un de nos chefs militaires a pu dire qu'une partie de nos communications de la route du Cap et de l'Atlantique nord ne seraient assurées qu'au prorata de notre contribution à la défense Atlantique commune. »*

M. CHAUMONT (R.P.R., Sarthe) estime notamment que les Etats-Unis peuvent avoir intérêt à maintenir sur le théâtre européen un conflit limité.

Au sujet de la coopération défensive de l'Europe, le ministre répond au rapporteur que l'amélioration de notre outil militaire *« ne fait que renforcer notre participation »*. A propos de la modernisation de notre force nucléaire, M. BOURGES indique que *« nous allons créer une force océanique stratégique de seconde génération : cinq S.N.L.E. entreront en service dans la décennie 1980-1990. Nous seront alors à un niveau de qualité technologique égal à celui des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. Mais notre effort ne s'arrête pas là puisque, pour la dernière décennie du siècle, nous poursuivrons l'étude des sous-marins de la troisième génération. Pour ce qui est du système S.S.B.S., nous étudions les missiles mobiles et les vecteurs correspondants. Le projet de budget comporte les crédits nécessaires. Un escadron de Mirage-IV sera maintenu au-delà de 1985. Il sera porteur d'une bombe thermonucléaire cinq fois supérieure par sa puissance à la bombe actuellement portée par le Mirage. Pour les armes sol-sol et air-sol, le programme est engagé : en 1985, apparaîtra l'air-sol de moyenne portée.*

» Pour la défense de nos communications maritimes, il n'est pas question, précise le ministre, *d'un quelconque partage de responsabilités entre les flottes de combat. Notre marine,* affirme-t-il, *restera toujours sous commandement militaire français. »*

Non au référendum communal

Le débat sur la loi de programmation militaire se termine ainsi, sans vote, puisqu'il ne s'agit que de la présentation d'un rapport. Les sénateurs reprennent ensuite, jusqu'à 1 heure du matin, l'examen du projet sur le développement des responsabilités des collectivités locales et s'intéressent à l'information des élus et des habitants sur les opérations d'aménagement, puis à la consultation des habitants. Un ample débat s'engage alors sur la question du *référendum*.

« Il s'agit de savoir s'il va y avoir, déclare M. DE TINGUY (Un. centr., Vendée), rapporteur de la commission des lois, *une forme de démocratie directe à l'échelon communal. La commission répond : Non. »*

M. BECAM, secrétaire d'Etat à l'intérieur : *« Il est vrai que le Conseil d'Etat a été consulté. Il est vrai que les conseillers d'Etat sont partagés sur cette affaire. Il est vrai qu'ils ont conclu à la disjonction de cette disposition. Mais c'est au Conseil constitutionnel qu'il appartient de se prononcer en dernière analyse.*

» Va-t-on nous dire tout au long de ce débat qu'on ne veut pas faire le pas ? L'audace, la vraie, est de dire que le résultat du référendum « vaut délibéra- » tion du conseil municipal ». »

Par 286 voix contre 2, la proposition gouvernementale est repoussée, et les sénateurs adoptent, par 230 voix contre 30, une disposition proposée par la commission des lois, à laquelle le secrétaire d'Etat se rallie, et qui admet la consultation des électeurs de la commune sur les affaires communales, mais, souligne le rapporteur, *« une consultation, c'est-à-dire un avis, qu'on n'est pas obligé de suivre »*.

A. G.

Première réunion du comité interministériel du patrimoine

Le Comité interministériel du patrimoine, créé par le décret du 19 mars 1979, s'est réuni pour la première fois le 8 novembre, sous la présidence de M. Raymond Barre, premier ministre. Si le ministère de la culture et de la communication, et celui de l'environnement et du cadre de vie étaient, au premier chef, concernés par cette réunion, la plupart des autres ministères y étaient également représentés puisqu'ils ont à gérer une part non négligeable du patrimoine — ainsi celui de la santé et celui de l'armée.

Les mesures étudiées et adoptées par le comité marquent un tournant sensible dans la politique du gouvernement qui semble ainsi devenir cohérente, passant des vœux pieux aux actions concrètes.

Trois groupes de travail avaient préparé le travail du comité. Le premier, animé par M. Michel Massenet, président de la Caisse nationale des monuments historiques, avait examiné les moyens de garantir l'utilisation des monuments historiques par des personnes privées ; le second, présidé par M. Robert Toulemon, inspecteur général des finances, a étudié les problèmes posés par le financement de cette réutilisation ; le dernier groupe, présidé par M. Jean-Philippe Lachenaud, président de l'établissement public du Musée du XIX[e] siècle, a cherché à recenser les institutions, procédures et mécanismes propres à favoriser la réutilisation des bâtiments anciens.

Les mesures adoptées, qui concernent essentiellement les quelque trente mille immeubles protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913, mais aussi les constructions de qualité non protégées, suivent trois axes principaux. Il s'agit d'une part d'éviter l'abandon du patrimoine historique privé : en facilitant la transmission des bâtiments au moment des successions (prêts conventionnés pour payer les soultes des héritages), en favorisant la conservation du patrimoine privé par une série d'exonérations, d'aides et de crédits (pour le financement des travaux en particulier), en soutenant le marché et la gestion des monuments historiques privés.

A côté de ces dispositions dont on peut penser qu'elles n'ont rien de bien spécifiquement social, une seconde série de mesures a pour objet de favoriser la réutilisation des bâtiments existants par les collectivités publiques. On retiendra ici deux aspects : la volonté formulée par le comité d'adapter les réglementations et les procédures dans le cas de réutilisations (normes techniques imposées, normes de sécurité, prescriptions architecturales), mais surtout la prise en charge par l'Etat de 50 % du surcoût qu'entraîne la réutilisation d'un bâtiment ancien par rapport à la construction d'un bâtiment neuf.

En effet, si le coût de fonctionnement des structures anciennes se révèle beaucoup moins élevé que celui des constructions neuves, les communes avaient jsqu'à présent tendance, confrontées à des échéances relativement brèves, à préférer les secondes, moins coûteuses dans l'immédiat. Cette mesure pourrait donc grandement contribuer à freiner la tendance « bulldozer » des élus.

Le dernier volet des mesures adoptées par le comité interministériel tend à susciter une politique active de réutilisation : sensibilisation et information de l'opinion, et, là encore, mise à l'étude de diverses mesures financières (solutions nouvelles de montages financiers, subventions, etc.). L'Etat, enfin, participerait au mouvement qu'il lance en réorientant son propre effort immobilier. — P.E.

M. Jean Matteoli succède à Robert Boulin au ministère du travail et de la participation

Sur proposition de M. Raymond Barre, conformément à l'article 8 de la Constitution, M Giscard d'Estaing a nommé jeudi 8 novembre M. Jean Matteoli ministre du travail et de la participation en remplacement de Robert Boulin, tragiquement disparu le 29 octobre. Cette nomination n'affecte pas l'équilibre politique du gouvernement, puisque le nouveau ministre, qui était président des Charbonnages de France, appartient lui aussi au R.P.R.

L'EMPLOI RESTE LE DOSSIER LE PLUS PRÉOCCUPANT

Parmi les dossiers qui attendent le nouveau ministre du travail, celui de l'emploi est certainement le plus lourd, comme le soulignait toutes les organisations syndicales. Il y a, on le sait, un million trois cent mille demandeurs d'emploi, et les effets du troisième « pacte pour l'emploi des jeunes » ne pourront guère se faire sentir avant le début de 1980.

La réduction de la durée du travail, au cas où les négociations entre les syndicats et le C.N.P.F. échoueraient, devra faire l'objet de dispositions législatives (certaines seront sans doute nécessaires en cas d'accord). Le ministre devra aussi traiter la question au niveau des institutions européennes.

En conclusion des entretiens que le premier ministre a eus, en septembre, avec les syndicats, plusieurs questions, outre la durée du travail, doivent trouver leur suite au ministère du travail : relèvement du SMIC et des bas salaires, avec *« examens concertés »*, expression des salariés dans l'entreprise, situation particulière des cadres.

Conformément aux directives données par le président de la République, le ministre du travail doit poursuivre l'examen des propositions faites par la C.F.D.T. sur l'informatisation. M. Boulin avait reçu M. Mercier, secrétaire confédéral, à ce sujet le 11 octobre dernier.

La réforme de l'Agence nationale pour l'emploi attend également plusieurs décrets d'application qui devaient être pris avant la mi-novembre.

D'autres questions restent à l'état d'ébauche : révision de la loi sur les conventions collectives, participation des travailleurs à l'entreprise, etc.

Une autre affaire doit retenir particulièrement l'attention : la préparation des élections prud'homales qui auront lieu le 12 décembre.

Un gaulliste libéral

Tout comme Robert Boulin, M. Jean Matteoli est un gaulliste issu de la Résistance. Né en 1922 à Montchanin, en Saône-et-Loire, il participe très jeune à la Résistance dans un réseau que patronnait le chanoine Kir et il est déporté à Mathausen en 1944.

Il avait auparavant passé sa licence de droit à la faculté de Dijon. Dès la Libération, il appartient au cabinet du commissaire de la République de Bourgogne et ensuite à celui de l'administrateur général en zone française d'occupation en Allemagne. Il entre aux Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais en 1948. Il milite dans les milieux de la gauche libérale, s'intéresse à l'expérience de M. Pierre Mendès France, s'inscrit à l'U.D.S.R. de MM. Mitterrand et Pleven en 1956, participe à la création du Centre de la réforme républicaine aux côtés de gaullistes de gauche comme Yvon Morandat et Jean de Lipkowski et les suit plus tard à l'Union démocratique du travail.

Lorsque, en 1967, au congrès de Lille, l'U.D.T. s'associe à l'U.N.R., M. Jean Matteoli entre au comité central du mouvement gaulliste et il y demeurera jusqu'en février 1979. En 1969, il est nommé secrétaire fédéral du Nord par M. Robert Poujade, alors secrétaire général de l'U.N.R. Aux assises nationales de Strasbourg, en 1970, à la demande de M. René Tomasini, nouveau secrétaire général, il présente un rapport sur la politique économique et sociale de 1960 à 1980 intitulé « Vingt ans de France pour les Français » et il entre au bureau exécutif du mouvement. Il prônait alors la conception gaullienne de la « troisième voie », repoussant tout à la fois le « capitalisme sauvage » et le « socialisme d'Etat ».

M. Alain Peyrefitte, secrétaire général en 1972, le nomme parmi les douze secrétaires nationaux dont il s'entoure et lui confie le secteur de l'innovation et de la prospective avec la préparation de propositions sur la participation et la réforme de l'entreprise. En avril 1974, lors de l'élection présidentielle, il ne figure pas parmi les partisans actifs de M. Chirac, mais M. Sanguinetti, secrétaire général, lui confie la présidence d'une commission de réflexion sur les structures de l'U.D.R. Et, en décembre 1974, il accepte le poste de secrétaire national chargé de la participation que lui confie M. Jacques Chirac, devenu secrétaire général du mouvement.

Par ce choix, M. Chirac souligne qu'il veut donner à l'U.D.R. une coloration plus libérale et plus ouverte que celle de la précédente direction. Il préside une commission consacrée à l'étude d'une « nouvelle dimension du problème social ». Il présente aux assises de 1975 un rapport sur la participation et la réforme de l'entreprise qui est à l'origine de propositions de loi que déposera le groupe gaulliste.

M. Matteoli est demeuré membre du comité central du R.P.R. jusqu'aux assises nationales de février 1979. Il ne s'était alors pas représenté. En mai 1979, toujours militant inscrit au R.P.R., M. Matteoli devient l'un des secrétaires généraux de l'association Carrefour du gaullisme créée par M. Roland Nungesser, député (R.P.R.) du Val-de-Marne.

Bien que n'ayant jamais brigué de mandat électoral, M. Matteoli a toujours été actif dans les instances du mouvement gaulliste. Cela justifie les espoirs que met le R.P.R. dans la nomination du nouveau ministre.

Parallèlement à son action militante, M. Matteoli a, depuis 1948, poursuivi sa carrière aux Charbonnages. Nommé en 1953 directeur du service des relations extérieures des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, il devient en 1957 secrétaire du conseil d'administration et en 1973 président du conseil d'administration des Charbonnages de France. Au Conseil économique et social, il préside depuis 1973 la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture. De 1968 à 1972, il fut commissaire à l'industrialisation du Nord - Pas - de-Calais.

Son action à la tête des Charbonnages a notamment permis à cette entreprise de réduire sans trop de conflits ses effectifs et d'engager le processus de la conversion de cette industrie.

Au mouvement gaulliste, sa longévité prouve suffisamment que M. Matteoli s'était acquis l'estime des dirigeants successifs de la formation. Se gardant d'appartenir ouvertement à une coterie, il y représentait le libéralisme et l'ouverture des gaullistes dits de gauche. De taille moyenne, toujours vêtu avec soin de costumes sombres, le cheveu brun, l'œil clair derrière d'épais sourcils, M. Matteoli est doté d'une éloquence précise et claire, qui n'est parfois pas dépourvue de conviction, voire de passion. — A. P.

M. BARRE : un homme fidèle à l'idée de participation.

M. Raymond Barre a déclaré jeudi, à sa sortie de l'Elysée :

« Premièrement, M Matteoli est un homme qui a une grande expérience des problèmes du travail et de l'emploi. Président des Charbonnages de France, il a eu à traiter un certain nombre de problèmes qui, dans certains cas, ont été des problèmes difficiles. Il s'en est acquitté avec capacité.

» Seconde raison, M. Matteoli est un homme qui connaît bien les problèmes régionaux. Il a été longtemps en prise directe avec le problème de l'emploi et du travail dans le Nord. Le président de la République a pensé qu'il était bon que, dans l'équilibre général du pays, une expérience acquise dans une grande région française qui a connu des difficultés puisse être mise à profit pour traiter des problèmes généraux de l'emploi.

» Troisième raison, M. Matteoli a toujours été un homme fidèle à l'idée de participation. Vous connaissez ses sentiments à l'égard du général de Gaulle. Il était normal qu'après M. Boulin, dont vous connaissiez aussi tous les sentiments, ce soit un homme dont on ne puisse pas discuter les sentiments et les vues en la matière qui puisse être chargé de ce dossier de la participation. »

Accueil favorable des syndicats réformistes

Les organisations syndicales réformistes ont accueilli favorablement la nomination de M. Mattéoli au ministère du travail. La C.G.T. et la C.F.D.T. se montrent C.G.T. et la C.F.D.T. se montrent, elles, plus réservées.

● *M. André Bergeron*, secrétaire général de Force ouvrière, déclare connaître très bien M. Mattéoli. *« C'est un homme droit, ouvert au dialogue »* dit-il. *« Du fait des fonctions qu'il a assumées longtemps à la présidence des Charbonnages de France et au Conseil économique, il connaît bien les problèmes sociaux. Je pense qu'il sera un bon ministre du travail. »*

● *M. Jean Bornard*, qui fut dirigeant du syndicat des mineurs C.F.T.C. avant de devenir secrétaire général de la centrale chrétienne, rappelle que *« M. Mattéoli a été confronté pendant de longues années à la récession qui a été très dure dans les Charbonnages, mais qui a pu cependant se faire, dans la grande majorité des cas, sans licenciement. De même, en tant que commissaire à l'industrialisation du Nord-Pas-de-Calais, il a eu à s'occuper largement des problèmes de politique régionale en liaison avec les organisations syndicales et en particulier la C.F.T.C. »*.

● *La C.G.C.* (dont le président, M. Jean Menu, est ingénieur aux Charbonnages de France) estime *« avoir toutes les raisons de penser que M. Jean Mattéoli (comme M. Boulin) cherchera lui aussi à résoudre par la concertation, les nombreux et délicats problèmes qu'il a pris en charge comme il l'a fait dans ses fonctions précédentes. Les problèmes de l'emploi lui sont familiers. La C.G.C. exprime l'espoir de trouver en lui un auditeur attentif aux propositions qu'elle fait — et qu'elle fera — dans ce domaine, qui constitue à ses yeux, la priorité des priorités »*.

● *A la C.G.T.*, M. Achille Blondeau, secrétaire de la fédération du sous-sol, constate que le nouveau ministre du travail est *« un homme affable et courtois »* et qu'il *« écoutera les syndicats. (...) Cependant, on ne juge pas un homme sur son caractère, mais sur la politique qu'il est chargé d'appliquer. Or le redéploiement industriel passe par le bradage d'un certain nombre de secteurs, notamment les mines »*.

● *A la C.F.D.T.*, M. J.-M. Spaeth, secrétaire général de la fédération des mineurs, dit aussi que M. Mattéoli est *« aimable, poli, mais d'une façon un peu paternaliste. (...) Cela dit, il a réussi à dégraisser les effectifs (cent dix-neuf mille emplois aux Charbonnages en 1970 et soixante-neuf mille en 1978) en évitant de gros remous sociaux. »*

Le P.C.F. lance à la jeunesse un « appel à la lutte »

M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du P.C.F., a présenté au comité central, réuni le mercredi 7 et le jeudi 8 novembre, à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), un long rapport consacré à la situation de la jeunesse et à l'activité du parti communiste en direction des jeunes. Le comité central a décidé de lancer un « appel à la lutte » des jeunes pour la défense de leurs droits, le changement de la société, la construction d'un monde nouveau, et pour « vivre une vraie vie d'être humain ».

M. Fiterman a affirmé que le comité central n'avait pas discuté de la situation politique et il a rappelé la position exprimée jeudi par M. Georges Marchais dans « l'Humanité » (« le Monde » du 9 novembre). Dans « l'Humanité-Dimanche », M. Roland Leroy reprend ses critiques contre « les comportements habituels d'une certaine presse » et souligne « l'importance et la nécessité de la presse communiste ». L'un des motifs des attaques du P.C.F. contre la presse, à propos de l'affaire Boulin, est en effet que ce parti est engagé dans une campagne de soutien à ses propres journaux et qu'il a saisi l'occasion d'opposer sa « morale du journalisme » à celle de quotidiens et d'hebdomadaires qui comptent beaucoup de lecteurs parmi les militants et les électeurs communistes.

Le comité central a entendu, d'autre part, des « informations » sur la mise en place du nouvel Institut de recherches marxistes, sur la réunion du conseil national, fixée aux 8 et 9 février prochain, et au cours de laquelle doivent être examinés les problèmes des intellectuels, et sur « la réunion commune du bureau politique et du secrétariat de la fédération de Paris, le 11 janvier dernier ». Cette dernière « information » a été faite par M. Paul Laurent, membre du secrétariat, dont l'intervention doit être publiée dans « l'Humanité », lundi 12 novembre.

M. Fiterman estime que *« la stratégie générale d'adaptation de la France aux besoins des sociétés multinationales et de recherche d'une assise politique plus large — autrement dit, d'un consensus — pour mettre en œuvre cette politique »*, s'applique à la jeunesse de la façon suivante :

« Au plan économique et social, avec le développement du chômage et des formes instables de contrats de travail, il s'agit de faire de la jeunesse travailleuse une main-d'œuvre sans droits, sans garanties, exploitable, mobilisable, déplaçable, malléable à loisir. (...)

» Au plan idéologique, les forces du capital s'emploient à isoler et à démoraliser la jeunesse en utilisant pour cela, et simultanément, des moyens différents. C'est ainsi que, à la manière de M. Beullac, les défenseurs du système en place se donnent les gants de faire des discours moralisateurs dans le même temps où ils encouragent les attitudes de fuite et l'immoralité. Je dirai même qu'ils organisent celle-ci, car personne ne peut croire que l'Etat omnipotent et omniprésent qui gouverne la France ne peut paralyser un trafic de drogue aussi massif, dégager des moyens suffisants de prévention de la délinquance, combattre plus efficacement tous les crimes contre la dignité humaine. Cette idéologie qui rabaisse la liberté à l'expression de toutes les pulsions d'un individu apparemment maître de ses décisions, mais en réalité complètement manipulé — une idéologie dont un journal comme Libération *s'est fait le promoteur... vient à point nommé donner à cette entreprise une couverture « progressiste ».*

» Au plan politique, une forte pression s'exerce sur la jeunesse pour la dépolitiser. Les partis politiques, les responsables politiques, sont l'objet d'un dénigrement systématique. Avec le rideau de fumée de la « bande des quatre », la confusion est entretenue sur leurs natures et leurs rôles respectifs. Des naïfs penseront que la bourgeoisie ne gagne rien à vilipender des partis qui la représentent. Illusion que cette idée. Peu lui importe les partis quand elle dispose de tous les pouvoirs. Pour que soit atteinte la capacité d'intervention des travailleurs dans la vie publique, et notamment celle de leur parti : le parti communiste. »

M. Fiterman a ajouté : *« Ce que nous proposons au comité central, c'est de lancer à la jeunesse un appel clair et déterminé à prendre toute sa place dans le combat de classe contre la bourgeoisie exploiteuse et avec la classe ouvrière, un appel à lutter dès maintenant sur tous les terrains pour défendre sa vie et construire son avenir. »*

L'action du P.C.F. dans ce domaine s'appuie en premier lieu, a indiqué M. Fiterman, sur le Mouvement de la jeunesse communiste (M.J.C.F.), *« instrument principal, base essentielle de l'activité communiste parmi la jeunesse »*, mais qui ne saurait *« prendre en charge l'ensemble des objectifs politiques du parti »*. Le M.J.C.F., a-t-il dit, *« doit avoir ses propres objectifs d'action, ses propres formes d'organisation et de lutte, et aussi son style, son langage »*. M. Fiterman a insisté, d'autre part, sur la contribution que les organisations et les élus du parti doivent apporter au développement de son activité dans la jeunesse.

...ide à Robert Boulin et de la participation

Le P.C.F. lance à la jeunesse un « appel à la lutte »

POLITIQUE

Mme DE GAULLE SERA INHUMÉE SAMEDI A COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES

Les obsèques de Mme de Gaulle seront célébrées samedi 10 novembre, à 15 heures, à Colombey. L'ouverture de « la Boisserie » au public, qui devait avoir lieu vendredi 9 novembre, est reportée. Toutefois, le déplacement organisé vendredi par la chancellerie de la Libération a été maintenu.

La présidence de la République a publié le communiqué suivant : « *Au moment où s'éteint Mme de Gaulle, le président de la République s'incline respectueusement, au nom du peuple français, devant celle qui a partagé, avec une dignité et une discrétion exemplaires, la vie du général de Gaulle, dans la gloire et dans les épreuves.* »

Mme Giscard d'Estaing s'est rendue jeudi au Val-de-Grâce, ainsi que Mme Pompidou et Mme Chirac.

M. Jacques Chirac, président du R.P.R., a notamment déclaré :

« *La tristesse et l'émotion qui nous étreignent aujourd'hui donnent à nos souvenirs une force déchirante. Nous demandons à tous les Français de se recueillir ensemble à la mémoire de celle qui repose aujourd'hui en paix dans cet au-delà où les certitudes de sa foi lui assuraient de retrouver Charles de Gaulle. (...)*

» *Ce message est aussi un témoignage de fidélité. Le général de Gaulle écrivait dans ses* Mémoires de guerre : « Ce que » j'ai fait sera tôt ou tard une » source d'ardeurs nouvelles quand » j'aurai disparu. » *Cette promesse sera tenue. Ce sera notre dernier adieu à sa femme, dont il avait dit :* « Sans elle, rien de » ce qui a été fait n'aurait pu » l'être. »

A l'Assemblée nationale, les députés ont observé une minute de silence lors de l'ouverture de la séance, jeudi après-midi.

M. Giscard d'Estaing, qui présidait jeudi soir le gala de l'Ecole polytechnique, n'a pas assisté au bal qui a suivi.

LE NEUVIÈME ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU GÉNÉRAL DE GAULLE

TÉMOIGNAGE

A propos d'une rencontre exceptionnelle

par PIERRE LEFRANC (*)

PARFOIS un homme et un pays se confondent. De cette rencontre miraculeuse, chacun garde le souvenir d'un moment exceptionnel.

Les Français ont conscience d'avoir vécu ce moment quand de Gaulle les représentait. Ils n'oublient pas le sentiment de plénitude éprouvé *quand leur République marchait avec* dignité vers des objectifs dont ils étaient fiers.

Aujourd'hui, ces mêmes Français se sentent humiliés en voyant leur communauté ramenée au rang de partenaire subalterne. La France ne se situe plus qu'en fonction des autres, qui ne se privent pas de la bousculer, saisissant sans doute l'occasion d'une revanche.

Il ne suffit pas de bien parler pour approcher l'âme d'un peuple, il est d'abord nécessaire de croire que cette âme existe. Le dialogue *ne saurait s'établir* sans un échange de confiance.

De Gaulle, quand il n'enthousiasmait pas, irritait, choquait, mais à ses yeux le peuple français constituait une réalité, il se souciait de lui et s'appuyait sur lui. En ce temps-là, chaque citoyen estimait que son avis comptait pour le chef de l'Etat. L'on peut constater, tableaux en mains, que toute Française et tout Français a voté au moins une fois pour lui. N'est-ce pas étonnant quand on connait notre passion pour la critique.

Le retour au régime des partis, « *au jeu des ambitions, illusions, combinaisons e trahisons* » (1), est *consommé. Les soucis majeurs sont* éclipsés par les manœuvres, les contre-manœuvres, les intrigues et les manigances des comités, des *conseils, des bureaux et d'autres* instances irresponsables. De surcroît, la dégénérescence est telle *que des campagnes personnelles peuvent être lancées contre le chef de* l'Etat.

Ainsi, le fossé qui sépare le corps politique de la nation s'agrandit-il, mois après mois, pour le grand malheur de la démocratie. Les citoyens mesurent ce qu'ils ont perdu et de Gaulle, plus que jamais, recueille l'unanimité.

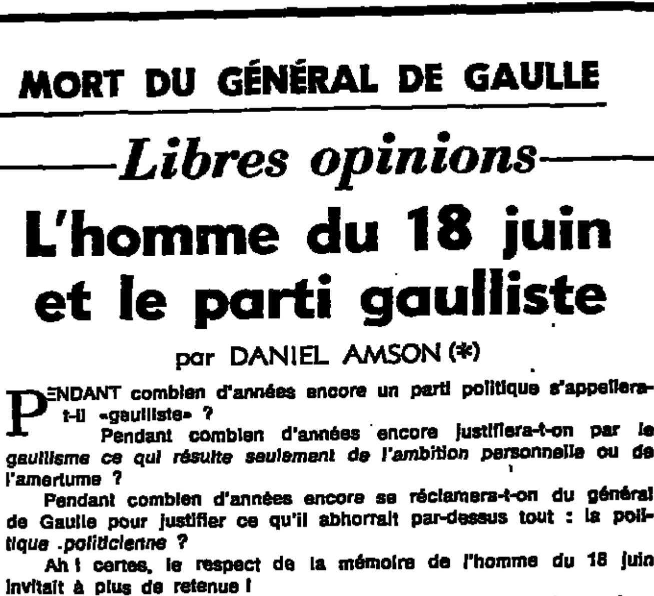
Ce fait pourrait ouvrir des perspectives à ceux qui, sur le forum, se *disent ses continuateurs et les inciter* à la rigueur, mais, hélas, il n'en est rien. Ceux-là continuent de soutenir, pour des raisons de commodité, *une politique opposée à celle qu'ils prétendent défendre.*

Dans l'instant, en ce neuvième anniversaire de la mort du fondateur de la Vᵉ République, il n'y a d'autre perspective pour les gaullistes de conviction que d'attendre l'élection présidentielle de 1981. Elle apporte une chance d'arrêter le fatal glissement. C'est bien ce qu'a voulu de Gaulle en donnant au peuple la pos*sibilité de disposer, face aux partis,* d'une légitimité.

L'armée de ceux qu'habite la nostalgie d'une France debout et qui « *de toutes façons détiennent l'avenir de la patrie* » (1) aura alors le droit et le devoir de s'exprimer. Cette grande force lutte dans l'ombre pour que les partisans des accommodements et des abandons ne réussissent pas à l'étouffer.

(*) Président de l'Association nationale d'action pour la fidélité au *général de Gaulle.*

(1) Dernière allocution du général de Gaulle, 25 avril 1969.



Libres opinions

L'homme du 18 juin et le parti gaulliste

par DANIEL AMSON (*)

PENDANT combien d'années encore un parti politique s'appellera-t-il «gaulliste» ?

Pendant combien d'années encore justifiera-t-on par le *gaullisme ce qui résulte seulement de l'ambition personnelle ou de* l'amertume ?

Pendant combien d'années encore se réclamera-t-on du général de Gaulle pour justifier ce qu'il abhorrait par-dessus tout : la poli*tique politicienne ?*

Ah ! certes, le respect de la mémoire de l'homme du 18 juin invitait à plus de retenue !

Comment ne pas voir, en effet, qu'en plaçant le gaullisme dans la lutte partisane on le dépouille de sa vertu ? *Comment ne pas* voir qu'en invoquant sans cesse le nom du général de Gaulle à des fins politiques on transforme le gaullisme en parti « comme les autres » ?

Sans doute, objectera-t-on que, par *la force des choses*, le gaullisme était déjà un parti politique à l'époque du général.

Mais lui seul définissait alors le contenu de sa doctrine. Et les électeurs qui le soutenaient s'en remettant à lui, aucune tromperie n'était possible. Décidant seul de *l'essentiel, le général de Gaulle* fixait, par là même, le contenu du gaullisme. Et lui seul pouvait faire accepter des mesures progressistes par un parti conservateur.

Aussi bien, personne n'imagine l'U.N.R. se résoudre, sans le général de Gaulle, à l'indépendance de *l'Algérie, à la reconnaissance* de la Chine populaire ou à l'encouragement donné au « Québec libre ».

Sans le général de Gaulle, le parti gaulliste n'aurait pas été autre chose que le vieux courant autoritaire de la droite classique, qui donna jadis naissance au boulangisme et aux Croix de feu. Or c'est précisément ce qu'il est devenu aujourd'hui. Loin de regrouper, en effet, ceux qui luttent contre l'aliénation partout où elle se manifeste, il rassemble, au contraire, ceux qui estiment trop libérale la politique de M. Giscard d'Estaing. Et c'est au prix de cet abandon qu'il continue à jouer un rôle dans la vie politique de ce pays.

Un tel état de choses ne saurait se prolonger sans porter atteinte à la mémoire du général de Gaulle. Pour les nouvelles générations, en effet, le parti gaulliste, privé de toute ouverture, ne sera plus qu'un P.S.F., le général apparaissant seulement comme le protecteur *des droits acquis, un M. Thiers qui, pour en imposer, aurait revêtu* l'uniforme du maréchal de Mac-Mahon.

C'est un grave préjudice qui est ainsi causé, devant l'opinion, à l'homme du 18 juin, et le parti gaulliste doit en prendre conscience. *Devenu un parti conservateur « comme un autre » — ce qui n'est pas* un crime ! — il doit, pour respecter la mémoire du général de Gaulle, renoncer à se prévaloir de son nom dans la lutte partisane.

Le général de Gaulle appartient à l'histoire, et non aux notables *d'un parti qui, pour la plupart, n'ont jamais* joué un rôle *majeur* à ses côtés. En cet anniversaire de sa mort, et en observant les péripéties de la vie politique, on ne peut qu'en prendre conscience, une fois encore.

(*) Avocat.

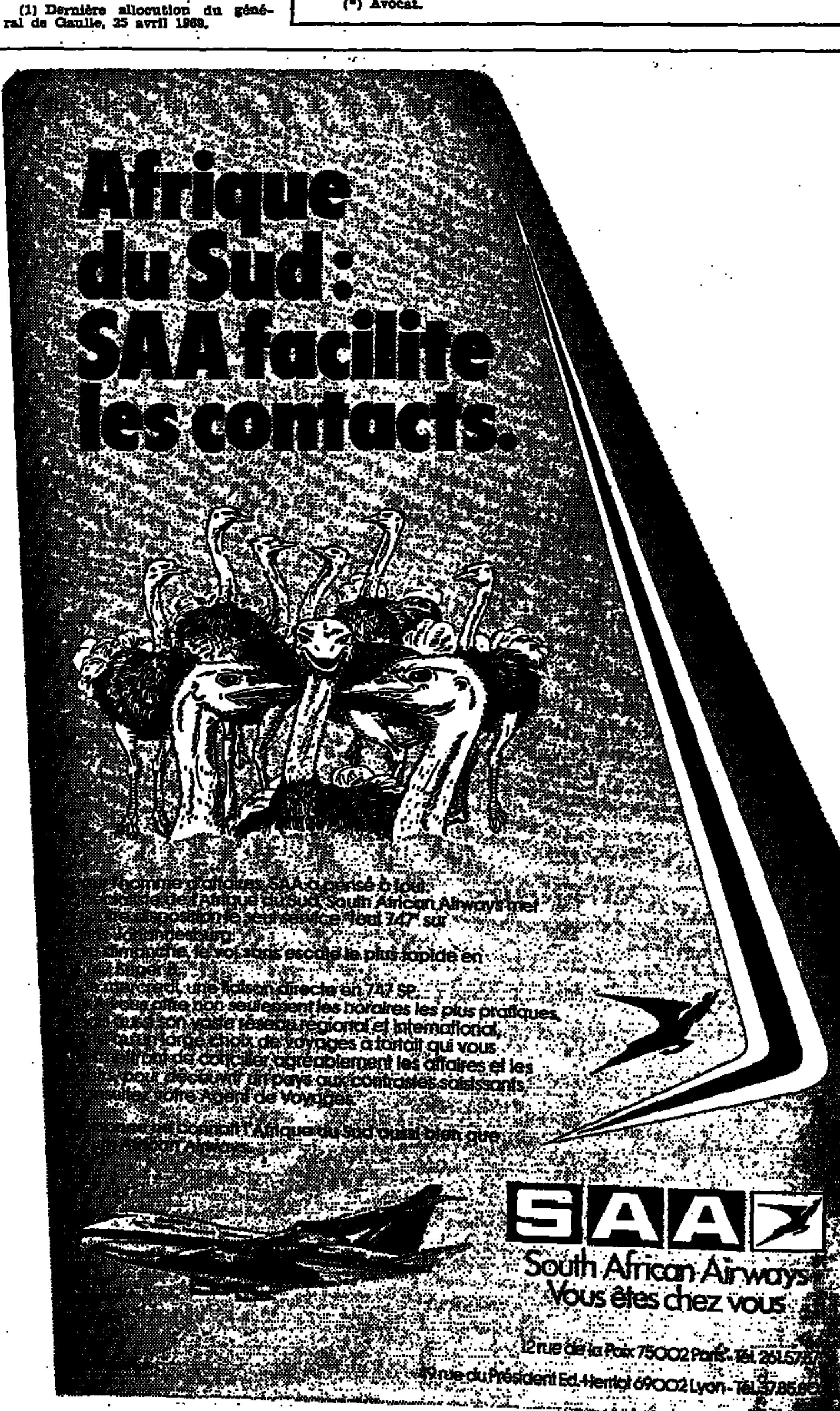
M. COUVE DE MURVILLE : le pays attend le sursaut.

Sous le titre « Que les temps sont changés », M. Maurice Couve de Murville, ancien premier ministre, président de la Commission des affaire étrangères de l'Assemblée nationale comment, dans *le Figaro* du vendredi 9 novembre, la disparution du général de Gaulle en termes sévères pour les responsables *actuels de la politique* française. Il conclut, après avoir notamment dénoncé « le retour au régime des partis » :

« *La responsabilité du pouvoir ou de l'action politique comporte ses grandeurs, mais aussi ses servitudes. Pour être inattaquable il faut être irréprochable. Toute imprudence, toute faiblesse se paye. La moindre erreur peut devenir un malheur ; chacun est guetté ; la tendresse dans ces matières ou dans ces milieux est aussi rare que l'objectivité. Je pense avec tristesse au drame affreux, qui, si inhumainement, a emporté Robert Boulin.*

» *Telles sont les réflexions mélancoliques qu'en cet anniversaire du 9 novembre ne peuvent manquer de provoquer les événements auxquels nous assistons. Mélancolie qui s'aggrave, je ne crains pas de le dire, d'un sentiment de honte à lire les commentaires, souvent amusés ou satisfaits, d'une presse étrangère qui ne nous épargne rien.*

» *Voilà une France que de Gaulle ne reconnaîtrait pas. Voilà une situation qui ne peut se perpétuer. Le pays attend le sursaut. Il n'accepterait pas qu'il tarde.* »



LA MORT DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Libres opinions

L'homme du 18 juin et le parti gaulliste

LES SUITES DU DÉCÈS DE ROBERT BOULIN

L'enquête sur la violation du secret de l'instruction dans l'affaire de Ramatuelle

Le procureur de la République de Paris entend pendant sept heures M. Henri Tournet

Continuant l'enquête préliminaire dont l'a chargé M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, pour rechercher si des violations au secret de l'instruction ont été commises dans l'affaire des terrains de Ramatuelle, le procureur de la République de Paris, M. Christian Le Gunehec, a entendu pendant sept heures, jeudi 8 novembre, M. Henri Tournet.

En sortant, ce dernier a déclaré aux journalistes : « Je suis très heureux d'avoir fait une déclaration à M. le procureur de la République en ce qui concerne cette affaire de violation du secret de l'instruction, car mes avocats sont sur le point de demander qu'une enquête soit menée à ce sujet par M. Van Ruymbeke, juge d'instruction à Caen. En effet, il me paraît évident que la violation du secret de l'instruction a commencé dès juillet 1979, à l'occasion de la suspension de mes prérogatives dans la Légion d'honneur, avec la prise d'un décret du 7 août et la parution de ce décret au « Journal officiel » du 19 août. Je dis de nouveau ma croyance dans le fait que la bonne foi du président de la République, du premier ministre et du grand chancelier a été surprise en la matière. »

Evoquant ensuite l'affaire de Ramatuelle, M. Tournet a déclaré : « Je n'ai jamais contacté le premier le moindre organe d'information, depuis ma libération, le 9 juillet 1979, mais je souligne cependant le fait que je ne suis pas lié par le secret de l'instruction. Depuis juillet 1979, je suis soumis à des pressions de toute sorte et insulté de toutes parts dans des conditions délirantes. » M. Tournet a encore déclaré vouloir s'en tenir à « trois principes fondamentaux » :

« 1. — Respect de l'institution démocratique dont M. Giscard d'Estaing est actuellement le garant ;

» 2. — Respect de l'autorité judiciaire qui doit juger des affaires de son ressort avec impartialité, mais aussi dans le calme et la sérénité recouvrés ;

» 3. — Respect de la liberté de la presse, base de la démocratie, à la condition que les informations publiées par cette presse soient l'expression incontestable des vérités reconnues fondées, quelles que soient les personnalités en cause. »

Les chefs de cour de Caen chez M. Peyrefitte

MM. Jean Ducros, premier président de la cour d'appel de Caen, et Albert Daussy, président du tribunal de grande instance de cette ville, ont été reçus, jeudi 8 novembre en soirée, par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, à qui ils ont fait part de « leur émotion devant les attaques dirigées contre M. le juge d'instruction Van Ruymbeke ».

Après leur entrevue, MM. Ducros et Daussy se sont déclarés « intimement convaincus que ce magistrat a toujours fait preuve d'une totale discrétion et d'un respect absolu du secret de l'information », et qu'« il ne s'est montré ni haineux ni partisan envers qui que ce soit », référence aux accusations portées contre le juge d'instruction de Caen dans la lettre posthume de Robert Boulin. « Lorsque seront connus les résultats de l'enquête en cours, tout le monde en sera, comme nous, persuadé », ont ajouté les deux magistrats. « Alors — bietôt, nous l'espérons — apparaitra, pour tous, le caractère irréprochable du juge Van Ruymbeke. Sauf, bien entendu, pour ceux qui sont de parti pris, les malveillants, ceux qui ont la haine au cœur. »

L'affront

Le 19 août 1979, *le Journal officiel* publie un décret du président de la République : en application des dispositions du code de la Légion d'honneur, « *Tournet (Henri, Pierre, Jean, Marie), officier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1961* », est « *suspendu provisoirement* » du droit de se prévaloir de ce titre et des prérogatives qui s'y rattachent.

Cette décision est prise, précise le décret, en application, notamment, de l'article R. 105 du code de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (*le Monde* du 7 novembre) qui prévoit que « *lorsque, devant la gravité des faits reprochés au légionnaire, le grand chancelier estime que celui-ci ne saurait profiter des délais que nécessite l'instruction normale de sa cause pour continuer à se prévaloir de son titre de membre de la Légion d'honneur et des prérogatives qui s'y rattachent, il propose au grand maître, après avis du conseil de l'ordre, la suspension provisoire immédiate du légionnaire en cause sans préjudice de la décision définitive qui sera prise à l'issue de la procédure normale* ».

Certains juristes se déclarent surpris de cette interprétation du code — et M. Henri Tournet a d'ailleurs déposé un recours au Conseil d'Etat contre cette décision. Ils relèvent, en effet, que l'article R. 105 vise « *la procédure disciplinaire devant le conseil de l'ordre* », laquelle ne peut s'exercer que dans deux situations tout à fait différentes :

— en cas de condamnation pénale;

— en dehors de toute sanction pénale, auquel cas, le ministre des armées (article R. 100), les préfets (R. 101) ou les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires et consuls (R. 102) doivent informer le grand chancelier des faits ou fautes graves commis par les légionnaires ; aucune disposition ne semble prévoir, en revanche, que le ministre de la justice doive tenir le grand chancelier informé des instructions pénales ouvertes à l'encontre des membres de l'ordre, auquel il doit, en revanche, transmettre les « *copies de tous les jugements et arrêts rendus en matière criminelle et correctionnelle concernant des membres de l'ordre* » (article R. 98).

M. Tournet relevant de ce second cas, ses avocats font observer que le décret du président de la République peut se voir reprocher une double illégalité :

— Le grand chancelier n'a pas été saisi par les interlocuteurs visés par les articles R. 100, R. 101 et R. 102 ;

— Il a agi en violation de la règle du secret de l'instruction pénale, paraissant même y ajouter une confusion entre inculpation et culpabilité avérée.

D'autre part, Mᵉ André Vidart, qui a déposé le recours au conseil d'Etat, estime, dans son mémoire ampliatif, que la procédure disciplinaire n'a pas été respectée. La « *suspension totale ou partielle* » — l'une des trois peines prévues par l'article R. 89 — ne pouvait être prononcée qu'« *après que l'intéressé eut été averti par M. le grand chancelier de l'ouverture d'une action disciplinaire à son encontre et qu'il eut été donné connaissance des pièces de son dossier, et après qu'il eut été invité à cette occasion à produire ses explications et sa défense* » (articles R. 103, et 104). Aucune de ces garanties n'aurait, en l'espèce, été respectée.

Enfin, la publicité donnée à cette affaire est, juge M. Tournet, tout à fait nuisible à ses intérêts et susceptible d'influer sur l'opinion que peuvent avoir de lui le juge d'instruction comme les témoins de l'affaire dans laquelle il est mis en cause. Tous ses propos le prouvent. M. Tournet — qui s'attendait à recevoir d'une année à l'autre la cravate de commandeur, grâce, notamment aux recommandations de ses amis Robert Boulin et Jacques Foccart — a été durement ébranlé par la suspension dont il fait l'objet. « *On peut tout me faire*, déclarait-il récemment : *me mettre en prison, me salir, me voler. Mais ma Légion d'honneur, c'est sacré.* » Qui d'autre que lui pouvait mesurer les retombées d'un tel affront ?

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DEMANDE AU GARDE DES SCEAUX QUE L'INSTRUCTION MENÉE A CAEN « ABOUTISSE DANS LES MEILLEURS DÉLAIS »

C'est « *pour lui faire part de l'importance qu'il attache à ce que la procédure judiciaire à propos de laquelle Robert Boulin s'est donné la mort soit poursuivie en toute indépendance et aboutisse dans les meilleurs délais à un jugement qui soit connu de l'opinion publique* », que M. Valéry Giscard d'Estaing a reçu, pendant près d'une heure, jeudi 8 novembre, au palais de l'Elysée, M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux (nos dernières éditions).

Après cette déclaration, M. Pierre Hunt, porte-parole de la présidence interrogé sur le sens de cette déclaration, a précisé qu'elle signifiait qu'« *il n'y a pas enterrement de la procédure à laquelle le nom de M. Boulin est associé* ».

La procédure judiciaire évoquée concerne le dossier confié, au tribunal de grande instance de Caen, à M. Renaud Van Ruymbeke, juge d'instruction, sur les opérations financières relatives aux terrains de Ramatuelle.

« FRANCE - SOIR » PUBLIE UN ENTRETIEN AVEC Mme BOULIN

Dans son édition datée du 9 novembre, *France-Soir* publie un entretien avec Mme Colette Boulin, femme de l'ancien ministre du travail et de la participation. Concernant le « *terrain de Ramatuelle* » où a été bâtie leur maison de vacances, Mme Boulin indique : « *Pour moi, les choses sont simples, nous avons acheté à deux francs le mètre carré un morceau de garrigue qui ne vaut guère plus d'un franc cinquante. Vous pouvez vérifier. Des Belges, installés au-dessus de nous, ont payé moins d'un franc le mètre carré.*

La femme du ministre explique la provenance du valium absorbé par son mari : « *Cela peut mettre fin à certaines spéculations. Aussi je n'ai pas honte de le dire : mon mari s'est procuré les tranquillisants dans ma pharmacie personnelle. C'est moi qui en usait pour soigner des crises de tétanie, une maladie provoquée par une chute de calcium. Je n'avais pas eu de crise depuis près d'un an, mais je disposais encore de certaines quantités de ce médicament.* »

Selon sa femme, M. Robert Boulin a tapé à la machine à écrire sa longue lettre posthume dans la journée du dimanche 28 octobre. « *Il y a peut-être un ou des responsables de sa mort*, ajoute Mme Boulin. *Si cela est le cas, ils seront sans doute punis. Je crois à la justice immanente. Mais cela n'a rien à voir avec la liberté de la presse qui doit absolument exister (...).* »

LA GAUCHE DEVANT LES « AFFAIRES »

Avant d'en venir à une intervention de nature politique sur l'affaire Boulin, comme l'a fait, en son nom, M. Laurent Fabius, à l'Assemblée nationale le 7 novembre (« le Monde » du 9 novembre), le P.S. avait pris les positions suivantes sur le suicide du ministre du travail et sur la mise en cause du président de la République au sujet des diamants de l'ex-empereur Bokassa ; parallèlement, nous rappelons les commentaires du P.C. :

Le suicide de l'ancien ministre du travail

● Les réactions du P.S...

M. François Mitterrand, le 30 octobre à Lisbonne : « *Qui ne serait bouleversé par cette mort et par le drame qu'elle traduit ? Comme l'a fait le P.S., je m'incline devant la douleur de sa famille et de ses amis et je pense que ce serait faire œuvre nécessaire que d'apporter dans cette affaire toute la clarté utile.* »

M. Georges Fillioud, le 30 octobre au Palais-Bourbon : « *Nous ne nous associerons pas à la campagne de ceux qui, dans ces circonstances tragiques, ne manqueront pas d'accuser la presse. La presse accomplit son devoir en informant les citoyens.* »

M. Georges Fillioud, le 1ᵉʳ novembre dans *Riposte* : « *Les socialistes réclament toute la lumière (...). M. Boulin n'a peut-être été qu'imprudent ? Sinon piégé ? Par qui ? Pourquoi ? Manœuvre politique ? Diversion ?* »

M. Pierre Mauroy, le 31 octobre au micro de France-Inter : « *J'attends de ceux qui doivent faire éclater la vérité qu'ils fassent leur travail (...). Dès qu'on accepte d'être un homme public, je crois qu'on doit accepter une transparence, en particulier une transparence totale en ce qui concerne sa situation matérielle.* »

M. Claude Estier, le 2 novembre dans *l'Unité* : « *Nous n'acceptons pas que l'on compare le suicide de Robert Boulin à celui de Roger Salengro (...). Il se passe décidément, depuis quelques années, d'étranges choses dans les allées du pouvoir, des scandales, des assassinats, des disparitions, sur lesquels les enquêtes sont vite étouffées. On pense évidemment à la fameuse affaire de Broglie, qui a laissé entrevoir de curieuses pratiques au niveau le plus élevé de l'Etat, mais sur laquelle un silence pesant est retombé.* »

M. Pierre Mauroy, le 4 novembre au micro de R.T.L. : « *C'est la fin d'un régime, il y a trop de trafics et d'influences de toute nature, il y a trop d'affaires qui, manifestement, sont des « affaires ». Si la gauche était en état et rassemblée, ce régime tomberait comme une feuille morte ; si ce gouvernement a encore des béquilles, c'est sans doute parce que nous ne sommes pas rassemblés (...). C'est l'honneur de la presse, l'honneur de tous ceux qui ont un mandat public, de faire en sorte que la vérité éclate.* »

M. Georges Fillioud, le 7 novembre dans *Riposte*, sous le titre : « *Accusés, levez-vous !* » « *L'U.D.F. se tait ; le gouvernement se tait ; le président se tait. Cette stratégie du secret devient de plus en plus suspecte. C'en est assez du gouvernement par le silence. Alors que bruissent partout les échos des scandales. Que masquent donc les manœuvres de diversion du pouvoir et de ses porte-silence ? Sont-elles signe d'impuissance ? Ou bien un déguisement pour le refus d'un aveu ? (...)*

» *Il est temps de cesser, enfin, là-haut de se moquer du monde. Pour affronter enfin la réalité. Pour regarder enfin la vérité. Pour respecter enfin la dignité.*

» *Sinon le pouvoir, déjà discrédité, se trouverait tout à fait disqualifié.* »

● ... et celles du P.C.

M. Georges Marchais, le 30 octobre, déclare : « *Je tiens à dire aujourd'hui que, à mes yeux, quels que soient les griefs que l'on peut éventuellement faire à un homme public, rien ne saurait justifier les campagnes de discrédit personnel, campagnes nourries d'affirmations sans preuves, d'allusions perfides, de manipulations des faits déformés ou grossis, quand ce n'est pas de la falsification, du mensonge et de la haine.* »

L'Humanité du 31 octobre : Roland Leroy écrit : « *Les pires ennemis de la liberté de la presse peuvent être ceux qui, en invoquant cette liberté, estiment qu'un journaliste a le droit de dire n'importe quoi.* »

L'Humanité du 1ᵉʳ novembre : René Andrieu écrit : « *Le résultat (...) est là pour nous rappeler que la presse, elle aussi, peut tuer (...). Nous combattons une politique, mais nous ne cherchons pas à déshonorer des hommes, surtout quand ils sont honorables.* »

L'Humanité du 5 novembre : René Andrieu écrit : « *Sauf à tomber dans le journalisme de l'insinuation, nous n'avons pas, en ce qui nous concerne, les preuves suffisantes pour mettre en cause tel ou tel homme politique de la majorité dans la mort de Robert Boulin.* »

Les diamants de Bokassa

● Les réactions et les initiatives du P.S...

M. François Mitterrand était intervenu à l'Assemblée nationale le 5 octobre (avant que *le Canard enchaîné* ne lance l'affaire) pour stigmatiser : « *les parties de chasse en Centrafrique, les aspects touchants, les scènes de famille, mon parent, mon frère !* » « *Notre pays a été compromis* », ajoutait-il.

M. François Mitterrand, le 10 octobre, après les révélations du *Canard enchaîné* : « *Dans l'état actuel de cette affaire, je ne suis pas juge dès lors que beaucoup d'éléments m'échappent. C'est une affaire si délicate que je me garderais de tirer des conclusions sur lesquelles je n'aurais pas moi-même réfléchi.* »

M. Paul Quilès, le 10 octobre au Palais-Bourbon : « *Il s'agit d'une affaire trop sérieuse, mettant en cause l'honorabilité du président de la République, pour pouvoir être prise à la légère. Il faut, avant tout, prouver l'irréfutabilité des faits.* »

Le groupe socialiste dépose, le 10 octobre, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête « *sur les conditions de l'intervention militaire française en Centrafrique* ». L'exposé des motifs évoque « *le rôle qu'auraient pu jouer dans cette affaire certains intérêts particuliers liés notamment à de très hauts personnages de l'Etat* ».

M. Georges Fillioud écrit dans *Riposte*, le 16 octobre, à propos du déménagement des archives de l'Empire Centrafricain : « *Il y avait bien des soldats (...). On les a vus (...). M. Peyrefitte l'a reconnu. Alors, c'est au ministre de la défense de parler. Que faisaient là ses hommes ? Sur ordre de qui ? Pour quelle mission ? (...) Nous vous le redisons, messieurs : parlez ou partez.* »

● ... et celles du P.C.

L'Humanité du 11 octobre : Michel Naudy écrit : « *L'Elysée peut rédiger des démentis qui n'en sont pas, il restera l'essentiel, à savoir, comme toujours, la politique.*

» *Car les rivières, les pierres et les plaquettes peuvent bien être contestées, le néo-colonialisme giscardien demeure et les parachutistes font régner son ordre à Bangui.* »

M. Robert Ballanger demande, dans une question écrite au premier ministre, le 11 octobre, d'établir le montant des cadeaux offerts par les chefs d'Etat.

« Die Zeit » : une crise profonde

De notre correspondant

Bonn. — Jusqu'ici la presse ouest-allemande a fait preuve, dans l'ensemble, de pas mal de prudence et de réserve dans ses commentaires sur l'affaire Boulin et les autres « scandales » qui agitent la vie politique française. En dépit de leurs efforts pour ne pas trop dénigrer la situation de l'autre côté du Rhin, les journaux de la R.F.A. ne parviennent quand même pas à dissimuler leurs inquiétudes sur « *l'état de la démocratie française* ».

Des inquiétudes similaires agitent d'ailleurs les milieux gouvernementaux, bien que ceux-ci fassent de leur mieux pour dissimuler leurs préoccupations. Depuis quelques années déjà, la politique de la R.F.A. s'appuie tout spécialement sur une étroite coopération avec le gouvernement français. Alors que les tensions se sont multipliées dans les rapports avec Washington, le « couple franco-allemand » paraissait offrir une base solide pour l'action internationale de la République fédérale. Aussi, les récentes péripéties politiques en France amènent-elles aujourd'hui les dirigeants de Bonn à se demander si tous leurs calculs ne risquent pas d'être compromis par l'instabilité profonde qui paraît aujourd'hui se manifester en France et s'ils ne seraient pas conduits à une « révision déchirante » de leur politique étrangère.

Comme en beaucoup d'autres occasions, sous la signature de Klaus-Peter Schmid, se penche ces jours-ci avec la plus grande attention sur la situation française. Les manchettes de cette correspondance parisienne donnent déjà le ton des réactions ouest-allemandes. Sous le titre « *les affaires pèsent sur la Vᵉ République* », on peut lire encore que « *la presse est mise au banc des accusés* » alors que « *les politiciens se lavent les mains* ». Une introduction résume les thèmes de cette analyse : « *Les diamants de Bokassa ont tout d'abord placé le président dans la pénombre. Maintenant le suicide du ministre du travail cause des remous sans cesse plus larges. Les scandales conduisent à se demander quel est l'état de la démocratie française.* »

S'efforçant de voir clair dans une situation extrêmement complexe, le correspondant de *die Zeit* constate tout d'abord que l'affaire Boulin « *secoue le paysage politique français comme un tremblement de terre* ». Aussi y voit-il le symptôme d'un malaise fondamental. Celui-ci serait dû essentiellement au fait que la démocratie « *est devenue une voie à sens unique* » : les électeurs donnent leurs voix aux politiciens et seraient ensuite ignorés. De même est critiqué le système en vertu duquel les ministres ne sont pas responsables devant le Parlement mais exclusivement devant le chef de l'Etat. Plus grave encore serait le fait que « *l'opposition paraît depuis longtemps s'être accommodée de cet état de choses* ».

Le correspondant du grand hebdomadaire ouest-allemand s'inquiète aussi de constater que, à part quelques exceptions — parmi lesquelles *le Canard enchaîné* occuperait une place d'honneur, — la presse française réagit trop peu aux pressions du pouvoir. Rappelant que Richard Nixon est tombé à la suite d'une campagne menée par deux journalistes intrépides, *die Zeit* estime que, en France, il serait inconcevable que le président se justifie devant la presse.

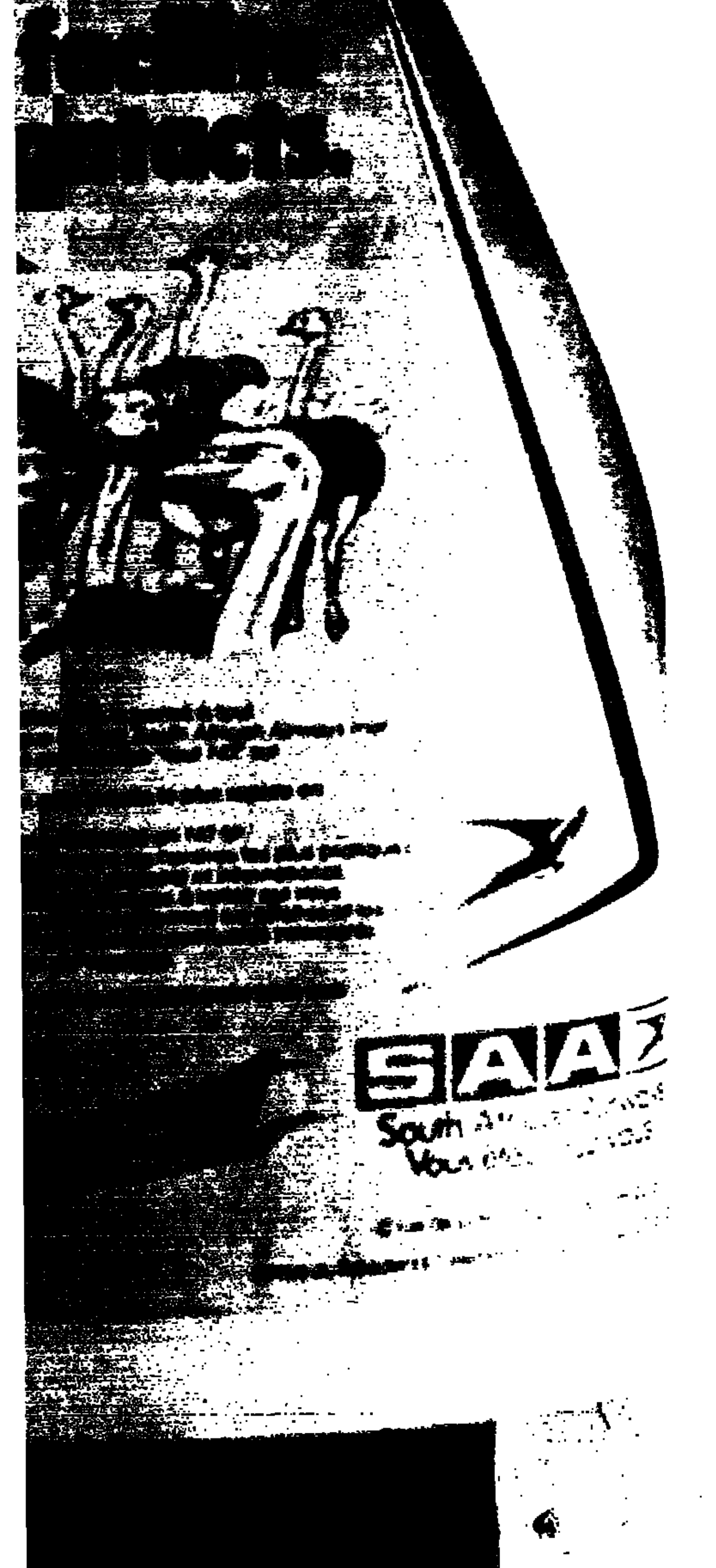
Revenant sur l' « affaire des diamants », le correspondant de l'hebdomadaire hambourgeois constate, à propos des explications fournies par l'Elysée, que les citoyens français sont en droit de dénoncer l' « *arrogance du pouvoir* ». Encore relève-t-il aussi qu'aucun politicien de l'opposition n'aurait osé, jusqu'à présent, poser des « *questions concrètes* » sur les circonstances de la mort de Robert Boulin ou sur les rapports entre le président Giscard d'Estaing et Bokassa. La conclusion du journaliste ouest-allemand est que la France serait en proie aujourd'hui à une crise profonde permettant de mettre en doute le fonctionnement de sa démocratie.

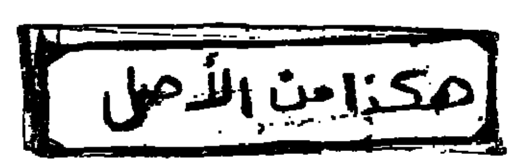
JEAN WETZ.

LE FRONT NATIONAL : un régime corrompu.

Le Front national (extrême droite), que préside M. Jean-Marie Le Pen, « *s'étonne de l'indignation du chef de l'Etat devant des campagnes de presse qu'il ne se faisait, pourtant, pas faute de nourrir, au détriment de ses concurrents politiques, lorsqu'il était ministre des finances* ». Il « *s'étonne* » aussi, « *des propos du président de l'Assemblée nationale parlant « d'assassinat » alors qu'il a, pour sa part, survécu à des accusations bien plus graves* »

La formation de M. Le Pen « *appelle tous les Français à redoubler d'efforts pour abattre le régime corrompu et la fausse démocratie truquée par la « bande des quatre » et instaurer un gouvernement de salut public au service de la nation.* »





société

LA MORT DE JACQUES MESRINE

Jacques Mesrine a été enterré, ce vendredi 9 novembre, au cimetière de Clichy (Hauts-de-Seine).

Avant l'inhumation, une cérémonie religieuse a eu lieu à l'église Saint-Vincent-de-Paul, à Clichy, dont les portes avaient été fermées, tandis qu'une centaine de personnes stationnaient à l'extérieur.

Les conditions dans lesquelles le gangster a été tué par les policiers, le 2 novembre, à Paris, ont suscité, chez des lecteurs qui nous ont écrit, inquiétude, voire indignation. Certains n'hésitent pas à parler d'« exécution », voire d'« assassinat légal ».

Mesrine avait prévenu qu'il ne se laisserait pas prendre sans réagir ni tirer sur les policiers (il était constamment armé). Il avait prouvé sa détermination en tirant sur les policiers lors de la première tentative de remise de rançon de M. Henri Lelièvre.

Jacques Mesrine avait tout fait pour que son odyssée criminelle s'achève ainsi. Il s'y attendait. Il avait donc fixé lui-même une règle du jeu où tout était permis. Mais qui doit, en l'occurrence, fixer la règle ? La loi ou le criminel ?

Mesrine tué, beaucoup de Français ont été soulagés. Les circonstances de sa mort paraissent être passées au compte profits et pertes de la peur collective. — Br. F.

M. J.-L. Payart, de Paris, écrit :

Le contentement marqué par de nombreux citoyens au dénouement de l' « affaire Mesrine » ne doit pas masquer un autre aspect, beaucoup plus fondamental que l'élimination d'un malfaiteur. La police a-t-elle procédé à un règlement de comptes en abattant un ennemi, a-t-elle agi comme un justicier ou, conformément à la loi, comme un auxiliaire de la justice devant appréhender un criminel et le livrer ?

Les faits tels qu'ils ont été relatés dans la conférence de presse des responsables dont les médias se sont fait largement l'écho sont à cet égard troublants. J. Mesrine aurait été filé depuis plusieurs jours par des policiers qui se seraient trouvés à quelques mètres de lui, son domicile était connu. L'appréhender et le remettre à la justice auraient dû, dans ces conditions, être réalisables.

Il n'en a rien été. Un piège a été tendu et le feu a été ouvert sans sommation. L'amie de J. Mesrine est sortie de la voiture et elle a été blessée alors qu'elle s'enfuyait. Il faut noter que tout le quartier était cerné et qu'il n'avait aucune chance de s'échapper. Un acte de police n'est pas une chasse, un fermé, quel que soit le risque de l'opération.

Ces faits peuvent paraître mineurs. Il ne peut en être ainsi dès lors que les libertés publiques sont en cause et que pèse une présomption selon laquelle un organisme public a outrepassé ses droits : lorsqu'une police devient son propre justicier, il est porté atteinte à la séparation des pouvoirs, fondement de nos institutions.

La démocratie est une chose fragile au maintien de laquelle chacun doit apporter son concours vigilant et constant.

M. C. Lifrant, de Paris, estime :

A supposer la condamnation à mort de Jacques Mesrine justifiée, comme je le pense, ce n'était pas aux forces de police d'en décider. Seule une cour d'assises, à l'issue d'une procédure légale assurant le respect des droits de la défense, avait qualité pour prononcer le châtiment suprême dans un arrêt susceptible d'un pourvoi en cassation.

Ainsi, les droits de l'homme, qui s'appliquent même aux personnages les plus abjects, et la séparation des pouvoirs, l'exécutif s'étant substitué à la justice, ont été bafoués.

Il est grave qu'aucune association de défense des droits de l'homme et qu'aucun barreau ne s'en soit ému.

M. Robert Rézenthel, de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), attire l'attention sur la compagne du gangster :

La gravité des faits est d'autant plus grande que l'on n'a pas hésité à faire courir des risques à la campagne du bandit, qui, à ma connaissance, était inoffensive. Ne pouvait-on pas capturer Mesrine vivant ? En aucun cas, il n'y a lieu de pleurer la mort de Mesrine, mais la méthode employée est regrettable. Demain, il suffira peut-être d'une présomption de dangerosité pour subir le *même sort.*

M. Guy Roch, de Dijon, après avoir estimé : « Non, l'ennemi numéro un n'a pas été tué », *conclut :* Qu'est-ce que Mesrine à côté de tous ces ennemis publics que sont le racisme, le chômage, la violence nucléaire, l'étouffement des peuples dans le matérialisme ou le totalitarisme, et toutes les atteintes aux droits de l'homme, à sa dignité, à sa santé, à sa liberté. Voilà les vrais cauchemars et les vrais ennemis — bien plus dangereux pour notre vie et notre survie que Mesrine — qu'il nous *faut* d'urgence traquer et abattre.

DES POLICIERS MANIFESTENT CONTRE L'INSUFFISANCE DU BUDGET

La réunion d'information que le syndicat indépendant de la police nationale se proposait d'organiser, jeudi 8 novembre, à 10 h. 30, sur le parvis Notre-Dame, ayant été interdite par la direction générale de la police nationale, M. Paul Guigue, secrétaire général du S.I.P.N., a qualifié, lors d'une conférence de presse réunie au siège du syndicat une heure plus tard, de « particulièrement choquante » l'attitude de la D.G.P.N., ajoutant que cette façon de faire constituait « une atteinte à la liberté d'expression d'une organisation syndicale représentative et comportait des risques de jurisprudence ».

La réunion prévue initialement avait pour but d'alerter l'opinion publique quant aux « déficiences notoires du budget de l'intérieur, chapitre police, qui viendra en discussion le 13 novembre à l'Assemblée nationale ». Selon l'organisation syndicale, le budget 1980, « budget de misère », devrait, s'il était voté en l'état, se traduire par la suppression de cent vingt-six emplois.

Dans la matinée du 8 novembre, observant une grève du zèle, les policiers affiliés au S.I.P.N. ont distribué des tracts à la population, où l'on pouvait notamment lire : « Français, Françaises, nous ne pouvons plus assurer votre sécurité. Soyez prudents. »

APRÈS L'AGRESSION CONTRE UN POLICIER A ANTONY (Hauts-de-Seine)

Coups de feu dans un quartier convenable

Les enquêteurs de la 10e brigade territoriale recherchent toujours les mobiles de l'agression perpétrée, dans la nuit du 6 au 7 novembre, à Antony (Hauts-de-Seine), contre un gardien de la paix, M. Jean-Claude Perron. Hospitalisée à Boucicaut, la victime, qui serait hors de danger, n'a encore pu, toutefois, être entendue par ses collègues (« le Monde » du 9 novembre).

Qui viendrait chercher dans la cité des Bas-Graviers, à Antony, l'image trop galvaudée des H.L.M. lépreuses qui ceinturent tant de banlieues, aurait fait fausse route. Deux tours massives plantées parmi quelques immeubles s'en tenant sagement à cinq niveaux, des façades étonnamment propres, des pelouses chichement calculées mais bien tenues, et, tout autour, des pavillons astiqués des pieds à la tête, voilà pour le décor. Et qui aurait pu craindre, jusqu'à ces derniers jours, sentir passer dans son dos, à la nuit tombée, le petit frisson de l'angoisse en aurait été pour ses frais...

« Poli et aimable »

« Ici, aux Bas-Graviers, rien que des jeunes couples avec des enfants, généralement très petits. Et rien que des gens convenables, des gens tranquilles », dit la gardienne. Les Perron, qui habitent la cité depuis 1974 avec leurs deux fillettes, ne font pas exception à la règle : *« Des personnes très discrètes »*, comme les décrit une voisine. Mais lui, le « flic », n'avait-il pas tendance, peut-être, à « rouler des mécaniques » ? *« Jamais, Monsieur, jamais. D'abord, il était toujours en civil, et poli, et aimable, comme sa petite dame... »*

« Il y a d'autres policiers qui habitent le groupe, eh bien, je vais vous le dire comme je le pense : s'il y en a parmi eux qui triment, c'est sûrement pas lui », précise un homme âgé. Mais alors, cette histoire de « vengeance », dont on a parlé ? *« Il y a peut-être eu « vengeance », mais pas sur le M. Perron que nous connaissons. Sur l'autre, celui qui met l'uniforme et le képi... »* Et ce n'est pas parce qu'il y a eu, ici, *« des voitures visitées, la nuit, voici quelque temps, qu'il faut croire que des loubards se baladent chez nous... ».*

Il pleut. Des lycéens qui rentrent, sac au dos, en parlant fort, un peu plus fort peut-être qu'à l'accoutumée, des visages épiant l'inconnu devinés derrière les rideaux, des volets-accordéons qui se ferment à la hâte. Quatre coups de feu, dans la nuit de mardi à mercredi, à l'heure où les télés sont enfin redevenues muettes, ont brisé la quiétude du quartier des Bas-Graviers.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

A LA COUR DE CASSATION

La police et l'ouverture du coffre d'une automobile

Comme les magistrats de la vingt-quatrième chambre correctionnelle de Paris et de la treizième chambre de la cour de Paris, la chambre criminelle de la Cour de cassation a estimé que M. Michel Trignol, éducateur, avait commis un délit, le 27 janvier 1978, en refusant d'ouvrir le coffre de sa voiture lorsque des policiers, Porte Maillot, à Paris, le lui demandèrent, à l'occasion d'un des barrages mis en place pour retrouver les ravisseurs de M. Edouard-Jean Empain.

Condamné en première instance à un mois d'emprisonnement avec sursis et 500 francs d'amende, et en appel à une simple amende de 500 francs avec sursis non inscrite à son casier judiciaire, M. Trignol avait formé par l'entremise de son avocate, Me Martine Scemama, un pourvoi contre l'arrêt de la cour d'appel, afin que la cour suprême puisse se prononcer sur la légalité de la *fouille des coffres de voitures*, qu'il considère comme une atteinte injustifiée à la liberté individuelle des citoyens. Soutenant le pourvoi, Me Arnaud Lyon-Caen a plaidé que les juges de fond avaient détourné de son objet l'article 4 du code de la route, qui a trait aux infractions de la circulation routière, en l'appliquant au cas de M. Trignol. Il a également fait état d'un arrêt rendu le 12 janvier 1977 par le Conseil constitutionnel, qui a déclaré contraire à la Constitution une loi permettant la fouille des véhicules, *« porte ouverte à l'arbitraire ».*

Statuant sur le rapport de M. Paul-Julien Doll, conseiller, la chambre criminelle, présidée par M. Pierre Mongin, a rejeté le pourvoi conformément aux conclusions de M. Clerget, avocat général, remarquant que l'officier de police judiciaire qui interpella M. Trignol agissait *« en application des dispositions des articles 53 et suivants du code de procédure pénale, dans le cadre d'investigations conduites selon un plan précis de recherches et relatives à un crime flagrant d'enlèvement et de séquestration de personne consommé dans la même ville ».*

La cour d'appel relève, ajoutent les magistrats suprêmes, *« que les crimes en question, infractions continues, au surplus sanctionnés selon la durée de la séquestration, se commettaient au moment de l'interpellation du prévenu et retombaient dans la définition donnée aux crimes et délits flagrants par l'article 53 du code de procédure pénale, que le juge d'instruction n'était pas encore saisi, que la demande d'ouverture du coffre, justifiée en l'espèce par les prescriptions des articles 53 et suivants précités, constituait au sens de l'article L 4 du code de la route l'une des vérifications prescrites concernant le véhicule ou la personne, les vérifications ainsi prévues n'étant pas seulement celles tendant à la constatation des infractions à la sécurité ou à la circulation routière ».*

Il en conclut *« que, en cet état, alors, d'une part, que la Cour de cassation est en mesure de s'assurer de la régularité des investigations au regard des articles précités et, d'autre part, que ces recherches n'ayant pas le caractère d'une perquisition domiciliaire n'étaient pas soumises à toutes les restrictions pouvant résulter des dispositions de l'alinéa premier de l'article 56 du code de procédure pénale, la cour d'appel a donné une base légale à sa décision ».*

M. LANFRANCO PACE A ÉTÉ EXTRADÉ

M. Lanfranco Pace, trente-deux ans, a été remis, jeudi 8 novembre, aux autorités italiennes (nos dernières éditions), après que la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris eût donné un avis favorable à son extradition mercredi 7 novembre (*le Monde* du 9 novembre). M. Pace, a rappelé la Chancellerie en annonçant son extradition, faisait l'objet d'un mandat d'arrêt en date du 29 août 1979 délivré par les autorités italiennes et comportant quarante-six chefs d'inculpation. La chambre d'accusation n'en a retenu que deux, la séquestration et l'assassinat de M. Aldo Moro, et, estimant que M. Pace avait eu un rôle de complice dans cette affaire, a autorisé son extradition.

● *M. Lionel Jospin, secrétaire national aux relations internationales* du P.S. a déclaré : *« L'arrêt d'extradition prononcé par la cour d'appel de Paris à l'encontre de Lanfranco Pace constitue une nouvelle atteinte aux règles du droit français. Une fois de plus, l'arbitraire se substitue au droit. Le parti socialiste, qui a toujours affirmé son attachement aux principes du droit et aux traditions d'asile de la France, demande que Lanfranco Pace ne soit pas extradé. Il met à nouveau en garde l'opinion publique, au moment où s'engage la discussion sur la ratification de la convention européenne pour la répression du terrorisme, contre les risques que toute législation d'exception peut faire peser sur les libertés. »*

L'AFFAIRE « ALLO, P.S. MOSELLE » EST RENVOYÉE EN CORRECTIONNELLE

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Metz a ordonné, jeudi 8 novembre, le renvoi devant le tribunal correctionnel de Metz de M. Serge Barcellini, premier secrétaire de la Fédération socialiste de Moselle, accusé d'infraction au code électoral. Il est reproché à M. Barcellini d'avoir laissé en service le 12 mars 1978, jour du scrutin pour le premier tour des élections législatives, un répondeur téléphonique que le magistrat instructeur considère comme un document électoral au même titre que les bulletins et circulaires interdits par l'article L. 49 du code électoral.

C'est M. Jean-Marie Rausch, maire de Metz, sénateur (U.D.F.-C.D.S.), qui, visé par le contenu de la cassette du répondeur faisant état *« de la fraude des votes par correspondance et par procuration »*, avait déposé une plainte contre X pour moyens de propagande illégale. Une ordonnance de non-lieu avait été rendue en mai 1978 par le procureur de la République de Metz. M. Rausch avait fait appel. Pour le parti socialiste, cette affaire constitue *« une atteinte aux libertés de communication et d'expression et un nouvel exemple du grignotage quotidien des libertés entrepris par le pouvoir »*. (*le Monde* du 10 octobre).

Le Monde des loisirs et du tourisme

MARTINE CHEZ LES GUIDES DE HAUTE MONTAGNE

Première de cordée

ELLE deviendra — peut-être — guide de montagne. Ni armoire normande ni Walkyrie. Ni gros bras ni longues jambes. Trente ans, un mètre soixante, l'œil doux, Martine Rolland-Journet vient de réussir, en septembre, « l'examen probatoire » qui lui permettra au cours de l'été 1980 de passer les épreuves d'aspirant-guide. Une « première » féminine.

Guide ! Un de ces mots magiques que les politiciens et le machisme ont utilisé à satiété, mais toujours au masculin. D'ailleurs, la haute montagne si changeante et si dure ne réclame-t-elle pas une poigne masculine à la hauteur des éléments qui s'y déchaînent ? Existe-t-il beaucoup de voies portant des noms de héros alpins du sexe dit faible ? Mummery, Coolidge, Whymper, Charlet, Terray étaient-ils des femmes ? Alors !

« La montagne, j'en fais seulement depuis huit ou neuf ans. Avant, j'habitais Grenoble où j'ai passé un B.T.S. de secrétaire trilingue. Je pratiquais le parachutisme qui m'a familiarisée avec le vide. C'est avec mon mari, guide lui-même, que j'ai découvert la montagne. » Tous deux gèrent la station de ski de Crévoux (Hautes-Alpes) et, à leurs moments de loisir, ils gagnent les sommets. Par des voies faciles, puis par des TD (très difficile) et des ED (extrêmement difficile). Pérou, Népal, face ouest des petites Jorasses, éperon Tournier aux Droites, etc., etc.

La naissance d'un garçon n'arrête pas son élan et l'idée grandit peu à peu, en Martine, d'user de cette montagne dont elle s'est éprise comme moyen de gagner sa vie tout en se faisant plaisir. Après tout, pourquoi pas elle ? Quelques professeurs de l'École nationale de ski et d'alpinisme, tels que Paul Keller et Henri Agresti, l'encouragent dans ce projet. *« J'ai attendu de me sentir techniquement au point, c'est-à-dire de réussir les courses en les dominant vraiment et en tête. »*

Cet été, elle se jette à l'eau et présente son dossier à l'examen probatoire. Il doit obligatoirement comporter vingt courses de niveau D. (difficile) dont la moitié en haute montagne. Le sien n'est pas mince : elle a « fait » notamment la « triple direct » de l'extraordinaire Capitan dans le parc californien du Yosemite — quatre jours d'escalade artificielle sur 1 000 mètres de roche pure, — la face nord de l'Olan par la voie Devies-Gervasutti, la face nord de la Meije et la directe américaine des Drus. Elle est admise à concourir aux trois épreuves qui se déroulent dans la vallée de Chamonix.

La première permet de tester, en terrain varié, au-dessus du télésiège de l'Index, l'aisance, la rapidité et l'efficacité des candidats sur les rochers mouillés et sur les petits névés.

L'épreuve de rocher se déroule dans les dalles des Chaizeries près du col des Montets. *« Du 4 sup., 5. Ça ne s'est pas très bien passé bien que ce soit ma partie forte. Dès la première longueur de corde, j'ai volé. »* Un silence. *« J'avais présenté cet examen pour moi et pas pour intéresser les journalistes. Mais j'étais la seule femme. J'en ai eu aux trousses durant toutes les épreuves. J'étais très tendue. Je grimpais en second. J'ai voulu mettre le paquet... et mon pied a glissé. La nouvelle de mon « dévissage » a couru comme une traînée de poudre. »* N'ayant plus rien à perdre, elle se présente décontractée à l'examen de glace qui a pour cadre le glacier de Taconnaz. Elle « passe » bien.

Sur deux cent dix candidats, soixante-dix-neuf sont reçus avec un minimum de 12 de moyenne. Les cinquante premiers seront admis au stage d'aspirant-guide de l'été prochain. Sauvée par la glace, Martine fait partie de ces heureux élus. *« Ça prouve qu'il y en a au moins trente derrière moi, je dis ça parce qu'on a prétendu que j'avais été reçue par piston. »* Elle devient la première femme à franchir le barrage de l'examen probatoire (1).

Il lui reste, en août 1980, à consacrer cinq semaines de stages à la glace, au rocher, au secours en montagne, à la pédagogie et au ski. Théorie et pratique. Il arrive que deux ou trois stagiaires par promotion soient recalés. Si elle n'est pas du nombre, elle recevra le titre d'aspirant-guide. Dans un délai de deux à cinq ans, elle devra obtenir son diplôme de guide à part entière. L'une des forteresses mâles aura vécu.



« Je suis un cobaye. Certes, il y a toujours eu des femmes qui grimpaient bien. Elles étaient cantonnées dans les rôles de second de cordée. C'est un problème de générations. Les jeunes grimpeurs ont plus l'habitude de nous voir monter en tête. Pendant l'examen, je dois dire que mes camarades m'ont énormément encouragée. »

Combien de fois ne lui a-t-on pas jeté à la figure l'objection de la force musculaire ! Oui, la force musculaire seule capable de tirer le client de la crevasse où il est tombé. *« D'abord, nous, les femmes, nous nous montrons plus endurantes au cours des efforts soutenus. Et puis, j'ai déjà sorti quelqu'un d'une crevasse en démultipliant la corde. Dans le Capitan, j'ai tiré à bout de bras un sac de 40 kilogrammes. La force musculaire, que l'on dit « virile », est une question d'entraînement. »*

Et le foyer, la famille ? Une femme peut-elle se plier au rythme fou des guides qui, l'été, réalisent une course par jour, histoire de gagner un maximum pendant la trop brève saison ? *« Ce sont des arguments de vieux ! Quand la femme travaille, que ce soit comme guide ou comme secrétaire, la situation est identique. Monitrice de ski de fond et peut-être guide, j'exercerai des métiers saisonniers qui me permettront, au contraire, de consacrer plus de temps à mes enfants. »* Son mari n'était pas toujours d'accord avec ses projets, mais il l'a entraînée techniquement, soutenue moralement, et ne s'est jamais opposé à sa vocation.

Ce qui plaît à Martine en montagne, c'est l'aventure. Se colleter avec le rocher, dominer le corps, miser sa peau, suer sa peur. *« Nous avons une vie qui est trop bien réglée. Lorsque les jeunes partent en bateau ou à moto, ils veulent vivre des choses imprévues. En montagne, c'est la même chose. »* Mais le guide ne cherche pas la prouesse. Il doit être pédagogue, n'est-ce pas ? *« Les clients demandent, de plus en plus, que nous leur apprenions la technique, que nous les fassions monter en tête, afin qu'un jour ils se débrouillent par leur propres moyens. Le guide devient une super-assurance et un pédagogue. »*

Elle décoche une dernière flèche féministe — oh ! très doucement féministe : *« Nous, les femmes, nous ne cherchons pas comme les hommes l'exploit en montagne. Nous grimpons pour notre plaisir. »*

ALAIN FAUJAS.

(1) En 1955, une femme avait participé au stage d'aspirant-guide pour lequel aucun examen n'était exigé ; elle avait été collée au terme des épreuves. Certains guides estiment que cet échec était surtout dû au fait qu'il s'agissait d'une femme.

Des ports de plaisance moins chers

Les anneaux corsaires

LES assises nationales du Conseil national supérieur de la plaisance et des sports nautiques (C.N.S.P.S.N.) qui viennent d'être réunies à Deauville ont évoqué la question des installations portuaires. L'État, depuis 1977, se dégage, et passe le relais aux collectivités locales et régionales. Leur budget étant bien sûr limité, il ne faut plus s'attendre à la réalisation de grands ports de plaisance en France. L'appel au financement privé est lui aussi plus délicat. La création de ports artificiels se justifiait, en effet, par les opérations immobilières associées. Celles-ci étant dorénavant interdites, il est probable que les très gros investissements nécessaires à la construction de digues et de ports ne pourront pas être équilibrés par la vente ou la location des seuls postes de mouillage, à moins d'atteindre des prix exorbitants. Il va donc falloir abandonner l'idée d'avoir pour chaque bateau un anneau, et l'on se tourne vers une meilleure utilisation des ports existants, notamment par le stockage des bateaux sur terre, éventuellement facilité par une mise à terre et une remise à l'eau gratuites.

Pour les nouveaux équipements portuaires, la politique gouvernementale s'oriente vers des équipements légers, et c'est, de toute façon, la seule voie que peuvent suivre les communes et les régions avec les budgets dont elles disposent. C'est donc un retour à des mouillages plus rustiques (sur tonne, sur corps mort, entre pilotis), dans des criques naturellement abritées et avec une infrastructure réduite à un minimum. Ces nouveaux postes de mouillage devraient être moins chers que les places au ponton sophistiquées, avec eau et électricité, dont le luxe imposé aux plaisanciers n'est pas toujours jugé indispensable... sauf par les gérants de ces ports, qui justifient ainsi les tarifs élevés.

Un autre point, touchant l'éthique même de la plaisance, a été abordé au cours des assises : la responsabilité des organisateurs de courses, récemment remise à l'actualité par le drame du Fastnet. Les organisateurs anglais n'ont jamais été mis en cause, alors que, en France, deux instructions judiciaires sont en cours, à La Rochelle (pour homicide par imprudence) et à Marseille pour non-assistance à personne en danger contre des organisateurs de régates. La situation est rendue confuse par un décret de mars 1978, donnant aux préfets maritimes la responsabilité de toutes les actions en mer. Or les arrêtés pris par certains préfets pour réglementer les courses dans leur zone ont conduit plusieurs organisateurs à annuler les épreuves et les entraînements d'hiver en Atlantique. Ces textes sont non seulement difficiles — voire impossibles — à appliquer, mais de plus ils signifient un transfert de responsabilités des skippers à l'organisateur. Se considérant comme adultes, les plaisanciers s'insurgent contre une telle évolution.

Enfin, les assises ont montré la volonté très ferme du conseil national d'éviter toute initiative se traduisant par une contrainte supplémentaire pour le plaisancier (le spectre du permis voile s'éloigne...) ; c'est un résultat non négligeable d'avoir fait admettre à l'administration que, malgré le phénomène sociologique que représente la plaisance, les un million cinq cents mille pratiquants sont des gens responsables qui ont besoin d'informations, et non de réglementation. Il est vrai que le principal argument est de taille : le nombre des accidents mortels est très bas : trente-sept morts en 1978 pour toute la plaisance, chiffre en régression par rapport aux années précédentes.

LOIC CARADEC.

Mille kilomètres encore sauvages

Une mer d'Égypte pour Henri de Monfreid

PRES de mille kilomètres d'une côte, sauvage et ensoleillée toute l'année, longeant une mer hyaline dont les pétroliers et les flottes étrangères n'ont pas encore réussi à troubler le calme mystérieux à la Henri de Monfreid. Tel est le cadeau royal que l'Égypte, grâce à la paix, vient d'offrir aux amateurs de voyages pas comme les autres.

De Suez à Bérénice, face au Sinaï, puis à l'Arabie, s'étend sur 200 000 km2 la province égyptienne de la Mer-Rouge, peuplée seulement de 70 000 habitants. Depuis plus de dix ans, cette région était interdite aux étrangers en raison de l'état de guerre. Depuis plus de cent ans, le canal de Suez avait ruiné ses ports, l'avait comme retranchée du monde. Pourtant la toponymie éclectique de cette côte, quelques vestiges antiques des bons faiseurs, les mines d'émeraude de Ouadi-Sakaït — dont le produit orna les coiffes des pharaons, des califes et des sultans d'Égypte — les deux monastères, toujours actifs, de Saint-Paul et de Saint-Antoine, où naquit le monachisme chrétien, attestant le rôle joué jadis par cette contrée. En 1850, Flaubert et Maxime du Camp n'hésitèrent pas à quitter les temples de Thèbes et les almées d'Esna, et à faire neuf jours de chameau, aller-retour, pour voir Kosseir, sur la mer Rouge, où s'embarquaient alors pour La Mecque *« des pèlerins du fond de l'Afrique, de pauvres nègres qui sont en marche depuis un an, deux ans (...), de vieux Turcs avec leurs femmes portées dans des paniers »*.

Flaubert eut, là aussi, *« l'un des plaisirs les plus voluptueux de sa vie : un bain de mer dans la mer Rouge »*. Il vit *« le fond de l'eau (...) plus varié de couleurs, à cause de toutes ses coquilles, coquillages, madrépores, coraux, etc., que ne l'est au printemps une prairie couverte de primevères »*. Les salissures de notre époque ont jusqu'ici épargné la plus grande partie de cette côte. Sur maintes plages, on n'a pas encore perdu pied dans l'eau verte, bleue, rose, laiteuse ou transparente, que déjà entre les touffes de madrépores, apparaissent, familiers ou indifférents, des dizaines et des dizaines de poissons extravagants. Leurs noms comparatifs — papillon, perroquet, citron, ange, cardinal, bagnard, Napoléon, Picasso, lion, lune, lapin, clown... — ne donnent qu'une très faible idée de la variété de couleurs et de dessins arborés par le peuple sous-marin de la mer Rouge. Il faut aller jusqu'en Amérique, sur la côte septentrionale de la Jamaïque, pour trouver en un même lieu autant d'espèces variées et colorées de poissons.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(Lire la suite page 23.)



هكذا من الأصل

PAS D'ACCORD

Les charters de la mer

Nous avons reçu de M. Albert Penso, président-directeur général de l'agence de voyages Transtours, la lettre suivante :

Le Monde du 8 septembre a publié l'interview du directeur de la compagnie Paquet. Parmi les propos recueillis par votre collaborateur sont exposées les raisons qui lui semblent déterminer les prix de vente plus avantageux des croisières organisées sur les navires battant pavillon soviétique.

Responsable d'une société française, l'agence de voyages Transtours, qui affrète régulièrement ces navires depuis quinze ans, il ne me semble pas inutile d'apporter mon point de vue, cette question ayant déjà été abordée à différentes occasions dans vos colonnes et dans d'autres. Affirmer que ces navires peuvent être utilisés pour le transport de l'armée n'est peut-être pas inexact, mais il en est de même de n'importe quel bateau, de quelque pays que ce soit. Laisser ainsi déduire l'idée que les croisières de vacances ont lieu à bord de transport de troupes est d'autant plus inapproprié que le confort est loin d'être négligeable comme le prouve le fait que « Croisimer » leur a attribué quatre et cinq ancres de qualité. Préciser que le coût des membres de l'équipage est nul parce qu'ils accomplissent leur « service » ne peut que renforcer l'idée peu agréable que les passagers se trouvent à bord d'un bateau militaire.

Cet argument est d'autant plus curieux que la quasi-totalité du personnel de cabine, du restaurant et de cuisine, soit les quatre cinquièmes de l'équipage, est féminin. Il faut ajouter que le haut niveau de qualification exclut la notion de service temporaire. En fait, il s'agit de jeunes filles ayant reçu un minimum dix-huit mois d'enseignement professionnel dans les instituts de la marine de commerce ; elles doivent à leur sortie, tout comme pour l'engagement décennal des instituteurs chez nous, effectuer deux ans et demi d'un travail rétribué normalement dans la profession pour laquelle elles ont reçu une formation. C'est d'ailleurs la règle générale en U.R.S.S. Il n'est pas inintéressant d'ajouter que le quart de ce salaire leur est versé en devises transférables. Je puis également assurer que lorsqu'un extra est demandé, le syndicat du bord ne *se fait jamais faute* d'en réclamer le règlement au tarif des heures supplémentaires. J'ajoute connaître certains membres de l'équipage depuis plus de dix ans, ce qui impliquerait une durée de service vraiment très longue.

Il me semble également utile de souligner que, afin d'assurer une animation et une cuisine convenant à nos passagers, nous embarquons une trentaine de personnes (chef cuisinier, maîtres d'hôtel, animateurs, musiciens, hôtesses interprètes, etc.) rémunérées selon les tarifs de notre pays. Enfin, le ravitaillement est effectué pour une grande part sous notre contrôle, dans des ports occidentaux, y compris les français, et par conséquent en devises.

Il n'en reste pas moins parfaitement exact que les tarifs des croisières, dont nous assumons en France la responsabilité financière et l'organisation, sont sensiblement plus avantageux, à qualité égale, que sur beaucoup d'autres navires. Il faut, à mon sens, en trouver les raisons ailleurs que dans celles exprimées jusqu'à présent :

Les navires sont construits en série, ce qui abaisse très sensiblement les coûts et donc l'amortissement (quatorze du type Litva, cinq du type Ivan Franko, six du type Biélorussie, etc.) ; les *navires sont « chartérisés », c'est-à-dire* que ce ne sont pas les compagnies soviétiques qui assument les risques financiers des croisières dans la mesure où elles affrètent dans le monde entier (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie, Espagne, Australie, etc) à des sociétés comme la nôtre. Utilisés seulement en période de bon coefficient de remplissage, le prix de revient en est serré au maximum.

Il s'agit de la même démarche qu'en matière aérienne pour les charters et les lignes régulières, les risques étant ici répartis à un niveau mondial facilitant le meilleur étalement. Il faut ajouter que les périodes creuses éventuelles sont remplies par les croisières internationales ou en mer Noire pour les passagers soviétiques, très demandeurs de ce type de vacances, quelle que soit la saison. Les compagnies peuvent ainsi compter sur des recettes régulières, annuelles et prévisibles. Il convient enfin de ne pas négliger le fait que les recettes sont perçues en devises transférables alors qu'une part non négligeable des dépenses (amortissement, fuel et partiellement les salaires) sont réglées en roubles.

Le guide... oublié

Nous avons reçu de M. Alain Lepanot, guide-accompagnateur, la lettre suivante :

La lettre de M. Jacques Regnard, vice-président du SNAV, publiée dans vos éditions datées du 13 octobre, appelle quelques commentaires.

Il est exact que les guides-accompagnateurs perçoivent en 1979 un salaire de 182 francs et non de 300 francs, comme le laissait entendre maladroitement M. J.-C. Rouach, président du SNAV, qui faisait un curieux amalgame du salaire et des charges sociales. Encore ne s'agit-il que des guides-accompagnateurs de première catégorie. Quelques agences paient leurs guides-accompagnateurs plus, mais beaucoup les paient moins, certaines allant jusqu'à utiliser des responsables de groupe au pair...

Projetons ce salaire-jour en données annuelles. Une année de cent quatre-vingts jours de travail est considérée par la plupart d'entre nous comme « normale », et d'ailleurs notre convention collective considère que cent cinquante jours de travail donnent droit à une année d'ancienneté dans l'entreprise. Pour cent quatre-vingts jours, on obtient : 180 × 182 F = 32 760 F, soit 2 730 F par mois. Voilà une autre façon d'apprécier les 300 francs par jour du SNAV... Même en ajoutant les 10 % de prime pour voyage à l'étranger, nous ne sommes que les smicards du tourisme !

Le public ne voit trop souvent que le côté prestige de notre profession : Rio aujourd'hui, Hong-kong demain et New-York la semaine prochaine, hôtels de première catégorie, bons restaurants, et parfois un parcours aérien dans le confort reposant de la première classe, si un chef d'escale ou de cabine nous le propose. Accepteraient-ils, ces envieux, de partir 37 jours consécutifs — *le plus long circuit* entièrement en car au programme de l'agence qui m'emploie — sans un seul jour de repos et jusqu'au 1er octobre 1979, sans même le repos compensateur pourtant imposé par la loi, d'un jour par période de 7 jours de travail consécutif (qui, dans une profession où 95 % des salariés sont pigistes, ne peut être accordé que sous forme de jours supplémentaires payés) ?

M. Soisson, notre ministre de tutelle, ignore jusqu'à notre existence. Pour lui, qui se réfère au décret n° 77 363 du 28 mars 1977, il n'existe que des guides-interprètes et des courriers-accompagnateurs, et il écrit :

« Le courrier-accompagnateur accomplit des tâches exigeant une moindre qualification que celle de guide-interprète et qui se limitent à des activités de réception et de convoyage, les commentaires auxquels il peut se livrer touchent au domaine pratique, à l'exclusion du domaine culturel, réservé aux guides-interprètes. » Pourtant, le SNAV admet l'appellation et la qualification de « guide-accompagnateur ». Nous demandons donc une fois de plus aux pouvoirs publics que notre profession soit reconnue et protégée comme telle. Il est vrai que nous ne sommes que quelques centaines en France, un groupe de faible poids dans une balance, qu'elle soit électorale ou autre... Et pourtant, cette reconnaissance et cette protection permettraient en tout premier lieu d'interdire d'accompagnement les non-professionnels, lorsque des guides-accompagnateurs qualifiés se trouvent au chômage, ce qui est trop souvent le cas.

Un « mastic » chez les marchands de voyages

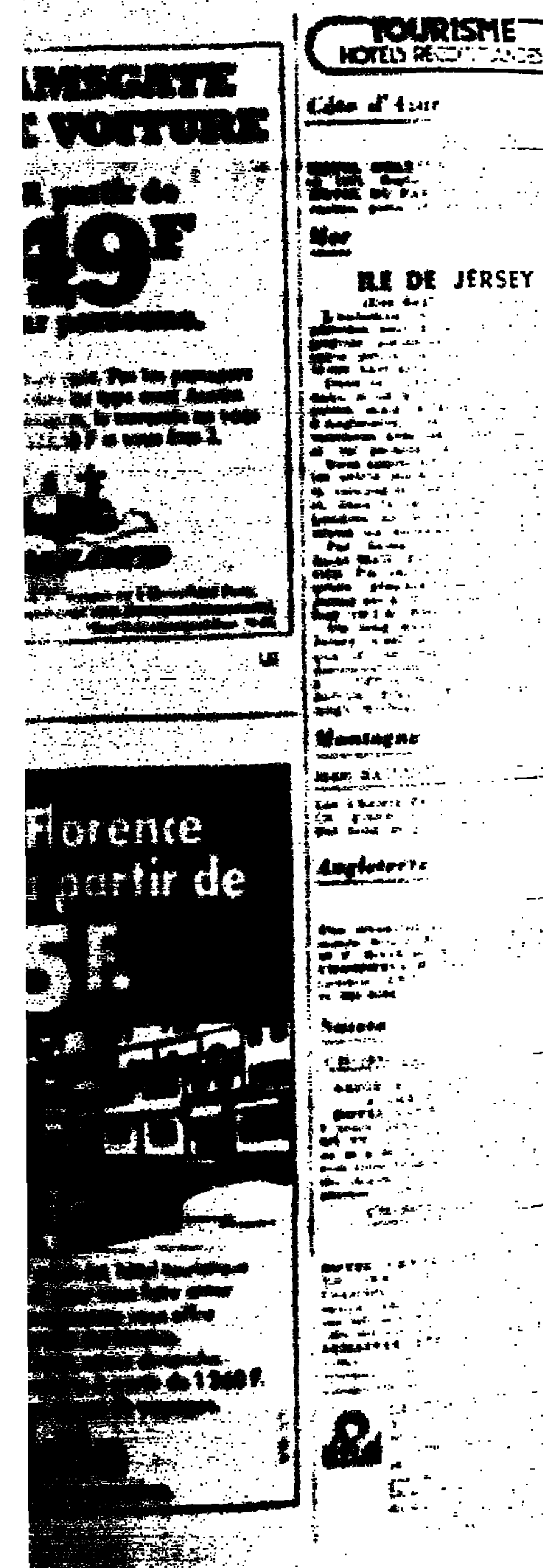
Un « mastic » a rendu incompréhensible le début du texte de M. Jean-Pierre Hutin, président de Vacances 2000, dans « le Monde des loisirs et du tourisme » du 3 novembre. Voici les premiers paragraphes de cet article.

L'hiver s'annonce froid, très froid même pour les fabricants de voyages. Dans une profession anarchique — chacun faisant n'importe quoi — il était de bon ton d'afficher depuis quelques années un sourire béat et d'annoncer des chiffres... pas toujours exacts. Véritable thermomètre, point névralgique d'où l'on peut mieux mesurer l'état d'esprit de nos concitoyens, le tourisme est entré en morosité. Comme toujours, c'est une conjonction de circonstances qui provoque l'état de fait.

D'abord le tourisme en France. C'est une profession fragile. Lorsque l'on est attentif, on s'aperçoit qu'aucune grande entreprise française de voyages ne peut rivaliser avec ses confrères allemands, suédois, belges, hollandais ou britanniques. Il est vrai que, comme l'Italie ou l'Espagne, avec nos 4 720 kilomètres de côtes, nos centaines de kilomètres de pistes skiables, nos diversités de l'intérieur de la Bretagne au centre de l'Auvergne, nous nous faisons une forte concurrence. Que peuvent faire par contre les Allemands chez eux ? Que peuvent faire les Hollandais, les Belges ou les Anglais sans parler des Danois ou des Suédois qui n'aiment pas les glaçons de la mer du Nord ou de la Manche ? Il est vrai aussi que notre latinité nous conduit à repousser avec horreur l'embrigadement ou même le simple groupe.

En 1969, une étude de marché — la première du genre — apprenait à l'ensemble de la profession qu'elle ne « traitait » que 3 % des vingt-trois millions de Français partant en vacances. Ce pourcentage n'a guère changé aujourd'hui ; il aurait même tendance à baisser puisque deux à trois millions de Français de plus, selon les statistiques de l'INSEE, quittent leur domicile pour plus de quatre jours. Cette première constatation n'est donc pas récente. Alors que s'est-il passé de nouveau pour que nous atteignions le marasme ?

Le guide... oublié



Une mer d'Égypte pour Henri de Monfreid

(Suite de la page 19.)

Et encore, si on en croit les Ababdeh, cette tribu de pêcheurs noirs qui vit sur le littoral de la mer Rouge, celle-ci a l'exclusivité de ces deux curiosités que sont le lamentin, équivoque mammifère dont l'imagination a fait la sirène, et le trépang, non moins équivoque bête marine.

La limpidité de la mer et la richesse des fonds, bien plus que la permanence d'un soleil souvent trop fort et la finesse d'un sable fréquemment soulevé par le vent, sont les attraits sur lesquels l'Egypte ,compte fonder l'essor touristique de sa province oubliée. Déjà à Hourghada (appelée aussi Ghardaka), modeste chef-lieu du gouvernorat de la Mer-Rouge, à 400 kilomètres au sud de Suez, la chaîne américaine Sheraton a inauguré un hôtel de luxe les pieds dans l'eau, tandis que le Club Méditerranée vient d'ouvrir son premier village de vacances en Egypte (1).

Baptisé Magawich, du nom d'îles qui lui font face, le nouveau village touristique est composé de deux cents bungalows (quatre cents lits) jetés sur le sable, entre mer et djebel. Un équipement ultra-sophistiqué comprenant même la dernière invention pour le safari visuel sous-marin, l'aquascope (*le Monde* du 12 septembre 1979), fait de Magawich le paradis des plongeurs sous-marins (2). Des hors-bord dernier cri ou un vieux boutre à voile conduisent le plongeur affamé de fonds vierges ou l'amateur de solitude dans l'une des multiples îles faisant face à Hourghada, où ne vivent que des oiseaux marins et parfois quelques militaires philosophes oubliés là par la paix comme Robinson Crusoé chez Vendredi.

Il y a aussi l'envers du décor. Magawich aurait pu devenir une petite Afrique du Sud si M. Alain Fouquet-Abrial, délégué du Club Méditerranée en Egypte, n'avait aboli, dès qu'il en eut connaissance, un règlement odieux interdisant au personnel égyptien du Club de se baigner sur la plage du village. Celui-ci risque d'être soumis à des coupures d'eau tant que l'aqueduc venant de la vallée du Nil, à 200 kilomètres à l'ouest, n'aura pas été achevé. Si les plages jouxtant les installations touristiques ont été déminées plutôt deux fois qu'une, nombre de criques tentantes resteront un fruit défendu tant que le programme de déminage de l'armée égyptienne, qui doit durer plusieurs années, ne sera pas achevé. Les requins doivent aussi être signalés, malgré la rareté de leurs méfaits, recensés ces dernières années.

Cependant, les menaces les plus graves pesant sur ce qui pourrait devenir un eden des vacances sportives hors des sentiers battus viennent du tourisme lui-même, et, d'une manière plus générale, du développement économique que Le Caire planifie pour la mer Rouge. Dans une île face à Hourghada, nous avons vu les premiers touristes, véritable vol de gerfauts, dévaster en quelques heures une plage de matin du monde, brisant les madrépores, sortant de l'eau les coquillages, avant d'abandonner le tout sur le sable au moment du départ. Plus au nord, les recherches pétrolières, avec leurs manipulations sous-marines, ont commencé leurs ravages, bien plus terribles encore que ceux des baigneurs ignorants.

Au colloque international sur l'avenir de la mer Rouge, qui s'est tenu au Caire en octobre 1979, le chef de la diplomatie égyptienne, M. Boutros Boutros-Ghali, a demandé de dresser le catalogue des mesures susceptibles de préserver les eaux de la « *mer arabe* ». C'est peut-être là un début de prise de conscience égyptienne de la nécessité de protéger la mer Rouge des excès des hommes, afin qu'elle reste pour ceux-ci un havre.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Au Caire, le Club Méditerranée dispose au palais Manial d'un hôtel en bungalows, dont le bail, après maintes vicissitudes, vient en principe d'être renouvelé pour quinze ans par l'Egypte, tandis que Louqsor est le point d'ancrage de quatre (bientôt cinq) bateaux du Club destinés aux croisières nilotiques.

(2) Le meilleur livre en français sur les fonds sous-marins de la région paraît être le *Guide de la plongée en mer Rouge*, de Shlomo Cohen, Red Sea Divers Publications, Israël, 1975, 180 pages.

Suisse courtoise

Nous avons reçu de M. Marcel Chapelard, de Mâcon, la lettre suivante :

Je viens de passer quinze jours dans le Tyrol, et j'ai dû, à l'aller et au retour, traverser la Suisse et y coucher. Je vous fais part de quelques impressions et réflexions ressenties lors de ce voyage et de ce séjour.

Excellence des indications données par les panneaux routiers, visibles, bien placés (répétition parfois à gauche de la route pour les limitations de vitesse, interdictions de doubler). Fini — dès qu'on a franchi notre frontière — de voir des panneaux rouillés, cabossés, cassés, tordus, souillés d'inscriptions politiques. Nos responsables des Travaux publics ou autres ne pourraient-ils faire un voyage d'enquête dans ces pays et s'inspirer des modèles de panneaux efficaces pour les introduire chez nous ?

Propreté des routes, des bas-côtés, des aires de repos le long des autoroutes, des lieux touristiques, sacs-poubelles nombreux et... utilisés et ramassés régulièrement par les services de nettoiement.

Gentillesse des gens envers le touriste qui n'est pas considéré ici comme un intrus ou un gêneur. Malgré l'écueil de la langue (je ne pratique pas l'allemand et la plupart des autochtones, Suisses, Allemands ou Autrichiens, ne parlent pas le français) chacun se dépensait pour nous satisfaire.

Je me rappelle le receveur des postes de Zell-am-Ziller (Tyrol) venant lui-même dans la cabine téléphonique pour essayer de m'obtenir une communication avec la France, et celui de Mont-sur-Lausanne compulsant lui-même l'annuaire pour me trouver le numéro cherché. Dans les bureaux de poste autrichiens, on trouve un dépliant en quatre langues à l'usage des touristes. Ne pourrait-on avoir la même courtoisie en France ?

Il y aurait encore beaucoup à écrire (trop, hélas !) car la comparaison avec nos pratiques n'est guère en notre faveur...

FESTIVAL POUR LA FANTASIA

MILLE chevaux et cavaliers ont participé au troisième Festival de la fantasia qui a eu lieu à Meknès, au Maroc, du 26 au 30 septembre.

La Fantasia est à la fois un jeu et un rite. Mimant les ancestraux assauts guerriers, les cavaliers somptueusement équipés de selles brodées d'or et de fusils incrustés d'argent s'élancent par troupes (« sorba ») et, lancés au galop, achèvent leur course par une salve synchronisée. Ces démonstrations folkloriques font partie de chaque fête au Maroc où le cheval est au centre des manifestations sociales, officielles et populaires.

En 1977, l'Office du tourisme marocain, désireux d'attirer des visiteurs en arrière-saison, a décidé de mettre à profit ces expressions folkloriques en créant un Festival de la fantasia. La ville de Meknès organise ainsi depuis trois ans, au cours du mois de septembre, cette manifestation. Un millier de cavaliers, venus de toutes les provinces, campent avec leurs chevaux durant plusieurs jours dans un vaste village de tentes caïdales. Sous le regard des spectateurs endigués par des barrières, chaque après-midi, jusqu'au coucher du soleil, ils parcourent, auréolés de poussière, l'immense champ mis à leur disposition au rythme saccadé des galops et des salves.

Floralies

Les mille fleurs de Montréal

QU'EST-CE qui fait courir Montréal ? Après avoir accueilli l'exposition universelle de 1967, les Jeux olympiques de 1976, la métropole québécoise organisera les Floralies internationales en 1980 (1). Ce dynamisme sur les bords du Saint-Laurent se traduit notamment par la prolifération de tours de bureaux, la construction d'autoroutes urbaines et la création d'une « ville souterraine », longue de 25 kilomètres et composée de galeries marchandes, qui permet de rejoindre en sortant d'une gare ou d'une station de métro, sans mettre le nez dehors, différents hôtels, des salles de spectacle ou son bureau. De quoi oublier le froid ou la canicule que l'on peut retrouver en musardant dans le vieux Montréal, désuet et discret, laissé de côté par l'acier, le verre et le néon.

Le commerce et les sports hier, les fleurs demain. « *Notre vocation à nous, c'est de procurer quelque chose de différent sur ce continent* », assure M. Jean Drapeau, maire de Montréal. C'est aussi l'avis de Mme Nicole Gagnon-Larocque, maire suppléant, qui précise : « *Toutes ces expositions et activités internationales permettent à ceux qui ne voyagent pas de voir ce qui se passe dans le monde et notamment en Europe.* » Mais il s'agit également, pour la municipalité, de rentabiliser un certain nombre d'équipements créés de toute pièce à l'occasion des manifestations internationales passées. Ces Floralies, dont le coût est estimé à 4 200 000 dollars, financé par le gouvernement du Québec, permettront aussi de donner un nouvel essor à la jeune industrie horticole canadienne et d'accentuer la vocation touristique de la « Belle Province ». Des éléments non négligeables à l'heure des bilans.

Les grandes productions de l'Europe et de l'Amérique réunies

Ces Floralies, auxquelles participeront plus de vingt pays, constituent une première du genre en Amérique du Nord. Jamais, en effet, « *les grandes traditions horticoles de l'Europe et de l'Amérique n'ont été réunies en une seule présentation* », assure M. André Boily, commissaire général de l'exposition. Les floralies intérieures occuperont une superficie de 6 000 mètres carés au cœur du vélodrome olympique réalisé par l'architecte français Roger Taillibert. Pendant douze jours, les cyclistes laisseront la place aux plantes tropicales et subtropicales, aux cactacées, aux fleurs coupées et à des présentations d'art floral. Mais le plus spectaculaire se déroulera durant trois mois sur l'île Notre-Dame, qui fait face à Montréal. Là, sur 40 hectares, le visiteur découvrira des fleurs, des arbres, des arbustes, des conifères et des légumes, ainsi que divers aménagements paysagers.

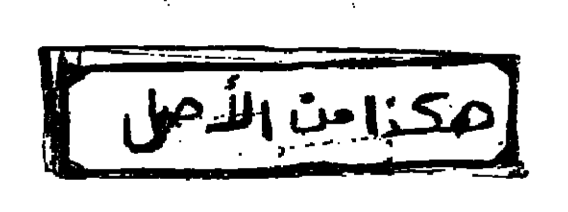
Le point fort de cette exposition sera la concrétisation d'un rêve un peu fou : la présence d'une tourbière de 1 000 mètres carrés, déménagée de la baie James et transportée dans l'île Notre-Dame. Ainsi toute la végétation de la taïga pourra être observée par les visiteurs. Découpée à la scie par moins 30 °C, cette tourbière, qui comprend de nombreuses plantes carnivores, a été acheminée par hélicoptères et par camions jusqu'à Montréal distant de plus de 1 000 kilomètres.

C'est sur cette île Notre-Dame que s'est, notamment, déroulée l'exposition universelle. Pour l'aménagement des Floralies, les pavillons des provinces de l'Atlantique, de la Grèce, d'Israël, de Trinidad-et-Tobago finissent d'êre démolis. Sept autres pavillons seront en partie ou entièrement rénovés. Celui des Nations unies sera transformé en garderie, celui des Indiens du Canada en jardin pour enfants, tandis que celui de la Jamaïque deviendra un café - théâtre. Le pavillon de la France accueillera une grande exposition commerciale horticole. Une fois les Floralies terminées, l'île Notre-Dame deviendra un parc floral. Une manière habile d'utiliser une île créée de toute pièce pour l'exposition de 1967.

Entre Montréal et Notre-Dame, la petite île Sainte-Hélène. Là se dérouleront, dans le cadre des Floralies, des manifestations culturelles. Le visiteur curieux pourra y découvrir les restes de fortifications. C'est ici, en effet, en 1760, que Bougainville, qui donna son nom à une plante, cerné par les Anglais, brûla les derniers drapeaux fleurdelysés. Une vieille histoire.

JEAN PERRIN.

(1) Floralies intérieures du samedi 17 mai au jeudi 29 mai. Floralies extérieures du samedi 31 mai au lundi 1er septembre.



Sports équestres

Où faire du cheval à Paris? Nulle part

LE manège historique de la Société parisienne d'équitation (S.P.E.), où caracolèrent les monstres sacrés de la Belle Epoque, entraînant dans leur sillage les plus hautes figures de la politique et de la diplomatie, vient de faire peau *neuve*.

Planté en bordure du Jardin d'acclimatation, à une centaine de mètres de la porte de Madrid, cet édifice discrètement enfoui dans la verdure faisait, ces derniers temps, pitié à voir avec ses murs attaqués par le salpêtre, ses poutres vermoulues, ses pare-bottes mal retapés, l'ensemble noyé dans des éclairages de veillée funèbre. Pareil décor n'incitait guère les jeunes centaures des temps modernes à pousser leurs montures au-delà du pas (d'enterrement).

« C'est pas des cavaliers que j'instruis, c'est des sacs de farine », lançait naguère encore en début de reprise, et sans faire le détail, le jeune moniteur, emmitouflé jusqu'aux oreilles dans un raglan, ne comptant plus ses campagnes d'hiver, l'hiver, en fait, installé comme pour l'éternité dans le vieux manège du colonel Chiappini, homme de bien s'il en fut, par ailleurs totalement inconnu des palmarès. Glissons...

A présent, nous baignons dans des clartés stimulantes, l'architecte et le décorateur pressentis ayant eu le bon goût de réaliser quelque chose de pimpant, de flatteur, de gai, quelque chose susceptible d'insuffler aux claquettes les plus étiques une vigueur oubliée.

L'affaire n'a pas été menée sans mal, et sans doute eût-elle échoué sans l'énergie et l'habileté du docteur Jean Caucanas, président de la société. Le bois de Boulogne, on le sait, appartient à la Ville de Paris, le manège du Jardin d'acclimata*tion est donc locataire de la Cité* pour qui — air connu — un sou est un sou. Bref, pas question de demander à M. Chirac, qui a pourtant l'âme bucolique, une aide financière quelconque destinée à la restauration du manège. Donc, du côté de Lutèce, robinets fermés. Coût de l'opération envisagée, 18 millions légers. Il fallait tout de même les trouver. Etroitement liés au sort de Pégase, l'administration des haras allongea pour sa part 12 millions et, la société ayant versé en argent frais 8 millions, le tour était joué.

Le désert ou presque

La menace, il est vrai, ne date pas d'hier, elle remonte au *jour où la dernière biche et son faon* — environ 1946 — basculèrent sous le capot d'un automobiliste pressé. Qu'ils fussent à pied ou à cheval, les promeneurs comprirent vite qu'avec la disparition du plus bel ornement de sa faune, l'ancienne forêt de Rouvray avait vécu. Dès lors, les cavaliers virent leur nombre diminuer au fil des mois, les drames dûment constatés et fidèlement rapportés par la chronique n'étant point de nature à stimuler leur zèle.

Où en sommes-nous ? Au point mort.

Le 1er novembre, nous crûmes décerner au cœur du bois comme les prémices d'un adieu *définitif des cavaliers à leur promenade* autrefois favorite. Toutes les conditions étaient pourtant réunies pour rendre la sortie à cheval attrayante, ciel d'une beauté émouvante, température exquise. Malgré cela, le désert ou presque. Notre itinéraire passait par les grands axes cavaliers, de la porte de Madrid à la porte de Boulogne en remontant l'allée dite des Poteaux, en bordure du parc de Bagatelle jusqu'à l'allée des Acacias, les allées de Longchamp puis la grande et belle piste filant droit sur le Racing-Club de France. Tout cela est fort plaisant sur le papier. Malheureusement, les sentiers, de 100 mètres en 100 mètres, sont coupés par l'asphalte où sévissent des *« moulins »* en délire. Au total, nous avons rencontré entre 10 h. et midi, une dizaine de cavaliers, dont une jeune et char*mante amazone*, la taille pincée dans une courte redingote, le rein incurvé sans exagération, le genou bien marqué, comme il se doit, à l'intérieur de la jupe. Mais la monte dans les « fourches » nous paraît en 1979 aussi anachronique que dangereuse, l'Association nationale des amazones traditionnelles dût-elle, pour avoir risqué cette opinion, nous accabler de ses foudres.

Et voici les mille trois cents membres du club disposant de cent vingt chevaux, comblés dans leurs aspirations cavalières, sans parler des deux cent quarante enfants instruits sur poneys. L'étrange, l'étrange et non explicable, c'est que tous *ces sportifs — le benjamin a* cinq ans, le doyen quatre-vingt-six — sont pratiquement condamnés à travailler en circuit fermé, le bois de Boulogne éveillant, chez la plupart, des images proches du cauchemar. Le macadam est à la sortie des écuries, et où commence le macadam finit la sécurité du cavalier. La circulation automobile, même en ce lieu protégé, y est intense et le respect de l'homme — ou de l'enfant — juché sur un animal hypersensible est, dans la plupart des cas, tenu pour superflu.

Une dizaine de chevaux au bois pour trois cent cinquante autres bloqués aux écuries, en comptant, outre ceux de la Société parisienne d'équitation, les pensionnaires du Club du polo et du Cercle parisien de l'étrier, les chiffres se passent de commentaire.

« La vérité, nous disait à ce propos M. Lionel Macaire, responsable de la section équestre du polo de Bagatelle, *c'est que la promenade à cheval au bois n'est vraiment praticable et agréable qu'en semaine et à la fine pointe de l'aube. Alors, les lève-tôt peuvent se payer le luxe d'un canter bien corsé avant que ne ronfle, très vite envahissant, le flux des voitures sur le chemin du bureau. Après... »*

Un geste lent de la main souligne combien l'aventure par la suite est soumise à des chances incertaines.

ROLAND MERLIN.

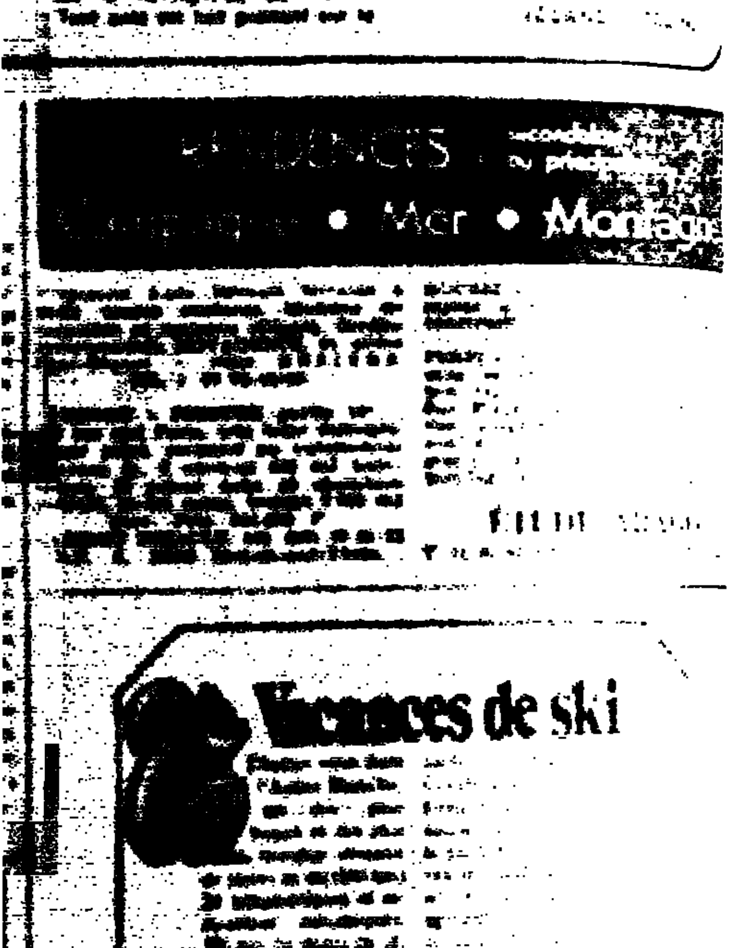
A ANGOULÊME

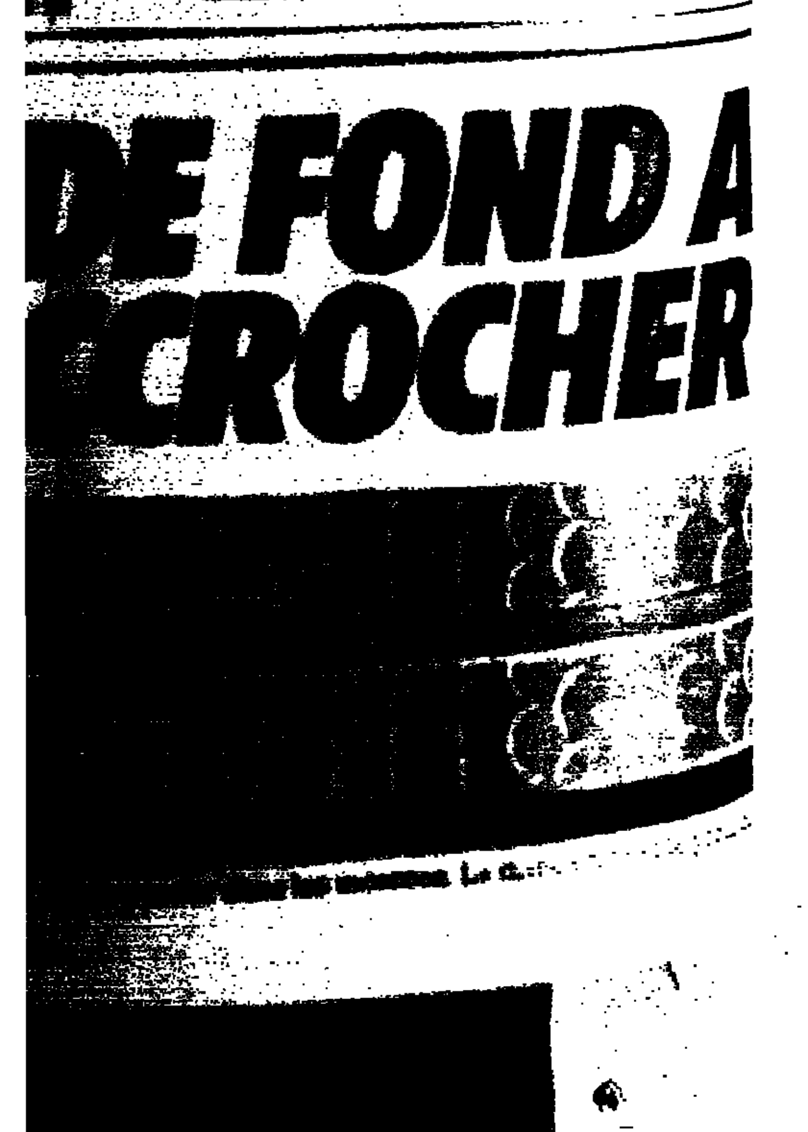
Vieux moulins sous les remparts

DURANT vingt ans, de 1939 à 1959, le circuit des remparts d'Angoulême a vu courir les plus grands noms du sport automobile. C'est là qu'en 1949 Maurice Trintignant, sur sa Simca Gordini, pulvérisa le record du tour avec une moyenne de 73,342 kilomètres. Trente ans plus tard, il était de nouveau à Angoulême pour un circuit ressuscité. Depuis l'année dernière, les Assises de l'automobile ancienne permettent effectivement aux collectionneurs, aux membres des clubs de voitures anciennes, à tous ceux qu'une Bugatti fait rêver et qu'une Amilcar transporte d'enthousiasme, de se retrouver dans la capitale charentaise. Deux types de manifestations sont en fait proposés : pour les spectateurs — et ils étaient bien cinq mille — expositions, démonstrations, reconstitution à petite vitesse du circuit historique, — Maurice Trintignant et Guy Ligier étaient là cette année en vedettes ; pour les amateurs éclairés, rallyes et concours : cent vingt véhicules anciens s'étaient inscrits. Leurs propriétaires, tout comme les représentants des clubs, pouvaient également, en s'inscrivant à des commissions qui traitaient essentiellement des problèmes techniques, participer aux Assises proprement dites.

La manifestation, qui après sa deuxième année d'existence peut s'enorgueillir d'avoir su concilier l'utile — carrefour de rencontre pour les grands amateurs, promotion d'Angoulême — et l'agréable, connaîtra en 1980 sa troisième édition, avec sans doute le rassemblement des Bugatti et peut-être — lutte « antigaspi » oblige — celui des Vespa et autres scooters...

à Paris? Nulle part





Art martial

Le kyudo et ses ficelles

KYUDO : le mot fleure bon l'Asie lointaine, mystérieuse et fascinante. Il claque tel un défi. Ceux qui en ignorent le sens, et pour certains n'en soupçonnaient même pas l'existence, n'ont pourtant pas à s'en inquiéter. Le kyudo est largement popularisé au Japon puisqu'on cite le chiffre de plus de cinq cent mille « pratiquants » parmi lesquels une majorité de femmes. Mais, en France, où il est implanté de fraîche date, il n'a encore rallié à sa cause qu'une cinquantaine de personnes. Leur détermination promet, il est vrai, une rapide propagation.

La première raison de cette méconnaissance et de ce relatif isolement est peut-être que les adeptes du kyudo se méfient des définitions à brûle-pourpoint aux intentions plus ou moins racoleuses. Ils se situent délibérément en marge du cadre sportif traditionnel auquel on aurait tendance à les rattacher d'office. La seconde tient — ou plus exactement tenait — à l'absence de lieu d'évolution conséquent spécifiquement adapté et réservé à la pratique du kyudo. Car cette seconde remarque peut enfin disparaître partiellement : le premier dojo (1) de kyudo digne de ce nom en Europe vient d'être inauguré. Il se présente comme une sorte de baraque avec un parquet tout en bois d'où les tireurs visent la cible posée au pied d'une butte de sable, à 28 mètres de là. Il se trouve dans un coin des 55 hectares du splendide centre sportif de Lorme-de-Mazières, à Draveil (Essonne). Grâce à lui, le kyudo va donc avoir pignon sur rue. Il lui appartient dorénavant de se faire reconnaître comme une discipline à part entière.

Accessible à tous sans distinction d'âge ni de sexe, le kyudo ressemble apparemment au tir à l'arc tel que nous le connaissons en France, mais il est pratiqué dans des conditions sensiblement différentes. « *En effet*, indiquent les spécialistes, *le but du kyudo n'est pas la cible mais soi-même. Il est*, précisent-ils, *une des voies qui permettent la maîtrise du ki (énergie vitale). Celle-ci est obtenue par une recherche d'harmonie entre la posture et la respiration. La respiration calme et profonde libère et canalise le ki, lequel permet sans la force musculaire d'accomplir le tir. Le kyudo n'est pas une thérapeutique, mais il apporte la sérénité et l'harmonie.* »

C'est sans doute ce qui explique l'enthousiasme de ces amateurs éclairés, initiés au kyudo un peu comme on entre en religion et devenus ainsi à leur manière des missionnaires.

Des missionnaires

Le premier d'entre eux, Michel Martin, est un énergique gaillard de trente-cinq ans. Au terme d'un long périple personnel il a décidé de se consacrer pleinement à la pratique et à l'enseignement du kyudo. Tout a commencé pour lui avec les révoltes de l'adolescence. « *Je sentais alors en moi une force brutale, une puissance que je ne pouvais pas contrôler* », raconte-t-il. Pour « *calmer la bête et la dompter* », il essaye le rugby. « *Mais*, poursuit-il, *c'est le karaté qui m'a bien fait comprendre les limites de cette violence, son but, et m'a offert la possibilité de l'exprimer dans un certain cadre.* »

Convaincu et décidé à poursuivre cette « *recherche profonde* », il quitte la France en 1964, sans un sou en poche, en direction du Japon. Il y restera huit ans. Lui qui n'a obtenu qu'un modeste certificat d'études primaires devient professeur de français, animateur de la radio, assistant à l'université, réalisateur de films. « *Je me suis totalement adapté, « tatamisé »*, dit-il. Jusqu'au jour où, devenu un fervent adepte des arts martiaux en général, il rencontre par hasard celui qui va devenir son maître vénéré et dont il sera le dernier disciple.

Anzawa, à quatre-vingt-un ans, est dixième dan hanshi de kyudo. On ne fait sans doute pas mieux dans le genre. Des quatre coins du Japon, on accourt pour écouter son enseignement. Michel Martin est toujours au premier rang. Jusqu'au jour où Anzawa — sent-il sa mort prochaine ? — le charge d'aller porter la bonne parole en Europe.

Un nouveau marché

On remarquera, au passage, derrière cette volonté d'expansionnisme, des objectifs commerciaux à peine dissimulés, et qui sont dans la nature des choses. Il faut, pour le kyudo, un matériel spécial, conçu de manière artisanale : l'arc asymétrique — la poignée est plus basse que le milieu — mesure 2,10 mètres, il est composé de lamelles de bambou ou de corde de chanvre. Les flèches sont du même bois, et le gant, qu'il est indispensable d'enfiler à la main droite, est à lui seul une œuvre d'art. En outre, l'exécutant est vêtu d'un hakama, sorte de jupe-pantalon, d'un keikogi, haut de kimono, avec, aux pieds, une paire de tapis, des socques qui laissent dépasser le pouce. Ainsi, aux yeux des industriels japonais, fournisseurs exclusifs, la conversion des Occidentaux au kyudo peut aussi signifier, un jour ou l'autre, l'ouverture de nouveaux marchés. Des incidences mercantiles que Michel Martin n'évoque pas, tout émerveillé par la tâche considérable qui lui a été confiée et par l'aide que semblent vouloir lui apporter les responsables de la fédération japonaise de kyudo.

Rassemblant, dès 1972, les quelques dizaines d'isolés promptement séduits par le kuydo, il constitue un cercle d'étude qui est devenu récemment la Fédération française de kyudo traditionnel (2), première pièce d'une fédération européenne en préfiguration. Quand il pose son bâton de pèlerin, c'est pour bâtir de ses mains, avec l'aide de quelques amis, le dojo de Draveil.

Les efforts de Michel Martin ne sont apparemment pas inutiles. On vient, par exemple, d'ouvrir un cours de kyudo à l'Assemblée nationale. Pourtant, il entend rester simple, conformément à ses préceptes de sérénité pacifiste. Il refuse même le titre de grand maître. « *Appelez-moi simplement sempai*, conclut-il. *Cela veut dire « l'ancien dans la voie.* »

STÉPHANE BUGAT.

(1) Terrain d'évolution.
(2) 8, rue de Miromesnil, 75008 Paris. Téléphoner l'après-midi seulement au 265-25-83.

Alpinisme

« Professionnel du vide »

RENE DESMAISON a-t-il exorcisé ses démons ? Huit ans après le drame des Grandes-Jorasses, où, accroché à la pointe Walker, il vit mourir son jeune compagnon Serge Gousseault, six ans après son livre-plaidoyer *Trois cent quarante-deux heures dans les Grandes-Jorasses* (1), l'ex-guide de Chamonix vient de reprendre la plume. *Professionnel du vide*, l'ouvrage qu'il nous livre, est apparemment une narration plaisante et sereine sur le métier de guide. On s'esclaffe même aux tartarinades d'un certain Charles Courteroche, bedaine rebondie et gosier en pente, qui, tenaillé par le démon des « premières », demande des courses sans commune mesure avec ses possibilités réelles. On souffre aussi mille morts avec les alpinistes encordés dans la face nord de l'Eiger, cette montagne-ogre. On est ému par l'obstination d'une Janine Bocquentin, tenaillée par la maladie, qui court après le bonheur sur les cimes.

Bref, on comprend mieux qu'être guide « *n'est pas de la tarte* ». L'apprentissage rigoureux à l'école de « Cham » sous la férule rigide de Jean Franco et Armand Charlet n'ouvre pas les portes du paradis. Il y a le danger toujours présent, les clients capricieux, les collègues anxieux, la compétition sans merci que se livrent sans le dire les meilleurs de la corporation. Et il y a maintenant en plus le poids des ans, qui durcit les articulations, limite le champ des possibilités. Peut-être un certain désenchantement. « *Aujourd'hui, je grimpe toujours*, écrit Desmaison. *Le même amour m'habite, avec, en plus, le souci d'exister, les exigences du métier. Je ne suis pas moins heureux, mais ce n'est plus tout à fait la même chose. Pas facile de vivre de ce que l'on aime, d'être seul responsable de soi...* »

Mais le professionnel du vide a-t-il vraiment exorcisé ses démons ? Une lecture attentive nous dit que non. Oh ! il n'y a pour montrer les tourments de l'âme qu'une note de douze lignes.

Douze lignes pour nier avoir pris des photographies de son compagnon à l'agonie en février 1971 sous le sommet des Grandes-Jorasses. Douze lignes qui viennent peut-être trop tard, car aujourd'hui le principal témoin du drame, Gérard Devouassoux, le guide qui avait alors secouru Desmaison est mort emporté par une avalanche dans l'Everest. Douze lignes qui font que René Desmaison restera l'un des alpinistes les plus controversés dans un monde de la montagne dont « *font aussi partie*, reconnaît-il, *l'hypocrisie, le mensonge, la mythomanie* ». — A. G.

(1) Ed. Flammarion (1973).
(*) René Desmaison, *Professionnel du vide*. Ed. Arthaud, 232 pages illustrées.

Spéléologie

Vigie du monde souterrain

QU'EST-CE que la spéléologie ? Est-ce une technique qui permet de s'enfoncer sous terre... et d'en revenir avec un attirail complexe ? Est-ce la science des cavernes comme le laisse entendre l'étymologie du mot ? Ni l'un ni l'autre et les deux à la fois. C'est ce que Bruno Dressler et Pierre Minvielle montrent dans leur livre, très documenté et richement illustré.

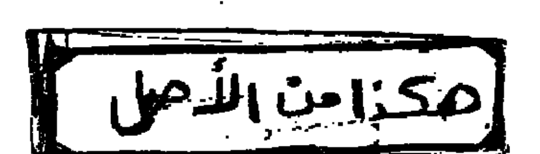
« *Sous terre, où l'on a rendez-vous avec les forces vives de la nature, toutes les ressources de l'humain, peuvent être mobilisées. Tant et si bien que la spéléologie reflète peut-être moins une attitude momentanée qu'un comportement d'ensemble, une façon d'être avec les autres et avec la nature, une correspondance, une intimité avec les splendeurs sincères du sous-sol* », disent d'entrée les auteurs.

Pour le montrer, il faut une revue de détails de tous les aspects de l'exploration souterraine : d'abord l'histoire de la découverte des cavernes depuis l'homme de Cro-Magnon ; puis l'approche de l'environnement souterrain minéral, froid, obscur, humide, tourmenté, que hante une lumière au front des alpinistes-hommes grenouilles-navigateurs ; ensuite l'organisation d'une expédition avec ses mille détails, ses risques et ses peines ; enfin, le prétexte scientifique de la spéléologie avec la topographie, l'écologie souterraine, l'archéologie...

Restaient à trouver une philosophie au terme de ce travail encyclopédique. Les auteurs en proposent : « *Le droit du spéléologue réside dans l'utilité de son rôle. Le spéléologue doit se faire connaître comme le vigie du monde souterrain.* »

★ *La Spéléo*, de Bruno Dressler et Pierre Minvielle. Ed. Denoël. Coll. Connaissance et technique, 266 pages.

DE FOND A ... CROCHER



Plaisirs de la table

Les carcans du menu

L'ASCENSION démentielle des prix amène beaucoup de restaurateurs à proposer des menus à prix fixe. Personnellement, je suis contre le menu. Parce que j'aime décider moi-même de mon choix, ne pas me régaler dans le carcan du rituel et, par exemple, choisir deux entrées en place d'un plat, ou encore une entrée, un fromage et un dessert. Dans leur esprit, ce menu est un attrape-client. Il suffit pourtant d'étudier la carte pour constater qu'il ne représente qu'un mince effort financier de leur part, et je ne pense point que, dans ce cas-là, le « menu » soit un frein à la valse des prix.

De reste, à examiner attentivement les cartes d'avant-guerre et même d'il y a une dizaine d'années, on s'aperçoit que les additions monstrueuses sont le fait non du prix du plat principal mais de celui des entrées et des desserts (avec aussi le fromage). Il était alors normal qu'une entrée coûte le tiers, le quart du plat. Egalement le dessert. Aujourd'hui (et c'est peut-être la rançon de la « nouvelle cuisine » qui utilise des produits chers), l'entrée est aussi chère que le plat et le « grand dessert » à la mode aussi ! Passons.

Bien entendu, il y a certains menus qui sont logiques. En premier lieu, celui des *Bistro de la Gare* (à Montparnasse, aux Champs-Elysées, et le dernier en date boulevard des Italiens). Celui de la chère *Toutoune* (60 F s.c.), 5, rue de Pontoise ; tél. : 326-56-81) ; celui de l'étonnant ami Bourdeau (le *Gourmet de l'Isle*, 42, rue Saint-Louis-en-l'Ile (tél. : 326-70-27), 50 F ; voire celui des dîners amusants de *l'Atelier Maître Albert*, 1, rue Maître-Albert (tél. : 633-13-78), à 80 F, vin compris. Mais les autres ?

Certes, Roger Lamazère a eu raison de proposer, au déjeuner, une carte aux nombreux plats (dont le célèbre foie gras) permettant de ne pas dépasser *les* 150 F (*Lamazère*, 23, rue de Ponthieu ; tél. : 225-46-58). Et, en passant, je signale de légères et agréables transformations de la salle, ainsi que, toujours, la vente à emporter du foie gras dans sa robe naturelle, du cassoulet véritablement *toulousain*, du *confit* vieilli en pots de grès millésimés et, bientôt, après les gelées, des premières truffes fraîches (du Périgord, pas d'Espagne !).

Certes, le *Fouquet's* n'a pas tort de proposer à ses habitués, entre deux rendez-vous d'affaires, ou travail et cinéma, un accès débonnaire aux plats du jour de la voiture suivi d'une bonne approche des desserts pour 100 F, carafe de bordeaux Fouquet's et café *compris* (99, Champs-Elysées ; tél. : 723-70-60).

Et j'ai été le premier, je crois, à signaler le menu de *Paul Chêne* (123, rue Lauriston ; tél. : 727-63-17) à 87 F. Parce que c'est un menu « autour du marché » et, en somme, le plat et le dessert du jour. *Mais, de grâce, ne* nous extasions pas *sur* ces menus chinois, petites becquées ou autres atteignant ou dépassant les 100 F et qui, si les entrées étaient chiffrées honnêtement, seraient bien inutiles. Un exemple de bel équilibre reste le menu du *Repaire de Cartouche* (99, rue Amelot ; tél. : 700-25-86) où les entrées vont de 12 F, 14 F, 16 F (avec, à 30 F, une assiette landaise qui est un plat à elle *seule !*) pour des plats de 38 F à 50 F, et où les desserts ne dépassent pas 18 F.

Carte ou menu ? Je dédie à ces néo-enthousiastes du prix fixe cette réflexion d'Anne-Marie Carrière dans son dernier livre : « *Le mariage, c'est un peu comme le restaurant. Ce qui paraît bon à la carte, ça ne dit plus rien au menu !* »

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● *Deux nouveaux « coquetels » au bar du Fouquet's :* Lady Fouquet's (long drink) et Lord Fouquet's. Recette de ce dernier pour les amateurs : 4/10 Southern comfort (liqueur de whisky), 3/10 whisky pur malt et 3/10 vermouth dry, une cerise.

● *A Gordes (Vaucluse) le Mas Tourteron va réouvrir en fin d'année,* après la tragique disparition de Jean Chaudat. C'est Mathilde Chaudat qui sera au « piano », proposant *sa bonne cuisine de femme et régionaliste.* A signaler aussi le *Relais Saint-Charles* à Mont-Roty (Seine-Maritime) où une autre cuisinière, Mme Launay, mitonne une poularde au cidre qui enchante ses clients.

● *La Bretagne deviendrait-elle une région aussi gourmande* que la Bourgogne ou le Sud-Ouest ? Il me plaît que M. Plouzennec *(le Relais du roy* à Guingamp, tél. 43-76-62) garde ses prix modérés pour des plats plus qu'intéressants, comme les rillettes de rouget ou le turbot poché à la bigarade.

● *Jean-Marie Clément* qui fut le chef du *Monde des chimères* après avoir travaillé avec Vanel, Chapel et Manière est « rentré chez lui ». Le voici au fourneau du restaurant *Sinte Margriet* (14, Nattenhaasdonkstrasse à Hingene-Wintam, téléphone 031-89-13-96).

● *Des foies gras d'oie ou de canard* magnifiquement préparés « à l'artisanal » (les meilleurs sont naturellement des Landes) expédiés dans les vingt-quatre heures par camion frigorifique. Adresse : Bruno de Coulon de Labrousse « le Beaudou » à Coutras (33-230).

● *Très bel album* signé Marie-Laure et Jacques Verroust, chez Berger-Levrault : *Friandises d'hier et d'aujourd'hui.* Du sucre de pomme de Rouen aux violettes de Toulouse, des calissons d'Aix aux bêtises de Cambrai, un tour de France sucré et « en douceurs » illustré de belles photos. Ne sont oubliés que les massepains d'Issoudun, ô Balzac !

● *Des nouveaux en 1980 dans la chaîne Relais et Châteaux : L'Abbaye Saint-Michel,* à Tonnerre ; *le Domaine de Bassibé,* à Aire-sur-Adour ; *le Relais de Nantilly,* à Gray ; *l'Hôtel des Neiges,* à Courchevel ; *la Bérangère,* aux Deux-Alpes, et, à Mouans-Sartoux, *La Mourrachonne.* Dans ce village, je recommanderais plutôt *le Palais des Coqs,* plus simple, plus « vrai », et où les portions son d'honnête homme...

Philatélie

N° 1610

FRANCE : Œuvre originale de Salvador Dali

La série « Création philatélique » — si chère pour les collectionneurs ! — va s'enrichir d'une œuvre originale, spécialement réalisée pour la cause par Salvador Dali. Remarquons simplement, sur notre cliché, qu'elle fut exécutée par l'artiste en l'an 1978. Vente générale le 19 novembre (48°/79). — Retrait prévu le 9 janvier 1981.



3,00 F, brun, rouge, jaune, bleu et noir.

Format 36,85 x 48 mm. Gravé par Claude Durrens. Tirage : 6 000 000 d'exemplaires. Impression taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 17 et 18 novembre, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Oblitération « P.J. ».

— Le 17 novembre, de 8 h. à 12 h., à la R.P., rue du Louvre, Paris-1er et au bureau de poste de Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

Au Musée de la poste

Durant les deux jours de mise en vente anticipée du timbre-poste de Salvador Dali, les 17 et 18 novembre, de 9 h. à 18 h., le Musée de la poste (34, boulevard de Vaugirard) présentera au public quinze sculptures inédites de l'artiste.

L'exposition prévue initialement n'a pu être réalisée, compte tenu de la proximité de l'exposition de l'œuvre de Dali au Musée d'art moderne du Centre Pompidou.

■ Catalogue 1979-1980 édité par les postes suédoises, trente-six pages et couverture, en couleurs. Il contient les timbres, *depuis 1975, que* le service philatélique peut encore vendre directement aux collectionneurs. — P.F.A. Postens Frimärksavdelning, S.-101 10 Stockholm, Suède.

● CHYPRE. — *Les émissions de 1979, en album, sont vendues par le* Department of Postal Service, Nicosia (Cyprus).

Bureaux temporaires des manifestations

⊙ 75008 Paris (Maison des centraux, 8, rue Jean-Goujon), le 9 novembre. — 32e Salon philatélique d'automne (thème « Littérature et religion »).

⊙ 80000 Amiens (Logis du roy), le 11 novembre. — 50e anniversaire de la mort de Foch et de Clemenceau.

⊙ 92270 Bois-Colombes (hôtel de ville), le 17 novembre. — Exposition philatélique franco-britannique Jeunesse.

⊙ 31000 Toulouse (13, boulevard d'Arcole), les 17 et 18 novembre. — Exposition des postiers *philatéliques* de Midi-Pyrénées.

⊙ 42290 Guement-Penfao (salle des fêtes, place du Nord), les 17 et 18 novembre. — Congrès départemental de philatélie.

⊙ Vallée d'Andorre : au Cercle des arts et des lettres, 24, avenue Carlemany, « Les Escaldes » (Andorre-la-Vieille) :

— le 19 nov. : Concours international de photographie ;

— le 4 déc. : Nuit littéraire.

Nouvelles brèves

● BELGIQUE. — *L'ancien timbre, type « lion héraldique », à 0,50 fr., depuis le 1er octobre, est imprimé sur papier polyvalent non phosphorescent.*

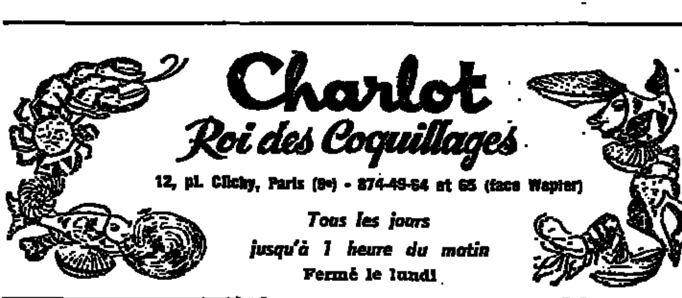
● CANADA. — *Quatre timbres représentant des hydravions: 17, 17, 35 et 35 cents, imprimés se tenant par deux.*

● COCOS (Iles). — *Série « Noël 1979 » : 25 et 55 cents. Tous les timbres portent la mention « keeling » entre parenthèses.*

● LUXEMBOURG. — *Série « Caritas 1979 », sujets peintures sous verre : 2 fr.+25 c., le Printemps ; 5 fr. + 25 c., l'Eté ; 6 fr. + 50 c., la Charité ; 12 fr. + 1 fr., l'Automne, et 20 fr. + 8 fr., l'Hiver. Hélio, d'après photos de François Schroeder, par Courvoisier S.A.*

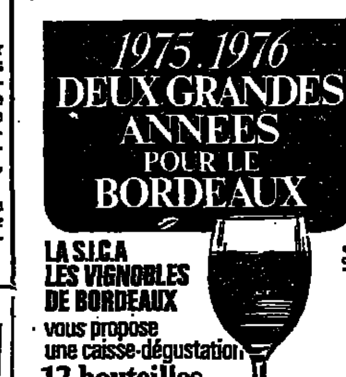
● NOUVELLE-CALEDONIE. — *Rodéo de Pouembout, 12 fr. Dessin et gravure de Claude Andréotto.*

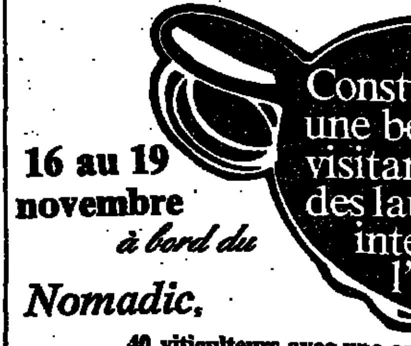
ADALBERT VITALYOS.

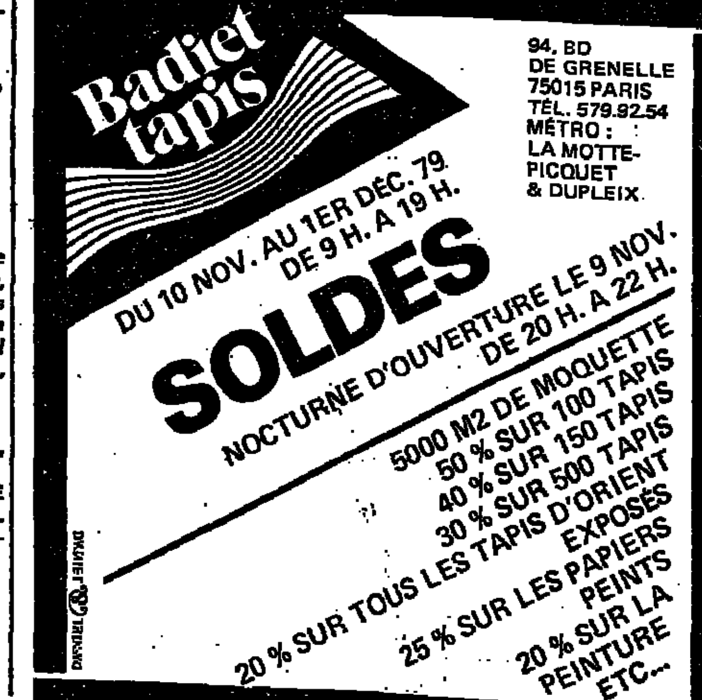






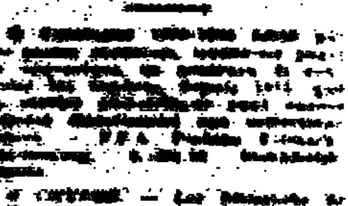


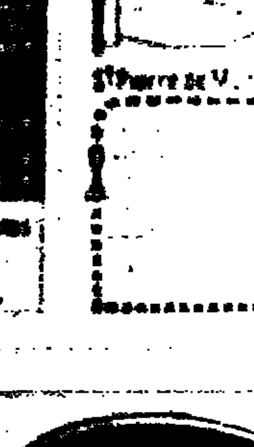


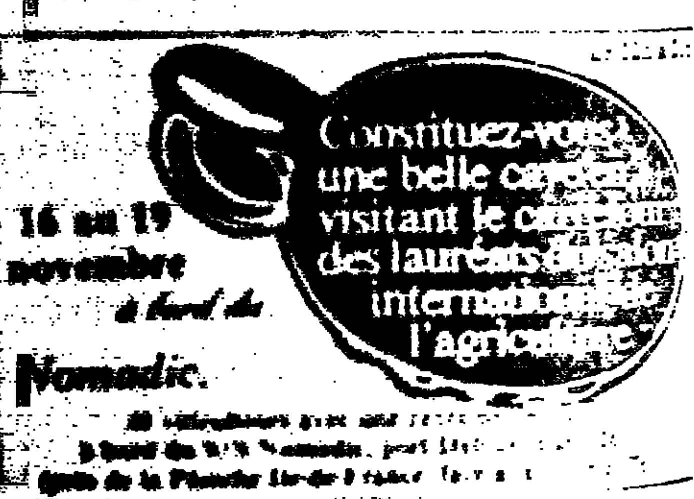
Philatélie

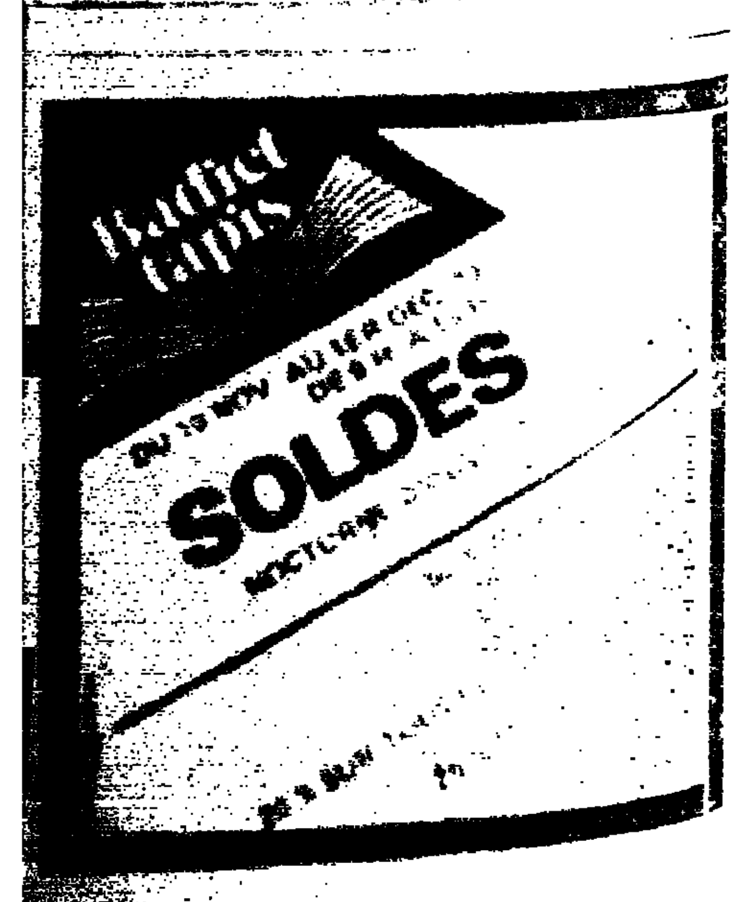












Jeux

échecs N° 838

L'HISTOIRE COMIQUE D'UN PION PASSÉ

(Tournoi international de Rio-de-Janeiro, 1979)

Blancs : L. PORTISCH
Noirs : Y. BALACHOV

Défense Nimzovitch.

	Blancs	Noirs
1.	d4	Cf6
2.	ç4	é6
3.	Cç3	Fb4
4.	é3	0-0
5.	Fd2	ç5
6.	Cf3	d5
7.	0-0	d×ç4
8.	F×ç4	Cb-d7 (a)
9.	Dé2 (b)	a6 (c)
10.	a4 (d)	Dç7 (é)
11.	Ca2! (f)	b5!
12.	Fd3! (g)	Fa5
13.	a×b5 (h)	a×b5
14.	F×b5	Fb7
15.	Td1 (i)	Ta-b8 (j)
16.	d×ç5! (k)	F×f3
17.	g×f3 (l)	C×ç5 (m)
18.	b4	Cb3 (n)
19.	Ta-b1	Dé5
20.	b×a5	T×b5 (o)
21.	Rh1! (p)	Db8 (q)
22.	Fa3! (r)	Tç8 (s)
23.	Fd6!	Db7
24.	a6!	Db6 (t)
25.	Fç7!	Dç6 (u)
26.	a7!	h6 (v)
27.	Fb8 (w)	Cd7 (x)
28.	Td6!	Db7
29.	T×d7	D×d7
30.	a8=D	Tb×b8
31.	Dé4! (y)	abandon.

NOTES

a) A ce grand carrefour de la « variante Rubinstein » les Noirs ont le choix entre plusieurs continuations, 8..., b6 ; 8..., ç×d4 ; 8..., Fd7 ; 8..., Dé7 ; 8..., a6 et 8..., Cb-d7.

b) Parmi toutes les suites connues, 9. a3 ; 9. Fd3 ; 9. Fd2 ; 9. Dd3 ; 9. Db3 ; 9. Dé2, cette dernière reste la plus populaire et compte d'ardents défenseurs comme Gligoric et Portisch. En particulier, Gligoric a consacré à cette variante un grand nombre d'analyses depuis sa partie contre Unzicker, en 1956, à Moscou.

c) Ou 9..., b6 ; 10. d5, F×ç3 ; 11. d×é6, Cé5 ; 12. é×f7+, Rh8 ; 13. b×ç3, Fg4 ; 14. é4, Dé7 ; 15. Té1! (Portisch-Cholmov, Budapest, 1970). Ou 9..., ç×d4 ; 10. é×d4, b6 ; 11. d5, F×ç3 ; 12. d×é6, Fb4 ; 13. é×d7, D×d7 ; 14. a3, Fd6 ; 15. Td1 (Portisch-Karpov, San-Antonio, 1972) ou 15. Fg5 (Portisch-Parma, Ljubljana, 1973).

d) Les Blancs doivent jouer énergiquement ; la suite tranquille 10. Td1, b5 ; 11. Fb3, Fb7 ; 12. Fd2, ç×d4 ; 13. é×d4, Cb6 ou 10. Fd2, ç×d4 ; 11. é×d4, b5 ; 12. Fb3, Fb7 donnant aux Noirs un jeu sans difficulté. A considérer est aussi 10. a3 ; par exemple, 10..., Fa5 (si 10..., F×ç3, 11. b×ç3, b5 ; 12. Fd3, Fb7 ; 13. é4 ! et si 10..., ç×d4 ; 11. a×b4, d×ç3 ; 12. b×ç3, Dç7 ; 13. Fb2, é5 ; 14. é4, Cb6 ; 15. Fb3!) ; 11. Fd3!, b5 ; 12. b4, ç×b4 ; 13. a×b4, F×b4 ; 14. C×b5, Fb7 ; 15. Fa3, avec avantage aux Blancs (Rovner-Barshauskas, Vilnius, 1961).

é) 10..., ç×d4 est jouable : 11. é×d4, Cb6 ; 12. Fb3, Cb-d5 ; 13. Cé4, Fd7 ; 14. Fg5, Fé7 ; 15. Cç5, Fç6 ; 16. Cd3, Db6 ; 17. Fç4, Tf-ç8 ; 18. a5, Dd8, avec égalité (Donner-O'Kelly, Utrecht, 1961). Sur 10..., Dé7 ; 11. Ca3, ç×d4 ; 12. C×b4, D×b4 ; 13. é×d4, les Blancs sont mieux (Jansson-Nilsson ; Sverige, 1967) ; de même, sur 10..., Da5 ; 11. Fd2, ç×d4 ; 12. é×d4, b6 ; 13. Cé1 !, Fb7 ; 14. Cç2! (Furman-Dontchenko, 1970).

f) Une bonne idée que l'on trouve dans une partie Antoschin-Keres (Moscou, 1963).

g) Après 12. a×b5, a×b5 ; 13. F×b5, Fb7 les Noirs obtiennent un jeu trop actif.

h) La suite de la partie Antoschin-Keres fut : 13. é4, ç4 ; 14. Fb1, é5 ; 15. a×b5, é×d4 ; 16. C×d4, Fb6 ; 17. Fé3 avec des complications peu claires. Le F-R noir étant sur a5, une autre suite est possible, comme le montre Portisch, qui accepte le sacrifice de pion.

i) Ou 15. Cç3, ç×d4 ; 16. C×d4, Dd6 ; 17. Ta4, Cb6 ; 18. Ta3, Cb-d5 ; 19. C×d5, F×d5 ; 20. Fd3 avec avantage aux Blancs (Knaak-Balachov, Halle, 1976).

j) Balachov, qui connaît parfaitement cette variante, est convaincu qu'elle compense largement le pion sacrifié. Déjà surgit la menace de démolition du roque des Blancs (16..., F×f3 forçant 17. g×f3 puisque 17. D×f3 perd le Fb5).

k) Imperturbable le grand maître hongrois poursuit son plan inauguré par le retrait 11. Ca2.

l) Menaçant 18. b4.

m) Si 17..., D×ç5 ? ; 18. F×d7.

n) A examiner est la suite 18..., F×b4 ; 19. C×b4, Db6, qui semble simplifier le combat : si 20. Ca6, D×b5 ; 21. D×b5, T×b5 ; 22. C×ç5, T×ç5 ; 23. Fa3, Tg5+.

o) Après 20..., D×b5 ; 21. D×b5, T×b5 ; 22. Td3, Tf-b8 ; 23. Cç3, les Noirs doivent subir un clouage désagréable, le pion a5 étant, lui aussi, fort gênant.

p) Parant simplement et efficacement la menace 21..., Cd4 !, qui maintenant laisserait aux Noirs une finale perdante après 22. T×b5, D×b5 ; 23. D×b5, C×b5 ou après 22. T×b5, C×b5 ; 23. Fb2.

q) Si 21..., Tb-b8 ; 22. Fa3 ! et si 21..., Tf-b8 ; 22. Fa3 ! ; enfin si 21..., C×ç1 ; 22. D×b5.

r) Commence une étonnante comédie du FD.

s) Si 22..., Cd4 ; 23. F×b8, C×é2 ; 24. T×b5.

t) Si 24..., D×a6 ; 25. T×b3 !

u) Si 25..., D×ç7 ; 26. D×b5 et si 25..., T×ç7 ; 26. Td8 mat.

v) Si 26..., T×ç7 ; 27. Td8+, Cé8 ; 28. a8=D.

w) Le pion a est devenu un géant.

x) 27..., Cd5 était meilleur, mais ne sauvait rien.

y) Déjouant une ultime fois 31..., Cd4 par 32. T×b5, C×é2 ; 33. T×b8 mat.

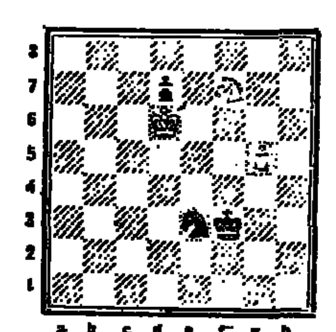
SOLUTION DE L'ETUDE N° 837
D. PETROV, 1969.

Le diagramme de l'étude parue dans nos éditions du 3 novembre (D. Petrov, 1969) était erroné. L'étude, elle, était juste. Voici sa solution.

(Blancs : Rg2, Fb5, Cb3 et h4, Ph2, é6. Noirs : Rç1, Tg7, Pf6, Pf7, f2, g3 k5. Nulle.)

1. Cf5 Tg5 ; 2. é×f7, g×h2+ ; 3. Rh1 ! (et non 3. R×h2, T×f5 ; 4. f8=D, Fé5+), T×f5 ; 4. f8=D, f1=D+ ; 5. F×f1, T×f1+ ; 6. R×h2, Fé5+ ; 7. Df4+!!, F×f4+ (si 7..., T×f4 ; 8. Cd3+ et 9. C×f4 nulle) ; 8. Rg2, Té1 ; 9. Cd3+, nulle.

ÉTUDE
R. ULREICH
(1967)



BLANCS (3) : Rd6, Cf7, Pg5.
NOIRS (3) : Rf3, Cé3, Pd7.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 835

UNE DAME A PROTÉGER

Il fallait faire preuve de psychologie et d'une bonne technique... pour réussir ce chelem chuté à plusieurs tables.

Ouest		Est
	Nord : ♠ R D 6 4 / ♥ A 3 / ♦ A R V 5 / ♣ R D 6	
♠ V 9 8 3 / ♥ R 9 4 / ♦ 6 4 / ♣ V 10 9 7	N O E S	♠ 10 5 / ♥ V 10 5 / ♦ 10 9 7 3 2 / ♣ 5 4 2
	Sud : ♠ A 7 2 / ♥ D 8 7 6 2 / ♦ D 8 / ♣ A 8 3	

Ouest ayant entamé le valet de trèfle, *comment Sud doit-il jouer* le PETIT CHELEM A SANS ATOUT ?

Réponse :

Il suffit, pour trouver la douzième levée, que les piques soient partagés 3-3 ou que la dame de cœur soit bien placée, ou qu'un squeeze soit possible... Après avoir pris l'entame avec la dame de trèfle, le déclarant doit donc *jouer immédiatement le 3 de cœur* en espérant qu'Est mettra le roi de cœur s'il l'a. Si Est ne fournit pas le roi, *il ne faut pas mettre la dame de cœur*, mais un petit cœur. Il y a peu de chance, en effet, qu'Est ait eu le sang-froid de fournir un petit s'il a le roi de cœur et, d'autre part, si on conserve la dame de cœur, on est certain de gagner si le roi de cœur est second à l'origine ou si la main du roi de cœur détient plus de trois piques.

Après avoir fourni le 6 de cœur, le déclarant, quand il reprend la main, tire les carreaux, *l'as de cœur* (Coup de Vienne), la dame de pique, l'as de pique et l'as de trèfle :

Ouest		Est
	♠ R 6 ♣ 6	
♠ V 9 ♥ R		
	♠ 7 ♥ D ♣ A	

Pour ne pas libérer le 6 de pique, Ouest jette le roi de cœur, mais la dame de cœur procure la douzième levée...

Si Est avait eu le roi de cœur et quatre piques, c'est lui qui aurait été squeezé.

On notera qu'il était également possible de gagner ce chelem en tirant les cartes maîtresses, sauf l'as de cœur, et en mettant Ouest en main au quatrième pique pour l'obliger à jouer cœur (car il a été forcé de jeter un trèfle sur le quatrième carreau). Mais, à cartes fermées, cette solution est moins bonne.

Réduction pour une capture

Dans un tournoi par paires, il est très important de faire le plus de levées possible. Ainsi, dans cette donne d'un tournoi à Marbella, il fallait faire mieux que les autres déclarants pour avoir le top.

Ouest		Est
	Nord : ♠ D 6 / ♥ A V 9 3 / ♦ R 6 2 / ♣ A R 8 5	
♠ 3 / ♥ D 10 8 7 4 / ♦ A D 9 5 / ♣ D 9 3	N O E S	♠ R 9 5 2 / ♥ 6 5 / ♦ 10 7 4 3 / ♣ 7 6 4
	Sud : ♠ A V 10 8 7 4 / ♥ R 2 / ♦ V 8 / ♣ V 10 2	

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Kabbaj	Luscher	G. Diaz	Koltsch.
1 ♥	1 SA	passe	4 ♠...

Ouest ayant entamé le 3 de pique, le 2 et le 4, le déclarant a rejoué le 6 de pique pour le 10 de sa main sur lequel Ouest a défaussé un cœur. Sud a ensuite joué le 8 de carreau, pris par l'as d'Ouest qui a contre-attaqué la dame de carreau. *Comment Koltscheff, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES avec *deux levées de mieux* contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Ouest n'a pas d'ouverture. Il n'a que 12 points (en comptant les deux points du singleton) alors qu'il en faut en principe 14. D'autre part, il n'a même pas les 2 1/2 levées d'honneur exigées autrefois pour ouvrir, et l'annonce de « 1 ♥ » n'indique pas au partenaire une bonne entame si Nord devient le déclarant. Par contre, elle permet à l'adversaire de localiser les gros honneurs du jeu !

Les enchères ensuite sont normales. Sud doit notamment déclarer « 4 ♠ » car sa main n'est pas assez forte pour envisager un chelem.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 106

COUP PHILIPPE ET COUP ROYAL

Championnat de France 1979 (série nationale), Valence.

Blancs : H. CORDIER (Damier dijonnais)

Noirs : R. BIAGIANTI (Pion aimois)

Ouverture : française.
Réplique classique (B).

	Blancs	Noirs
1.	34-30	20-25 (a)
2.	32-28 (b)	25×34
3.	39×30	16-21 (c)
4.	37-32	21-26
5.	32-27! (d)	26×37
6.	41×32	15-20
7.	30-25	20-24 (e)
8.	46-41 (f)	18-23
9.	41-37 (g)	12-18
10.	44-39	7-12
11.	40-34	10-15
12.	50-44!! (h)	14-20 (i)
13.	25×14	9×20
14.	27-21!	17×26
15.	28-22	18×27
16.	32×21! (j)	26×17
17.	33-29	24×33
18.	38×16!	1-7
19.	34-30	5-10
20.	37-32	10-14
21.	39-33	4-9
22.	44-39	7-12
23.	42-38	12-18
24.	36-31	19-23
25.	33-28	14-19
26.	48-42	20-24
27.	31-27 (k)	8-12
28.	39-33	2-7 (l)
29.	49-44	17-21
30.	44-40	6-11
31.	42-37	11-17
32.	47-41	9-14
33.	43-39 (m)	21-26
34.	30-25!! (n)	17-21 (o)
35.	41-36! (p)	3-8 (q)
36.	16-11! (r)	7×16
37.	27-22	18×27
38.	37-31 (s)	26×37
39.	32×41	23×34
40.	40×7!	Abandon.

NOTES

a) Attaque usuelle incitant les Blancs à ouvrir le jeu.

b) Les Blancs, rationnellement, répondent à cette incitation et amorcent ainsi, sans retard, le développement de leur grande diagonale (case 46 à 32).

c) 3. ... (18-23) dans la variante classique (A).

Le nombre des combinaisons de début de partie est, comme pour toutes les ouvertures, inépuisable après 34-30 et (20-25) au premier temps. En voici un exemple récent, figurant dans le numéro de septembre 1979 du périodique mensuel de la Fédération française du jeu de dames, et que l'on doit au docteur K. Venema, spécialiste des coups de début :

1. 34-30 (20-25) ; 2. 40-34 [les Blancs ferment le jeu] (14-20) ; 3. 44-40 (20-24) ; 4. 32-28 (10-14) ; 5. 37-32 (5-10) ; 6. 41-37 (17-21) ; 7. 31-27 (12-17) ; 8. 36-31 (18-23) ; 9. 31-26 (8-12 ?) et les Blancs exécutent l'adversaire par une combinaison inédite, brillante et assez complexe en raison des variantes ; 10. 34-29 ! ! (Z) (23 × 34 A) ; 11. 40 × 20 (15 × 24 B) ; 12. 45-40 ! (25 × 45) ; 13. 28-23 (19 × 28) ; 14. 33 × 22 (17 × 28) ; 15. 26 × 30 ! +

A) 10. ... (25 × 34) ; 11. 29 × 20 ! (14 × 25 C) ; 12. 40 × 18 (13 × 31) ; 13. 28-22 (17 × 28) ; 14. 32 × 5 ! + après ce coup de dame en cinq temps, mais inattendu.

B) 11. ... (25 × 34) ; 12. 39 × 30 (14 × 34) ; 13. 28-22 (17 × 39) ; 14. 26 × 8 (3 × 12) ; 15. 38-33 (39 × 28) ; 16. 32 × 5 ! +, autre coup de dame encore plus original.

C) 11. ... (15 × 24) ; 12. 40 × 20 (14 × 25) ; 13. 33-29 (23 × 34) ; 14. 39 × 30 (25 × 34) ; 15. 28-22 (17 × 28) 32 × 5 ! +.

Z) Et non 10. 28-22 ? (17 × 28) ; 11. 26 × 8 (3 × 12) ; 12. 33 × 22, mais égalité numérique ; 12. ... (2-8), puis (23-29) imparable.

d) Assure le développement complet de la grande diagonale.

e) Les Noirs pouvaient évidemment développer sur-le-champ leur grande diagonale par le puissant pionnage classique 7. ... (19-23) ; 8. 28 × 19 (14 × 23) ; 9. 25 × 14 (10 × 19) et 10. 46-41 ? livrerait un coup de dame simple 10. ... (23-29) ; 11. 33 × 24 (19 × 30) ; 12. 35 × 24 (13-19) ; 13. 24 × 22 (17 × 46 !) N+.

f) Pour nouveaux amateurs, à signaler que 8. 40-34 ? permet 8. ... (17-22) ; 9. 28 × 17 (11 × 31) ; 10. 36 × 27 (24-30) ; 11. 35 × 24 (19 × 37 !) N + après cette rafle de quatre pions.

g) Encore très simple : 9. 40-34 ? (23-29) ; 10. 34 × 23 (17-22) ; 11. 27 × 18 (13 × 22) ; 12. 28 × 17 [rupture de ligne] (19 × 46) N + sur ce coup de dame.

h) Sans cesse à l'affût, le champion de France 1979 tente ici de placer le coup Philippe (damiste du « Damier phocéen » de 1880 à 1914), soit sur (15-20 ?), soit sur (4-10 ?), soit sur (5-10 ?), soit encore sur (14-20 ?). Quatre continuations sont donc interdites sur ce coup de position 50-44, apparemment sans danger !

i) Le fait de tomber ainsi dans ce piège, bien connu du conducteur des Noirs, lui-même virtuose des combinaisons acrobatiques, peut s'expliquer par la fatigue, la tension nerveuse.

j) B+1 va suivre avec rafle de quatre pions ponctuant toujours le mécanisme, simple au demeurant, du coup Philippe.

k) Les Blancs resserrent les rangs pour ne pas s'exposer à une combinaison.

l) Le pion à 17 est désormais à l'abri de tout danger.

m) Interdisant, entre autres, 33. ... (14-20 ?) 34. 30-25 ! et les Noirs sont mat.

n) A noter que 34. 27-21 ? serait fautif, les Noirs rétablissant l'égalité numérique en poursuivant par 34. ... (18-22 !) avec la terrible menace (24-29), etc. N+. Alors, seul contre-jeu pour les Blancs : le quatre pour quatre 35. 32-27 (23×25) 36. 27×29 (17-22 !), etc., égalité numérique.

o) Déjà, apparaît le spectre du thème du coup royal, dont le mécanisme, sous l'une de ses formes les plus classiques, était déjà connu, au début du dix-huitième siècle, par l'académicien de La Condamine et par Manoury, qui estimèrent, — mais le jeu s'est considérablement enrichi depuis lors, que cette combinaison était la plus esthétique, la plus pure et la plus séduisante : d'où cette dénomination que les amoureux du coup du... marquis, parmi d'autres, trouvent très discutable.

Au trente-quatrième temps donc (17-21) est le seul coup correct. En effet :

o1) 34. ... (3-9), tous les experts l'admettent, est stratégiquement perdant dans des positions comparables.

o2) 34. ... (3-8), en apparence logique positionnellement, sonnerait le glas pour les Noirs, les Blancs damant après une application du thème du coup royal 35. 27-22 ! (18 × 27) ; 36. 32 × 21 (23 × 34) [cette prise de trois pions et la rafle ou les rafles qui lui succèdent constituent les principales caractéristiques du mécanisme de ce thème aux innombrables variantes à tous les stades de la partie] 36. 40 × 18 [c'est toujours le pion à 40 qui fait le premier ravage] (12 × 23) ; 37. 21 × 1 ! +.

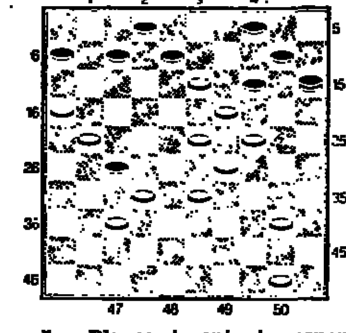
p) Tentant une nouvelle fois la faute.

q) Tombe dans l'un des multiples pièges sur le thème du coup royal. Le coup juste, semble-t-il, 35. ... (12-17), rendant le coup royal sans danger. Mais la situation des Noirs eût été délicate au temps suivant après 36. 39-34 !

r) Ouverture de brèches avant le coup royal.

s) Et maintenant le schéma du mécanisme du coup royal a nu. Une nudité éloquente, puisque cinq pions vont succomber dans la rafle ravageuse.

PROBLÈME
G. VAN DAM
1923



Les Blancs jouent et gagnent en quatre temps.

● SOLUTION COMPLETE : 23-18 ! (14 × 45) 18-12 !! (15 × 17) [une position délicieusement inattendue] 32 × 21 ! (7 × 9) [la prise majoritaire est prioritaire : il faut prendre du côté du plus grand nombre] 21 × 5 ! ! +. Une petite merveille composée, à l'âge de treize ans, par ce problémiste de grand talent auquel on doit ce coup dit « coup Van Dam ».

● LE « DAMIER PARISIEN » : Club ouvert tous les jours, sauf le dimanche pour damistes de tous niveaux de force. Fréquenté par la majorité des joueurs le samedi, à partir de 15 heures. Parties amicales, parties d'entraînement à la pendule, parties de compétition (plusieurs séries). Adresse : salle (calme et agréable) du café du Musée, 10, rue du Louvre (1er).

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS N° 66

Horizontalement

I. En état de guerre larvée, bien qu'il ne pêche pas de larves. — II. Ne bouge pas d'un poil ; Adjointe. — III. Grignotée ; Où il en installe, où il la ramène. — IV. Change la coloration ; C'est entrer dans le détail. — V. Souvent tragiques ; Dans le rite. — VI. Son coloris est très diversifié ; Libido. — VII. C'est oui ; Dans Nice ; Articulets. — VIII. Particule ; Au rancard. — IX. Appel ; Fit des pieds et des mains ; Peut être blanchi. — X. Bon genre, bon chic.

Verticalement

1. Donne lieu à des lieux communs. — 2. Pépins. — 3. Généralement définitives ; En ordre, c'est soit un point d'ancrage, soit un signal de départ. — 4. Garniture. — 5. Une belle du temps jadis ; De bas en haut, très unitaire. — 6. Voyelles ; Fut roi ; Ce n'est rien. — 7. Dans l'opinion ; Symbole. — 8. Leurs itinéraires sont archi-connus ou complètement imprévisibles. — 9. En Autriche ; S'est hâtée en désordre. — 10. Tient au corps. — 11. Ne se prononce pas. — 12. Vieille République ; Un petit effort et ce seront les tiens. — 13. Ce que font les Don Quichotte.

SOLUTION DU N° 65

Horizontalement

I. Leonid Brejnev. — II. Empocha ; Leima. — III. Apéritive ; Eus. — IV. Dard ; Ogivales. — V. Etais ; Noël ; Sa. — VI. Ressemelées. — VII. Se ; Troue ; Vomi. — VIII. Périssoires. — IX. Ior ; Ene ; Anime. — X. Professorales.

Verticalement

1. Leadership. — 2. Empâtée ; Or. — 3. Opéras ; Pro. — 4. Nordiste. — 5. Ici ; Serrée. — 6. Dhto ; Moins. — 7. Baigneuses. — 8. Violes. — 9. Elevée ; Oar. — 10. Je ; Alevina. — 11. Niel ; Sorli. — 12. Emues ; Même. — 13. Vassalisés.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*) N° 66

Horizontalement

1. ACDEEOSU. — 2. EHINRSU. — 3. ACEGNNOS (+ 2). — 4. ABEFILOR. — 5. ELRTTTUU. — 6. ABEEGLR (+ 1). — 7. AEMRRTU (+ 1). — 8. CEGNORS (+ 1). — 9. AGIINOR. — 10. CDEIKRR. — 11. AEIILNT (+ 3). — 12. AACEHLL (+ 1). — 13. CCEFIOU.

Verticalement

14. EEGIMOS. — 15. EGIINOR. — 16. AGIOPRT. — 17. ACFHINOU. — 18. AACLLOOT. — 19. ADEGNOS (+ 1). — 20. EEGGINOR. — 21. EEGORRT. — 22. ABELRSU (+ 2). — 23. AEERRSST (+ 6). — 24. AAEIMNOT. — 25. CEEHILV. — 26. BCEEGIR. — 27. AEILNSS (+ 4).

SOLUTION DE L'ANA-CROISES N° 65

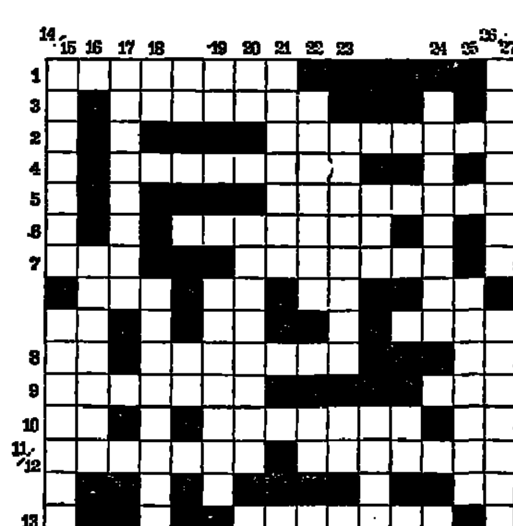
Horizontalement

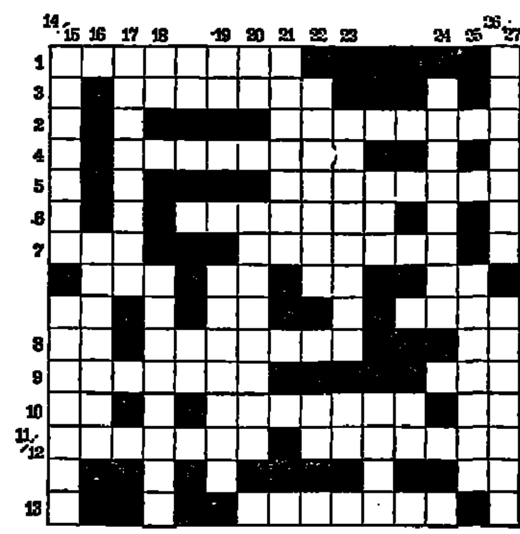
1. EBENISTE. — 2. ESTROPE (PORTEES, PROTEES). — 3. EUROPEEN. — 4. EBAHIRA. — 5. EPEISTE. — 6. RESTAURE (RATUREES). — 7. SUPPUTONS. — 8. EXUTOIRE. — 9. TALITRE. — 10. CUILLERE. — 11. ESSENIEN (INSENSEE). — 12. RADOTEUR.

Verticalement

13. EXFOLIE. — 14. SWEATER. — 15. ECRETER (RETERCE). — 16. PLUMARD. — 17. PERPETE. — 18. IDEALES (DELAIES). — 19. SOUHAIT. — 20. TOITURE. — 21. SAMOURAI. — 22. NIELLER. — 23. EPATERAS. — 24. ABHORRE. — 25. ARNAQUE. — 26. LYCEENS (LYCENES). — 27. APADANA. — 28. TEXTUEL. — 29. SENONAIS.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.





SCIENCES

L'ère de la biologie triomphante

(Suite de la première page.)

Parallèlement aux progrès considérables qui fit dès lors la génétique moderne, la mise à la disposition des chercheurs d'outils d'investigation de plus en plus raffinés et de plus en plus puissants leur permit d'élucider peu à peu les mécanismes fondamentaux de la vie des organismes vivants.

On sait aujourd'hui, avec beaucoup de précision, comment ceux-ci utilisent les matières premières disponibles dans leur environnement immédiat, les transforment pour fabriquer de nouvelles molécules, se reproduisent, etc.

Biologie cellulaire, biologie moléculaire, microbiologie : un vocabulaire nouveau a été forgé pour baptiser les différentes branches *de cette science qui s'approfondissait* peu à peu et dont la médecine a été un des premiers bénéficiaires.

Au début des années 70, la biologie devait faire un nouveau pas en avant, celui-là même qui permet à beaucoup de parler, aujourd'hui, d'une ère nouvelle. Les chercheurs savaient pourquoi — en particulier pour le traite*ment de l'information que* contient le code génétique — l'organisme vivant élémentaire (bactérie ou cellule) fabrique telle substance en consommant telle autre. Peu à peu ils ont appris à contrôler cette activité, d'abord dans certaines bactéries, en particulier en leur apprenant à réaliser des synthèses de molécules qu'elles ne savent pas normalement faire, en modifiant l'hérédité du micro-organisme, en incluant dans son bagage génétique les instructions nécessaires à la fabrication de ce nouveau produit qui leur est normalement inconnu. Des équipes américaines, anglaises et françaises notamment ont ainsi pu ordonner à des bactéries communes — du type Escherichia Coli ou Bacillus subtilis — de synthétiser de l'insuline, de la *somatostatine* ou de l'ovalbumine. L'outil permettant de réaliser cette opération est baptisé — *suivant* les arrière-pensées de chacun : génie génétique, recombinaison génétique *in vitro* (ces deux termes ayant la faveur des chercheurs qui sont « pour »), ou manipulations génétiques.

Une panoplie de méthodes

D'autres méthodes, classiques ou modernes, permettent aussi de modifier le programme génétique d'un organisme vivant : il y a belle lurette qu'on sait, dans le règne végétal, croiser des espèces pour modifier leurs caractéristiques. Beaucoup plus récemment apparue, une nouvelle méthode, l'hybridation cellulaire, est également riche de promesses ; elle permet, par exemple, de fabriquer « des anticorps sur mesure » (1). Ainsi se complète une panoplie de méthodes qui devraient bientôt ouvrir la voie à la « fabrication », presque à volonté, d'organismes vivants capables de réaliser des actions voulues par l'homme : on va pouvoir, à grande échelle, « *mettre les micro-organismes au travail* ».

Cette idée n'est pas en soi nouvelle, et il y a des centaines de milliers d'années que l'infiniment petit est au service des organismes supérieurs : certaines plantes ne peuvent vivre qu'en symbiose avec une bactérie ou un champignon, et l'homme lui-même ne pourrait survivre sans les milliards de micro-organismes à l'œuvre sur sa peau ou dans sa flore intestinale. Ce qui paraît évidemment plus nouveau, c'est l'idée de profiter délibérément de l'action des micro-organismes pour agir sur le monde qui nous entoure.

En fait, il y a longtemps que l'homme, sans le savoir du moins au départ, a mis les micro-organismes au travail : le vin, la bière, le pain, le fromage, la choucroute, pour prendre quelques exemples quotidiens, doivent tout, ou presque, à l'action invisible de colonies de levures ou de bactéries.

La « bio-industrie », ou les « biotechnologies » ne sont pas en elles-mêmes des créations récentes. Et elles sont déjà intégrées dans des unités industrielles très modernes, et particulièrement dans l'industrie du médicament : antibiotiques, vaccins, vitamines, stéroïdes par exemple, sont massivement produits grâce à la fermentation.

De nombreuses autres branches industrielles profitent de cette méthode de base : on sait produire de l'acétone-butenal par fermentation depuis 1917, de l'acide lactique depuis 1937. La moitié de la production française d'alcool éthylique est réalisée par fermentation. Un groupe industriel comme Rhône-Poulenc estime que 4 à 5 % de son chiffre d'affaires trouve son origine dans les techniques de fermentation.

Jusqu'à présent, les micro-organismes qu'utilise l'industrie, pour produire un nombre très respectable de molécules différentes, sont essentiellement le fruit du hasard : les chercheurs essaient de voir dans des conditions variées d'environnement et de milieu nutritif, ce que peuvent produire bactéries et levures trouvées dans la nature. Ou bien, prenant des colonies de micro-organismes déjà à l'œuvre dans la fabrication de tel ou tel composé, ils provoquent des mutations génétiques, par exemple, en les soumettant à des produits chimiques ou à des rayonnements radioactifs. L'étude systématique de ces micro-organismes « mutés » fait parfois apparaître des propriétés intéressantes : production de la même substance qu'au départ, mais avec *des rendements meilleurs*, ou des conditions d'élevage plus faciles à assurer, ou production de nouvelles substances. Dans tous les cas, le succès est avant tout une question de chance.

Les nouvelles techniques génétiques permettront justement d'ignorer ce facteur chance, et de forcer la bactérie, la levure, ou la cellule à produire la sub*stance choisie par le « manipulateur »*, et parfois fort éloignée de ce que cet organisme fait naturellement.

Ce « viol de la nature » n'est pas sans danger. Une bactérie « manipulée » pourrait fort bien se trouvée dotée, par hasard ou par la volonté du « manipulateur », d'un grand pouvoir pathogène, par exemple si la modification de son bagage génétique la rend capable de sécréter une toxine dangereuse éventuellement inconnue. A quoi les partisans de l'ingénierie génétique répondent que, notamment, pour la fabrication de vaccins, de nombreux laboratoires manipulent quotidiennement des virus ou des bactéries qui peuvent être mortels pour l'homme, mais qui n'ont jamais provoqué de catastrophe. D'autre part, font-ils valoir, dans la nature elle-même, les processus de « manipulations génétiques » surviennent parfois spontanément.

Autre danger potentiel : le risque de déséquilibre écologique que ferait courir une nouvelle espèce de bactérie ou de plante capable, *par des propriétés particulières*, de se développer très rapidement aux dépens des espèces pré-existantes. Là encore, les défenseurs du génie génétique invoquent la nature, en relevant que ce sont justement des mutations génétiques qui sont à l'origine de nouvelles espèces ; c'est donc un phénomène normal.

Ces réponses ne sont pas nécessairement satisfaisantes, et l'on peut, par exemple, faire un parallèle inquiétant avec les « évolutions provoquées », dans certaines espèces de micro-organismes, par l'usage immodéré d'antibiotiques qui a pu conduire à l'apparition de souches résistant à tous les antibiotiques connus.

Des possibilités étonnantes

Danger ou pas, ce serait bien la première *fois* dans l'histoire que l'homme déciderait en renonçant totalement aux nouvelles techniques de la biologie moderne, d' « arrêter le progrès » ; surtout, ce serait se priver de possibilités apparemment étonnantes.

Qu'on en juge : à entendre les chantres de la biologie nouvelle, celle-ci pourra à la fois résoudre les problèmes de l'énergie, de l'alimentation mondiale, des pollutions et des déchets, des pénuries de matières premières... L'enthousiasme doit évidemment être tempéré, on le verra, du fait des facteurs extérieurs qui freineront nécessairement, d'une manière ou d'une autre, l'essor de ces techniques.

● DANS LE DOMAINE MEDICAL on produira, par exemple, par voie biologique, des hormones obtenues aujourd'hui, à grand prix, par des synthèses très difficiles, ou des processus délicats d'extraction à partir d'organes d'origine humaine ou animale. On peut aussi envisager, au lieu d'administrer un médicament à un malade, d'implanter dans sa flore intestinale une colonie de bactéries manipulées capables de fabriquer « sur place » la substance nécessaire.

● DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE, on peut, par exemple, imaginer la multiplication d'espèces végétales capables, à l'image de certaines légumineuses, de fixer l'azote de l'air, soit par l'intermédiaire de bactéries « nouvelles » associées à leurs racines, soit que cette propriété ait pu être incluse dans le programme génétique de de la plante. Cela permettrait de se passer des engrais azotés très coûteux.

De même pourra-t-on peut-être — certaines réalisations existent déjà — développer considérablement la production de protéines d'origine végétale, par exemple en faisant pousser des levures (2) capables de synthétiser ces molécules.

● DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE, la production de méthane à partir de la fermentation de déchets organiques ou végétaux est déjà une réalité. Un objectif séduisant est la production directe d'hydrogène par des micro-organismes (algues par exemple) auxquels on donnerait la capacité de synthétiser une enzyme (l'hydrogénase) pouvant transformer en hydrogène gazeux les atomes d'hydrogène libérés par la photosynthèse.

● DES PRODUITS ENTIEREMENT NOUVEAUX pourraient, dans le secteur industriel, être issus d'organismes manipulés : des « biopolymères », par exemple, pourraient fabriquer des cuirs artificiels. Ou encore, la fabrication contrôlée d'enzymes pourrait complètement modifier les processus de production, par exemple, en chimie fine : une synthèse complexe, nécessitant de nombreuses étapes en « chimie classique », peut laisser la place à une réaction unique de constituants sur un enzyme. De telles techniques sont déjà courantes, faisant par exemple appel à la fixation d'enzymes sur un support (verre, matière plastique...).

● LA TRANSFORMATION *IN SITU* DE CERTAINES MATIERES PREMIERES est réalisable par l'intermédiaire de bactéries : au Canada est exploité un gisement d'uranium où des bactéries transforment sur place certains sulfures, présents dans le mineral, en acide sulfurique qui solubilise l'uranium.

● DES DECHETS AGRICOLES OU INDUSTRIELS peuvent être valorisés par des bactéries contribuant à la lutte contre la pollution : General Electric cherche actuellement à breveter aux Etats-Unis une souche bactérienne capable de digérer les hydrocarbures.

Ces idées, pour la plupart, ne relèvent plus de la science-fiction, et les industriels suivent *attentivement l'évolution* de toutes ces techniques nouvelles, pouvant modifier profondément toute une série de « filières » techniques.

XAVIER WEEGER.

(1) *Le Monde* du 18 avril 1979.
(2) *Le Monde* du 10 octobre 1979.

Prochain article :

II. — DES INDUSTRIELS DANS L'EXPECTATIVE

L'ACADÉMIE A DÉCERNÉ SES GRANDS PRIX

L'Académie des sciences a fait connaître la liste de ses grands prix pour 1979 :

● *Prix Charles-Léopold Mayer* (220 000 francs), à deux Britanniques, MM. David Blow et David Philipps, pour leurs travaux sur l'étude de la structure tertiaire des protéines et du mécanisme de l'activité catalytique des enzymes par cristallographie aux rayons X.

● *Prix Ampère de l'Electricité de France* (200 000 francs), à M. Claude Cohen-Tannoudji, professeur de physique atomique et moléculaire au Collège de France, pour l'introduction du formalisme de l'atome « habillé » par ses interactions avec une onde électromagnétique, et pour les diverses applications qu'il en a faites.

● *Prix du Commissariat à l'énergie atomique* (180 000 francs), à M. Philippe Nozières, professeur à l'université de Grenoble, pour l'approche nouvelle qu'il a introduite dans l'étude théorique des phénomènes collectifs, notamment dans les solides et les liquides quantiques.

● *Prix Jaffé* (50 000 francs), à M. Serge Feneuille, directeur de recherche au C.N.R.S., directeur du laboratoire Aimé-Cotton, pour ses travaux sur la théorie de la structure atomique et les problèmes d'interaction lumière-atomes posés par l'utilisation des lasers.

● *Prix fondé par l'Etat* (40 000 francs) à M. Marc Fellous, pour sa contribution à l'étude des antigènes de membranes des spermatozoïdes humains et leur importance sur le développement et la différenciation.

● *Prix Joannides* (40 000 francs) à M. Pierre Jollès, directeur de recherche au C.N.R.S., pour ses travaux sur les relations entre la structure des protéines et leurs propriétés catalytiques, immunologiques et cristallographiques.

● *Prix Doistau-Emile Blutel* (30 000 francs) à M. Jean-Pierre Guiraud, ingénieur civil des mines, professeur à l'université de Paris-VI, pour ses travaux sur la théorie cinétique des gaz et l'application systématique des méthodes de développements asymptotique à divers problèmes de mécanique des fluides.



CARNET

Naissances

— Janusz et Bogna DOMINIK sont heureux d'annoncer la naissance de

Jean-Michel, Timothy,

le 9 octobre 1979, à Saint-Leonards-on-Sea.
Zur Forstquelle 8,
69 Heidelberg (Allemagne).

— Johann, vingt et un mois, annonce la venue de

Eléonor,

un jour,
chez Carène et Charles HAYOUN.
Paris, le 9 novembre 1979.

— Estelle et William LE GOAN laissent à David l'honneur et le plaisir d'annoncer l'arrivée de sa petite sœur

Deborah,

née le 3 novembre 1979, à Bondy.
12, rue Karl-Marx, 93000 Bobigny.

Décès

— Mme J. Barrière-Constantin, ses enfants et leurs familles, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques BARRIERE-CONSTANTIN,

chevalier de la Légion d'honneur,
officier
de l'ordre national du Mérite,
architecte urbaniste,
inspecteur général
de la construction,
directeur régional
de l'architecture
et environnement d'Aquitaine,
survenu à son domicile le 8 novembre 1979.

Les obsèques auront lieu à Vayrac (Lot), le samedi 10 novembre 1979, à 11 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Camenen et ses enfants font part du décès de

M. Paul CAMENEN,

proviseur honoraire
au lycée Henri-IV,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918.

Cérémonie religieuse à Saint-Patern de Vannes, le samedi 10 novembre, à 14 heures.

30, rue Paul-Helleu, Vannes.

— Mme Michel Lafond, née Rousselin-Legrand,
M. et Mme François-Xavier Lafond et leurs enfants,
M. et Mme Christian Dor et leurs enfants,
M. et Mme Bruno Dupont-Fauville et leurs enfants,
Mme Jean Lafond et ses enfants,
Mme Rousselin-Legrand et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel LAFOND,

rappelé à Dieu le 7 novembre 1979, dans sa soixante-sixième année.

Les obsèques seront célébrées en l'église d'Ampus (83111), le 10 novembre.

— Le président et les membres de la Fondation pour l'art et la recherche ont le regret de faire part du décès de leur

secrétaire général fondateur
M. Pierre-Henri de MUN,

chevalier
dans l'ordre national du Mérite,
survenu le 22 octobre 1979.

La cérémonie religieuse a eu lieu le vendredi 26 octobre.

— Mme Jacques Nicol,
M. et Mme Dominique Bertrand, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Olivier Nicol et leurs enfants,
M. et Mme Hans Hilder Hildenbrand et leur fils,
M. Jérôme Nicol,
M. et Mme Guillaume Nicol-Descamps et leurs enfants,
M. Patrice Nicol,
Mme Pierre Nicol et ses enfants,
Mme Yvonne Dantan,
M. et Mme Hugues Moysan et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Louis Bonnefoy et Mme Jacqueline Bonnefoy,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques NICOL,

rappelé à Dieu le 5 novembre 1979, après une longue et douloureuse maladie dans sa soixante-dix-septième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Saint-Germain-en-Laye, le 8 novembre 1979, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

72, boulevard de Latour-Maubourg, 75007 Paris.

— M. Jérôme Nicol, président-directeur général de la société Nicol-Merckling S.A.,
Les membres du conseil d'administration et les collaborateurs,
ont le regret de faire part du décès de leur fondateur,

M. Jacques NICOL,

survenu le 5 novembre 1979, dans sa soixante-dix-septième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

30, rue de Gramont, 75002 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Gaston RUTER,

correspondant du Muséum,
membre de la Société entomologique de France,
membre de la Société Linnéenne de Lyon,
ancien combattant
de la guerre 1914-1918,
survenu le 2 novembre 1979, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale au cimetière de Gentilly.

De la part de ses enfants, petits-enfants et toute sa famille.
31 C, rue de Provence,
91260 Savigny-sur-Orge.

[Né le 2 novembre 1898, Gaston Ruter était l'un de ces entomologistes « amateurs éclairés » qui rendent à la science des services irremplaçables. Il était inspecteur des marchés de l'Etat au ministère des finances, mais consacrait tout son temps libre à l'étude des coléoptères. Depuis qu'il était à la retraite, il avait intensifié ses recherches.

Il avait constitué une importante collection de charançons qu'il donna, de son vivant, au Muséum national d'histoire naturelle.

Gaston Ruter était surtout un spécialiste mondialement connu des coléoptères scarabéidés, en particulier des cétoines, insectes très brillamment colorés qui vivent le plus souvent sur des fleurs. Il avait vendu au Muséum sa collection de ces insectes comptant plusieurs dizaines de milliers de spécimens, la plupart exotiques.

Depuis le 20 décembre 1944, Gaston Ruter était correspondant du Muséum national d'histoire naturelle. Ce titre purement honorifique est donné à des personnalités qui se sont distinguées par leurs compétences scientifiques ou par leurs dons.]

— Son épouse et ses proches font part du décès, survenu à Nice dans sa soixante et onzième année, de

Mario TAUZIN.

Selon sa volonté, il a été incinéré à Marseille le 5 novembre.
Cet avis tient lieu de faire-part.
47, boulevard Gambetta,
06000 Nice.

Remerciements

— Mirecourt (Vosges).
Mme Jeanne Cracco,
Mme et M. Jacques Cracco, leurs enfants,
Et toute la famille,
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont manifesté leur sympathie lors du décès de

M. Gustave CRACCO,

entrepreneur de bâtiment
et travaux publics,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
par leur présence, leurs envois de fleurs et de cartes.

Anniversaires

— On nous communique : Une cérémonie, en mémoire du sacrifice des soldats morts pour la France, aura lieu au cimetière de Bourg-la-Reine (92), le 11 novembre, à 15 h. 45.

Une prière sera dite sur la tombe du

colonel BASTIEN-THIRY

à l'intention des combattants morts pour sauver l'honneur de la parole donnée.

— Il y a un an, le 11 novembre 1978, le

colonel Pierre BRUNET

quittait ce monde.

A tous ceux qui l'ont connu, estimé ou aimé, il est demandé une pensée ou une prière.

— Pour le septième anniversaire du décès de

Yvon MORANDAT,

une messe a été célébrée à Polliat (Ain).

Une pensée est demandée à tous ceux qui sont restés fidèles à son souvenir.

— Pour le premier anniversaire du décès de

Lily OHAYON,

le 9 novembre, une pensée émue est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

— Une pensée et une prière sont demandées, en ce premier anniversaire de la mort de

Germain WATRIN,

conseiller d'Etat honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
rappelé à Dieu le 11 novembre 1978, en union avec la messe qui sera célébrée à son intention le dimanche 11 novembre 1979, à 18 heures, en l'église Saint-Séverin, Paris (5e).

Avis de messe

— L'association des Anciens élèves du Prytanée militaire fera dire une messe à la mémoire de

Henri HUOT,

dessinateur d'art,
membre bienfaiteur de l'association,
le mercredi 14 novembre, à 18 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique Paris (7e).

SPORTS

La Grande-Bretagne va accueillir une nouvelle tournée sud-africaine

La Grande-Bretagne va provoquer une nouvelle fois la colère des mouvements de lutte contre l'apartheid et aggraver les mesures de disqualification des Jeux olympiques qui s'accumulent sur elle depuis la tournée des Barbarians, équipe multiraciale de rugby, en accueillant une nouvelle équipe sud-africaine multiraciale aussi, mais de cricket.

Le promoteur de la tournée est un homme d'affaires britannique, M. Derrick Robins, qui a déjà obtenu l'accord d'un des comtés (ligue) jouant en championnat national. La fédération anglaise de cricket a néanmoins demandé à ses ligues de la consulter avant de répondre à l'invitation.

Jusqu'à présent le Comité international olympique (C.I.O.) n'a adressé aucune mise en garde à la Grande-Bretagne, alors que le Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) avait été sévèrement rappelé à l'ordre lorsque la Fédération de rugby (F.F.R.) voulait maintenir une tournée des Springboks. L'attitude du C.I.O. peut s'expliquer par le fait que ni le rugby ni le cricket ne sont représentés au Comité olympique britannique, alors que la F.F.R. est membre du C.N.O.S.F.

Pas de golfeurs en Grèce

Si le gouvernement de Mme Thatcher paraît peu soucieux des suites de son attitude, en revanche le gouvernement grec n'a pas autorisé l'équipe sud-africaine de golf à participer à la Coupe du monde qui a débuté le 8 novembre à Athènes. Les organisateurs avaient eu l'assurance du gouvernement grec que tous les pays inscrits seraient admis, y compris l'Afrique du Sud. Toutefois à la veille des épreuves le comité anti-apartheid de l'O.N.U. a fait remarquer au ministère des affaires étrangères grec que la présence de joueurs sud-africaine n'était pas en accord avec la recommandation internationale visant à lutter contre l'apartheid.

« *Il a fallu choisir entre le sport et la politique. Nous avons dû suivre la directive de l'ONU même si nous ne sommes pas complètement d'accord, nous devons nous incliner* », a expliqué MM. Georges Rallis, le ministre des affaires étrangères, au cours d'un banquet. Les deux joueurs sud-africains, Dale Hayes et Hugh Batocchi, qui comptaient parmi les favoris avec les golfeurs américains, ont été longuement applaudis par les cinq cents personnes assistant à ce dîner, certains joueurs évoquant la possibilité d'un boycottage général de la compétition. Hayes et Baiocchi devaient quitter Athènes ce vendredi.

Cette affaire des relations sportives avec l'Afrique du Sud (1) n'a à l'approche des Jeux de Moscou. C'est ainsi que M. Jean de Beaumont, membre français du C.I.O., a déclaré le 4 novembre, dans une interview à Radio-France internationale : « *Nous sommes tous contre l'apartheid, et le comité olympique français l'a prouvé,* pas fini de faire couler de l'encre *mais nous pensons, aussi, que le sport doit rester en dehors des questions politiques.* »

Selon M. de Beaumont, « *pour la première fois, en Afrique du Sud, des Noirs et des Blancs ont la possibilité de jouer ensemble et, probablement, de créer des associations communes. Le pays est en train d'évoluer, mais on ne peut pas lui demander de changer brusquement sa Constitution.* »

Or, pour le Mouvement anti-apartheid (C.A.O.), qui a recueilli les témoignages de sportifs blancs ayant tenté de jouer dans des clubs multiraciaux, il s'agit de manœuvres destinées à dissimuler le problème aux yeux de l'opinion internationale, sans rien changer au fond des pratiques raciales en Afrique du Sud.

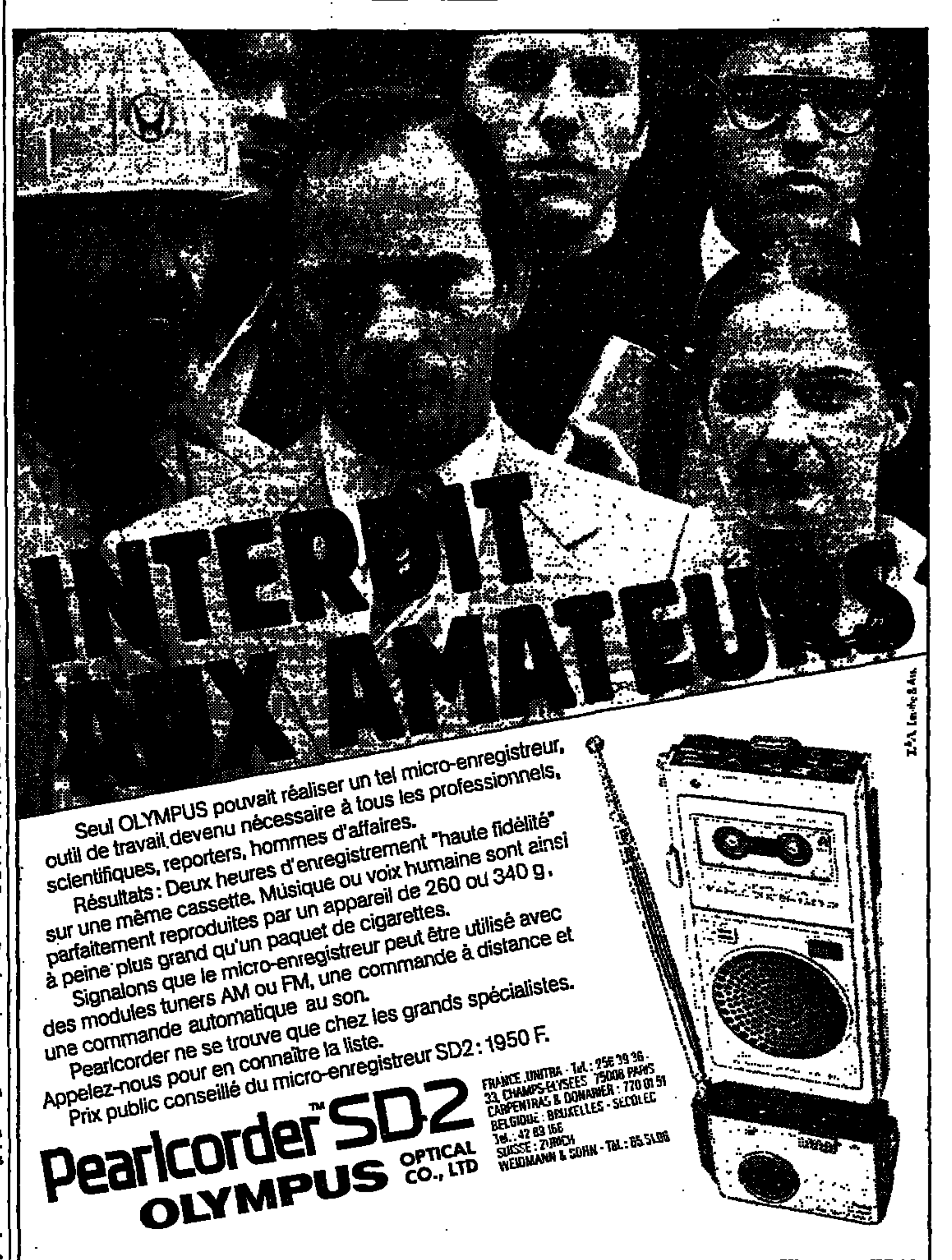
(1) En 1976, le Conseil supérieur du sport en Afrique (C.S.S.A.) avait décidé le boycottage des Jeux olympiques de Montréal par les sportifs africains parce que la Nouvelle-Zélande, qui avait joué contre les Springboks, n'avait pas été exclue.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

BASKET-BALL. — *Pour son quatrième match en poule préliminaire de la Coupe d'Europe des clubs champions, Le Mans a battu Bruxelles par 111 à 98, le 8 novembre. Toutes les équipes s'étant jusqu'à présent imposées dans leur salle, Le Mans, Bruxelles, Vienne et Den Bosch (Pays-Bas), se trouvent à égalité au classement de leur poule.*

FOOTBALL. — *En match retour des seizièmes de finale de la coupe de l'U.E.F.A., Brno s'est imposé par 2 à 1 à Keflavik. Le club tchécoslovaque est ainsi qualifié pour les huitièmes de finale.*

TENNIS. — *Aucune surprise n'a été enregistrée, jeudi 8 novembre, pour la suite du deuxième tour du tournoi de Stockholm. Solomon (E.-U.) b. Meyer (E.-U.) 7-5, 6-4 ; Fleming b. Gunthardt (Suisse), 6-3, 6-1 ; Smid (Tch.) b. Manson (E.-U.), 6-4, 6-4 ; Mayer (E.-U.) b. Stewart (E.-U.), 6-4, 6-3 ; Cox (G.-B.) b. Gorman (E.-U.), 6-4, 7-5 ; Moore (Af. S.) b. Hardie (E.-U.) b. Lloyd (G.-B.), 6-4, 6-3 ; Saviano (E.-U.) b. Smith E.-U.), 6-7, 6-4, 7-6 ; Amritraj (Inde) b. Pattison (Rhod), 6-3, 6-4.*





INFORMATIONS «SERVICES»

Vivre à Paris

Garages hors de prix

M. GEORGES MESMIN, député (U. D. F.) de Paris, avait signalé au ministre de l'économie une situation qui préoccupe beaucoup d'automobilistes parisiens.

« Le blocage du prix de locations des emplacements pour voitures dans les garages commerciaux, expliquait-il, *maintenu depuis de très nombreuses années, a entraîné, à Paris et dans les grandes villes, la disparition de nombreux établissements, leurs propriétaires ayant intérêt à vendre ceux-ci à des promoteurs immobiliers.*

» Dans le même temps, des emplacements nouveaux ont été construits à des coûts très élevés et les particuliers qui les possèdent pratiquent des prix de location bien supérieurs aux prix taxés des garages professionnels.

» La Ville de Paris, elle-même, continuait M. Mesmin, *lorsqu'elle loue des emplacements au sol, sans gardiennage et soumis aux intempéries, pratique des tarifs supérieurs à ceux des garages commerciaux. »*

Comment remettre de l'ordre dans cette affaire ? N'est-il pas possible, en particulier, de modifier la législation sur les prix, demandait, en conclusion, le député de Paris.

Voici la réponse que vient de lui adresser le ministre :

« Les prix des garages commerciaux parisiens ont pu être licitement augmentés dans la limite de 45 % par rapport à 1971. En outre, le taux de majoration par rapport au tarif normal dont bénéficient les établissements en zone bleue, qui étaient de 12 % en 1971, a été porté à 18 % en 1976 ; les tarifs licites ont augmenté de 44 % pendant cette période. Cette mesure ayant été précisément prise en vue d'améliorer la rentabilité des garages situés au centre de Paris.

» Dans le même souci et dans cette même période, il a été prévu que les tarifs applicables aux véhicules de cinquième catégorie pouvaient faire l'objet de tarifs spéciaux déposés par les exploitants. En application de ces dispositions, les intéressés ont pu déterminer eux-mêmes leurs tarifs pour ces véhicules, l'administration s'étant seulement opposée à la mise en vigueur des tarifs de location mensuels, manifestement trop élevés.

» La réglementation des prix, conclut le ministre, *ne saurait donc être tenue comme principalement responsable de la réduction du nombre des garages commerciaux à Paris. »*

PRESSE

● *A l'appel de la Fédération française des travailleurs du Livre C.G.T.,* les délégués d'entreprises du labeur de toutes les régions se sont rassemblés jeudi 8 novembre devant le siège de la Fédération patronale pour exiger « l'ouverture rapide » de négociations sur les revendications des quelque 95 000 ouvriers concernés, en particulier sur les salaires, l'emploi, la mensualisation et la pré-retraite. Dans un communiqué, le Livre C.G.T. estime que la date proposée pour une telle réunion par le patronat — le 10 décembre ? est « inacceptable » parce que trop éloignée.

● *Parispectacles juniors,* un hebdomadaire destiné aux jeunes de quatre à quatorze ans vient de faire paraître son premier numéro. En vente tous les mardis à Paris, au prix de 2 francs, il comprend une sélection de spectacles pour le week-end et le mercredi : théâtre, cirque, cinéma, marionnettes et jeux.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 9 novembre 1979 :

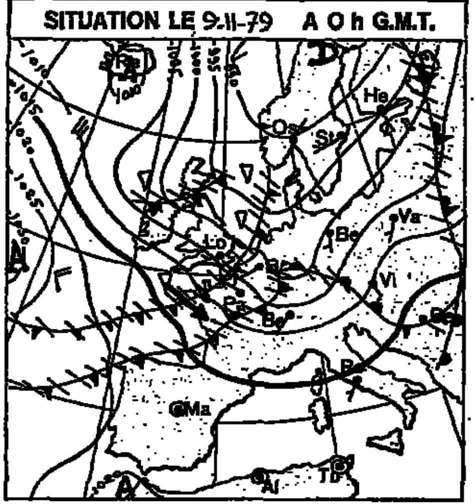
DES DECRETS

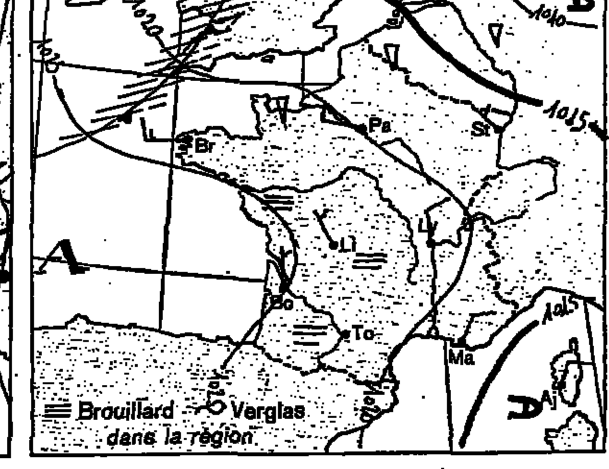
● *Portant réforme* de la procédure en matière civile devant la Cour de cassation et modifiant certaines dispositions de procédure civile ;

● Relatif à l'assimilation à des services militaires des services accomplis dans les groupes mobiles de sécurité (formations supplétives) et à la validation pour la retraite des périodes de captivité subies en Algérie par des personnels de nationalité française ;

● Portant publication de l'échange de notes franco-espagnol des 10 juillet 1978 et 9 juillet 1979 concernant l'avenant du 20 avril 1978 modifiant l'arrangement du 20 mai 1969 relatif à la création d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés en gare d'Irun.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 9 novembre à 0 heure et le samedi 10 novembre à 24 heures :

Des masses d'air froid venant du nord-ouest s'étendront rapidement sur toute la France, où elles donneront un temps instable et plus froid.

Samedi 10 novembre, les vents, de secteur nord-ouest, seront modérés et irréguliers dans l'intérieur, assez forts ou forts près de la Manche et de la mer du Nord, ainsi que sur le littoral méditerranéen. Le ciel sera très variable, les éclaircies alternant avec des nuages d'instabilité, qui donneront des averses. Celles-ci, nombreuses et souvent fortes de la Manche au Rhin, au *Massif Central et aux Alpes, seront* accompagnées de chutes de neige au-dessus de 800 mètres. En fin de journée, l'instabilité s'atténuera en Bretagne, en Vendée et en Aquitaine, et les vents s'affaibliront.

Les températures, en baisse, seront comprises entre 3 °C et 6 °C le matin, 10 °C à 13 °C l'après-midi.

Vendredi 9 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 010,7 millibars, soit 758,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 8 au 9) : Ajaccio, 19 et 8 degrés ; Biarritz, 20 et 13 ; Bordeaux, 16 et 10 ; Brest, 14 et 6 ; Caen, 10 et 5 ; Cherbourg, 9 et 7 ; Clermont-Ferrand, 19 et 9 ; Dijon, 14 et 8 ; Grenoble, 18 et 7 ; Lille, 10 et 5 ; Lyon, 18 et 11 ; Marseille, 20 et 11 ; *Nancy, 13 et 7 ;* Nantes, 15 et 5 ; Nice, 19 et 10 ; Paris-Le Bourget, 15 et 6 ; Pau, 19 et 9 ; Perpignan, 21 et 9 ; Rennes, 15 et 4 ; Strasbourg, 15 et 9 ; Tours, 15 et 8 ; Toulouse, 18 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 8 degrés ; Amsterdam, 10 et 5 ; Athènes, 21 et 10 ; Berlin, 7 et 4 ; Bonn, 14 et 4 ; Bruxelles, 10 et 6 ; îles Canaries, 23 et 19 ; Copenhague, 8 et 2 ; Genève, 16 et 11 ; Lisbonne, 15 et 10 ; Londres, 10 et 3 ; Madrid, 20 et 2 ; Moscou, 4 et 1 ; New-York, 10 et 8 ; Palma-de-Majorque, 21 et 10 ; Rome, 19 et 15 ; Stockholm, 5 et 0 ; Téhéran, 19 et 12.

LA JOURNÉE DU 11 NOVEMBRE

La journée commémorative du 11 novembre sera particulièrement placée cette année sous le signe des femmes — mères, veuves et filles — éprouvées par les guerres.

Après avoir assisté à une messe solennelle, célébrée à 19 heures en l'église Saint-Louis-des-Invalides, dimanche prochain, le président de la République se rendra à l'Arc de triomphe de l'Etoile à 11 heures. Puis le chef de l'Etat présidera un grand déjeuner au château de Vincennes, auquel sont conviées des représentantes de veuves et de mères de combattants. M. Giscard d'Estaing y annoncera une série de mesures en leur faveur.

Dans une lettre au préfet de région, l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance a décliné l'invitation qui a été faite à ses veuves, filles et mères de disparus. « *Bien qu'attachés à la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, nous ne saurions cautionner la suppression de la célébration officielle de l'écrasement de l'hitlérisme le 8 mai 1945* », écrit notamment l'A.N.C.R.

BREF

ACTION SOCIALE

ENFANTS AVEUGLES. — L'Associa*tion nationale des parents* d'enfants aveugles ou gravement déficients visuels (A.N.P.E.A.) organise, le samedi 10 novembre, à 14 heures, à l'A.V.H., 5, rue Duroc, 75007 Paris, un colloque sur le thème : « La guidance parentale et le service de suite, clés du développement de l'enfant aveugle ».

★ **ANPEA, 74, rue de Sèvres, 75007 Paris, tél. 567-75-68.**

COLLOQUES

LA MAISON INDIVIDUELLE. — Habitation principale ou résidence secondaire, la maison individuelle sera l'objet d'un colloque *qui aura lieu, le mercredi 14 novembre,* dans les locaux de l'hôtel Nikko, à Paris. Banquiers, élus, promoteurs, hauts fonctionnaires et architectes essaieront de dégager l'avenir d'un mode d'habitation menacé par son succès même. La maison individuelle symbolise la liberté, mais elle se révèle dévoreuse d'espace. Jus*qu'où les pouvoirs publics la sup*porteront-ils ?

★ **Groupe de recherche sur l'économie de la construction et de l'aménagement (GRECAM), Tour Maine-Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15, tél. 538-67-91.**

STAGES

COURS DE LANGUES RÉGIONALES. — Occitan : cours de provençal destiné aux lycéens (baccalauréat). Lycée Paul-Bert, 7, rue Huyghens, 75014 Paris, tél. : 320-32-64.

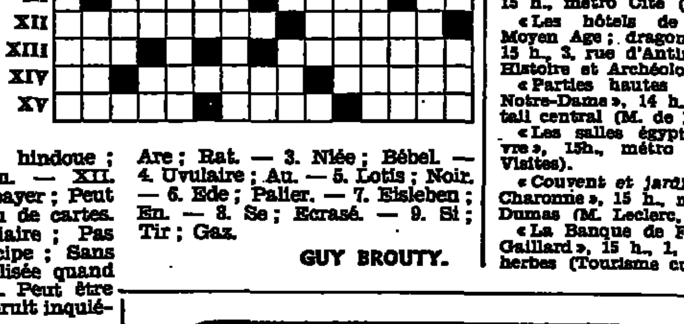
★ **Institut de langue et littérature d'Oc, pour les étudiants de DEUG, licence et maîtrise. Inscriptions closes le 30 novembre. Université de Paris-IV, 16, rue de la Sorbonne, 75005 Paris.**

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2537

HORIZONTALEMENT

I. Est spécialement conçu pour mettre du liquide. — II. Pas comme la rose ; Peut se voir à côté d'un vaurien ; Article. — III. Donné pour être dans le ton ; Qu'on ne laisse donc pas vieillir ; Participe qui évoque les éclats. — IV. Donne plus d'éclat à la rose ; Souvent heureuse quand elle est riche. — V. Qui concerne un canal ; Au milieu du bar. — VI. Indispensable pour faire la peau. — VII. Endroit où l'on voit le jour ; Peut porter la barbe ; Vaste plaine. — VIII. Abréviation pour le patron ; Qui n'a donc pas été comblé. — IX. Se fixe au murs ; Travail de tisseur. — X. Saint pour un feu ; Fin de partie ; N'est pas rendue volontiers. — XI. Nom qu'on peut donner à celui qui cherche à nous dépasser ; Princesse hindoue ; Rejoignit le troupeau. — XII. Qui n'a donc rien à payer ; Peut être assimilé à un jeu de cartes. — XIII. D'un auxiliaire ; Pas lisses. — XIV. Participe ; Sans raison ; Peut être utilisée quand il faut forcer. — XV. Peut être commémorative ; Un bruit inquiétant ; Evêché.



VERTICALEMENT

1. Ont intérêt à écraser ; Utiles pour celui qui veut commander. — 2. Une vieille machine ; Utilisé par d'anciens potiers ; Moment où l'on ouvre des boîtes. — 3. Mineur, pour une messe ; Doit être mis sur la voie. — 4. Sont souvent passées au bleu ; Saint, en Italie ; Symbole. — 5. Abréviation pour une carte ; Présenter comme une rose ; Ville du Brabant. — 6. Habitué des foires ; Fruit qui vaut une prune. — 7. Gros quand on fait la culbute ; Se livrer à une opération qui exige bon pied et bon œil. — 8. Très familiers ; Nom de gendre ; Mot d'enfant. — 9. Pronom ; Valait huit pintes ; Fait perdre bien des boutons. — 10. Peut être assimilé à une bête de somme ; Un sacré bœuf ; Rivière qui évoque un massif. — 11. Passe à Cahors ; Qui font donc de l'effet. — 12. Prend facilement la mouche ; S'agrandissent petit à petit. — 13. Protège une phalange ; Peut être de garde ; Mis au courant. — 14. Dans l'équipement du chasseur ; Evoque un pas martial ; Draine la Tarentaise. — 15. Pas libres ; Signe musical ; Possessif.

Solution du problème n° 2536

Horizontalement

I. Annulées. — II. Voïvodies. — III. Emeutes. — IV. Eli ; Lé. — V. Ta ; Aspect. — VI. Urbi ; Abri. — VII. Réer ; Lear. — VIII. Bénins. — IX. Ure ; OE ; BG. — X. Salaire. — XI. Et ; Ur ; Nez.

Verticalement

1. Aventureuse. — 2. Nom ; Are ; Rat. — 3. Niée ; Bébel. — 4. Uvulaire ; Au. — 5. Lotis ; Noir. — 6. Ede ; Palier. — 7. Eisleben ; En. — 8. Se ; Ecrasé. — 9. Si ; Tir ; Gaz.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 10 NOVEMBRE

« *L'art hellénistique grec* », *11 h.,* musée du Louvre, porte Denon (ARCUS).

« La mosquée et l'islam », 15 h., place du Puits-de-l'Ermite (ARCUS).

« Le Paris des « Dieux ont soif », 15 h. 15, face au 42, quai des Orfèvres (Mme Barbier).

« Les parties hautes de Notre-Dame, interdites au public », 15 h., devant la grille à droite du parvis (M. Jaslet, Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« *Du canal Saint-Martin au très bel hôpital Saint-Louis* », 15 h., métro Jacques Bonsergent (Mme Ragueneau, Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Musée de la préfecture de police », 15 h., 1 bis, rue des Carmes, escalier A (Mme Ferrand).

« Le Sénat et le palais du Luxembourg », 15 h., 20, rue de Tournon (Mme Hager).

« De Saint-Séverin à Saint-Julien-le-Pauvre. Vie des étudiants au *Moyen Age. Vieilles histoires de la rue* aux écrivains au Petit Châtelet », 15 h., métro Cité (Mme Hauller).

« Les hôtels de Mondragon et Moyen Age ; dragons et tarasques », 15 h., 3, rue d'Antin (Marcel Boulo, Histoire et Archéologie).

« Parties hautes et terrasses de Notre-Dame », 14 h. 45, façade portail central (M. de La Roche).

« Les salles égyptiennes du Louvre », 15h., métro Louvre (Lutèce Visites).

« *Couvent et jardins de la rue de* Charonne », 15 h., métro Alexandre-Dumas (M. Leclerc, Paris inconnu).

« La Banque de France en l'hôtel Gaillard », 15 h., 1, place de Malesherbes (Tourisme culturel).

« Ruelles, caves inconnues du Marais, l'abbaye de Maubuisson », 15 h., 2, *rue de Sévigné* (*M.* Teurnier, *le* Vieux Paris).

« Exposition Picasso », 11 h., Grand Palais, entrée de l'exposition « Exposition trésors du Kremlin », 11 h., Grand Palais, entrée de l'exposition.

« L'Egypte au Louvre. Vie quotidienne sur les bords du Nil », 15 h., métro Louvre (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

14 h., Palais des congrès, salle Boileau : « Eckankar, un genre de vie » (F. Dupuis).

16 h. 30, Palais des congrès, salle Boileau : « Eckankar, un genre de vie », (F. Dupuis).

20 h. 30, 199 bis, rue Saint-Martin : « La cryptanalyse » (M. Garrie).

14 h. 45, 64, rue du Rocher : « Le Trotte-Globe » (M. Blancpain) ; « Kessel, héros de légende » (Mme Avray) ; « Faut-il *réduire* la durée du travail ? » (Jean Rivoire) ; Club du Faubourg-Théâtre Tristan-Bernard, 15 h., 191, rue Saint-Jacques : « Transports et environnements » (Association de géographes français).

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	450 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	182 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

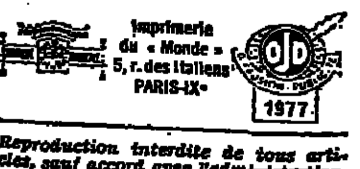
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire n° 57 437.





Le Monde

culture

INSTITUT

LE GRAND PRIX DU ROMAN DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE A HENRI COULONGES POUR « L'ADIEU A LA FEMME SAUVAGE »

Le grand prix du roman de l'Académie française a été décerné, jeudi 8 novembre, à Henri Coulonges pour son livre « l'Adieu à la femme sauvage » (Stock), par 15 voix contre 11 à Pierre-Jean Rémy, pour « Cordelia ou l'Angleterre » (Gallimard), et 1 bulletin blanc.

Historien et critique d'art, peintre abstrait connu, Henri Coulonges (pseudonyme de Marc-Antoine de Dampierre), né en 1936 à Deauville, compte deux romans à son actif. Il avait déjà publié, en effet, *les Rives de l'Irraouady* (Fayard) en 1976, qui lui vaut d'être distingué aujourd'hui, a déjà reçu le prix R.T.L. « Grand public » et connaît la faveur de nombreux lecteurs.

Comme dans le précédent roman d'Henri Coulonges, la guerre déploie sa barbarie au long de *l'Adieu à la femme sauvage*. Des pages puissantes évoquant l'effroyable nuit de février 1945 durant laquelle Dresde, ville tranquille de Saxe, fut anéantie sous un fleuve de phosphore déversé par des bombardiers alliés. A partir de là, Henri Coulonges peint l'errance d'une enfant et de sa mère, devenue folle, « sauvage », à travers une Allemagne en décomposition. L'errance s'achève à Prague, encore occupée par les troupes hitlériennes, qui se révélera un havre piégé dans un monde en délire, où l'innocence et la tendresse n'ont plus leur place (voir *le Monde* du 8 juin 1979).

Ce beau livre contient aussi une initiation de l'enfance à l'univers violent des adultes, une mémoire sensible des premiers émois amoureux, une évocation de la civilisation sumérienne et des beautés de la cité d'Ur, qui connut un autre déluge. Derrière l'écrivain, aux accents romantiques, veille discrètement l'historien de l'art.

Un peintre nommé Dampierre

La peinture aussi, Henri Coulonge sait ce que c'est. Il lui est arrivé de la commenter et surtout il la pratique depuis de longues années sous le nom véritable de Dampierre. Devant la page blanche ou l'espace — encore à conquérir — du tableau, c'est un peu une même approche. Mais ici, il s'agit d'inventer un monde visuel venu de nulle part — n'allant nulle part et qui, l'instant auparavant, n'existait pas — dans le seul but de déclencher une aventure poétique.

Après avoir exposé ses travaux sur des cimaises hors des circuits traditionnels, ceux-ci étaient l'an dernier parvenus à un stade de cohérence suffisant pour intéresser une galerie telle que la galerie Denise René, chez laquelle depuis l'après-guerre, s'étaient exprimés les mouvements géométriques abstraits et cinétiques. Dans ce petit monde de Dampierre, c'est l'encre de Chine qui parle, l'encre de Chine sur de grands fonds blancs. Elle court et vole dans un espace sans assise, se constitue en agrégats d'architectures impondérables et suspendues où le regard est invité à se perdre. — J. M.

Marguerite Yourcenar candidate au fauteuil de Roger Caillois

L'Académie française a enregistré la candidature de Mme Marguerite Yourcenar au fauteuil de Roger Caillois, décédé. L'élection est prévue pour le jeudi 6 décembre prochain. Trois autres candidatures ont été enregistrées : celles de MM. Robert Mallet, Jean Dorst et Roger Ikor, mais, selon les académiciens qui ont proposé la candidature de Marguerite Yourcenar, ces trois personnalités s'effaceraient devant elle qui serait ainsi la première femme à entrer à l'Académie française.

Marguerite Yourcenar, qui vit dans un petit village côtier du Maine, dans le nord-est des Etats-Unis, a déclaré, le jeudi 8 novembre, à un journaliste de l'A.F.P. qui l'interrogeait sur sa candidature : « *N'allez surtout pas donner l'impression que je suis saisie de la fièvre verte. J'ai indiqué que je ne ferais pas acte de candidature, que je ne ferais pas de visites, que je ne m'engagerais pas à passer un temps déterminé en France.* » « *Si dans ces conditions*, a-t-elle souligné, *ces messieurs sont prêts à accepter pour la première fois une femme parmi eux, je ne ferai pas à la France l'impolitesse de refuser cet honneur.* »

Un grand nom, un talent reconnu

Ce sera un événement dans les annales de l'Académie française et du féminisme, si Marguerite Yourcenar est élue au fauteuil de Roger Caillois, le 6 décembre prochain. Rien ne l'interdit dans les statuts de la Compagnie, mais il y a des usages plus forts que des règlements. Si forts que jusqu'à ces dernières années, aucune femme n'avait songé à franchir le seuil du quai Conti, et qu'à l'intérieur de la maison on n'avait fait appel à aucune, pas même à la grande Colette qui s'en était allée siéger chez les Goncourt, peut-être par compensation.

La discrimination entre les sexes s'effaçant, les ambitions féminines se manifestèrent, entre autres Françoise Parturier, au fauteuil de Jérôme Carcopino, et Louise Weiss, à deux reprises, en 1974 et 1975. Elles ne furent point élues.

A l'Académie même, un parti commençait pourtant à se former qui souhaitait voir la Compagnie s'ouvrir au beau sexe. Il semble que Jean d'Ormesson ait été un de ses animateurs. Mais les partisans de cette micro-révolution voulaient que le jeu en valût la chandelle. Il leur fallait un grand nom, un talent reconnu et indiscutable, pour tout dire un talent mâle. Le nom de Marguerite Yourcenar se posa alors sur plusieurs lèvres.

Romancière, historienne, traductrice des grands poètes grecs, anciens et modernes, des poésies populaires américaines, poète elle-même par la force et la vie qu'elle communique à ses évocations, nourrie de philosophie, riche d'une érudition qu'on voit rarement si étendue et si rigoureuse, Marguerite Yourcenar, elle, faisait le poids. Une belle œuvre déjà engrangée depuis le succès des Mémoires d'Hadrien *(1951), de l'*Œuvre au noir *(1968, Prix Fémina), ses romans historiques suivis par ces admirables* Souvenirs pieux *(1974) et les* Archives du Nord *(1977) où elle devenait l'archiviste d'elle-même et de sa propre famille ; ses livres de jeunesse, publiés dès 1929, tous retravaillés pour être réédités :* Alexis ou le Traité du vain combat, le Coup de grâce, le Denier du rêve *; ses présentations critiques de Constantin Cavafy, des negro-spirituals ; son dernier livre, cet automne —* la Couronne et la Lyre *— une anthologie consacrée à douze siècles de poésie grecque antique, des Ioniens du septième siècle avant notre ère à l'époque de Justinien... A quoi s'ajoute son élection à l'Académie royale de Belgique.*

Aussi voit-on pour la première fois une candidature féminine soutenue avec ferveur à l'intérieur de l'Académie, voire sollicitée par elle. Il y avait un obstacle pourtant : Marguerite Yourcenar avait choisi, depuis la guerre, de vivre aux Etats-Unis, dans une île perdue du Maine, et la Compagnie exige de ses membres qu'ils résident en France. Cet obstacle tombe puisque l'écrivain a fait connaître son intention de regagner nos rivages.

Peut-être, le 6 décembre, l'Académie française s'ouvrira-t-elle enfin devant une femme : une femme tout à fait digne d'elle.

JACQUELINE PIATIER.

■ La troupe polonaise Akademia Ruchu, découverte au Festival de Nancy, donne en alternance du 9 au 18 novembre, à 20 heures, « Plus », « Collage » et « Histoire d'une famille sous la grande révolution », à l'Atelier de la Forge, 18, rue de la Forge-Royale, 75011 Paris.

VARIÉTÉS

Georges Moustaki à l'Olympia

Onze ans déjà que la chanson *le Métèque* a donné à Georges Moustaki l'habitude de fréquenter ce qu'il nomme lui-même dans un couplet d'aujourd'hui « *quatre planches de bois où l'on vit, où l'on chante, où l'on se donne la comédie* ». Onze ans qu'une solide fraternité lie le public à ce Grec d'Alexandrie, fils de la mer et du soleil, homme de nulle part et de bien des patries comme tous les grands voyageurs. Homme de rencontres et d'échanges, attentif aux êtres, aux mots, prenant le temps de connaître de nouveaux parfums, de nouvelles odeurs, d'entendre et de comprendre d'autres bruits, d'autres cris, cherchant dans les pays l'accord toujours difficile avec la vie, mais aimant celle-ci avec une voluptueuse nonchalance — ce qui n'exclut ni les inquiétudes ni les révoltes de la part d'un chanteur qui sait que la justice et la liberté sont les deux approches inséparables du bonheur et que l'on ne dissocie pas la vérité de la beauté.

Moustaki a le goût du dépouillement et de la frugalité et, bien sûr, celui du partage. Avec des musiciens rencontrés au hasard des voyages et avec qui le cœur, les notes, les mots ont vibré, Moustaki prend plaisir à jouer, ou à les écouter enlacer la musique et s'enivrer de son rythme. Puis, avec sa voix profonde et douce, il caresse chaque mot, étreint chaque couplet, *diffuse du chaud au cœur, installe* presque aussitôt un climat fait de décontraction, de sensualité, de rêveries, mais aussi de lucidité sur les choses de la vie, avec quelques instants de gravité et une joie de vivre sans craindre d'être heureux, une disponibilité de tout instant.

Le spectacle de première et deuxième partie qu'il présente à l'Olympia a la diversité de ses goûts et de ses balades dans le monde, au Brésil, au Mexique, en Californie, en Grèce. D'où la multiplicité des couleurs musicales, la richesse instrumentale, l'enthousiasme, la vivacité et le bonheur des musiciens qui se renouvellent constamment. Tous sont à citer : Marta Contreras (chant et percussions), Paul Adjadj (guitare et percussions), Benhamadi Camel Ameziane (batterie et percussions), Kim Poh Cheah (flûte et percussions), Pierre-Yves Sorin (contrebasse et basse électrique), ainsi que les invités : José Pisa (guitariste flamenco) et Andrée Simons, une jeune chanteuse auteur-interprète belge qui, en trois chansons, impose un ton.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Olympia, 21 heures.

Chet Atkins

Beaux concerts que ceux donnés lundi soir à l'Olympia par Chet Atkins, connu maintenant en France comme spécialiste du « picking », comme maître guitariste de la musique « country » et l'un des princes du genre à Nashville (Tennessee).

Atkins a d'abord joué en solo, puis en duo avec un autre guitariste dans ce fameux style fluide et lumineux quelques-unes de ses propres compositions ou des standards comme « Night and Day » et des titres des Beatles, dont il prenait littéralement possession avec cette manière tranquille, assurée, hors du temps, des gens du Sud.

Enfin, Atkins a réuni le même genre de formation que celles dont il s'entourait il y a vingt ans pour développer ce son nonchalant et plein de vibrations, d'émotions, qui l'a fait connaître : une batterie, un pianiste et deux guitaristes, c'est-à-dire un groupe différent de ceux de Nashville, où le violon et le banjo ont généralement leurs places. Avec la vélocité requise et l'humour pragmatique du Tennessee. — C. F.

★ Les albums de Chet Atkins sont publiés chez R.C.A.

ROCK

MOON MARTIN AU PALACE

Moon Martin n'avait d'autre choix que celui d'entrer dans la légende du rock'n roll. Tout en lui s'y prêtait. Petit, chétif, introverti, une tendance incontrôlée à la déprime, Moon Martin passe sa vie entre des séjours prolongés dans les maisons de repos et les nuits traversées de visions torturées lorsque les barbituriques poussent au traumatisme. Son premier disque a pour titre *Shots from a cold nightmare* (*Eclats d'un cauchemar glacé*) comme pour donner le ton de son inspiration. Une inspiration qui lui a valu son surnom (Moon), la lune apparaissant plus qu'à son tour dans les décors de ses textes.

Moon Martin a grandi dans une petite ville frontalière du Texas et de l'Oklahoma, l'un de ces bastions du Middle-West où le puritanisme de l'American way of life trouve ses racines les plus profondes. Le Country & Western, qui supporte un discours réactionnaire et raciste, en est l'expression la plus populaire, faisant les beaux jours des clubs fréquentés par les « rednecks ». Moon Martin leur préfère les clubs « noirs » où l'on peut entendre au milieu des années 50 les premiers disques d'Elvis Presley, de Chuck Berry et de Little Richard. Pourtant, méprisé dans les uns en raison de sa frêle stature, il reste dans les autres un sale Blanc. Partagé entre ces deux univers qui lui sont hostiles, il n'en assimile pas moins les influences qui surgissent plus tard dans sa création.

En 1962, il entend les Beatles et comme pour beaucoup d'autres c'est le déclic. Il part s'installer à Los Angeles et de formations éphémères en séances de studio, il lui faudra attendre que Mink Deville enregistre deux de ses chansons — imité récemment en cela par Robert Palmer — pour réaliser en 1978 son premier album. Moon Martin pratique un rock teinté de country, tout en finesse et en émotion. Une énergie contenue et provoquée par des thèmes percutants, des guitares aux sonorités métalliques qui par leur foisonnement sur scène rappellent l'ampleur de musiciens tels que Dave Edmunds et les Flamin'Groovies, une voix, enfin, au timbre frêle et au phrasé délicat qui appelle des atmosphères intimistes. Moon Martin a su insuffler au country une sensibilité fébrile et, pourquoi pas, un certain romantisme, là où il n'avait connu que des sentiments frustes et superficiels.

ALAIN WAIS.

★ Le 9 novembre à 21 heures, au Palace, concert retransmis en direct pour l'émission Feedback sur France-Inter ; le 10 à Lyon, et le 11 à Montpellier. Discographie chez Sonopresse.



CINÉMA

Entretien avec Carlos Saura

« Maman a cent ans », un film de dégagement

« *Tout est venu,* dit Carlos Saura, *d'un acte sentimental. Luis Cuadrado, mon premier directeur de la photographie, est devenu aveugle et, en 1975, j'ai dû tourner* Cria cuervos *avec son assistant. Plusieurs metteurs en scène, pour rendre hommage à Luis, eurent alors le projet de réaliser, chacun, un sujet d'une demi-heure, en référence à ses travaux. J'ai songé à une continuation d'*Anna et les Loups *en reprenant les mêmes personnages, le même décor, et en faisant revivre Anna qui avait été tuée par les trois fils de la maison. C'était avant la mort de Franco. Cette date a été très importante pour moi. J'étais jusque-là un cinéaste officiel dans les festivals et je glissais, dans mes films, des éléments de contestation. Les pressions morales avaient disparu, j'étais libéré, comme l'Espagne, et je voulais faire autre chose. Tout de suite après* les Yeux bandés, *je me sentais bloqué. J'ai repris alors cette idée — non aboutie — d'une continuation d'*Anna et les Loups. *J'ai écrit le scénario de* Maman a cent ans *en quinze jours mais José Maria Prada, l'acteur qui tenait le rôle de José, est mort. J'ai donc modifié l'histoire. Je voulais tourner dans un style différent. Il y a dans* Maman a cent ans *un seul retour en arrière : un extrait d'*Anna et les Loups, *pour rendre hommage à la fois à José Maria Prada et à Luis Cuadrero.*

» *Anna, elle, est ressuscitée et elle revient avec un mari dans cette famille dont elle avait dévoilé les secrets et qui l'avait détruite. Pourquoi pas ? J'aime travailler avec Géraldine Chaplin ; elle a toujours été, dans mon œuvre, un personnage féminin dominant. Mais j'ai changé, elle aussi. Je pouvais traiter un rapport conjugal nouveau. Géraldine, ici, c'est une autre Anna, une autre Géraldine, plus terre à terre, normale, élémentaire si l'on veut. Antonio (Norman Brisky) représente tous les personnages de maris de mes films qui, eux-mêmes, me représentaient à diverses époques. Il regarde vivre cette famille très espagnole, qui s'est adaptée à la situation de l'après-franquisme. Ces gens-là ne sont plus riches. Ils ne sont pas des forces symboliques de la vieille société comme avant, mais simplement des types humains. Dans* Maman a cent ans, *il y a deux personnages nouveaux et importants : Antonio, le mari d'Anna, qui n'a pas fait la guerre civile, et Natalia, l'aînée des filles, qui incarne la génération de la libération sexuelle.*

» *Pour moi, c'est un film de dégagement. Je suis détaché des intentions, des paraboles de l'époque franquiste, et le conflit conjugal qui m'obsédait est dédramatisé. Antonio trompe Anna, elle réagit avec colère, elle pleure, mais, finalement, elle pardonne. C'est une façon plus intelligente de résoudre ce genre de problème que de tomber dans le drame et l'hystérie. Quant aux rapports familiaux, à la tentative criminelle pour s'emparer des biens de la mère, ils sont tournés en dérision.* Maman a cent ans *est une tragi-comédie qui finit bien, et il ne faut pas y chercher des intentions politiques. Peut-être suis-je devenu optimiste en faisant ce film, à moins que je ne l'aie fait parce que j'étais plus optimiste qu'auparavant ! En tout cas, je me suis bien amusé en le réalisant. Nous étions, mes acteurs, mes techniciens et moi, dans une ambiance familière sur les lieux de tournage. J'ai voulu me prouver que j'étais capable de faire rire. En Espagne, le public rit beaucoup. Je suis content. Est-ce une volonté catégorique de changement ? Je ne sais pas encore. Chaque film est pour moi une nouvelle aventure, un risque, et il y a, toujours, interférence entre le cinéma et ma vie personnelle.* »

Propos recueillis par
JACQUES SICLIER.

(1) Une nouvelle sortie d'*Anna et les loups* est annoncée pour le 21 novembre, au cinéma les 7-Parnassiens.

« DE LA NUÉE A LA RÉSISTANCE »

de Danièle Huillet et Jean-Marie Straub

Tranquillement, inlassablement, Jean-Marie Straub et Danièle Huillet (*Non-réconciliés, Othon, Leçons d'histoire*) n'en finissent pas de mettre sur les genoux le cinéma de papa, et d'abord le cinéma américain, qu'ils ont admiré, jeunes cinéphiles. Ils ne se font plus charmeurs, plus séduisants, comme avec leur dernier-né *De la nuée à la résistance*, que pour semer plus avant le doute dans l'esprit du spectateur sensuel moyen, qui a toujours tendance à prendre pour vérité d'évangile ce qu'il aperçoit sur l'écran.

Le sujet est immense, immensément « humaniste » : le destin de l'homme projeté, plaqué nu sur la petite planète Terre, jouet de toutes les illusions. Cesare Pavese fournit, à titre posthume, la caution culturelle de cet examen de conscience, cherche à comprendre la part des dieux dans la folie des hommes. Mais il part d'un monde bien précis, situé géographiquement et historiquement loin de toute fumée métaphysique : la Grèce antique, terre de mythologies, a pour contrepoint l'Italie contemporaine, qui a inventé la notion de fascisme, puis a connu, et connaît encore, la pire violence.

Civilisation réduite à son squelette ramenée à ses origines paysannes ; et, selon un mouvement parallèle, cinéma réduit à l'essentiel, recueillant la double leçon, capitale pour le cinéma moderne, du documentaire et du film expérimental. Au départ, un montage de textes garantis authentiques, dus à l'écrivain Pavese, joués en décors glorieusement naturels, ou plutôt récités, mais selon un style non naturaliste, par des comédiens en général non professionnels, venus de la vie la plus ordinaire, pour qui ce tournage fut une confrontation, une expérience.

Entre en lice le spectateur, poussé dans tous ses retranchements, invité à ouvrir très grands ses yeux et ses oreilles, enjeu d'une fine pédagogie sur les rapports du réel et de l'imaginaire. On pense plus qu'il n'y paraît au monument de Michael Snow, *Rameau's Nephew* : l'apparence de récit ne rend la communication que plus perverse. A chacun de réinventer le cinéma.

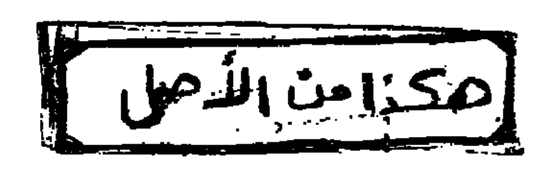
LOUIS MARCORELLES.

P.S. — Simultanément à la sortie de « De la nuée à la résistance », à la Pagode, est repris au cinéma Le Seine « Othon » d'après Corneille, devenu peut-être aujourd'hui l'œuvre-clef des deux cinéastes, à partir de laquelle tout s'explique.

★ Voir les films nouveaux.

■ Les stations de métro Auber, Gare-de-Lyon, Châtelet, Les Halles, Nation, Montparnasse et Miromesnil, accueilleront une cinquantaine de spectacles de danse du 21 au 24 novembre, auxquels participeront notamment le Théâtre du Silence, les Ballets africains, la compagnie Michel Hallet-Eghayan.





SPECTACLES

théâtres

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : la Sylphide.
Chaillot (727-81-15), salle Gémier, 20 h. 30 : les Larmes amères de Petra von Kant.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Dave au bord de mer.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Edith Détresses
T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : On ne badine pas avec l'amour.
Petit T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : K. Valentin.
Centre Pompidou (277-12-33), 20 h. 30 : Trisha Brown (danse) ; 19 h. : Stuart Sherman (spectacle et film) ; 16 h., Débat-rencontre : Cadre de ville, premier cycle (villes en mutation).
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 21 h. : la Pourmi dans le corps.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Sol ; 20 h. 30 : Gin Game.
Centre culturel du Marais (278-66-65), 20 h. 30 : Garden (Japanese Modern Dance Theater).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 18 h. 30 : Michel Ypar ; 20 h. 30 : Croix de sang ; 22 h. : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : A nous de jouer.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : l'Os ; la Conférence des oiseaux.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Chapiteau (365-91-40), 20 h. 30 : Darling, darling. — Théâtre de l'Aquarium (374-99-61), 20 h. 30 : Pépé. — Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Cité internationale (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : l'Epopée de Gilgamesh. — La Resserre, 20 h 30 : Finnegan's Wake. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Mariage.



Vendredi 9 novembre

Daunou (261-19-14), 21 h. : S. O. S. tendresse.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 21 h. : Audience ; Vernissage
Fontaine (874-74-40), 18 h. 30 : Un étrange après-midi.
Grand hall Montorgueil (233-80-78), 20 h. 15 : Cervantès et Don Quichotte ; 22 h. 15 : Maldoror le maudit.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h. 30 : les Epiphanies ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 30 : la Poube. — Théâtre Rouge, 18 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 30 : Québécoise à vendre.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Maison des Amandiers (236-54-39), 21 h. : les Mystères de Marseille.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90, 322-77-74), 21 h : les Parapluies de Cherbourg.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : Théâtre des monologues ; 22 h. 30 : l'Ennemi public n° 1.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit en hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Wings. — Petit Orsay, 20 h. 30 : Apparences.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Un auteur nommé Tennessee
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Présent (203-02-55), Amphithéâtre, 20 h. 30 : Trottoir. — Mairie, 20 h. 30 : Coup de poing sur la pointe du couteau (Quinzaine du théâtre de l'opprimé).
Saint-Merri, 21 h. : la Passion de Jeanne d'Arc selon Gilles de Rais.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) 20 h. 45 : la Maison d'os.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : les Contes du Chat perché.
TAI - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : la Métamorphose.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Bruno Garcin.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ? ; 22 h. 30 : Florence Camarroque.
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : Voltaire's Folies.
Théâtre 13 (250-13-54), 21 h. : les Amours de Jacques le Fataliste.
Théâtre de l'Union de Paris (770-90-94), 20 h. 45 : Ubu.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les concerts

Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Amy ; Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau (Brückner, Stravinski).
Salle Gaveau, 21 h. : J.-P. Marty (Schumann, Brahms).
Lucernaire, 18 h. 30 : S. Aragona-Caradge, G. Andranian (Beethoven, Hindemith).
Théâtre des Champs-Elysées, 19 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. J.-C. Malgoire ; Chœurs de l'Orchestre de Paris, dir. A. Oldham, sol. B. Hendricks, A.-M. Rodde, J.-C. Orliac (Rameau, Haendel).

Jazz, pop', folk

Bataclan (700-30-12), 22 h. 30 : Sebastiao Tapajos et Zimbo Trio ; 23 h. 30 : Betty Carter et Trio.
Campagne-Première (322- - 75 - 93), 20 h. 30 : R. Bohringer ; 22 h. 30 : Mal Waldron, Johnny Dyani.
Caveau de la Huchette (326-60-05), 21 h. 30 : D Doriz Sextet.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 22 h. : E Le Lann et O. Hutmann
Centre culturel 17, 21 h. : E. Boell, L. Roubach.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h 30 : R. P. Williams ; 22 h. 45 : Azuquita y su Melao.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Napalm.
Palace (246-10-87), 20 h. 30 : Moonmartin.
Patio - Méridien (758-12-30), 22 h. : Dorothy Donegan.
Pavillon de Paris (205-44-12), 21 h. : J. Haliyday.
Petit-Journal (326-28-59), 22 h. : New Orleans Wanderers.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. : R. Dyens.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. : Musique brésilienne ; 21 h. 30 : Louis Xavier.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : Trialogue.

La danse

Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 45 : L. Viswanathan.
American Center (354-99-92), 21 h. : Solaris.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : l'Etang de voir ; Aquafemme.
Théâtre Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Kaléidanse.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendance de l'art en France 1968 - 1978 - 1979 : Jackson Pollock
Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. 30 à 18 h. : Ecritures musicales.

DANSE

Centre Pompidou (277-12-33), 20 h. 30 : Trisha Brown.

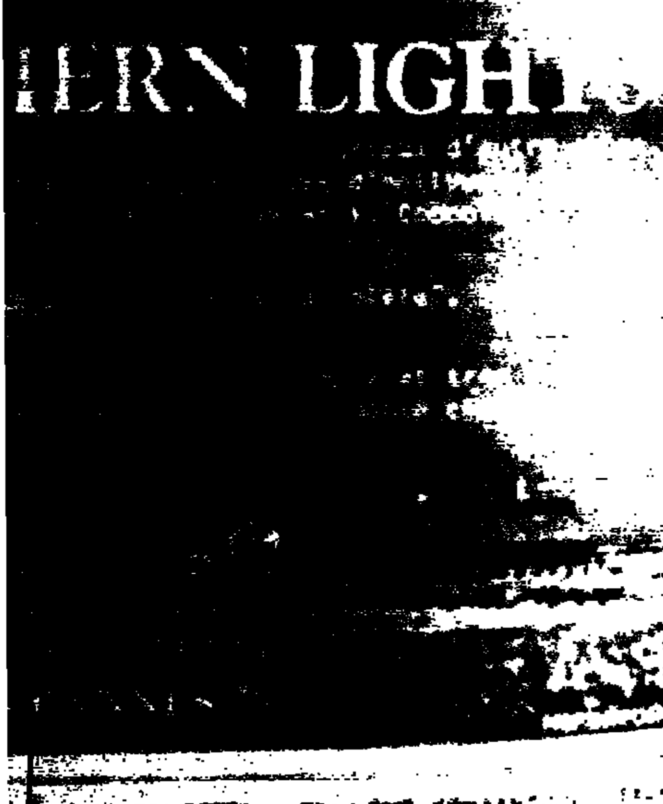
THEATRE

Cartoucherie, Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 : Andalucia Amarga.
Chaillot, salle Gémier, 20 h. 30 : les Larmes amères de Petra von Kant.
Centre Pompidou, cinéma du musée, 19 h. : Stuart Sherman.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Théâtre de Paris, 20 h. 15 : Edison.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 20 h 30 : les Fausses Confidences.
Nanterre, Maison de la culture, 21 h. : C. de Heilbronn.

PERFORMANCES
MUSIQUE, ART, DANSE

Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : J. Kroesen.





SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : l'Ange de la nuit, d'A. Berthomieu ; 18 h. : Hommage à Abel Gance pour son quatre-vingt-dixième anniversaire ; 20 h. : Festival de Lille ; 22 h., Rétrospective du cinéma polonais : le Voyage, de M. Piwowski.

Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Escapade in Japan, d'A. Lubin ; 17 h., Cinéma d'avant-garde : Aelita, de J.-A. Protozanov ; 19 h., Quatre-vingts ans de cinéma danois : les Fiancés de Glomdal, de C.T. Dreyer ; 21 h., Cinéma polonais : Panique dans un train, de K. Kutz.

Les exclusivités

A CHILD IS WAITING (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

ALIEN (A., v.o.) (*) : Concorde, 8e (359-92-84). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

BLOODY CRAZY WAVE (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

CAMOUFLAGE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Styx, 5e (633-08-40) ; Olympic, 14e (542-67-42).

CEDDO (Sén., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées-Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).

LES CHARLOTS EN DELIRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).

CHROMOSOME 3 (Ang., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), jusqu'à jeudi ; Calypso, 17e (380-30-11).

CORPS A CŒUR (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.

COURAGE, FUYONS (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33), Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LA CROISADE MAUDITE (Pol. v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Grands Augustins, 6e (633-22-13) ; à partir de vendredi : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Maillot, 17e (Secrétan, 19e (206-71-33).

LE DIVORCEMENT (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

L'ECOLE EST FINIE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Elysée-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

ET LA TENDRESSE, BORDEL ? (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Mercury, 8e (225-75-90). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Cinéac, 2e (256-80-27).

FOLIE-FOLIE (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

HAIR (A., v.o.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

HEROES (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

HEXAGONAL'S ROCKERS (Fr.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

IL Y A LONGTEMPS QUE JE T'AIME (Fr.) : Ternes, 17e (380-10-41).

INTERIEURS (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).

IRACEMA (Br., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Olympic, 14e (542-67-42).

JANE SERA TOUJOURS JANE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES LARMES DE SANG (Alg., parlé français) : La Clef, 5e (337-90-90).

LA LUNA (It., v.o.) (**) : Quintette, 5e (354-35-40) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-84). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LE MANOIR DES FANTASMES (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LE MALIN (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).

MOONRAKER (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE MORS AUX DENTS (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

LES MOTOS DE LA MORT (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

PASSE TON BAC D'ABORD (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LES PETITES FUGUES (Suis.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Madeleine, 8e (742-03-13).

LE PIEGE A CONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE POINT DOULOUREUX (Fr.) Le Seine, 5e (325-95-99).

PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

QUELQUE PART EN EUROPE (Fr-Hong., v.f.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Bonaparte, 6e (326-12-12).

ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; v.f. : New-Yorker, 9e (770-63-40).

LE RABBIN AU FAR-WEST (A., v.o.) Paramount-City, 8e (222-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).

RACE D'EP (Fr.) (**) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE TAMBOUR (All., v.o) (*) : Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; George-V, 8e (225-41-46) (70 mm) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

TESS (Fr.-Brit., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M.-St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)

THE BIG FIX (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (255-67-29)

LE TOUBIB (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U G C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Saint-Michel, 5e (236-79-17) ; U G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (737-02-74).

UTOPIA (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

LE VAMPIRE DE CES DAMES (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).

LES VISITEURS D'UN AUTRE MONDE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U G C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46)

WINIFRED WAGNER (All., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42) H sp

ZOO ZERO (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ; Palais des Arts, 3e (278-62-98).

Les films nouveaux

BOBO JACCO, film français de Walter Bal (*) : Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

DE LA NUEE A LA RESISTANCE, film italien de Jean-Marie Straub V O. : Pagode, 7e (705-12-15).

LE PULL OVER ROUGE, film français de Michel Drach : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ;

MAMAN A CENT ANS, film espagnol de Carlos Saura. V O : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). A partir de vendredi. — V.F : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67).

RUE DU PIED DE GRUE, film français de Grand-Jouan : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

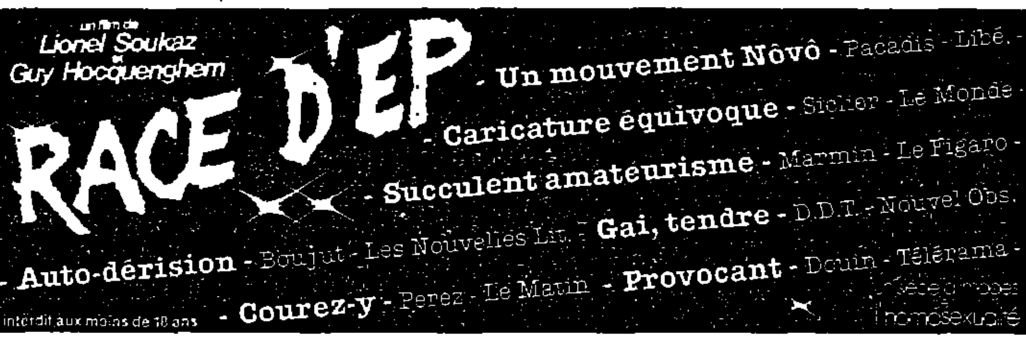
S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? film français de Martine Lancelot : Marais, 4e (278-47-86).

DUOS SUR CANAPE, film français de Marc Camoletti : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-89-52) ; Saint-Charles-Convention, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) ; Tourelles, 20e (636-51-98).



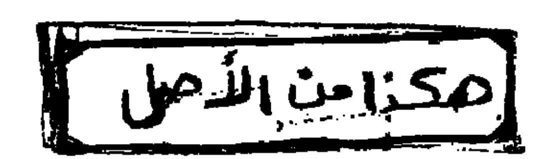












RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 9 novembre

CHAINE I : TF 1

18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour : Le dixième homme.
19 h 10 Une minute pour les femmes : Les dangers de la maison.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h. 45.
20 h Journal.

20 h 35 Au théâtre ce soir : « M. Amilcar ».
Comédie d'Y Jamiaque, mise en scène de M. Fournel, avec M. Roux, J. Magre.
Tout s'achète, sauf le bonheur, dit M Amilcar, qui sait également que l'on peut en même temps simuler le bonheur et être heureux.
22 h 40 Pleins feux.
De José Artur. Invité : Robert Hossein.
23 h 30 Cinq jours en Bourse.
23 h 40 Journal.

CHAINE II : A 2

18 h 30 *C'est la vie.*
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Top club : Diane Dufresne et le groupe Santa Esmeralda.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton ; l'Or du Transvaal.
Scénario P Nivollet et J.-C. Camredon. Réal. C. Boissol (cinquième épisode)

21 h 35 Apostrophes : Les passions parallèles.
Magazine de B. Pivot.
Avec MM. M. Tournier (Des clefs et des serrures), *J Sternberg* (Rêver la mer), *C. Bourniquel* (le Soleil sur la rade), *P.-L. Rey* (le Football). *P Gascar* (le Jardin du curé)

22 h 45 Journal.
23 h Ciné-club (cycle James Cagney) : « l'Ennemi public ».
Film américain de W. Wellman (1931), avec J. Cagney, J. Harlow (v.o. sous-titrée, N.).
Un homme qui a passé son enfance dans les taudis devient, au temps de la prohibition, un célèbre contrebandier d'alcool. Pour venger son ami, tué par un gang rival, il entreprend un terrible règlement de comptes
Un bel exemple du « cinéma social » de la Warner Bros dans les années 30. Tableau sans concessions de l'Amérique des gangsters, mise en scène puissante de Wellman et grande interprétation de James Cagney.

CHAINE III : FR 3

18 h 30 *Pour les jeunes.*
18 h 55 Tribune libre.
UFAC (Union française des anciens combattants)
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito.
20 h Les jeux.
20 h 30 Les grands témoins : Le président algérien Chadli Bendjedid.
Entretien avec J.-M. Cavada, M. Toulouze et J.-C. Paris.
21 h 30 Reportage : Les gens d'ici.
Une émission de F Bittendiebel.
Artistes et habitants d'Eguisheim, en Alsace, parlent de leur vie et de leurs métiers.
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt ».
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : les satellites météos.
20 h., Relecture : André Gide, par H. Juin.
21 h. 30, Black and blue : vient de paraître.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz (de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Les chants de la terre : musiques traditionnelles.
20 h. 20, Concert (cycles d'échanges franco-allemands) : « Symphonie « Il Distratto » (Haydn) ; « Rhapsodie pour violon et orchestre n° 2 » (Bartok) ; « Symphonie n° 1 » (Brahms), par l'Orchestre Radio-Symphonique de Sarrebrück, direction Pinchas Steinberg. Avec Joshua Epstein, violon.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Vieilles cires — Arturo Toscanini et Richard Wagner (concert du 22 février 1941, Orchestre de la N.B.C.). Extraits de « la Walkyrie » et du « Crépuscule des Dieux » ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : « Shakespeare et le cinéma ».

Samedi 10 novembre

CHAINE I : TF 1

11 h 57 *Philatélie-club.*
12 h 30 La vie en vert.
12 h 45 Jeune pratique.
La contraception.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Au plaisir du samedi.
13 h. 55, La petite maison dans la prairie ; 14 h. 47, Plume d'Elan ; 15 h. 7, Animation : Du tac au troc ; 15 h. 13, Maya l'Abeille : La bataille des pucerons ; 15 h. 42, Feuilleton : L'homme du *Picardie* ; 16 h. 35, Dessin animé : les Comètes ; 16 h. 45, Magazine de l'aventure ; 17 h. 28, Mickey et Cie : les Alligators ; 17 h. 51, Animation : Avec des idées que savez-vous faire ?
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
L'assurance-vie.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h. 45.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Numéro un : Dave.
Emission de Maritie et G. Carpentier.
Avec J Birkin, Dalida, C Vega, C. Goya, Julie, F. Hardy et les Ballets Arthur Plasschaert
21 h 35 Série : Los Angeles, années 30.
22 h 30 Télé-foot 1.
23 h 30 Journal.

CHAINE II : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 20 Les jeux du stade.
17 h 10 Les moins d'vingt et les autres.
17 h 55 Course autour du monde.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Maigret et la dame d'Etretat.
Avec J Richard et S. Valère.
22 h 5 Collaroshow.
23 h 25 Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Thierry la Fronde : La cuisine voyageuse.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito : « Ça sent bon les crêpes ».
20 h Les jeux.
20 h 30 Le roman du samedi soir : « le Pape des escargots » (Enfer, terre et ciel).
D'après H Vincenot, réal J Kerchbron.
Le jeune peintre Gilbert est « monté » à Paris Mais il n'y rencontre que trahison et corruption
21 h 30 V 3, Le nouveau vendredi : Vivre al Païs... demain.
Réal. M. Frydland. Commentaire : P. Gildas.
Une heure en compagnie de ceux qui « font » le Sud-Ouest. Ont participé à l'émission : MM. B. Kayser, professeur de géographie ; M. Roux, inséminateur ; A. Dagin, restaurateur ; M. Bernadet, P.-D.G. d'une entreprise de matériel électronique.
22 h Journal.
22 h 30 *Magazine : Thalassa (Le secret de John Lethbridge).*

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches.
11 h. 2, La musique prend la parole : « les Maîtres chanteurs », de R. Wagner.
12 h. 5, Le pont des Arts.
14 h., « Villa-Lobos : l'homme de Rio », de J.-L. Cavalier et V. M. Tude de Souza.
16 h. 20, Livre d'or : l'œuvre pour piano de Villa-Lobos.
17 h. 30, Pour mémoire : Henri Matisse (rediff.).
19 h. 30, Inde : musique populaire du Rajasthan (Gazi Khan).
20 h., « A Memphis, il y a un homme d'une force prodigieuse », de J. Audureau.
21 h. 40, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib., avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques.
7 h. 40, Musiciens pour demain. Conservatoire Royal de Liège : « Kreisleriana » (R. Schumann) ; « Caprice » (Paganini) ; « Sequenza III » (L. Berio) ; entretien avec... H. Pousseur, directeur du Conservatoire.
9 h. 2, Les classiques favoris.
11 h. 30, Magazine des musiciens amateurs.
12 h. 35, Sélection concert.
12 h. 40, Jazz, s'il vous plaît (disques demandés par les auditeurs).
13 h. 30, Chasseurs de son.
14 h., Critiques-auditeurs : « Chant d'un compagnon errant » (Mahler).
16 h., Matinée lyrique, par Jacques Bourgeois : « Katia Casanava », de Janacek, chœurs de l'Opéra de Vienne, Orchestre philharmonique de Vienne. Direction Ch. Mackerras.
19 h., Concert-lecture : autour de Berlioz : ouverture du « Carnaval Romain » (Berlioz) ; « Caprices » (Paganini) ; « les Nuits d'été » (Berlioz) (extraits), avec N Denize, mezzo ; « Symphonie en ré majeur » (Chérubini) (extraits) ; « Fantaisie pour piano » (Reicha), par J. Koerner, et l'Orchestre national de France. Direction S. Baudo.
20 h. 5, Concours international de guitare.
20 h. 30, Concert : Festival de Bergen 1979 (échanges internationaux) — Musique de *la Renaissance* : œuvres de V. Capirola, J. Martini, B. Tromboncino, J.-A. Dalza et M. Cara — Musique de la Haute-Renaissance : œuvres de C de Rore, G. Bassano, G. Gastoldi, V. Galilei, L. Marenzio et G. Mainerio. — Période pré-baroque : œuvres de Frescolbadi, Cavalieri, Poscarini, Monteverdi, Stefani, Zannetti, Negri et Dowland, par le London Early Music Group. Direction J Tyler
22 h. 35, Ouvert la nuit : la musique se livre (Berlioz) ; 23 h., G.R.M.-INA : Qui-dit-quoi-à-qui ? » — Paul Mefano présente : « Multiples extensions » (P Boesmans) ; « Transit » (B Ferneyhough) ; « D'un arbre de nuit » (C. Lefevre) ; 0 h. 5, Hommage à Messiaen...

Dimanche 11 novembre

CHAINE I : TF 1

8 h 40 Judaica : Cinquante ans après.
Emission du rabbin J Eisenberg
8 h 50 Messe en direct de Saint-Louis des Invalides.
En présence de M Valéry Giscard d'Estaing, président de la République.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
10 h 52 Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918.
Arrivée du président de la République à l'Arc de triomphe.
11 h 45 La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 C'est pas sérieux.
14 h 15 Les rendez-vous du dimanche.
De Michel Drucker.
15 h 30 Tiercé.
A Auteuil.
15 h 35 Série : l'île fantastique.
16 h 28 Sports première.
18 h 30 Trésor des cinémathèques.
Dans les caves du fort d'Ivry.
19 h 25 Les animaux du monde.
Le printemps des animaux nordiques.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « le Président ».
Film français de H. Verneuil (1961), avec J. Gabin, B. Blier, R. Faure, A. Adam (nouvelle rediffusion).
Dans la retraite où il dicte ses Mémoires, un ancien président du conseil revit son passé et sa lutte contre son chef de cabinet qui l'a trahi. Il va se dresser de nouveau contre celui-ci, qui peut être appelé à gouverner la France
*Roman de Simenon se référant aux mœurs parlementaires de la III*e *République et adapté pour donner à Jean Gabin le rôle d'une grande figure républicaine au-dessus des partis et des intérêts. Morceaux de bravoure de Verneuil et de son interprète.*
22 h 30 Clemenceau ou l'unité d'une vie.
Emission de B. Michal. Réal. M. Leclerc.
23 h 30 Journal.

CHAINE II : A 2

10 h 30 On we go.
10 h 50 Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918.
12 h 30 *Tremplin 80*, variétés.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Têtes brûlées.
Les Orphelines
14 h 15 Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h 5 Des animaux et des hommes.
15 h 55 Majax : *passe-passe.*
16 h 40 Série : la Corde au cou.
L'affaire Boiscoran : le secret.
17 h 40 Cirques du monde.
18 h 40 Stade 2.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Série : le Retour du Saint.
Le général s'en va-t-en guerre.
21 h 30 Littérature et politique : Jean Prevost.
Documentaire de B d'Abrigeon.
22 h Il était un musicien : Stravinski.
22 h 30 La grande parade du jazz : Hommage à Duke Ellington.
23 h 5 Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h Emission de l'I.C.E.I. destinée aux travailleurs immigrés.
Images du Portugal.
10 h 30 Mosaïque.
Reportage : Les réfugiés du Sud-Est asiatique ; Variétés : Le groupe Phuong-la (Vietnam), Ferhat Imaziren Imula (Algérie), Hayali Toriyn Celebi (Turquie), le super-trio de Quim Barreiros (Portugal).
16 h 30 Prélude à l'après-midi.
Les Petits Chanteurs de Sainte-Marie interprètent la « Messe pour le temps de guerre », de J Haydn.
17 h 30 Jacques Spiesser lit Roland Dorgelès.
18 h 30 L'invité de FR 3.
La montagne Sainte-Victoire.
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Festival international du jazz : Clark Tery Big Bad Band.
20 h 30 Le continent de glace.
21 h 20 Journal.
21 h 30 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : Jacques Becker.
22 h Ciné-regards.
Le cinéma soviétique.
22 h 30 Cinéma de minuit : « Smilin Through ».
Film américain de F Borzage (1941), avec J. MacDonald, B. Aherne, G Raymond, I. Hunter, J. Horner (v.o sous-titrée).
A la fin du siècle dernier, en Angleterre, un homme vit dans le souvenir de celle qu'il a aimée, tuée, le jour de leur mariage, par un rival jaloux. Il recueille la nièce de la défunte, une enfant Vingt ans plus tard, celle-ci, qui ressemble étrangement à la morte, s'éprend du fils du meurtrier
Un mélodrame semé d'invraisemblances, mais où Borzage a réussi de belles séquences sur le romantisme de la passion amoureuse. Il y a aussi un travail intéressant de la couleur et Jeannette Mac Donald dans un double rôle chantant.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la libre pensée française.
10 h., Messe
11 h., Regard sur la musique : « Troisième Symphonie », d'A. Magnard.
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Villa-Lobos, un continent musical.
14 h., Les comédiens combattants présentent : « la Guerre en dentelles », de J. d'Esparbès.
14 h. 30, « On n'évite ni le péché ni le malheur », d'après le roman d'Ostrowsky. Avec G. Darrieu, J. Topart (rediff.).
16 h., Le lyriscope : « Don Juan », de J. Losey.
17 h. 30, Rencontre avec... le professeur Gallifré.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Agenda Dada, poésie surréaliste.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre : Bach, Borkowski, Szalonek, Leibowitz.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique-Chantilly : œuvres de Helmesberger, Paganini, J. Strauss et F. Lehar.
8 h., Cantate pour le vingt-deuxième dimanche après la Trinité.
9 h., Sélection concert, par André Francis.
9 h. 7, Charles *Tournemire* : « l'Orgue mystique »
9 h. 30, Vocalises : panorama des Opéras dans le monde ; les souscriptions lyriques.
11 h., Concert en direct du Théâtre d'Orsay : Mozart... « Quatuor, K 210 » ; « Quatuor K 421 » ; « Quatuor K 458 », par le Mozarteum Quartet de Salzbourg.
12 h., Equivalences (interprètes ou compositeurs aveugles) : œuvres de Gigout, Tournemire, Vierne, Alain et Franck : André Marchal, orgue.
12 h. 35, Opéra-bouffon : « Orphée aux Enfers » (fin), d'Offenbach. Avec M. Mesplée, J. Rhode J. Berbié, M. Sénéchal. Direction Michel Plasson.
14 h., La tribune des critiques de disques : « Concerto pour violon », de Brahms).
17 h., Concert : « Concerto grosso n° 5 » (Haendel) ; « Concerto pour hautbois, cordes et continuo, n° 3 » (J.-M. Leclair) ; « Dardanus », suite d'orchestre (Rameau), par le Nouvel Orchestre philharmonique. Direction John Poole, J Vandeville, hautbois.
19 h., Musiques chorales : Rachmaninov.
19 h. 35, Jazz vivant : orchestre de Carla Bley et Gil Evans au Festival de Juan-les-Pins.
20 h. 30, Concert : « Printemps de Prague 1979 » : « Prélude sur les thèmes hébraïques » (Prokofiev) ; « l'Enfant du Violoneux » (Janacek) ; « *Diversions* ou a thème » pour piano pour la main gauche et orchestre, opus 21 (Britten) ; « Variations Enigma » (Elgar), par l'Orchestre symphonique de la B.B.C. Direction G. Rojdestvensky. Avec Victoria Postnikova, piano
22 h. 35, Ouvert la nuit : les grandes voix... Maria Cebotari ; 23 h., Portrait en petites touches : « Etudes, opus 25 », de Chopin ; 0 h. 5, Comment l'entendez-vous ? (Chopin, par Noël Lee.

HEURES D'EMISSION ET LONGUEURS D'ONDE DES RADIOS C.G.T.

RADIO QUINQUIN
Horaires d'émissions : 10 h. - 19 h.
Tél. : 16 (27) 88-63-61.
M.F. longueur d'onde : 90.

RADIO 92
Horaires d'émissions : 5 h. 30 - 9 h. ; 15 h. - 18 h. 30.
Tél. : 621-00-80.
M.F. longueur d'onde : 88.

RADIO 93
Tél. : 831-09-23.
M.F. longueur d'onde : 88.

RADIO : ACTION C.G.T.
Horaires d'émissions : 6 h. 30 - 7 h. ; 19 h. 45 - 20 h.
M.F. longueur d'onde : 102.

RADIO 76
Horaires d'émissions : 6 h. 30 - 8 h. 45 ; 11 h. 45 - 14 h. 30 ; 18 h. - 20 h.
Tél. : 16 (35) 66-50-38.
M.F. longueur d'onde : 90.

RADIO L.C.A.
Horaires d'émissions : 10 h. - 14 h. 30 ; 17 h. - 21 h.
Tél. : 16 (82) 23-22-35.
M.F. longueur d'onde : 97/102.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 10 NOVEMBRE
— *M. Rolf Lieberman*, administrateur de l'Opéra, est le rédacteur en chef du journal inattendu de R.T.L., à 13 heures.
DIMANCHE 11 NOVEMBRE
— *M. Maurice Plantier*, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, participe à l'« interview-événement » de R.T.L., à *13 h. 15.*

● *M. Jean Lefèvre* nous prie de préciser qu'il est « chargé de mission de Radio-France auprès de l'Institut national de l'audiovisuel » et non pas, comme nous l'indiquions dans *le Monde* du 6 novembre, « chargé de mission auprès de l'Institut national de l'audio-visuel ».

● *A Sud-Radio*, M. Thierry Bernard, rédacteur en chef, est nommé responsable du service des programmes et de l'information. M. Jean-Marie Ferran, rédacteur en chef adjoint, devient rédacteur en chef.









De l'argent haut placé qui va vous rapporter.

Un placement à la hauteur.
Vous aimez la montagne, vous cherchez un placement qui rapporte, voilà déjà deux bonnes raisons pour choisir les résidences Florilège-Loisirs.

Mais nous avons des raisons encore plus convaincantes pour vous décider à devenir propriétaire d'un logement dans l'une des résidences Florilège-Loisirs.

De vrais villages de montagne.
Les résidences Florilège-Loisirs sont bâties dans de vieux villages qui ont conservé le charme de la tradition montagnarde. Leur altitude moyenne, idéale pour tous, assure à ces stations un bon enneigement l'hiver tandis que l'été les transforme en paradis des oiseaux et des fleurs.

Des constructeurs nés dans la région.
Les résidences Florilège-Loisirs sont réalisées par des constructeurs nés dans la région qui savent sélectionner les sites et choisir les matériaux pour bâtir des résidences parfaitement adaptées à la montagne.

D'ailleurs, leur expérience ne date pas d'hier. Cela fait plus de 25 ans qu'ils construisent en montagne. Vous pouvez leur faire confiance.

Ils sauront ensuite vous accueillir et vous conseiller pour votre installation : choix des meubles, bonnes adresses de la région pour vous équiper ou vous aider. En vacances plus que partout ailleurs il est important de se faciliter la vie.

Des loisirs pour profiter de la montagne, été comme hiver.
Si vous achetez un logement dans l'une des résidences Florilège-Loisirs, vous aurez la chance de profiter à la fois du charme d'un vieux village, et d'un équipement sportif de tout premier ordre. En hiver : ski de fond, ski de randonnée, ski alpin avec un grand choix de pistes. En été, les loisirs se multiplient : équitation, tennis, alpinisme, promenades sur les petits sentiers, natation, pêche à la truite.

A vous de choisir.

Des appartements pratiques à vivre.
Conçus pour profiter pleinement des vacances, les appartements des résidences Florilège-Loisirs sont astucieusement conçus : cuisines ou kitchenettes équipées et bien agencées, salles de bains complètes, rangements pratiques.

Pour équiper et meubler votre appartement Florilège-Loisirs peut également vous proposer un mobilier exclusif en bois massif créé pour s'harmoniser avec le logement que vous aurez choisi.

Un service de location à votre disposition.
Si vous devenez propriétaire d'un logement dans l'une des résidences Florilège-Loisirs, votre placement sera vite rentabilisé. Nos conseillers sauront vous faire découvrir la rentabilité de l'investissement loisirs en montagne et la possibilité de bénéficier de certains avantages fiscaux.

Toutes les fois que vous n'occuperez pas votre appartement, vous aurez la possibilité, si vous le souhaitez, de le louer en passant par notre service location.

D'autre part, nous vous aidons à obtenir des crédits personnalisés exceptionnels, et vous offrons la garantie d'un important groupe bancaire. C'est primordial pour acheter en toute sécurité.











Carroz d'Arâches : la montagne facile à vivre.
(Haute-Savoie 1140/1950 m alt.)
A proximité de Flaine, une station été-hiver pleine de charme. La résidence du Pré du Bois est située en bordure de la forêt, face à la chaîne des Aravis.

Grand choix d'appartements luxueusement équipés du studio aux 4 pièces à partir de 107.000 F.

La Grave : la montagne au naturel.
(Hautes-Alpes 1400/3982 m alt.)
Face aux glaciers de la Meije, La Grave est la plus ancienne station d'alpinisme, rendue célèbre par l'école des Guides de l'Oisans. C'est aussi la découverte du Parc National des Écrins en pleine nature, on y pratique l'hiver un ski différent : ski de glacier, ski sauvage dans la poudreuse ou grandes randonnées en face d'un des plus beaux panoramas des Alpes.

A la résidence des balcons de la Meije, 84 appartements du studio au 3 pièces duplex dans de petits immeubles dont l'architecture est en harmonie avec la tradition.

Serre-Chevalier : le ski décontracté.
(Hautes-Alpes 1350/2575 m alt.)
Au cœur des Alpes, Serre-Chevalier offre l'hiver l'un des plus beaux domaines skiables d'Europe et l'été toutes les joies de la montagne et la découverte du Parc National des Écrins.

Au Clos des Cavales, André Jullien construit des chalets de 2 appartements 2 ou 4 pièces luxueusement équipés.

St-François-Longchamp : un placement exceptionnel.
(Savoie 1600/2250 m alt.)
Mariage des hameaux de St-François et de Longchamp, à proximité du Col de la Madeleine, la station est située dans l'un des sites les plus purs des Alpes françaises.

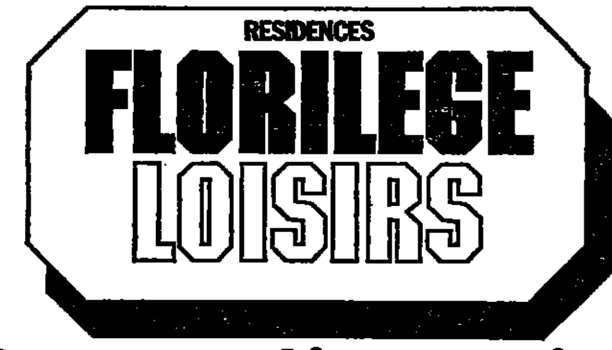
La résidence du Grand Mas ressemble à un grand chalet au pied des pistes de ski. 62 appartements du studio au 3 pièces à partir de 116.000 F. Un placement dont la rentabilité devrait être exceptionnelle.

Puy-St-Vincent : que la montagne est belle !
(Hautes-Alpes 1400/2750 m alt.)
Pour Puy-St-Vincent la nature a été très généreuse. Dans un cadre unique au cœur de la Vallouise à 20 km de Briançon, face au Pelvoux et à la Barre des Écrins.

Les studios et 2 pièces de la résidence Sapporo sont situés au pied des pistes. L'été, alpinisme, longues promenades en forêt, tennis, natation pour réussir pleinement vos vacances. A Puy-St-Vincent le soleil brille 300 jours par an.

Montgenèvre : ski sans frontières.
(Hautes-Alpes 1860/2700 m alt.)
Situé à 10 km de Briançon, Montgenèvre est relié à la station italienne de Clavière. Du grand ski avec 280 km de pistes et la Voie Lactée entre la France et l'Italie. Montgenèvre offre toutes les joies de la montagne, l'été : randonnées dans le Parc National des Écrins, golf, équitation, pêche, canoë, tennis.

La résidence des Chalmettes est située au pied des pistes. Studios et appartements luxueusement équipés et gestion parahôtelière avec des possibilités de services personnalisés importants : accueil, téléphone, restauration, salle de jeux...



Des vacances bien construites.

Pour en savoir plus, sans engagement, sur les possibilités exceptionnelles d'acquisition d'un appartement dans l'une des résidences Florilège-Loisirs, retournez vite le bon ci-dessous à :
Florilège-Loisirs
20, avenue Franklin-Roosevelt
75008 PARIS.
Tél. 359.35.44 - 225.10.62.

Les résidences Florilège-Loisirs bénéficient des 25 ans d'expérience de la construction en montagne d'André Jullien.

Nom____________________

Adresse____________________

Ville____________________ Code postal__________ Tél.__________

Veuillez m'envoyer sans engagement de ma part, une documentation sur les résidences Florilège-Loisirs dans les stations suivantes :

(cochez le nom des stations choisies)

Carroz-d'Arâches	☐	Serre-Chevalier	☐
Puy-St-Vincent	☐	Montgenèvre	☐
St-François-Lonchamp	☐	La Grave	☐
Location	☐	Acquisition	☐



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi — offres d'emploi



THOMSON-CSF

DIVISION DES ACTIVITÉS SOUS-MARINES
Centre de CAGNES-SUR-MER

DEUX PROGRAMMEURS

Expérience 1 à 2 ans ASSEMBLEUR et FORTRAN. Domaine temps réel et scientifique. Formation DUT INFORMATIQUE.

Adresser C.V. détaillé à THOMSON C.S.F., Service du Personnel, B.P. 53, 06802 CAGNES-SUR-MER.

SFENA

Division Test Automatique (DTA)

Recherche

INGENIEUR

APPLICATIONS TEST AUTOMATIQUE

pour

- Etudes de faisabilité
- Propositions techniques
- Suivi de clientèle

en liaison avec le Département Etudes

- Solide formation en électronique générale exigée,
- Anglais parlé souhaitable,

Adresser C.V. et photo à S.F.E.N.A. - B.P. 59
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
S/s Réf. I-029

SOCIETE PETROLIERE recherche pour PARIS

GEOLOGUE

Pour travaux de synthèse destinés à orienter les investissements d'exploration. Rémunération selon qualification et expérience. Anglais courant.
Ecrire avec CV et prétentions à FRANCAREP
6, rue Pillet-Will 75009 PARIS

AGENCE DE PUBLICITE PARIS recherche
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
TRES EXPERIMENTE
Le candidat précisera dans une note jointe à son C.V. le profil du poste tel qu'il le conçoit. Ecr. nº 6.122, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

ECOLE PRIVEE (PARIS) recherche
PROFESSEUR ANGLAIS
classes seconde et première.
Tél. : 607-60-74 entre 14 et 17 h.

Pour Cabinet rech.
COMPTABLE
Ecr. C.V. prét. M. FLORAND
4, rue Véronèse, PARIS-13e

Administrateur biens recherche
PRINCIPAL
— Parfaite connaissance travx;
— Sens de l'organisation ;
— Disponibilité.
Poste pouvant convenir : à architecte, commis principal ou principal confirmé.
Rémunération en fonction du travail. Evoyer C.V. détaillé et prétentions, photo souhaitée, sous référ. 3.492 à PUBLICITE GAUTRON, 29, rue Rodier, 75009, qui transmettra.

COMMERCIAL 1re FORCE
SALAIRE EXCEPTIONNEL.
ALLARY. Téléph. : 387-35-10.

INTERNAT.

SOCIETE DOUALA recherche
COMPTABLE CAMEROUNAIS
titulaire D.E.C.S. complet ou au moins certificat comptable.
Ecrire 16, rue Aldebert, 13006 MARSEILE,
L'AIR LIQUIDE qui fera suivre.

RÉGIONALES

Grande-Banque spécialisée recrute pour le Sud-Est
Quelques Jeunes
soit diplômés débutants (ESCAE, IEP, SC. Eco.)
soit expérience 2 à 3 ans.
Attaché Commercial
Les diplômes importent moins que tempérament qui doit ête tourné vers action et négociation commerciale.
Adresser C.V., photo + prétent.
SOVAC
41, avenue Toulon,
13006 MARSEILLE.

Pour étudiante Classe préparatoire HEC PARIS, 5e, cherche prof. de math, urgent. Ecrire HAVAS NANCY 54000, nº 252

formation profession.

J. F., 34 a., suivant formation REPRES. DELEGUE CCIALE à la Chambre de Commerce de Paris cherche
STAGE PRATIQUE
en entreprise du 3 AU 15 DEC.
GRATUIT PR L'ENTREPRISE.
Tous secteurs.
Ecr. nº 6.123 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

cours et leçons

Cours d'anglais à Montmartre, professeur anglais expérimenté, petit groupe ou cours particulier méth. selon besoin : 254-38-69.

demandes d'emploi — demandes d'emploi

Président Directeur Général en fonction

P.D.G. en activité de la filiale française (50 MF CA, 80 personnes) d'une Société US importante mondialement connue sur son marché de pointe, mettant en œuvre les technologies les plus avancées (électronique, informatique).

Agé de 36 ans il a monté, puis dirigé plusieurs activités ces 10 dernières années, obtenant des niveaux de succès importants.

Il possède une formation supérieure économique et commerciale acquise en France et aux U.S.A.

Il maîtrise les méthodes de gestion et de reporting anglo-saxonnes.

Il est intéressé par des propositions permettant d'opérer à des niveaux plus ambitieux.

Adressez toute correspondance à ICAR, 1, rue Rabelais 75008 Paris qui transmettra.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Particulier Vend 204 1974, 40.000 km, bon état.
Tél. : 267-15-52 après 19 h. ou samedi toute la journée.

8 à 11 C.V.

1308 GT 1976, 67.000 km, très bon état mécanique, 4 pneus et tuyaux d'éch. neufs. Prix Argus — 10 % (15.000 F). Tél. : 492-87-26 ou 495-47-60.

A VENDRE
Renault 15 TL avril 78, 23.000 km Option. - Prix à débattre.
Tél. : après 18 h. : 982-78-30.

Particulier, vend 504 1979, 11 CV, 25.000 kilomètres.
Tél. : 367-15-52 après 19 h. ou samedi toute la journée.

Vd OPEL REKORD break 1973, mécanique impec. Px intéress.
Tél. : 558-35-11, après 17 h.

12 à 16 C.V.

SAAB TURBO
modèle 80. - Tél. : 437-45-44.

divers

SÉLECTION BMW
316 - 320 - 520 - 525 - 528 - 728
Ex. tt 79-80 peu roulé.
Auto-Paris XV : 533-69-95.
63, r. Desnouettes, Paris (15e).

CONCESSIONNAIRE
B.M.W
63, Bd J. Jaurés
92 CLICHY. Tél. 731-05-05

ACHETER ou LOUER VOTRE B.M.W.
PRESENTATION ET ESSAIS DE
TOUTE LA GAMME
NEUVES - DISPONIBLES
Nombreuses occasions.
GARANTIE B.M.W.

box-parking

LA MOTTE-PICQUET, partic. vend parking, imm. 76.
35.000 F. Tél. : 877-03-32.

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

Près du **FORUM**
Grand living + chambre, bains, très belles poutres peintes.
Perdrix - 264-17-02

5e arrdt.

Ve, 8, RUE DES PATRIARCHES petit immeuble rénové, 2 appts 2 Pces, tt cft, 43 m2 chaque + 1 appt dernier étage, 45 m2, poutres. CHARME. A aménager. Samedi, de 14 h. à 16 h. 30.

5e, CLAUDE-BERNARD
Imm. récent. conft. 4e étage **4 P.** 830.000 F 577-96-85

8e arrdt.

Résidentiel, 180 m2 en duplex : séj. dbe, S. à M., 4 ch., park., 1.200.000 F. Téléphone 278-09-40.

9e arrdt.

56, rue de la Rochefoucault, au 3e étage, bel appart. 3 Pièces, 67 m2, prix 350.000 F (facilités). Visite, vendredi et samedi, de 14 à 18 heures.

11e arrdt.

NATION, av. Philippe-Auguste, 4 Pièces, tout confort, 4e, asc., tapis escalier, chauff. central, vue dégagée, balcon, soleil : 530.000 F. - GIERI : 373-85-81.

NATION, immeuble brique 1930, studio, 2e, ascens., chauf. centr. imm., 118.000. GIERI, 373-85-81.

13e arrdt.

A SAISIR. — PORT-ROYAL, ARAGO : 4 Pièces, 100 m2 : 680.000 F. Téléphone : 535-86-37.

XIIIe, GLACIERE, récent, 6e, ascenseur, vue dégagée, excellent plan, 100 m2, liv., 47 m2 + 2 chbres, 750.000 F. - 535-86-37.

BD ARAGO, dans imm. récent, studio, tt cft, bas prix vu urgce. Téléphone : 526-00-35.

14e arrdt.

ALESIA
propriét. vd imm. 75, beau 4 P., bns, dche, 100 m2, 750.000 F + park. 30.000 F. Visite samedi 10 de 11 à 16 h., 56, rue du Moulin-Vert. Téléphone, avant 10 heures et après 18 heures : 504-82-52.

Montparnasse, 3e étage, ascens. voté, 4 p., tt cft, tél., ch. serv., cave, 730.000 F. Tél. : 326-23-91. S/pl. de 14 h. 30 à 17 h., 27, av. du Maine, 3e étage, gauche.

Porte d'Orléans, sur Montrouge, soleil, calme, 8, rue Radiguey, appt 3 Pièces, entrée, cuisine, bains, wc, 50 m2, libre, 210.000 ; mitoyen, 42 m2 occupé, 135.000. Direct propriétaire : 224-02-86.

Mº CITE-UNIVERSITAIRE
Imm. neuf, bon standg, 6e étg., SEJ. + 1 CHAMBRE, entrée, cuisine, S. de B., wc, téléphone. AGREABL. AMENAGE, balcon. PRIX INTERES. 3, rue Gazan, bâtiment C, escalier 2, samedi, dimanche, lundi, de 14 à 17 h.

16e arrdt.

Mº EGLISE-D'AUTEUIL
2 P. sur rue, entrée, cuisine, salle de bains, w.-c., tél. AGREABLEM. AMENAGE. Bon imm. PRIX INTERESSANT. 18, av. THEOPHILE-GAUTIER Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

Mº TROCADERO Bon imm.
4e ét., calme, chauffage central LIVING + 2 CHBRES, entrée, cuis., salle de bains, w.-c., tél., 70 m2. PRIX INTERESSANT. 93, av. KLEBER Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

AV. FOCH, 300 M2
Exceptionnel. 550-34-00

18e arrdt.

Excellent placement, 3 Pièces : 75.000 F comptant + 2.900 F rente viagère, femme 80 ans, loué 1.400 mensuel. Revenu pour acheteur. Visite samedi, de 14 à 18 heures, 48, avenue de Clichy.

19e arrdt.

146, av. Jean-Jaurès - Récent
5 P. 12e étage, park. 578.000 F. Samedi 15-17 h - 766-49-94.

78 - Yvelines

CHATOU/LE VESINET (78)
R.E.R., Part. vd appt ds résid. de standg, environnement boisé, calme, ds parc 1 ha, très beau 5 Pièces + loggia, 111 m2, nombreux aménagements, cave, parkings : 604.000 F + 26.000 C.F. Possibilité box.
Agence s'abstenir. T. 971-06-02.

VERSAILLES R.D., Glatigny : 2 Pces, 48 m2, balc. 9 m2, cave, park., calme, soleil, verd., imm. 1973, entièr. aménagé, décoré, pour amateur photo, musique : 330.000 F + petit C.F.
Téléphone propriétaire, 954-83-29.

LOUVECIENNES. Belle demeure ancienne, site planté d'arbres. Vue dégagée.
Appts de classe, chf. individuel au gaz cheminées.
— Rez-de-ch. surélevé 273 m2, cuis., récept. : salon 52 m2, s. à manger 36 m2, 4 chbres, s. de bains, 2 parks, jardin 1.800 m2 environ. 1.370.000 F.
— AU 1er ETAGE :
● 145 m2, cuis., salon, 23 m2, s. à manger 15 m2, 3 chbres s. de bains park. 695.000 F.
● 138 m2, cuis., séj. 37 m2, 3 chbres, s. de bains. Park. 675.000 F.
— AU 2e ETAGE :
● 164 m2 cuis., séj. 35 m2, 4 chbres, s. de bains, cab. toil., park. 770.000 F.
● 102 m2, cuis., séj. 34 m2, 2 chbres, s. de bains, cab. toil., park. 502.800 F.

NICOLAS ET VICHER
950-84-39 - 951-76-20

91 - Essonne

PALAISEAU (91)
RER 20 du Châtelet, ds petite résidence 1972, 3 pces, 65 m2. Entrée, rangem., cuis. équipée, séjour dble chambre, logg., w.-c. s. de bns (scens. téléph.), park. et cave. Prix 210.000 F.
Tél. 920-56-64 après 18 h.

92 Hauts-de-Seine

RUEIL, Part. vd 4 P., 85 m2, aménagé par architecte, cuis. et dress. équ., balc., cave, 2 park. 550.000 F. M. Coquereau 976-55-56 H. B., ou 751-22-68, après 19 h.

NEUILLY - BD BINEAU
petit studio, cuisine, S. de B., téléphone, tout confort. LIBRE Téléphone : 754-59-37.

COURBEVOIE
3, RUE SAINT-GUILLAUME, GARE D'ASNIERES SAINT-LAZARE
4 PCES, 85 M2
2 ET 3 PCES
BALCONS
NOUVEAU PRET PIC
Visite tous les jours sauf mardi et mercredi de 14 à 19 heures
359-63-63 - 788-41-45.
Habitable immédiatement.

CHATENAY-MALABRY
EXCEPTIONNEL
grand appartement + terrasses, 140 m2 habitables, 150 m2 terrasses, 2 garages : 1.200.000 F. EFIMO : 660-45-96.

94 Val-de-Marne

SAINT-MANDE, près bois, bel immeuble, 2 Pces, cft, R.-de-C., profession libérale possible : 150.000 F. MICOT : 344-43-87.

NOGENT-SUR-MARNE
1 BIS, RUE DE BEAUTE,
dans petit immeuble grand standing, sur jardin, studio, 2 Pièces pièces indépend. S/pl. vendredi et samedi, 14 à 17 h. Semaine : 563-34-64 et 563-28-96.

CACHAN
24-26, RUE GALLIENI,
LE FLORE
résidentiel, vue sur parc, plein centre, ligne de Sceaux, métro à 500 mètres, immeuble 5 étages de grand luxe : chambres ou 4-5 Pièces, appartement témoin, samedi, dimanche, lundi, de 11 heures à 18 h. 30.
C.I.B.S., 137, av. Gal-Leclerc, Bourg-la-Reine. Tél. : 350-14-80

PRES BOIS **VINCENNES**
NOGENT-SUR-MARNE Secteur résident. 5 p., cuis., tt confort, park., cave, balc., exceptionnel. 735.000 F. - 347-26-81.

Région parisienne

60 - Oise

CHANTILLY-GOUVIEUX
28 mn Paris-Nord. Lisière de forêt. Proche golf et chevaux INVESTISS. SUR ET SOLIDE Petits immeubles « à la Mansart ». Appts du studio au 6 pièces. Duplex avec cheminée, 3 tennis. Piscine en cours. Prix fermes et définitifs à la réservation. B.V. sur place tous les jours sauf JEUDI, de 11 à 13 h. et de 14 à 19 h. Sam. et dim. de 10 à 19 h. Tél. : (4) 457-32-62
Réalisation SERIM. - 387-52-11

77 Seine-et-Marne

77173 COMBS-LA-VILLE
Part. à part., vds gd 3 Pièces, séjour 22 m2, 75 m2 env., tt cft, excell. état, imm. bon standg, 2e étage ss asc., tél., parking. Près gare, ts commerces, école. Prix 210.000 F. - Tél. 060-58-01.

Province

SKI en Haute-Savoie, Chapelle-d'Abondance, studio 4 personnes à partir de 130.000 F avec 13.000 comptant; 2-3 Pièces. Gestion assurée. G. R., Rue du Lac - Corzent. — 74200 THONON. Téléphone : (50) 71-76-49.

HAUTE-SAVOIE - COMBLOUX, ETE-HIVER, studios, appartements, 180.000 F avec 36.000 F comptant + crédit. Gestion assurée.
ERIGE VENTE,
2, place de la Libération,
74160 Saint-Julien-en-Genevois.
Téléphone : (50) 49-03-00.

locations non meublées Offre

Paris

Paris-15e, Mº Vaugirard, ptaire : b. 2 p. 51 m2, balc. 7 m2, 3e ét., soleil, calme, cuis. équip., tél., imm. réc., 2.050 F, ch. compr. + pkg. 567-24-77. Vis. sam. 11-19 h.

Propriétaire loue directement
4 et 5 P. dans immeuble standing neuf.
280, rue de LOURMEL - 15e
Visite sur place sauf dimanche.

Région parisienne

Près St-NOM-LA-BRETECHE
500 m gare, vers Montparnasse, 35' Défense, pavillon nf, 3 ch., 2 bns, bur., gd liv. av. chem., jardin 600 m2, terrasse 50 m2, s/s.o., vue except. face site protégé, val. La Mauldre. Locat. VIDE ou MEUBLEE, av. gar. société. 4.000-6.000 F mensuel. Tél. : 090-79-76 ou 602-04-05

VERSAILLES-MONTREUIL
5mn. GARE, maison ancienne rénovée, 700 m terrain, récept. 70 m2, 6 chbres, 3 points d'eau, garage, 7.000 F mensuel.
LA CHANCELLERIE
950-54-85

A LOUER EXCEPTIONNEL
A JOUY-EN-JOSAS (78)
à 17 km. du pont de Sèvres, de très belles maisons 4-5-6 Pièces avec d'agréables jardins clos dans nouveau village.
Livraison sous deux mois.
Les Nouveaux Constructeurs,
Téléphone : 946-88-18.

locations meublées Offre

Province

65 KM EST PARIS
Particulier loue PRIEURE sur 1 ha parc entretenu, garage, 9 Pièces principales, 4 S. de B. Téléphone : 538-26-02, 435-73-01.

constructions neuves

A 15 km de Compiègne, autoroute A1, sortie Ressons
La Résidence Le Long Pré



des maisons individuelles entourées de bois et d'étangs, équipements sportifs
construction traditionnelle
2, 3 chambres ou plus
cheminée et barbecue contractuels - garage.

de 335 000 F à 366 000 F (terrain inclus)

délai de livraison : 6 mois maximum
5% à la réservation ; 15% à la signature notariée et 80% par le Crédit Agricole à la remise des clés, en 15, 18 ou 20 ans. (Nouveau Prêt Conventionné).

renseignements et vente :
Les Marguerites de Bellinglise - château de Bellinglise
60157 Elincourt Ste Marguerite
samedi, dimanche de 11 h à 13 h et de 14 h 30 à 19 h
en semaine : de 13 h à 18 h 30 sauf mardi et mercredi
Tél. (4) 476.10.73

INVESTISSEZ
Paris-5e, près du PANTHEON,
2/3 P. imm. nf à partir de 9.580 F le m2
707-20-29 65, rue LHOMOND

hôtels-partic.

BUTTE MONTMARTRE
MOULIN DE LA GALETTE
ds voie privée, calme, verdure charmante mais., récept., 3 ch., 180 m2 + gdes terras. vue Paris Téléph. : 264-02-63 préf. matin.

locations non meublées Demande

Paris

Jeune enseignant maths, cherche STUDIO ou 2 pces, petit loyer. Ag. s'abst. Tél. 705-30-08.

Jeune AVOCAT ch. 2 ou 3 pces Paris, quartier indifférent. Agence s'abstenir. Tél. 846-32-55.

Région parisienne

Pour Stés européennes ch. villas pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. Tél. 283-57-02

bureaux

Hambourg

c'est la deuxième ville bancaire, la première ville industrielle et la plus importante ville commerçante en Allemagne. La ville fait partie des plus grands ports mondiaux dans la région la plus riche de L'Europe. Ce sont certainement suffisamment de raisons pour établir votre banque ou votre bureau dans

la position bancaire la plus favorisée

aubord de la Binnenalster

Nous résoudrons vos problèmes d espace

hölscher
RDM ✆ 040 223093
Telex 02174073 Erlenkamp 27
D-2 Hamburg 76

DOMICILIATIONS CONSTITUTION DE STES
ASPAC - 281-18-18

Domicil, Artis et Commerç. Siège S.A.R.L.-Rédaction D'actes, Statuts, Informations juridiq. Bur. - A partir 100 F/m. Paris-10e - 11e - 15e - 17e. Tél. : 355-70-80 - 225-18-04.

8e St-Lazare. 4 burx meublés, 4 tél., 1er ét., asc., stand. 5.400 F mens. 522-46-43, 14-21 h.

immeubles

ACHETE imm. de tte import. même avec trvx. M. MOHR, 137, bd Kœnig, Neuilly-sur-Seine.

STE COPROR paie comptant
Immeubles toutes catégories
Même avec gros travaux
EXPERTISE GRATUITE
524-56-01
21, rue de la Source, PARIS 16e

appartem. achat

INVESTISSEUR ach. COMPT. 2 ou 3 Pièces, Rive Gauche. SIERUS : 543-58-74.

L'AGENCE DU XVIe cherche : BEAUX APPARTEMENTS, préférence dans 16e. 704-40-27.

URGENT rech. APPTS 2 à 4 P., PARIS ou NEUILLY. Règlement RAPIDE chez mon Notaire. Tél. M. BERNARD : 260-66-96 ou 046-09-94.

Rech. appts 2 à 4 Pces, PARIS, avec ou sans travaux, préfère rive gauche, près facultés. Ecr. Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

fonds de commerce

A vendre pour raison de santé une petite entreprise de chauffage/sanitaire en S.A. dans ville de 40.000 habitants en expansion. Carnet de commandes assurées. Pr tous rens. TEL. : 16 (46) 88-82-67 à partir de 19 heures.

PARIS OUEST
Belle LIBRAIRIE-PAPETERIE-JOURNAUX. C.A. 1.216.000 F à DEVELOPPER. Prix 700.000 F à débattre suivant comptant.
TRANSADIX 256-10-10 225-65-59

locaux commerciaux

A NIMES Centre Ville ds immeuble de grand standing vends ou loue locaux commerciaux ou professionnels (clos et vitrés) URBAT, 14, av. Frédéric-Mistral, 34 MONTPELLIER (66) 36-05-55.

NICE Plein CENTRE
Cédons BAUX de 4 magasins Zone piétonne Masséna et avenue Jean-Médecin 70 à 300 m2
M. Dulong - Tél. (93) 89-63-49

pavillons

MORSANG-SUR-ORGE
Pavillon à vendre proximité tous commerces, écoles, grande cuisine, séjour double, 3 chbres, roberie, greniers, garage, 2 voit., terrain 407 m2, arbres fruitiers Téléphone 015-68-76

maisons de campagne

Dans haut village LUBERON Maison XIIe en majeure partie restaurée. Vue. Calme. Prix : 350.000 F S'adres. : Mes BOYER et PAGES, notaires associés. 84.400 APT. Tél. (16-90) 74-10-44.

Vds maison (2 p. + gren.) près Parthenay (79). Jard. + serv. Trav. à fre. Conv. retrait. S'ad. 79200 PARTHENAY. (49) 64-25-72.

terrains

Sud Morbihan, terrain boisé 2.500 m2, dans parc accès plage, tennis. Me Resnais, notaire, 56370 SARZEAU

DIRECTEMENT, propriétaire (77) Bois-le-Roi, orée forêt FONTAINEBLEAU, terrains à bâtir, dans parc, bord Seine. Vue imprenable. Ponton privé possib. Ttes viabilités, 3.500 m2 ou plus. EXCEPTIONNEL : 160 F le m2. 069-61-78

COLLIOURE, Roussillon
A vendre Terrain 4.200 m2 situation exceptionnelle. M. Yves COSTA, Hôtellerie LA FREGATE, 66190 COLLIOURE Tél. (16-68) 82-06-05

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30 – de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

Le Monde

régions

Haute-Normandie

Le port de Rouen a le vin triste

A M. Roland Leroy, député communiste de Seine-Maritime, qui s'inquiétait d'une éventuelle fermeture du chai à vins du port de Rouen (« Avec une capacité de 100 000 hectolitres, une desserte à la fois maritime, fluviale, ferroviaire et routière, c'est le plus grand chai portuaire d'Europe »), *M. Joël Le Theule, ministre des transports, vient d'apporter quelques apaisements :*

« L'importation des vins d'Europe du Sud a remplacé en grande partie celle des vins d'Afrique du Nord, et les vins importés sont coupés avec des vins français sur les lieux de production, *dit le ministre dans une réponse parue au* Journal officiel *du 6 novembre.* Cela privilégie le passage du vin importé par les ports français de la Méditerranée ou le transport des vins en droiture par voie ferrée, au détriment du transport maritime dans les ports français de l'Atlantique ou de la Manche. Tout cela a eu pour conséquence que la plupart des chais des ports voisins de Rouen ont fermé. »

Le trafic de vins du port de Rouen est passé de 800 000 tonnes, dans les années 50, à 30 000 tonnes en 1978. De 1975 à 1978, les recettes du chai du port autonome ont diminué de moitié, tandis que ses dépenses étaient multipliées par deux.

« Le déficit du chai est devenu insupportable », *dit le ministre, qui ajoute :* « Pour tenir compte de la nouvelle structure du trafic qui subsiste, et pour participer à l'effort nécessaire pour maintenir le chai à vins ouvert, une réduction des effectifs en service dans ce chai a été admise. Dans ces conditions, et malgré la conjoncture très défavorable pour les vins, il a paru possible de ne pas fermer le chai du port autonome. »

Réuni le 30 octobre, le conseil d'administration du port de Rouen, conscient des difficultés, a décidé de « refondre les tarifs du chai », *de façon à tenir compte de ses nouvelles conditions d'exploitation. Cette installation est, en effet, appelée à avoir de plus en plus une fonction de magasinage et à recevoir un tonnage croissant de vins par voie ferrée, en provenance du sud de la France et d'Italie. On continuera donc à faire du vin à Rouen, mais il est exclu que 1980 et les autres années soient, ici, des millésimes à marquer d'une pierre blanche.*

Coïncidence ou ordre du jour soigneusement dosé ? Toujours est-il que, au cours de la même séance, le conseil d'administration du port s'est préoccupé de l'alimentation en eau potable des navires en escale à Rouen. Il a demandé au préfet de Seine-Maritime l'autorisation de relever de 13 % les tarifs de fourniture d'eau, dont se charge, parmi d'autres, la société Le Gaulois. Celle-ci, avec son automoteur, l'Albatros, a livré, en 1978, 83 235 tonnes d'eau à mille douze navires. Presque trois fois plus que le trafic du gros rouge...

F. Gr.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

La politique agricole régionale donne la priorité à l'hydraulique et aux investissements agro-alimentaires

De notre correspondant

Marseille. — Voté le 13 février 1979 par le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le plan à cinq ans d'aide à l'agriculture régionale (150 millions de F) vient d'entrer dans sa deuxième tranche d'application. Cette action pilote, mise en œuvre par le Bureau méridional (organisme d'intervention de l'établissement public régional groupant élus, entreprises coopératives, organisations professionnelles de l'agriculture et représentants de l'Université), a permis que soient débloqués, en 1979, 23 500 000 F répartis sur deux cent cinquante actions régionales. Les secteurs concernés sont l'appareil industriel et commercial, la promotion des hommes, la production agricole, les expériences foncières et forestières, ainsi que le secteur hydraulique.

Une « rallonge » de 6 500 000 F vient d'être proposée au budget supplémentaire 1979 pour l'hydraulique (4 millions de F) et les investissements collectifs agro-alimentaires (2 500 000 F).

Parmi les actions concrètes menées « exemplaires », on peut citer la création d'une coopérative de surgélation à Pertuis (Vaucluse), d'une fromagerie à Arvieux (Hautes-Alpes), la mise sur pied d'un réseau de transport commun aux coopératives horticoles de la région, la création d'une coopérative de plantes à parfum à Simiane-la-Rotonde.

L'objectif essentiel de l'établissement public régional, face aux difficultés d'une agriculture qui fait vivre ici deux cent mille personnes mais en perd quatre mille par an, est d'obtenir la maîtrise des produits agricoles de la région par les élus de la région. Le plan à cinq ans constitue également une base pour l'affirmation des revendications régionales, au niveau de l'Etat et à celui de la C.E.E.

JEAN CONTRUCCI.

Franche-Comté

Pour offrir un toit aux « Lip »

LA VILLE DE BESANÇON ET LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DOUBS CRÉENT UNE USINE-RELAIS

De notre correspondant

Besançon. — La ville de Besançon et la chambre de commerce et d'industrie du Doubs vont acquérir ensemble des bâtiments industriels de 4 000 mètres carrés, à Besançon. Il s'agit d'une usine vide où la société Bourquenez-Beckerich avait ses ateliers. La commune et la chambre de commerce prendront chacune à leur charge 50 % du prix d'achat. Les locaux seront utilisés comme usine-relais pouvant accueillir temporairement les entreprises en attente d'une implantation définitive.

Mais ce n'est un secret pour personne, à Besançon, que la chambre de commerce entend essentiellement loger là la coopérative de production constituée par les anciens salariés de Lip, de manière à effacer le symbole qu'est devenue l'usine de Palente, occupée depuis plus de trois ans et demi par ce qui reste du personnel de l'ancienne firme horlogère.

Du côté municipal, cependant, on assure qu'une location provisoire serait seulement proposée aux occupants de Palente, à qui le choix serait laissé d'accepter ou de refuser cette solution. Les « Lip », qui sont entrés il y a peu dans la voie des concessions, ne seront sans doute pas tous disposés à quitter Palente, même si on leur laisse espérer que ce geste, qui risque de consacrer l'éclatement des communautés réunies jusqu'alors sous le même toit, serait de nature à débloquer le dossier social, économique et financier que le gouvernement examine depuis plus d'un an. Une clause particulière serait incluse dans le contrat liant la chambre de commerce et la ville de Besançon, au terme de laquelle, en cas de désaccord portant sur l'utilisation de l'usine-relais, l'un des deux partenaires deviendrait propriétaire uniquement en rachetant la part de l'autre.

Cette clause paraît avoir été souhaitée par la chambre de commerce, qui redoute peut-être que les « Lip », s'ils s'installent dans les locaux proposés, ne se comportent comme à Palente. — C. F.

UNE ENTREPRISE D'ÉLECTRONIQUE A BESANÇON ?

(De notre correspondant.)

Besançon. — Une entreprise importante, dont le nom n'a pas été révélé, mais qui appartient au secteur de l'électronique appliquée aux télécommunications, pourrait s'installer à Besançon sur une zone industrielle de vingt-quatre hectares à créer près de la cité périphérique de Planoise. Elle y occuperait quinze hectares et créerait quelques centaines d'emplois à terme.

Un projet similaire avait échoué en mai dernier à la suite des tergiversations de l'administration. Ce nouveau dossier a-t-il davantage de chances d'aboutir et ne risque-t-il pas de soulever à son tour l'opposition de certains habitants, voire d'une partie du conseil municipal de Besançon, puisque certains élus pensaient que les terrains voisins de la cité de Planoise étaient destinés à rester en zone verte ?

La question, en tout cas, se pose d'une modification éventuelle du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Besançon, alors que la ville a aménagé, avec la chambre de commerce et d'industrie du Doubs, une zone industrielle à moins de dix kilomètres, qui dispose d'une bretelle d'accès à l'autoroute A 36, et dont les cent cinquante hectares restent inoccupés.

M. VENTEJOL : les autorités locales doivent participer davantage à la politique régionale de la C.E.E.

Le comité économique et social des Communautés européennes souhaite une réforme de la politique régionale communautaire et réclame une plus grande participation des autorités locales et régionales, ainsi que des organisations socio-économiques, dans l'application de cette politique, a indiqué, le 6 novembre, M. Gabriel Ventejol, membre de ce comité et président du Conseil économique et social français, qui siège au Palais d'Iéna à Paris.

Le comité considère que cette participation « *facilitera l'application du principe de complémentarité entre les aides nationales et communautaires, favorisera une meilleure coordination des politiques d'aménagement dans chaque pays et permettra de vérifier l'exécution des décisions communautaires* ».

MAINTIEN DU PÉAGE SUR LE PONT D'OLÉRON

Le péage du pont d'Oléron sera maintenu, a décidé, le 8 novembre, le tribunal administratif de Poitiers, qui avait à statuer sur une requête présentée par un comité de défense des usagers.

En 1966, le conseil général de la Charente-Maritime avait fixé un tarif de péage qui ne s'appliquait pas aux habitants de l'île ni à ceux qui y ont un emploi. Le comité de défense s'appuyant sur une loi de 1880 excluant tout péage sur les routes départementales et nationales avait porté l'affaire devant le tribunal administratif. Mais, depuis le 12 juillet dernier, un nouveau texte législatif a modifié la loi de 1880 et autorisé l'instauration de péage sur toutes les routes.

● *Le Poitou-Charentes en Sarre.* — Sous la double conduite de M. Henri Baudequin, préfet de Poitou-Charente, et de M. Hardy, président (R.P.R.) du conseil régional, député de la Charente et maire de Cognac, une délégation de l'établissement public régional s'est rendue il y a quelques jours à Sarrebruck, où prenait fin la Semaine française en Sarre.

Midi-Pyrénées

UNE CENTRALE NUCLÉAIRE A GOLFECH ?

Le directeur de « la Dépêche du Midi » invite M. Giscard d'Estaing à venir discuter avec les maires des communes intéressées

De notre correspondant régional

Toulouse. — Dans une lettre au président de la République, publiée le 9 novembre dans *la Dépêche du Midi* (dont il est le directeur), M. Jean-Michel Baylet (député M.R.G. du Tarn-et-Garonne et maire de Valence-d'Agen), demande à M. Giscard d'Estaing de profiter de son voyage en Midi-Pyrénées pour se rendre sur le site de Golfech où l'E.D.F. a l'intention d'installer une centrale nucléaire. M. Baylet déclare notamment :

« *Je vous invite, monsieur le président, à venir vous rendre compte sur place de ce qu'est l'occupation d'une petite ville de province, ainsi que des villages avoisinants, par des gendarmes mobiles en armes, et jemets à votre disposition l'hôtel de ville de Valence-d'Agen afin que vous puissiez y rencontrer les maires des communes concernées par ces projets. (...)* »

« *Pour protester contre la parodie de démocratie qu'est l'enquête d'utilité publique,* poursuit le député, *neuf communes sur douze ont refusé de s'y soumettre. J'ai moi-même, devant le climat de violence qu'a entraîné l'intervention de plusieurs escadrons de gendarmes mobiles qui stationnent dans les communes intéressées, alerté le ministre de l'industrie à diverses reprises, récemment encore le 25 octobre à l'Assemblée nationale. En vain. Je m'aperçois qu'aucun processus démocratique ne permet d'enrayer l'implacable machine conjointement mise au point par l'administration et l'E.D.F.* » — L. P.

● *Ancien village de Charonne : enquête publique.* — L'aménagement de l'ancien village de Charonne, dans le vingtième arrondissement, sera soumis à l'enquête publique, du lundi 19 novembre au vendredi 14 décembre. Le dossier pourra être consulté tous les jours, sauf les samedis et les dimanches, de 9 heures à 18 heures, à la mairie annexe du vingtième arrondissement, 6, place Gambetta.

AÉRONAUTIQUE

L'Airbus sera produit à huit exemplaires par mois en 1984 selon M. Bernard Lathière

« Nous avons décidé d'augmenter la cadence de production de l'Airbus européen, qui passera de trois exemplaires par mois, actuellement, à huit exemplaires par mois en 1984 et à dix en 1985 », a déclaré, jeudi 8 novembre à Paris, M. Bernard Lathière, administrateur gérant du consortium Airbus industrie.

A ce jour, avec les commandes conclues la semaine dernière par trois nouveaux clients, British Caledonian, Sabena et Martinair, le consortium européen a vendu l'Airbus (versions A-300 et A-310) à trente compagnies aériennes différentes. Au total, pour la seule année en cours, l'Airbus A-300 a été commandé ferme à soixante-sept exemplaires (auxquels il faut ajouter vingt-cinq options) et l'Airbus A-310 à soixante et un exemplaires fermes (auxquels il faut ajouter soixante-deux options), soit deux cent quinze avions retenus par la clientèle en 1979 (au lieu de quatre-vingt-deux en 1978).

« *Cette réussite,* a précisé M. Lathière, *nous assigne un certain nombre de devoirs. Nous avons fini par acquérir notre crédibilité vis-à-vis des compagnies aériennes. Nous ne sommes pas en état d'euphorie. Tout n'est pas gagné. Nous avons notre place au soleil puisque nous avons récupéré notre part du marché européen. Ce succès nous pose des problèmes que nous savons résoudre.* »

« *Il y a quatre ans,* a ajouté l'administrateur gérant d'Airbus Industrie, *nous étions le quatrième constructeur mondial. Maintenant, sur chaque contrat important, nous nous trouvons en finale contre Boeing. Nous sommes devenus le second constructeur mondial.* »

« *Nous ne sommes pas stupides au point de croire que nous allons dévorer Boeing,* a encore expliqué M. Lathière. *Nous produisons actuellement trois avions d'un seul type par mois, et Boeing en produit trente de plusieurs types. Mais, sur la base d'un examen des besoins ultérieurs des trente compagnies qui nous sont déjà acquises, nous pouvons espérer vendre entre huit cent cinquante et un millier d'avions. Sur un marché mondial, estimé à deux mille cinq cents avions de deux cents à deux cent cinquante places, nous pouvons prendre le tiers des achats.* »

M. Lathière a, d'autre part, indiqué que, désormais, sur chaque avion vendu, Arbus Industrie donait de l'argent, ce qui permettait au consortium européen de rembourser les pertes que les différents partenaires avaient accepté de faire au début du programme. Il n'a toutefois pas voulu préciser le montant de ces gains, se contentant d'affirmer que l'Airbus était vendu pour environ 35 millions de dollars.

Le Monde

économie

AGRICULTURE

APRÈS LE VOTE DE L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

La taxe de coresponsabilité laitière pourrait aider les producteurs de viande

estime M. Méhaignerie

Le pavé dans la mare agricole, lancé par l'Assemblée européenne de Strasbourg, a suscité en France bien des remous. Les communistes et les gaullistes voient dans le vote tendant à réduire les dépenses de soutien du marché laitier la confirmation de leur crainte : l'Assemblée européenne dépasse, selon eux, ses prérogatives. Le gouvernement français cherche, lui, à minimiser l'effet de l'« opération Dankert », du nom du parlementaire socialiste néerlandais qui est à l'origine des amendements visant à augmenter la taxe de co-responsabilité laitière.

Devant l'Assemblée nationale, qui débattait, jeudi 8 novembre, du budget de l'agriculture (voir p. 11-12), M. Méhaignerie a estimé que les indications données par le vote de Strasbourg ne constituaient pas une remise en cause de la politique agricole commune. Mais pour le ministre français de l'agriculture le problème financier est réel ; il requiert des solutions techniques qui n'aient pas d'incidences sociales négatives.

Dans ce dossier, la France n'est pas l'accusée, dit M. Méhaignerie. Sa contribution aux dépenses de soutien du marché laitier s'élève à 795 millions de francs. Elle reçoit en retour 573 millions. Une taxe de coresponsabilité progressive, avec une exonération jusqu'à une production de 60 000 litres, devrait pénaliser les usines à lait du nord de l'Europe, plus responsables des excédents actuels que les petites exploitations. L'idée de transformer le produit de cette taxe en primes pour le troupeau allaitant (races à viande) semble convenir au ministre français, car l'Europe a trop de lait, mais pas assez de viande.

Demander aux responsables des excédents d'aider à réduire un déficit n'est à ses yeux pas stupide. D'autant moins que l'on assiste actuellement, du fait de la situation des marchés, à un phénomène de « contre-reconversion » : des éleveurs de races à viande abandonnent cette production pour le lait, plus régulièrement rémunérateur. Il faudra bien, sauf à admettre un transfert des ressources nationales supplémentaires vers le budget européen, trouver des solutions à cette affaire. L'assemblée de Strasbourg en propose. Au Conseil des ministres de disposer, estime-t-on rue de Varenne.

M. PIERRE BERNARD-REYMOND : « Il n'y a pas lieu de dramatiser »

« Il n'y a pas lieu de dramatiser » a déclaré de son côté jeudi M. Pierre Bernard-Reymond, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé des questions européennes, devant l'Association de la presse diplomatique française. *« Il n'y a pas eu de choc institutionnel, ni naissance d'une crise »*, a ajouté le secrétaire d'Etat. Les députés européens ont simplement voulu, selon lui, lancer *« un signal »*, *« un avertissement »* et *« poser le problème agricole »*. La diminution des crédits de soutien du lait est *« indicative »*, a-t-il dit.

Le vote de l'Assemblée européenne, a souligné M. Bernard-Reymond, ne marque que le début de la procédure budgétaire. L'Assemblée est fondée, estime-t-il, à réduire les dépenses agricoles mais non, comme elle l'a fait en même temps, à augmenter la taxe laitière dite de co-responsabilité. On peut donc s'interroger sur la *« conformité de ce vote avec les traités »*. Ensuite, l'Assemblée a dépassé le taux d'augmentation du budget autorisé. Le budget qu'elle a adopté est donc *« susceptible de révision »* devant le conseil de la Communauté bien qu'il ne soit pas certain que la majorité qualifiée des ministres puisse être réunie pour le repousser. Enfin, les crédits inscrits au budget sont, a dit M. Bernard-Reymond, *« évolutifs »*, les dépenses effectives étant fonction de la conjoncture agricole, en cours d'exécution, pour financer les dépenses agricoles dites *« obligatoires »*, il faudrait soit faire adopter un budget supplémentaire (ce qui est une procédure fréquente), soit transférer à ce chapitre des crédits puisés dans les dépenses *« non obligatoires »* des fonds régional et social.

La France, a encore dit M. Bernard-Rymond, est très attachée à la politique agricole commune, mais elle estime qu'elle doit être *« infléchie »* pour éviter l'accumulation des excédents. *« Il n'y a aucun fossé à cet égard entre les conceptions qui ont inspiré l'Assemblée et celles du gouvernement français »*, a dit l esecrétaire d'Etat. En revanche, il estime que *« la politique agricole ne peut être infléchie par un simple vote »*.

● *Le coût de la vie en Yougoslavie* a augmenté de 17,6 % au cours des dix premiers mois de 1979. Entre octobre 1978 et octobre 1979, les prix à la consommation ont enregistré une hausse de 22,2 %. — *(A.F.P.)*.

● *Le gouvernement koweïtien* a acheté sur le marché japonais 10,5 millions d'actions Hitachi (0,4 % du capital), 13 millions d'actions Toshiba (0,9 % du capital) et 12 millions d'actions Mitsusishi (0,6 % du capital).

● *L'Office fédéral allemand des cartels (B.K.O.)* a donné son accord à la création d'Europacolor, une filiale commune constituée par Thomson Brandt (51 %) et A.E.G.-Telefunken (49 %), au sein de laquelle seront regroupées les activités « tubes TV couleur » des deux groupes (*le Monde* du 24 août).

LA COMMISSION APPROUVE LE PLAN DE RÉDUCTION DE LA PRODUCTION SUCRIÈRE

Bruxelles (Communautés européennes. Les propositions du commissaire européen chargé de l'agriculture, M. Gundelach, visant à réduire de 1,5 million de tonnes par an la production de sucre dans la C.E.E. au cours des années 1980 à 1985, ont été acceptées le 7 novembre par la Commission européenne. Ces propositions, faites pour lutter contre les excédents sucriers, ramèneraient la production communautaire de 11,5 millions de tonnes actuellement à 10,3 millions.

La Commission avait envisagé de réduire les quotas « A », c'est-à-dire celui qui bénéficie du prix garanti communautaire et « B », c'est-à-dire celui qui reçoit une garantie communautaire moins importante. Le quota « A » passerait de 3,23 millions de tonnes par an à 3,08 millions pour la France et de 1,3 million de tonnes à 936 000 tonnes par an pour la Grande-Bretagne.

La production des DOM, quant à elle, dont le quota reviendrait de 594 000 tonnes à 419 000 tonnes, ne baisserait pas, n'ayant pas dépassé 317 000 tonnes pour la période 1975-1976 et 1978-1979 (en prenant la moyenne des deux meilleures années. — *(A.F.P.)*

M. BRUNO DE MAULDE EST NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DU CRÉDIT AGRICOLE

M. Bruno de Maulde, inspecteur des finances et directeur adjoint du Trésor depuis juillet 1978, est nommé directeur général adjoint de la Caisse nationale de crédit agricole en remplacement de M. Antoine Jeancourt-Galignani, inspecteur des finances, entré en juin 1979 à la Banque d'Indochine et de Suez comme conseiller du président.

[Agé de quarante-cinq ans, M. Bruno de Maulde est ancien élève de l'ENA. Chargé des problèmes monétaires internationaux à la direction du Trésor de 1967 à 1970, il fut attaché financier à New-York, puis revint à la direction du Trésor, où il occupa le poste de sous-directeur pour la trésorerie, la monnaie et le crédit, de 1974 à 1978.]

Au Danemark

Des jeunes paysans dénoncent l'action des organisations professionnelles

De notre correspondante

Copenhague. — Quatre mille agriculteurs danois mécontents, dont une très grosse majorité de jeunes viennent de tenir à Herning (importante cité marchande située au cœur du Jütland), une « réunion de crise », la première de ce genre, dont le but principal était de protester contre l'attitude du conseil de l'agriculture (où se trouvent groupées à l'échelle nationale les associations agricoles professionnelles du royaume : coopératives, petites et moyennes exploitations, laiteries, etc.), auquel ils reprochent de ne pas défendre convenablement leurs intérêts. Un seul des membres du conseil de l'agriculture invités à ces assises s'est dérangé.

Pour les participants de l'assemblée de Herning, le conseil de l'agriculture a aujourd'hui des structures hiérarchiques surannées. Ils souhaiteraient notamment que l'élection de ses membres se fasse au suffrage direct, ce qui permettrait davantage aux « hommes de la base » de contrôler sa politique. Le gros problème de ces contestataires est un endettement souvent si lourd qu'il risque de mettre leur avenir et celui de leurs familles en danger. Les jeunes agriculteurs danois, en effet, une fois achevée leur formation, s'endettent d'abord pour acheter leurs exploitations, dont les prix n'ont cessé de grimper ces dernières années, puis pour les moderniser. Pour cela, ils doivent emprunter à des taux presque usuraires, en tout cas parmi les plus élevés d'Europe. Selon eux, le conseil de l'agriculture semble ignorer ce problème, ou du moins le minimise et ne fait rien pour lui donner une solution.

CAMILLE OLSEN.

● *Le coût de la vie*, en Allemagne fédérale, a augmenté de 0,3 % en octobre. Confirmant ses récentes estimations, l'Office fédéral des statistiques a indiqué que l'augmentation des prix à la consommation avait été de 5,7 % durant les douze mois arrêtés au 31 octobre dernier. La hausse, en un an, avait été de 5,3 % le 30 septembre et de 4,9 % le 31 août. En un an, les augmentations les plus importantes ont été celles du fuel domestique (96 %), des carburants (16 %), des pommes de terre (26 %) et du charbon (9,9 %). — *A.F.P.)*

Maillon du « plan protéines »

L'USINE DE TRAITEMENT DES OLÉAGINEUX A ÉTÉ INAUGURÉE A BORDEAUX

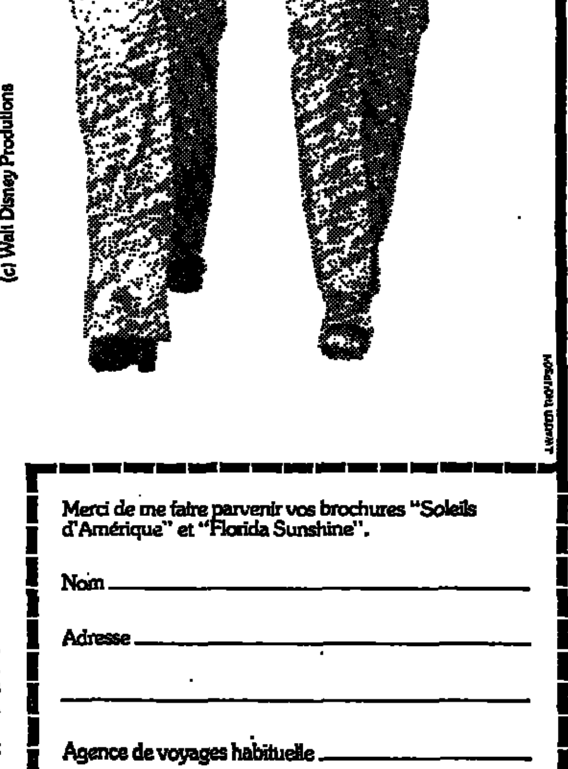
L'usine Bordeaux-Oléagineux de Bordeaux-Bassens, spécialisée dans le traitement des plantes protéagineuses (soja, colza et tournesol), a été inaugurée par M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, le lundi 5 novembre. D'un coût de 145 millions de francs, cette usine est née d'une association originale regroupant autour du Comptoir national technique agricole, représentant les agriculteurs, la société Louis Dreyfus, Elf-Aquitaine et la société brésilienne Bantrade. Elle a une capacité de 1 100 tonnes/jour de trituration pour le soja et de 600 tonnes/jour pour le colza et le tournesol. En associant le Brésil à cette opération, la France fortifie sa politique de diversification des sources d'approvisionnement en soja.

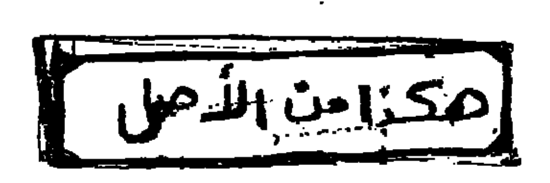
Cette entreprise doit contribuer également au développement des cultures de colza français puisqu'elle traitera la quasi-totalité des graines produites dans le grand Sud-Ouest et fournira 85 % des tourteaux nécessaires aux exploitations de la région. Le port de Bordeaux exportera 60 % de la production d'huile de l'usine. Celle-ci devrait réaliser en régime de croisière un chiffre d'affaires de 900 millions. Elle crée cent emplois directs auxquels s'ajouteront les effectifs des scientifiques et des techniciens, qui animeront un complexe de recherche et d'enseignement dans le domaine des corps gras qui sera implanté à proximité de l'usine.











AFFAIRES

ORGANISÉE A MEXICO

La « quinzaine franco-mexicaine d'échanges technologiques » devrait permettre un développement des exportations françaises

Mexico. — M. Jorge Castaneda, ministre des affaires étrangères du Mexique, et M. Jean-François Deniau, ministre français du commerce extérieur, ont inauguré la Quinzaine franco-mexicaine d'échanges technologiques, qui rassemble à Mexico, du 5 au 16 novembre, quelque cent cinquante entreprises françaises. Cette Quinzaine est la plus importante manifestation de ce type organisée par la France à l'étranger, en 1979. Elle s'inscrit dans le cadre d'une accélération des échanges commerciaux franco-mexicains, qui feront un bond en 1980 avec l'achat de pétrole mexicain par la France.

De notre envoyé spécial

Les réserves pétrolières prouvées du Mexique ont augmenté, en quelques mois, dans des proportions que le président Lopez Portillo n'hésite pas à qualifier d' *« extraordinaires, voire même incroyables »*. De fait, elles sont passées de 16 milliards de barils (1 tonne = 7,4 barils) en 1977 à 45,8 milliards de barils (les réserves potentielles atteindraient 200 milliards de barils). De quoi assurer au Mexique soixante années au moins de consommation et même d'exportation.

Les dirigeants se défendent de vouloir faire de leur pays un exportateur au sens où on l'entend communément. Il ne s'agit pas d'accumuler des revenus financiers, mais plutôt d'ajuster le niveau de production et celui des exportations aux besoins de financement du plan national de développement lancé en 1979.

La production mexicaine de pétrole avoisine 1,7 million de barils par jour, dont 700 000 environ sont exportés vers les Etats-Unis et l'Amérique latine. Elle devrait atteindre 1,8 million de barils à la fin de l'année, 2,2 millions en 1980, et se stabiliser à 2,5 millions en 1981.

Dès l'année prochaine, le Mexique exportera donc plus d'un million de barils par jour vers les Etats-Unis, l'Amérique latine mais aussi l'Espagne, le Japon, la France et, semble-t-il, Israël. Ces exportations devraient rapporter 10 milliards de dollars environ, en 1980, auxquels viendront s'ajouter les revenus d'un important contrat de livraison de gaz naturel aux Etats-Unis, signé en septembre, à un *« bon prix »*, révisable tous les trois mois.

Le contrat passé avec la Compagnie française des pétroles (C.F.P.) prévoit la livraison de cent mille barils/jour (5 millions de tonnes/an) de pétrole brut pendant cinq ans. Les modalités de fixation des prix ne sont pas encore définitivement arrêtées, et certains estiment qu'à 24,60 dollars le baril, le brut mexicain est un peu cher pour l'Europe compte tenu des coûts de transport. Aussi, la C.F.P., qui a des clients dans cette région du monde et dispose d'une raffinerie aux Etats-Unis, pourrait-elle orienter une partie du brut mexicain.

L'entrée en vigueur de ce contrat, qui représentera près de 4 milliards de francs par an, va faire basculer le commerce franco-mexicain. La balance, positive pour la France (991 millions de francs en 1978 et 980 millions pour les huit premiers mois de 1979), va devenir déficitaire. Il faut donc *« passer la vitesse supérieure »* et développer les exportations. Les ventes françaises ont atteint 1 408 millions de francs en 1978, soit 3,7 % des importations mexicaines, ce qui fait de la France le quatrième fournisseur du Mexique derrière les Etats-Unis (60,2 %), le Japon (8 %) et al R.F.A. (7,1 %).

Au cours de la dernière réunion de la commission mixte franco-mexicaine, début novembre à Mexico, sous la présidence de M. Deniau, deux projets ont pris corps. Il s'agit de la fourniture de matériels pour les adductions d'eau de la capitale, et de l'ingénierie d'une usine de nitrate d'ammoniac. Ces deux opérations bénéficieront sans doute du protocole financier signé lors de la visite de M. Giscard d'Estaing en mars, et qui prévoit l'ouverture d'une ligne de crédit de 1 milliard de francs au Mexique pour financer les achats de matériels français.

D'autres projets sont en cours de discussion dans les domaines de la sidérurgie, de l'énergie et du traitement des ordures ménagères. Les milieux français espèrent que la Quinzaine franco-mexicaine d'échanges technologiques jouera le rôle d'un accélérateur.

Un effort particulier est fait dans le secteur des télécommunications. La France a déjà livré deux centraux téléphoniques au Mexique, et C.I.T.-Alcatel (filiale de C.G.E.) et Thomson-C.S.F. viennent d'être présélectionnés dans un appel d'offres pour la fourniture de 40 000 lignes en « temporel ». Ils se trouvent en concurrence avec trois firmes étrangères et deux constructeurs locaux : une filiale de I.T.T. « mexicanisée » à 51 %, et une filiale du groupe suédois Ericsson. *Cet appel d'offres est le premier* d'une longue série puisque le Mexique entend installer 10 millions de lignes dans les dix ans à venir.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

UNE « PREMIÈRE » DANS LES PAYS DE L'EST

La Hongrie crée une banque en association avec sept établissements occidentaux

La Banque nationale de Hongrie vient de signer un accord avec sept banques occidentales pour la création d'une banque mixte internationale établie à Budapest sous la forme de société anonyme par actions, et portant le nom de Central-european International Bank (C.I.B.).

Son capital de 20 millions de dollars (84 millions de francs) est souscrit par la Banque nationale de Hongrie (34 %), la Banca commerciale italiana de Milan, la Bayerische Vereinsbank de Munich, le Credit Anstalt de Vienne, le Long Term Credit Bank of Japan, la Société générale de Paris, et la Taiyo Kobe Bank, qui en détiennent 11 % chacune. La présidence sera tournante, M. Léopold Jeorges, directeur central de la Société générale occupant le poste pendant le premier terme de deux ans.

Dans un premier temps, la banque aura un triple rôle : financer les opérations commerciales, y compris les exportations conjointes de la Hongrie et des pays occidentaux vers les pays en voie de développement ; financer des projets industriels ; prendre des participations dans des sociétés mixtes hongroises et assister les investisseurs occidentaux qui souhaitent entrer dans de telles sociétés.

La banque aura la possibilité d'effectuer toutes les opérations *bancaires internationales en toutes* devises convertibles, et est exemptée de toutes les limitations imposées par la réglementation des changes hongroise.

Sa création constitue, en quelque sorte, une « première » dans le système bancaire des pays de l'Est. Tout d'abord, le pays d'accueil, la Hongrie, y sera minoritaire, alors que les banques mixtes déà créées sont à 50/50 % ocmme la Banque franco-roumaine, la Banque franco-yougoslave. Ensuite, il s'agit de la première banque internationale off-shore implantée dans un pays socialiste et disposant d'une grande liberté. L'opération a été facilitée par le fait que les banquiers hongrois ont la réputation d'être les meilleurs de l'Europe de l'Est et de parfaitement maîtriser les techniques occidentales. Ils ont, notamment, créé à Londres, la Hungarian International Bank, établissement fort prospère présidé par M. Janos Fekete, vice-président de la Banque nationale de Hongrie, qui occupe également la vice-présidence de la banque mixte créée à Budapest.

CONJONCTURE

Le déficit de l'État a doublé en cours d'année

(en millions de francs)

	Loi de finances initiale (votée fin 1978)	Modification (entre déc. 1978 et nov. 1979)	Situation actuelle (novembre 1979)
I. OPÉRATIONS DEFINITIVES			
a) Charges	458 985	15 792	474 777
b) Ressources	445 875	1 034	446 909
Solde (a - b)	— 13 110	— 14 758	— 27 868
II. OPERATIONS TEMPORAIRES (PRETS)	64 771	+ 5 203	69 974
a) Charges	62 821	+ 220	63 041
b) Ressources (rembours.)	— 1 956	— 4 983	— 6 933
Solde (a - b)			
III. DEFICIT GLOBAL	— 15 060	— 19 741	— 34 801

Le tableau ci-dessus illustre le nouvel équilibre budgétaire résultant des modifications de recettes, mais surtout de dépenses apportées par le gouvernement au budget de l'Etat de cette année. Nous avons expliqué, dans nos éditions datées du 9 novembre (page 38), les principales causes de ces modifications : contribution de l'Etat ou redressement de la Sécurité sociale, mesures sociales d'août 1979, sidérurgie, aide sociale distribuée par les communes aux nécessiteux, prêts aux industries, concours supplémentaires aux entreprises publiques.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,2065	4,2095	— 110	— 65	— 240	— 190	— 440	— 350
$ can. ...	3,5470	3,5510	— 70	— 20	— 130	— 70	— 190	— 100
Yen (100).	1,7350	1,7390	+ 60	+ 95	+ 130	+ 165	+ 440	+ 500
DM	2,3450	2,3480	+ 70	+ 85	+ 130	+ 150	+ 360	+ 570
Florin	2,1090	2,1115	+ 35	+ 65	+ 70	+ 105	+ 290	+ 350
F.B. (100).	14,4900	14,5100	— 215	— 70	— 450	— 235	— 490	— 405
F.S.	2,5500	2,5560	+ 200	+ 235	+ 380	+ 420	+1135	+1210
L. (1 000).	5,0640	5,0675	— 160	— 90	— 355	— 280	— 950	— 805
£	8,7825	8,7910	— 170	— 135	— 390	— 345	— 875	— 745

TAUX DES EURO-MONNAIES

	COURS DU JOUR	UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
DM	NON COTÉ	8 1/8	8 1/2	8 3/4	9 1/8	8 11/16	9 1/16
$ E.-U. ..		15	15 1/8	15 11/16	16 1/16	15 5/16	16 1/16
Florin		9 9/16	10 1/4	10 1/16	10 3/4	9 7/8	10 9/16
F.B. (100).		13 1/2	14 1/4	13 3/4	14 1/2	13 3/4	14 1/4
F.S.		2 3/16	2 9/16	3 7/16	3 13/16	4	4 3/8
L. (1 000).		14 7/8	16	15 15/16	16 13/16	16 9/16	17 3/8
£		14 1/2	15 1/4	15 1/8	15 7/8	15 1/4	16
Fr. franç..		13 1/8	13 3/8	14 1/8	14 3/8	14 3/16	14 7/16

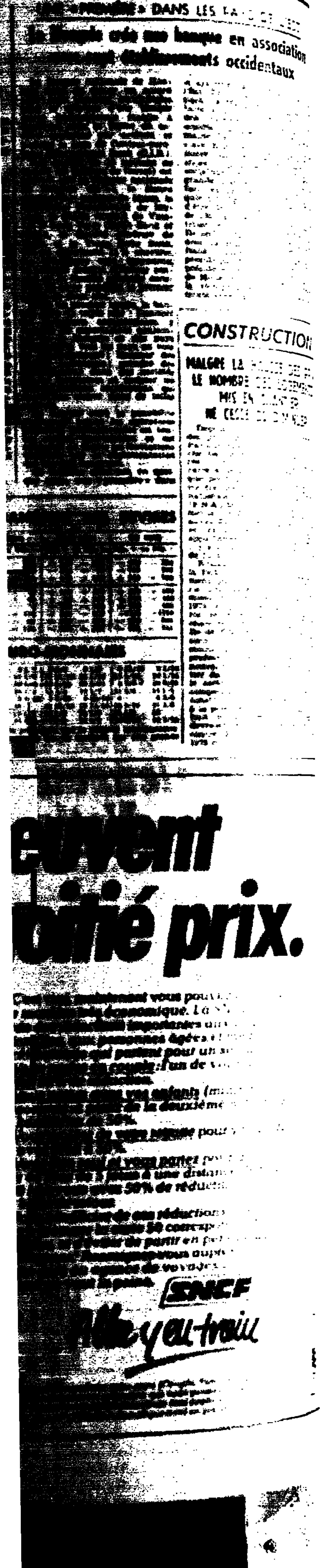
Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

CONSTRUCTION

MALGRÉ LA HAUSSE DES PRIX LE NOMBRE DES LOGEMENTS MIS EN CHANTIER NE CESSE DE DIMINUER

Depuis quatre mois, la hausse des prix des appartements, dans Paris *intra-muros* et dans la proche banlieue, s'est encore accélérée : le prix moyen du mètre carré a dépassé 10 000 francs sans que pour autant la demande ait été freinée, indique la Fédération nationale des agents immobiliers (F.N.A.I.M.). Le stock d'appartements neufs ne représente plus aujourd'hui que quatre mois de ventes, soit environ quatre mille appartements, contre douze mille il y a un an et huit mille au mois de juin.

Situation paradoxale, souligne la Fédération parisienne du bâtiment, puisque cette relative pénurie *n'entraîne aucune reprise des* mises en chantier. En effet, en 1979, vingt mille logements environ seulement auront été mis en chantier dans le secteur libre en Ile-de-France (y compris les maisons individuelles), soit 10 % de moins qu'en 1978. En 1980, les professionnels s'attendent à une nouvelle baisse des mises en chantier dans le secteur libre, et dans le secteur locatif social, que ne compensera pas le maintien des constructions aidées en accession à la propriété. Au total, quarante-huit mille logements seulement devraient être commencés en 1980, contre 53 000 en 1979, 59 000 en 1978 et 67 500 en 1977.



ÉNERGIE

En dépit de l'hostilité de l'opinion aux compagnies pétrolières

LE CONGRÈS CONTINUE D'ÉTUDIER DANS LA CONFUSION LES MESURES PROPOSÉES PAR LE PRÉSIDENT CARTER

De notre correspondant

Washington. — S'il fait bon ces temps-ci être actionnaire d'une grande compagnie pétrolière américaine, il est moins enviable d'être en charge de ses relations publiques. Tous les qualificatifs, jusqu'à « obscène » et « pornographique », ont été utilisés pour décrire les superprofits réalisés par les pétroliers au cours du troisième trimestre. Le président de la Chambre des représentants, M. O'Neill, y a vu « une honte absolue pour le pays », et M. Carter a menacé les bénéficiaires d'« actions punitives » si son projet d'impôt spécial n'était pas voté par le Congrès dans des termes satisfaisants.

De fait, les compagnies ont été plutôt embarrassées d'avoir à afficher ces chiffres au moment où les premières notes de fuel domestique, en hausse considérable sur l'an dernier, parviennent à l'Américain moyen. Exxon a réalisé un profit de 1,145 million de dollars entre juillet et septembre, en hausse de 118 % sur le trimestre correspondant de 1978. L'accroissement est de 131 % pour Mobil, de 158 % pour Texaco, de 191 % pour Standard Oil of Ohio, de 97 % pour Gulf Oil. Le président de cette dernière compagnie, M. Mc Afee, a écarté les critiques en affirmant tranquillement à la télévision que ces profits sont « une bonne nouvelle pour tout le pays ». Mais une entreprise plus soucieuse de son bon renom, Mobil, a acheté une double page dans plusieurs quotidiens pour expliquer cette situation face aux « mensonges » des moyens d'information. Il ressort de sa laborieuse plaidoirie que 85 % de ce surcroît de revenu ont été récoltés à l'étranger. C'est là l'argument le plus « payant » ici, et que les profits directement « américains » ne se sont élevés que de 32 %, alors que la compagnie dépense aux Etats-Unis 70 % de ses investissements.

Les critiques font valoir que les bénéfices des compagnies avaient connu leur dernier « grand bond en avant » en 1974, une autre année de pénurie et de hausse des prix. De là à conclure que les choses vont bien pour les compagnies quand elles vont mal pour le consommateur, il n'y a qu'un pas qu'une bonne partie de l'opinion a franchi. Un sondage *New York Times* C.B.S. montre que 23 % des Américains sont favorables à une nationalisation pure et simple des compagnies pétrolières. La proportion s'élève à 28 % parmi les électeurs démocrates, et à 42 % chez les Noirs.

Les contingents à l'expertation

Cette réaction contre les compagnies n'a pourtant pas eu l'effet décisif escompté par le gouvernement dans les rangs du Congrès, où les projets de M. Carter rencontrent les difficultés habituelles. Il est vrai que le sort réservé par le législateur au nouveau train de mesures énergétiques annoncé le 15 juillet n'est pas aussi catastrophique que celui du premier plan de 1977 : aucun projet n'a été complètement mis en pièces, comme il y a deux ans. Il est vrai que la confusion est plus institutionnelle que politique : quatre-vingt-trois commissions, sous-commissions et autres groupes s'occupent, à un titre ou à un autre, des affaires de l'énergie au sein de la seule Chambre des représentants, et il n'est pas rare de voir deux commissions mettre sur pied en même temps deux projets de loi rivaux sur le même sujet.

Le sort des divers éléments du plan Carter est pour le moment le suivant :

1) La taxe sur les superprofits des compagnies pétrolières.

Deux versions bien différentes de ce projet particulièrement cher au président ont été adoptées par chaque Chambre. Le projet des représentants, le plus « *dur* », prévoit de prélever 273 milliards de dollars en dix ans sur les superprofits dus à la libération des prix, profits dont le montant total est estimé, pour la même période, à 500 milliards de dollars (l'équivalent d'un budget fédéral annuel). Celui des sénateurs, beaucoup plus généreux pour les compagnies, ne prélèverait que 140 milliards de dollars. M. Carter souhaitait que la taxe avoisine 50 % des profits et est donc favorable au projet des représentants. On sait que M. Kennedy lui a demandé d'opposer son veto à toute taxe qui n'atteindrait pas ce chiffre. Un compromis entre les deux versions devra être trouvé par une conférence des deux Chambres.

2) Les contingents à l'importation.

Le Sénat a suivi, le 30 octobre, par 70 voix contre 23, les recommandations de sa commission des finances tendant à limiter le pouvoir de l'exécutif en cette matière (*le Monde* du 28 octobre). Un compromis passé entre le gouvernement et le sénateur Johnston, démocrate de Louisiane, a permis de réduire les dégâts en laissant l'initiative au président. Ce dernier devra soumettre un plan de contingentement au Congrès, qui pourra s'y opposer par un vote de chacune des deux Chambres à la majorité simple. Le président pourra, à son tour, opposer son veto à ce veto. Le Congrès ne pourra l'emporter, en fin de compte, que s'il renverse ce veto présidentiel par un vote à la majorité des deux tiers dans les deux Chambres. Le gouvernement préfère cette version à d'autres, dans la mesure où il est plus facile à un élu de ne pas dire non à un projet du gouvernement que de voter directement en faveur d'un contingentement forcément impopulaire.

3) Le plan de rationnement en cas d'urgence.

Ce projet est le seul qui soit complètement sorti des arcanes du Congrès et ait été signé par le président. Là, encore, pourtant, le législateur s'est attribué un rôle exorbitant. Les mesures de rationnement qui viendraient à être proposées par la Maison Blanche seront soumises à un veto du Congrès dans les mêmes conditions que le plan de contingentement des importations. Mais elles ne pourront entrer en vigueur que s'il a été établi que les approvisionnements en essence et en fuel domestique sont tombés à 80 % de la normale pendant au moins trente jours. En outre, et même dans ce cas, le Congrès pourra s'opposer à leur application par un vote à la majorité simple dans une seule des deux Chambres.

4) Le bureau de mobilisation pour l'énergie (Energy Mobilisation Board).

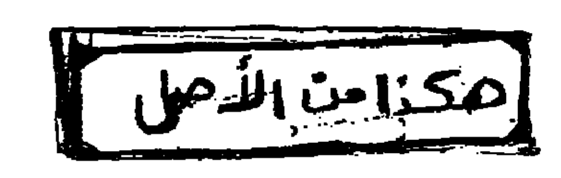
M. Carter avait souhaité attribuer à ce nouvel organisme, comme il l'avait dit dans son discours du 15 juillet, « *la responsabilité et l'autorité pour se frayer un chemin à travers la bureaucratie, éliminer les retards et les obstacles érigés devant la réalisation des grands projets énergétiques* ». Ce plan n'est pas combattu directement, mais il pourrait être vidé de sa substance par les complexités du processus législatif (deux commissions de la Chambre défendent deux projets concurrents) et par les résistances politiques. La Chambre a voté à l'écrasante majorité de 415 voix contre une résolution interdisant de déroger à toute loi locale ou d'Etat pour la réalisation d'un projet énergétique. Autant dire que la première mission assignée à ce bureau par M. Carter se présente dans de mauvaises conditions.

5) Le projet sur les carburants synthétiques.

Cette fois, c'est le Sénat qui s'est fait concurrence à lui-même avec deux projets rivaux portant création d'une compagnie gouvernementale (Energy Security Corporation) chargée de développer ces nouvelles ressources. Il a finalement adopté, le 9 novembre, celui de sa commission de l'énergie, qui affecte quelque 34,1 milliards de dollars à un programme décennal d'économies d'énergie, dont 20 milliards consacrés aux carburants synthétiques, les 14 autres étant affectés au développement des sources nationales d'énergie pour réduire les importations de carburant. On est loin des 88 milliards que M. Carter avait demandés le 15 juillet, mais le président préfère tout de même ce projet. Le second était, en revanche, vigoureusement soutenu par une coalition inhabituelle des compagnies pétrolières et des lobbies de l'environnement.

Le nouveau plan énergétique de M. Carter trouve ainsi maintenant un meilleur terrain politique. Mais ses éléments les plus importants n'en sont pas moins dilués au point de faire sérieusement douter du résultat final. Le renouveau de la crise iranienne leur donne un caractère d'urgence supplémentaire, mais cela ne peut tenir lieu d'un consensus encore inexistant sur la nature des solutions.

MICHEL TATU.



AUTOMOBILE

LES DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS DÉNONCENT LE MONOPOLE DES CONSTRUCTEURS SUR LES PIÈCES DE CARROSSERIE

Au cours d'un conférence de presse la Fédération des syndicats de la distribution automobile (F.E.D.A.) qui regroupe les deux tiers des *distributeurs indépendants* de pièces détachées automobiles a dénoncé le 9 novembre le monopole exercé par les constructeurs automobiles sur le marché des pièces de carrosserie. Les responsables de la F.E.D.A. considèrent en effet que ce monopole constitue une sérieuse entrave à la libre concurrence, est contraire aux règles du marché commun et *entraîne de ce fait, pour les distributeurs* indépendants un manque. à gagner important, qu'ils évaluent à plusieurs centaines de millions de francs sur un chiffre d'affaires total de l'ordre de 4 milliards de francs. Les professionnels de la distribution ne seraient pas seuls à souffrir. Selon M. Jean Maurus, président de la F.E.D.A., les automobilistes eux aussi sont lésés, car ils payent beaucoup plus cher des pièces de carrosserie qu'ils pourraient autrement se procurer à des prix très inférieurs (jusqu'à 50 %) par le réseau des revendeurs indépendants. Qui plus est : des retombées, d'après lui sont à craindre au niveau des primes d'assurances.

Si l'on en croit les calculs établis par le président des experts en réparation, les pièces de carrosserie entreraient pour 40 % environ dans le coût moyen (2 000 *franc) des travaux de réparations* automobile expertisés chaque année (de l'ordre de 5 millions). Or, M. Maurus est formel : entre les mois de février et d'octobre dernier, les constructeurs auraient, en changeant les référence, appliqué de très fortes hausses sur les pièces de carrosserie. Elles varient de 15 % (*capot moteur de la 104) à 46,2 %* (capot moteur de la 604) chez Peugeot et atteindraient 30 % en moyenne chez Renault. En conséquence, les primes d'assurances automobile seraient fortement majorées au 1er janvier 1980 (+ 20 %).

La F.E.D.A. va plus loin encore dans ses accusations, reprochant en plus aux constructeurs de faire du « *dumping effréné* » sur les pièces détachées dites concurrencées, pour mieux faire passer leurs hausses.

Naturellement les constructeurs rejettent toutes ces accusations en bloc. « *Restons sérieux* », déclare-t-on chez Peugeot où l'on affirme de plus que chaque pièce de carrosserie changée économise au contraire du temps et de la main-d'œuvre.

Pour Citroën, les distributeurs indépendants n'ont pas vocation de reventes des pièves de carrosserie en raison principalement des problèmes insurmontables que le stockage de ces pièces leur poserait. Quant aux accusations de dumping : « *Nous sommes toujours très raisonnables pour les prix de nos pièces détachées.* » Ainsi pour les pièces de carrosserie la hausse progressive pour 1979 sera 8,6 %, affirme-t-on. Un conflit va t-il éclater ? Cela *semble douteux dans la mesure* où les constructeurs sont protégés par leurs brevets... à moins que les pouvoirs publics inquiets de certaines hausses n'en décident autrement. — A. D.

SOCIAL

Près de 62 % des ouvriers d'Alsthom décident de poursuivre leur mouvement

Les résultats du scrutin, organisé, jeudi 8 novembre, par l'intersyndicale *C.G.T. - C.F.D.T.* - F.O. - C.G.C. de l'usine Alsthom de Belfort, à la demande de la commission départementale de conciliation et sous le contrôle d'un huissier de justice, sont sans ambiguïté : 61,85 % des 5 038 votants, sur 7 393 inscrits (les listes prudhomales servant de listes électorales), ont décidé de continuer le mouvement entrepris depuis le 27 septembre, pour obtenir le treizième mois, l'extension des congés à l'ancienneté et la réduction des horaires par équipes.

Les 3 111 salariés, qui ont voté dans ce sens, ont glissé dans l'urne le bulletin suivant : « *Devant l'insuffisance des propositions de la direction, j'exige la reprise immédiate des négociations et me prononce pour la poursuite de la grève.* » Les 1 919 autres suffrages exprimés (il y a eu 8 bulletins blancs ou nuls) indiquaient : « *Je prends en compte les propositions de la direction et me prononce pour la reprise du travail.* »

Non seulement, le *score* du 8 novembre, en faveur de la poursuite de la grève, est supérieur à celui enregistré il y a exactement un mois : 61,85 % contre 58,49 % le 8 octobre mais, encore, le taux de participation est passé de 58,69 % à 74,67 %.

Les directions locale et générale d'Alsthom - Atlantique ne peuvent pas ne pas tenir compte de cette consultation qui prouve qu'une nette majorité des salariés d'Alsthom n'ont rien perdu, au quarante - quatrième jour de *grève, de leur détermination.* Se décideront-elles pour autant à reprendre de véritables négociations.

Dans l'immédiat, en tout cas, nous indique notre correspondant à Belfort, il est peu probable que la décision de la cour d'appel de Besançon de faire évacuer les locaux, qui est théoriquement applicable depuis le 7 novembre, soit rapidement exécutée. Le climat de tension est, en effet, tel dans le chef-lieu du Territoire que l'intervention des forces de l'ordre serait de nature à provoquer de graves incidents, d'autant que les grévistes d'Alsthom paraissent bénéficier du soutien de la population et, bien entendu, de *celui de la municipalité* d'union de la gauche. Ce vendredi après-midi, le conseil municipal de Belfort devait se réunir en session extraordinaire à l'intérieur même de l'usine occupée.

Jusqu'à maintenant, un millier de grévistes, parmi les salariés les plus défavorisés, ont été financièrement secourus, avec les 700 000 F de subventions et de collectes recueillies par l'intersyndicale. D'autre part, deux banques ont offert des facilités de crédit aux grévistes, pour lesquels le paiement des loyers H.L.M., ainsi que l'acquittement des impôts sur le revenu et locaux, a été reporté, tandis que les cantines scolaires nourrissent gratuitement les enfants des travailleurs d'Alsthom.

Ce *vendredi en fin de matinée*, la direction d'Alsthom-Atlantique n'avait pas encore réagi aux résultats du scrutin de jeudi. Samedi matin 10 novembre, la commission départementale de conciliation doit se réunir pour la dernière fois.

Le conflit s'étend dans la société des avions Marcel Dassault

Tandis que le tribunal des référés d'Argenteuil (Val-d'Oise) devait se prononcer, ce vendredi 9 novembre, sur la demande patronale de faire évacuer l'usine locale, le conflit s'étend dans la société des avions Marcel Dassaut - Breguet - Aviation. Avec l'occupation des établissements d'Argenteuil, de Saint-Cloud et de Biarritz, le mouvement a touché, jeudi, l'usine d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques).

Dans le même temps, les ouvriers de Dassault poursuivent, dans la région parisienne, une série d'actions ponctuelles : après des manifestations devant l'immeuble de *Jours de France* ou à France-Inter, ils ont retardé, jeudi, le départ de la course du tiercé à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) en envahissant la piste.

Le conflit, latent depuis la rentrée de septembre, est devenu effectif après le refus de la direction générale *du groupe de revenir sur ses* propositions du 4 octobre : réajustement des salaires par rapport à l'indice INSEE (soit + 2,5 % au 1er octobre et + 1 % au 1er novembre), prime de 200 à 250 F, embauche, pour quinze mois, de cent vingt-cinq personnes et quelques autres avantages mineurs. Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. réclamaient une augmentation de 5 % plus 300 F mensuels uniformes, le passage de la durée hebdomadaire du travail à trente-huit heures et le recrutement de quinze cents personnes.

Depuis une quinzaine de jours, outre l'occupation de quatre établissements, des débrayages ont périodiquement lieu dans les treize usines *du groupe, qui emploie* quelque quinze mille deux cents salariés.

La C.G.T. dénonce l'« écrasement de la section cadres » aux élections prud'homales

L'U.G.I.C.T. (cadres C.G.T.) a précisé, jeudi 8 novembre, ses objectifs en ce qui concerne les *élections des conseillers* prud'homaux, prévues pour le 12 décembre et a fait part des difficultés que soulève cette consultation.

L'U.G.I.C.T. entend faire *reconnaître à cette occasion* sa forte représentativité dans les catégories cadres et techniciens.

L'U.G.I.C.T. présente 1 300 candidats pour 1 134 sièges à pourvoir. Elle n'était pas favorable initialement à la création d'une section distincte pour le personnel d'encadrement. Devant le fait accompli elle a demandé au patronat *et aux pouvoirs publics* que cette section puisse regrouper l'ensemble des catégories de cadres, ingénieurs, agents de maîtrise et techniciens.

La loi sur les nouveaux conseils de prudhommes est assez floue dans la définition de la catégorie « personnel d'encadrement » (on parle de fonctions de « *commandement* ») et il en a résulté une très grande diversité d'interprétation suivant les entreprises.

Le patronat aurait refusé dans un grand nombre de cas d'*inscrire les techniciens et agents de* maîtrise dans la section « encadrement » (ils sont alors classés avec les ouvriers et employés).

Cette attitude, selon l'U.G.I.C.T., a pour but de donner des résultats « acceptables » pour le patronat dans la section cadres, en diminuant le score que pouvait espérer réaliser l'U.G.I.C.T. dans cette section.

De plus, selon l'U.G.I.C.T., la section encadrement est aussi écrasée par le haut, car de nombreuses entreprises ont inscrit des ingénieurs et des cadres supérieurs dans la catégorie « *employeurs* » *en arguant des délégations* de pouvoir dont ils bénéficient.

L'U.G.I.C.T. réclame que les pouvoirs publics donnent des instructions pour que l'on *installe* dans les bureaux de vote des urnes distinctes réservées aux techniciens et agents de maîtrise, afin de pouvoir mesurer l'audience *des syndicats dans* ces catégories.

Enfin, la C.G.T. a dénoncé le fait que l'Etat refusait de prendre en charge les dépenses minimales nécessaires *pour l'envoi des circulaires* émanant de chaque organisation à chaque électeur. D'après les chiffres fournis par la C.G.T., l'Etat offre un remboursement forfaitaire pour l'impression de ces circulaires qui ne correspond nullement aux tarifs des imprimeurs. Le remboursement, pourtant en principe acquis, ne sera donc que partiel, laissant à la charge des syndicats une charge importante : 1 500 F de différence pour l'impression de 10 000 circulaires, c'est-à-dire entre 250 000 F et 400 000 F qui *resteront à la charge de chaque* confédération si elles envoient une circulaire à chaque électeur, c'est-à-dire 12 millions (électeurs inscrits).

LA GRÈVE D'AIR FRANCE RETARDE L'ACHEMINEMENT DU COURRIER

Sauf si les aiguilleurs du ciel décidaient de continuer au-delà du 9 novembre leurs mouvements de « grève des décollages » (des assemblées générales se tiennent *ce vendredi* dans les centres de contrôle précisément pour déterminer les suites à donner dans les prochains jours à l'action revendicative), le trafic aérien devrait redevenir normal à partir du samedi 10 novembre, après avoir été profondément perturbé pendant deux semaines.

Jeudi 8 novembre, très peu d'avions ont circulé, puisque, à l'action des contrôleurs s'est ajoutée la grève des personnels au sol et des navigants (pilotes et mécaniciens) d'Air France.

Les personnels en grève de la *compagnie* nationale réclamaient une augmentation des salaires. Les syndicats ont fait état d'une large participation aux débrayages, mais la direction estime qu'il n'y a eu que 37 % de grévistes en métropole, contre 47 % lors de la grève d'Air France du 2 octobre, qui avait été déclenchée pour les mêmes raisons.

En raison de la grève d'Air France, des retards sont à prévoir dans l'acheminement du courrier, car aucun vol de l'aviation postale intérieure n'a été assuré dans la nuit du 7 au 8 novembre, précise le secrétariat d'Etat aux P.T.T., qui ajoute : « *L'absence de liaisons aériennes, qui habituellement concourent à l'acheminement rapide du courrier, a pour effet de retarder d'au moins vingt-quatre heures 25 % en moyenne des correspondances urgentes, notamment dans les relations interrégionales et les échanges Paris-province.* »

★ Les passagers peuvent se renseigner pour Air France au 320-15-55, au 320-14-44, au 535-61-61 ; pour Air Inter au 687-12-12 ; pour UTA au 776-41-52 et 775-75-75.

● *La grève à Rhône-Poulenc.* — Le préfet de l'Isère a confié, mercredi 7 novembre, une mission de conciliation au directeur départemental du travail de Grenoble, afin de tenter de mettre fin au conflit qui oppose les salariés à la direction de l'usine Rhône-Poulenc Pétrochimie de Pont-de-Claix.

● *Accord salarial dans la marine marchande ?* — Le conflit opposant le Comité central des armateurs de France (C.C.A.F.) et les organisations syndicales de la flotte marchande semble sur le point de se régler. La Fédération des syndicats maritimes (C.G.T.) note en effet, dans un communiqué publié le 6 novembre, *que les dernières propositions* patronales prévoyant une augmentation des salaires de 5,5 % au 1er octobre, suivie d'une majoration au moins égale à 120 francs au 1er décembre, ainsi qu'une « prime de vie chère », forment les bases d'un accord « réalisable »

● *Le rapport des experts judiciaires sur la catastrophe minière de Merlebach.* — Les experts chargés par le tribunal de Sarreguemines de déceler les causes de la catastrophe qui, le 30 septembre *1976, avait fait seize morts* à Merlebach, ont remis leur rapport. La C.F.D.T. regrette que « *les experts n'aient pas répondu aux questions concernant les techniques d'exploitation mises en œuvre au siège de Merlebach* ». La C.F.D.T. a toujours estimé qu'il y avait un lien direct entre ces techniques et l'accident.

M. LIONEL STOLÉRU ANNONCE UNE NOUVELLE « SEMAINE DU DIALOGUE » ENTRE FRANÇAIS ET IMMIGRÉS

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat à la condition des travailleurs immigrés, a annoncé, jeudi 8 novembre, l'organisation d'une nouvelle Semaine du dialogue destinée à « *promouvoir une meilleure compréhension entre Français et immigrés* ». Cette manifestation, qui aura lieu du 18 au 25 novembre, sera, plus que la première — instaurée l'an dernier à la même époque, — centrée sur des actions régionales et sur « *le développement de rencontres entre les deux communautés au niveau des familles* ». Quelque trois cents associations, dont la Sonacotra, apporteront leur concours à ces activités. Parallèlement, une série d'émissions de télévision mettront l'accent sur « *la contribution des immigrés dans l'économie française* » et *sur « la culture de leur pays d'origine »*.

[Au moment où M. Stoléru parlait de dialogue, le tribunal correctionnel de Colmar prononçait l'expulsion de quarante-trois immigrés du foyer Sonacotra d'Ingersheim (Haut-Rhin) en les condamnant en outre à verser chacun une somme de 3 000 F « à titre de provision ». D'autre part, ce vendredi 9 novembre à l'aube, les forces de l'ordre délogeaient d'un foyer Sonacotra de Champigny d'autres immigrés en grève des loyers. Les travailleurs étrangers n'ont pas, que l'on sache, été invités à « dialoguer » *sur ces expulsions*, non plus que sur les projets de loi présentés par MM. Bonnet et Stoléru, qui visent à restreindre leurs droits.]

« S.O.S. ON COULE » Un livre de Francis Leenhardt sur la Sécurité sociale

Il y a plusieurs façons de raconter l'histoire de la Sécurité sociale. Ecartant d'emblée l'étude exhaustive et le jargon des spécialistes, M. Francis Leenhardt, ancien député et ancien président du groupe socialiste à l'Assemblée, a choisi le style du conteur pour expliquer « *Les comptes et mécomptes de la Sécurité sociale. S.O.S. On coule !* », titre de l'ouvrage qui vient de paraître.

Dans une première partie, « Le champ des réformes », l'auteur parcourt le cimetière des innombrables rapports et des projets mort-nés : charges indues, industries de main-d'œuvre pénalisées, double tutelle, prix de journée à l'hôpital réputé absurde, autodiscipline inappliquée, centres de santé torpillés.

Abordant « *les grandes controverses* », M. Leenhardt prend fait et cause pour le déplafonnement des cotisations, la fiscalisation partielle des ressources de la Sécurité sociale, *l'information des salariés*, la prévention. Il s'inquiète aussi de la « *grande offensive patronale qui est en préparation* » contre la Sécurité sociale et estime, « *conclusion pessimiste* », qu'il n'est plus possible de concilier l'existence de régimes obligatoires d'assurance-maladie avec l'exercice libéral de la médecine...

Fondé un peu trop sur des extraits de rapports et de nombreuses citations, ce livre laisse cependant le lecteur sur sa faim. Rien ou peu sur le grand problème des équilibres économiques et financiers du système, sur le débat concernant la possibilité ou non de consacrer encore davantage des richesses nationales à la couverture de la maladie. Rien ou peu sur les projets de la gauche, comme si l'ancien député socialiste, si sévère parfois — et à juste raison — à l'égard des pouvoirs en place n'avait pas osé abordé la *querelle* qui sépare les socialistes durs des socio-démocrates. Au total, cependant, un livre facile et utile sans qu'il soit besoin de recourir à un dictionnaire.

J.-P. D.

(*) S.O.S. on coule, de Francis Leenhardt, 270 pages. Editions Payard.

LES MÉDECINS ENVISAGENT DE FAIRE GRÈVE DE NOUVEAU LE 29 NOVEMBRE

Les médecins envisagent de faire une nouvelle grève avec fermeture de cabinets, probablement le 29 novembre. Elle serait suivie d'une grève administrative d'un durée illimitée, à compter du 30 novembre.

Le principe de cette action, indique-t-on à la C.S.M.F. (Confédération des syndicats médicaux français — majoritaire dans le corps médical) sera soumis à une réunion de son bureau le 21 novembre. Les médecins — qui avaient observé une grève de vingt-quatre heures le 23 octobre — entendent protester contre les mesures du 25 juillet, prévoyant notamment le blocage de la convention médecins - Sécurité sociale et l'instauration d'un système pour limiter les dépenses de santé.

Une première rencontre entre les trois caisses d'assurance-maladie (salariés, commerçants et artisans, agriculteurs), s'est tenue jeudi 8 novembre. La prochaine réunion aura lieu le 22 novembre. Seule, du *côté des médecins*, la F.M.F. (Fédération des médecins de France), minoritaire, avait répondu à l'invitation des trois caisses. La C.S.M.F. avait, pour sa part, envoyé un observateur, car elle souhaite au préalable que le gouvernement s'entretienne avec elle de ces problèmes.

LA FEN ENVISAGE DE PARTICIPER A LA SEMAINE D'ACTION C.G.T. - C.F.D.T. FIN NOVEMBRE

Deux délégations de la C.G.T. et de la FEN, conduites par leurs secrétaires généraux respectifs, MM. Séguy et *Henry*, se sont rencontrées le 8 novembre. Cette entrevue, la première depuis la rentrée, était destinée à rechercher les modalités d'une action convergente revendicative.

Elle pourrait s'intégrer dans la semaine d'action que la C.G.T. et la C.F.D.T. ont déjà décidé de lancer pour la fin du mois de novembre.

MM. Henry et Séguy souhaitent avoir à ce sujet une rencontre à trois avec la C.F.D.T.

ÉTRANGER

L'ÉMISSION D'UN EMPRUNT CUBAIN EN SUISSE EST ANNULÉE

Zurich (A. F. P.). — L'emprunt de 30 millions de francs suisses que la Banque nationale de Cuba devait émettre sur le marché helvétique a été annulé, a annoncé le 8 novembre le chef de file du consortium d'émission, la société financière zurichoise Singer et Friedlander. Cette décision a été prise en accord avec l'emprunteur, à la suite des critiques de nature politique émises en Suisse au sujet de cette opération, précise cette société.

Les milieux bancaires suisses avaient protesté, soulignant que, si les autorités helvétiques autorisaient l'émission d'un emprunt cubain en Suisse, elles ne devaient pas plafonner le montant des emprunts d'autres pays comme l'Afrique du Sud. Cet emprunt aurait dû être le premier emprunt public cubain à l'étranger.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

8 NOVEMBRE

Coup de frein à la baisse

Effritement de l'or

Un coup de frein assez sensible a été donné jeudi au mouvement de baisse qui se développait depuis plusieurs jours à la Bourse de Paris. Grâce aux interventions de quelques grands investisseurs institutionnels et au courant d'achats émanant des SICAV, l'indicateur instantané, qui perdait 2 % mercredi, a terminé en repli de 0,15 % seulement.

Seul compartiment à se détacher nettement du reste de la cote, celui des pétroles, qui avait lourdement chuté mercredi. Esso monte de 5,6 %, C.F.R. de 5 % et Elf-Gabon de 4,3 %. Les autres performances non négligeables de cette séance ont été enregistrées par Saupiquet, Prénatal et Chiers (+ 4 à 5 %).

Parmi les baisses à peu près équivalentes (en nombre) aux hausses, citons celles de Saunier-Duval (— 6,5 %), U.C.B., Viniprix et Crédit national (— 3,5 %). Rhône-Poulenc, qui a annoncé, ce jeudi, les conditions de son augmentation de capital (voir ci-contre), a également perdu 3,5 %, en dépit de quelques achats de soutien.

Sur le marché de l'or, après l'envolée de mercredi, une certaine détente s'est produite ce 8 novembre. La veille, il est vrai, le Fonds monétaire international (F.M.I.) a vendu 444 000 onces d'or au prix moyen de 393,55 dollars l'once. La crainte concernant une prochaine « vente surprise » du Trésor américain a, sans doute, aussi contribué à l'effritement des cours. A Paris, le lingot a finalement cédé 185 F à 54 810 F (après 54 895 F et 54 800 F), soit 405 dollars l'once. Quant au napoléon, il est resté ferme à 446,50 F (après 447 F) contre 445 F la veille.

LONDRES

Encore durement éprouvé jeudi, le marché se redresse à la veille du week-end. Peu avant midi, l'indice des industrielles enregistrait une hausse de 6,2 points, à 418,4. Meilleure tenue des pétroles et des fonds d'Etat. Irrégularité des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 389 75 contre 389 50

VALEURS	CLOTURE 8/11	COURS 9/11
Beecham	122	127
British Petroleum	358	360
Courtaulds	79	81
De Beers	7 69	7 62
Imperial Chemical	322	328
Rio Tinto Zinc Cor.	272	273
Shell	326	332
Vickers	113	113
War Loan 3 1/2 %	28 1/8	28 1/8
*West Driefontein	57	57 1/4
*Western Holdings	39 3/8	39 3/8

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

EUROFRANCE. — Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 1979 s'élève à 50,58 millions de francs contre 56,95 millions de francs, compte tenu de 1,7 million de francs d'éléments exceptionnels contre 42,12 millions de francs précédemment.

NOBEL-BOZEL. — Le groupe espère obtenir en 1979 un net redressement de ses résultats, qui devraient être bénéficiaires. Pour rééquilibrer les structures, la société mère Nobel-Bozel va être fusionnée avec ses filiales Bozel - Electrométallurgie et Transformation des plastiques. La division Explosifs civils pourrait être cédée tandis que les intérêts dans le groupe de peinture Valentine seront conservés.

BRASSERIES DU CAMEROUN. — Dans un marché en nouvelle expansion, le bénéfice net de l'exercice clos le 30 juin 1979 passe de 1 312 millions de francs C.F.A. à 1 776 millions de francs C.F.A. Le dividende net est porté de 1 125 francs C.F.A. à 1 280 francs C.F.A.

RADAR S.A. — Bénéfice net du premier semestre 1979 : 28,62 millions de francs contre 25,31 millions un an plus tôt.

L. CLAUSE. — Bénéfice net de l'exercice clos le 30 juin 1979 : 7,88 millions de francs contre 5,66 millions.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	8/11	9/11
1 dollar (en yens)	241 48	242

NEW-YORK

Plus irrégulier

Après quatre séances de baisse, une tendance plus marquée à l'irrégularité a été enregistrée jeudi à Wall Street et, en clôture, l'indice des industrielles s'est même inscrit un peu au-dessus de son niveau précédent avec un léger gain de 0,94 point à 797,61. L'activité, cependant, s'est ralentie et 26,33 millions de titres ont changé de mains contre 30,84 millions la veille.

Sur 1 877 valeurs traitées, 794 ont monté, 629 ont encore fléchi et 454 n'ont pas varié.

D'origine essentiellement technique, cette légère amélioration ne saurait traduire, selon les professionnels, un quelconque changement dans le sentiment général. La hausse des taux d'intérêt, avec la généralisation du « prime rate » à 15,50 %, et le développement de l'affaire iranienne continuent d'inquiéter les opérateurs au plus haut point.

VALEURS	COURS 7/11	COURS 8/11
Alcoa	51 5/8	50 7/8
A.T.T.	52 5/8	52 3/4
Boeing	43 5/8	43 3/4
Chase Manhattan Bank	34 1/2	34 3/4
Du Pont de Nemours	37 3/8	38 7/8
Eastman Kodak	48 3/8	48 3/4
Exxon	56 1/4	55 7/8
Ford	38 1/4	38 1/4
General Electric	48 1/2	46 7/8
General Foods	32 3/8	32 3/4
General Motors	55 1/2	54 1/4
Goodyear	12 7/8	13 1/8
I.B.M.	61 1/2	61 7/8
I.T.T.	26	25 1/8
Kennecott	23 5/8	23 3/4
Mobil Oil	48 7/8	48 3/4
Pfizer	35 1/2	35 3/4
Schlumberger	85 1/2	87
Texaco	27 1/8	27 5/8
U.A.L. Inc.	20 3/8	20 1/8
Union Carbide	38	38 1/2
U.S. Steel	19 1/8	19
Westinghouse	17 3/4	17 5/8
Xerox	57 1/4	57 5/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	7 nov.	8 nov.
Valeurs françaises	111,6	112
Valeurs étrangères	126,6	126,9

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	97,8	97,5

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 1/8 %

BOURSE DE PARIS - 8 NOVEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	34 10	0 328	S.P.E.G.	223 20	216	Locabail	227	232 80	Immobinvest	141 20	142
5 %	53 50	2 849	G.A.P.	555	557	Locabail Immob.	341	339	Cie Lyon. Imm.	...	131 60
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Nadella	d 25	25 20	G. Maguant	67	66 70			
Modet-Gangis	212	219	M.I.C.	182	178			
Peugeot (ac. out.)	183	185 60	O.F.P.-Om.F.Paris	353 99	350			
Ratier-For G.S.P.			Publicis	356	351 60			
Rossorts Ind.	155	150	Selher-Leblanc	312	300			
			Waterman S.A.		216			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

Plac. institut.	18588 98	15817 57
1re catégorie	10383 41	9912 58
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Worms Investiss.	298 86	276 91

* Cours précédent.

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1330	4,5 % 1973	1388	1365	1359	1355
4450	C.N.E. 3 %	4540	4700	4692	4690
300	Afrique Occ.	296	298	299	298
440	Air Liquide	445	440	440	405 10
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

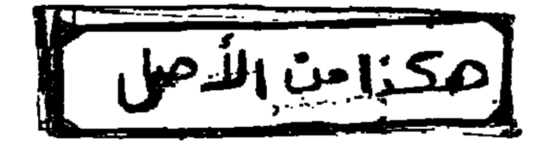
VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
e : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8/11	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 196	4 205	4 120	4 330
Allemagne (100 DM)	234 800	234 730	227	239
Belgique (100 F)	14 525	14 505	13 800	14 500
Pays-Bas (100 fl.)	211 280	211 170	203	214
Danemark (100 krd)	79 350	79 380	76	81
Norvège (100 k)	83 510	83 450	81 500	86 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 770	8 317	8 800	9 100
Italie (1.000 lires)	5 066	5 071	4 900	5 250
Suisse (100 fr.)	256 320	256 030	244	257
Suède (100 krs)	98 960	99 100	96 500	102
Autriche (100 sch.)	32 695	32 670	31 600	33 200
Espagne (100 pes.)	6 296	6 316	5 850	6 500
Portugal (100 esc.)	8 325	8 325	7 500	8 500
Canada ($ can. 1)	3 545	3 545	3 490	3 720
Japon (100 yens)	1 747	1 748	1 680	1 780

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8/11
Or fin (kilo en barre)	54450	54300
Or fin (en lingot)	54895	54810
Pièce française (20 fr.)	445	446 50
Pièce française (10 fr.)	315 60	320 50
Pièce suisse (20 fr.)	420	410 60
Union latine (20 fr.)	380	380 50
Souverain	480	473 80
Pièce de 20 dollars	2200	2188
Pièce de 10 dollars	1155	1160
Pièce de 5 dollars	725	725 50
Pièce de 50 pesos	2200	2180
Pièce de 10 florins	388	384 90



UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 9 novembre 1979 a été tiré à 582 741 exemplaires.

Au Japon

Le nouveau gouvernement reflète l'influence des différentes fractions au sein du parti conservateur

Tokyo (A.F.P.). — M. Ohira, premier ministre japonais, a achevé jeudi 8 novembre la formation de son nouveau cabinet, en nommant contre toute attente un économiste à la tête du ministère des affaires étrangères, M. Saburo Okita (nos dernières éditions datées du 9 novembre).

M. Okita, qui succède à M. Sonoda, est âgé de soixante-cinq ans. Ancien président de la Société gouvernementale de développement économique outre-mer (de 1973 à 1977) est un ami de l'ancien premier ministre, M. Takeo Miki. Seul membre du gouvernement à ne pas faire partie du Parlement, il compte de nombreuses relations à l'étranger. Il a notamment présidé la branche japonaise du Club de Rome et a participé aux travaux de la commission économique des Nations unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. L'été dernier, il avait été choisi avec trois autres Japonais pour faire partie du groupe consultatif sur les relations économiques nippo-américaines, plus connu sous le nom de *« groupe des sages »*.

Par ailleurs, on s'attend que le nouveau directeur général de l'agence de défense, M. Enji Kubota, soixante-seize ans, qui remplace M. Ganri Yamashita, aura de difficiles négociations avec le ministère des finances, qui a l'intention de réduire le budget de la défense de 0,9 % du P.N.B., actuellement à 0,8 %, en 1980.

M. Yoshitake Sasaki, soixante-dix ans, qui a été nommé ministre du commerce international et de l'industrie, va pour sa part devoir résoudre les problèmes d'approvisionnement énergétique du Japon, dans un climat de crainte de pénurie engendré par la situation en Iran.

La composition de ce gouvernement reflète bien l'influence des différentes factions au sein du parti libéral démocrate. Le groupe du premier ministre, M. Oshira, a quatre ministres, celui de l'ancien premier ministre, M. Takeo Fukuda, quatre également, la faction de l'ancien ministre du commerce international et de l'industrie, M. Yasuhiro Nakasone, trois, et celle de l'ancien premier ministre, M. Takeo Miki, deux.

Voici la composition de ce gouvernement : *premier ministre et ministre de l'éducation* : M. Masayoshi Ohira ; *justice* : M. Todao Kuraishi ; *affaires étrangères* : M. Saburo Okita ; *finances* : M. Noburo Takeshita ; *santé et affaires sociales* : M. Kyoichi Noro ; *agriculture, forêts et pêche* : M. Yoshifumi Muto ; *commerce international et industrie* : M. Yoshitake Sasaki ; *transports* : M. Usaboro Chisaki ; *postes et télécommunications* : M. Masao Onishi ; *travail* : M. Takao Fujinami ; *construction* : M. Eiichi Watanabe ; *intérieur* : M. Masaharu Gotoda ; *ministre d'Etat et directeur général du bureau du premier ministre* : M. Keizo Obuchi ; *ministre d'Etat, directeur de l'agence de défense* : M. Enji Kubota.

Le conflit du Sahara

M. M'HAMED BOUCETTA SOUHAITE DES NÉGOCIATIONS AVEC ALGER

« S'il faut défendre le Sahara jusqu'au dernier Marocain, le Maroc le fera », a déclaré, jeudi 8 novembre, M. M'Hamed Boucetta, ministre marocain des affaires étrangères, à l'issue de sa première visite officielle à Madrid. Il a souligné que son pays est prêt à négocier pour mettre fin à ce conflit, mais qu'*« il n'accepterait qu'une paix dans la dignité et sans renoncement aux droits et à la souveraineté du Maroc »*. Une fois de plus, il a exprimé l'espoir que des négociations s'ouvrent avec l'Algérie.

Lors de son séjour à Madrid, M. Boucetta a signé avec son homologue espagnol trois accords dans les domaines des sciences, de la culture et de la sécurité sociale et décidé d'étudier les possibilités de construire un tunnel ou un pont entre l'Europe et l'Afrique.

D'autre part, on démentait, jeudi à Rabat, que les forces marocaines faisaient mouvement vers la frontière algérienne (*le Monde* du 9 novembre) et l'agence MAP a regretté qu'Alger n'ait pas répondu au désir de « dialogue » exprimé par le souverain. Enfin, selon Rabat, six cents combattants sahraouis seraient encerclés près de Bou-Craa, et la télévision a présenté jeudi soir cinq prisonniers capturés dans la région phosphatière. Interrogés les yeux bandés, ils ont déclaré être originaires de localités mauritaniennes ou algériennes comme Tindouf.

● *A Paris*, le groupe communiste à l'Assemblée nationale a demandé au gouvernement de reconnaître le Front Polisario *« dont tout confirme la représentativité »*.

A Paris

Une vingtaine d'insoumis «occupent» l'ambassade de Belgique

Si ce n'étaient quelques policiers en civil à l'angle de la rue de Tilsitt et de l'avenue Carnot, à Paris (17ᵉ), et deux voitures banalisées en face du café *l'Empereur*, rien n'indiquerait, ce vendredi 9 novembre dans la matinée, que l'ambassade de Belgique est occupée depuis la veille par vingt et un insoumis. La police est discrète : deux cars de police sont garés un plus loin, place de l'Etoile. *« Si ça ne tenait qu'à moi,* déclare pourtant un policier en civil, *je passerais sur les grilles. »*

Derrière ces grilles, noires et lourdes, les insoumis aux cheveux longs et à la barbe mal rasée, après une nuit passée sur les tapis d'une pièce de l'ambassade, semblent déjà derrière des barreaux. Ils sont, disent-ils *« contre l'armée »*, parce que *« la guerre est horrible »*, parce que *« l'Etat est répressif »*, parce que *« la militarisation de la société s'accentue »*. Les explications restent très générales, tout comme l'était leur demande collective à la commission juridictionnelle sur l'objection de conscience : c'est d'ailleurs pour cette raison — le caractère stéréotypé de la demande — que la commission leur refuse depuis la fin de 1978 le statut d'objecteur.

Pour l'instant, les négociations qu'ils mènent avec les représentants de l'ambassade semblent bloquées. M. Vercauteren, ministre conseiller, qui les a reçus jeudi, leur a fait part de la décision du gouvernement belge de leur refuser l'asile. En effet, nous signale notre correspondant à Bruxelles, la convention de Genève sur le statut des réfugiés ne prévoit pas que l'asile puisse être accordé à des personnes poursuivies dans leur pays pour des infractions aux lois et règlements militaires, les seuls motifs envisagés étant d'ordre racial, religieux ou politique.

Si les insoumis avaient obtenu l'asile politique auraient-ils émigré ? La plupart, à cette question, sourient, reconnaissant que ce n'était pas véritablement leur intention et enchaînent : *« Notre but en faisant pression sur l'ambassade de Belgique est double : obtenir la libération de Jean-Luc Fraizy, insoumis et emprisonné à Lyon depuis le début du mois d'octobre, et bénéficier le plus rapidement possible de la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui est hostile à l'attitude adoptée par la commission sur l'objection de conscience »*.

Les représentants de l'ambassade se sont déclarés prêts à les aider à négocier leur départ pour qu'ils ne soient pas inquiétés par la police : deux d'entre eux circulent pourtant librement rue de Tilsitt, apportant à leurs camarades vivres et journaux.

Une mère de famille de six enfants, favorable au désarmement, apporte des dragées et du nougat. *« Il vaudrait mieux,* dit-elle, *s'occuper des jeunes plutôt que de leur apprendre à tuer. »* Une amie des insoumis déclare que *« malheureusement »* elle ne peut demander le statut d'objecteur de conscience — ce qui lui aurait permis d'être aujourd'hui *« de l'autre côté des grilles »*.

N. B.

Selon la Fédération internationale des droits de l'homme

L'armée a tué «par erreur» 215 personnes en juillet au Zaïre

Selon des informations en provenance du Zaïre reçues au siège de la Fédération internationale des droits de l'homme (nos dernières éditions du 9 novembre), un massacre de deux cent quinze personnes dans le Kasaï oriental a eu lieu le 19 juillet 1979. Selon la version des faits dont dispose la fédération, des militaires venus chercher des diamants ont trouvé une colonie de vacances de jeunes, dont l'âge variait entre dix-sept et vingt et un ans. Ces militaires ont ouvert le feu, tuant deux cents élèves de la colonie de vacances, ainsi que quinze personnes qui pêchaient au bord de la rivière Lubilanshi. Tous les corps furent jetés dans la rivière Lubilanshi, qui en aval, passe à Lusambo. La population de Lusambo a vu ces corps flotter sur la rivière. Prises de peur, les autorités de Luzambo télégraphièrent dans une ville voisine *« pour demander s'il s'agissait d'une guerre civile »*. On leur répondit qu'il s'agissait d'*« une erreur de militaires qui auraient pris ces jeunes gens pour des chercheurs de diamants »*.

La Fédération internationale des droits de l'homme, *« consciente de toute la gravité que pourrait représenter cette nouvelle affaire de meurtres d'adolescents en Afrique, a envoyé une demande d'explications au président Mobutu. Elle offre par ailleurs de constituer rapidement une commission d'enquête qui se rendrait sur place pour obtenir tous les éclaircissements nécessaires. Elle fera connaître à l'opinion les résultats de ses démarches. »*

[Interrogé ce vendredi en fin de matinée, un conseiller de l'ambassade du Zaïre nous a déclaré qu'un communiqué officiel serait publié dans les prochaines heures.

Rappelons que le 9 août dernier (« le Monde » du 11 août) un porte-parole du gouvernement zaïrois avait annoncé que plusieurs centaines de personnes s'étaient noyées alors qu'elles prenaient la fuite après avoir été surprises par la police en train de rechercher illégalement des diamants. La tension provoquée dans la région par cette affaire ne s'était apaisée qu'après l'arrivée sur place du général Mobutu.]

Dans la région parisienne

DEUX PERSONNES SERAIENT MORTES DE LA FIÈVRE JAUNE APRÈS UN SÉJOUR AU SÉNÉGAL

Deux décès survenus dans deux hôpitaux de la région parisienne (hôpital de Bicêtre et hôpital Henri-Mondor de Créteil) pourraient être, selon les médecins de ces établissements, dus à la fièvre jaune

Les deux malades, âgés respectivement de vingt-quatre ans et de quarante-sept ans, revenaient d'un court séjour au Sénégal et n'avaient pas été vaccinés.

Il est cependant trop tôt pour mettre formellement en cause la fièvre jaune dans ces deux décès. Aucun élément de certitude (examens sérologiques et virologiques actuellement en cours à l'Institut Pasteur à Paris) ne peut encore être avancé.

D'autre part, le ministère sénégalais de la santé a formellement démenti, le 8 novembre, *« les informations ayant circulé dans la presse française faisant état d'une épidémie de fièvre jaune au Sénégal »*.

[La fièvre jaune est une maladie due au virus amaril, transmise par des moustiques, et qui entraîne une atteinte hépatique et rénale grave. Un cas sur deux est mortel. Les singes constituent le réservoir essentiel de ce virus. La zone d'endémicité de la fièvre jaune est étendue. Elle sévit principalement dans les régions intertropicales de l'Afrique et de l'Amérique.]

Manifestation de motards

« LES ENGINS PEUVENT ÊTRE SAISIS » rappelle le ministre de l'intérieur

M. Bonnet a déclaré devant la commission sénatoriale des finances que, *« pour remédier aux inconvénients liés aux manifestations de motards »*, il était envisagé *« une confiscation des engins qui auraient provoqué une gêne pour la tranquillité publique »*.

Le ministre de l'intérieur, précise-t-on, s'est borné à rappeler la législation qui permet de saisir des engins pour *« entrave à la circulation »*.

